

Royaume du Maroc



Projet de Loi de Finances
pour l'année budgétaire
2024



RAPPORT SUR LES
ETABLISSEMENTS ET
ENTREPRISES PUBLICS

Projet de Loi de Finances 2024

RAPPORT
SUR LES ETABLISSEMENTS
ET ENTREPRISES PUBLICS

SOMMAIRE EXECUTIF	1
1 ^{ERE} Partie : COMPOSITION ET PERFORMANCES DU PORTEFEUILLE PUBLIC	11
I.PORTEFEUILLE PUBLIC	11
I.1.Composition du portefeuille public	11
I.2.Évolution du portefeuille public	11
I.3.Répartition sectorielle et territoriale du portefeuille public	13
II.PERFORMANCES DU PORTEFEUILLE PUBLIC	15
II.1.Indicateurs économiques et financiers	15
II.2.Investissement	23
II.3.Analyse par Région	24
III.RELATIONS FINANCIERES ENTRE L'ETAT ET LES EEP	26
III.1.Transferts budgétaires de l'Etat aux EEP	26
III.2.Taxes parafiscales encaissées par les EEP	29
III.3.Produits versés par les EEP au BGE	30
2 ^{EME} Partie : LES EEP AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DU PAYS	32
I.DEVELOPPEMENT DES RESEAUX D'INFRASTRUCTURES	32
I.1.Réseaux des Transports	32
I.1.1.Transport autoroutier (ADM)	32
I.1.2.Transport ferroviaire (ONCF)	33
I.1.3.Transport aérien	35
I.1.3.1.Royal Air Maroc (RAM)	35
I.1.3.2.Office National des Aéroports (ONDA)	36
I.1.4.Déplacements urbains	37
I.1.4.1.Casa Transports	37
I.1.4.2.Société Rabat Région Mobilité (RRM) (ex-STRS)	38
I.2.Infrastructures Portuaires	39
I.2.1.Agence Nationale des Ports (ANP)	39
I.2.2.Agence Spéciale Tanger Med (TMSA)	40

SOMMAIRE EXECUTIF	1
1 ^{ERE} Partie : COMPOSITION ET PERFORMANCES DU PORTEFEUILLE PUBLIC	11
I.PORTEFEUILLE PUBLIC	11
I.1.Composition du portefeuille public	11
I.2.Évolution du portefeuille public	11
I.3.Répartition sectorielle et territoriale du portefeuille public	13
II.PERFORMANCES DU PORTEFEUILLE PUBLIC	15
II.1.Indicateurs économiques et financiers	15
II.2.Investissement	23
II.3.Analyse par Région	24
III.RELATIONS FINANCIERES ENTRE L'ETAT ET LES EEP	26
III.1.Transferts budgétaires de l'Etat aux EEP	26
III.2.Taxes parafiscales encaissées par les EEP	29
III.3.Produits versés par les EEP au BGE	30
2 ^{EME} Partie : LES EEP AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DU PAYS	32
I.DEVELOPPEMENT DES RESEAUX D'INFRASTRUCTURES	32
I.1.Réseaux des Transports	32
I.1.1.Transport autoroutier (ADM)	32
I.1.2.Transport ferroviaire (ONCF)	33
I.1.3.Transport aérien	35
I.1.3.1.Royal Air Maroc (RAM)	35
I.1.3.2.Office National des Aéroports (ONDA)	36
I.1.4.Déplacements urbains	37
I.1.4.1.Casa Transports	37
I.1.4.2.Société Rabat Région Mobilité (RRM) (ex-STRS)	38
I.2.Infrastructures Portuaires	39
I.2.1.Agence Nationale des Ports (ANP)	39
I.2.2.Agence Spéciale Tanger Med (TMSA)	40

I.2.3.Nador West Med (NWM)	41
II.MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES SECTORIELLES	42
II.1.Agriculture	42
II.1.1.Agence pour le Développement Agricole (ADA)	42
II.1.2.Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole (ORMVA)	43
II.1.3.Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie (ANCFCC)	44
II.1.4.Institut National de Recherche Agronomique (INRA)	45
II.1.5.Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier (ANDZOA)	46
II.2.Mines, Energie et Eau	46
II.2.1.Phosphates (OCP)	46
II.2.2.Hydrocarbures et Mines (ONHYM)	48
II.2.3.Energies Renouvelables (MASEN)	48
II.2.4.Production et distribution d'électricité et d'eau potable	50
II.2.4.1.Office National de l'Electricité et de l'Eau potable (ONEE)	50
II.2.4.2.Régies de Distribution	52
II.2.4.3.Agences de Bassins Hydrauliques (ABH)	53
II.3.Tourisme	53
II.3.1.Office National Marocain du Tourisme (ONMT)	53
II.3.2.Société Marocaine d'Ingénierie Touristique (SMIT)	54
II.4.Poste, Digitalisation et Audiovisuel	56
II.4.1.Poste (Barid Al Maghrib - BAM)	56
II.4.2.Stratégie de digitalisation (Agence de Développement du Digital – ADD)	57
II.4.3.Audiovisuel	58
II.4.3.1.Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision (SNRT)	58
II.4.3.2.Société d'Etudes et de Réalisations Audiovisuelles (SOREAD-2M)	59
III.RENFORCEMENT DE LA COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE	60
III.1.Education, Formation Professionnelle et Santé	60
III.1.1.Académies Régionales de l'Education et de la Formation (AREF)	60
III.1.2.Universités	61

III.1.3. Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT)	62
III.1.4. Centres Hospitaliers Universitaires (CHU)	62
III.2. Prévoyance Sociale	63
III.2.1. Caisse Marocaine des Retraites (CMR)	63
III.2.2. Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)	64
III.3. Développement territorial, urbanisme, habitat et aménagement	65
III.3.1. Développement du Monde Rural	65
III.3.1.1. Programme d'Electrification Rurale Globale (PERG)	65
III.3.1.2. Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau potable des populations Rurales (PAGER)	66
III.3.2. Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg (AAVBR)	66
III.3.3. Holding Al Omrane (HAO)	67
III.3.4. Société Rabat Région Aménagement (SRRA)	68
III.3.5. Société Casa-Aménagement (SCA)	69
III.4. Promotion de l'offre à l'export	70
III.4.1. Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations (Morocco Foodex – EACCE)	70
III.4.2. Agence Marocaine de Développement des Investissements et des Exportations (AMDIE)	70
IV. FONDS ET INSTITUTIONS FINANCIERES PUBLIQUES	71
IV.1. Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social (FDSHII)	71
IV.2. Fonds Mohammed VI pour l'Investissement (FM6I)	72
IV.3. Fonds d'Equipement Communal (FEC)	73
IV.4. Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG)	74
IV.5. Crédit Agricole du Maroc (CAM)	74
IV.6. Société Nationale de Garantie et de Financement de l'Entreprise (SNGFE-ex-CCG)	75
3 ^{EME} Partie : OPERATIONNALISATION DE LA REFORME PROFONDE DU SECTEUR DES EEP	77
I. Opérationnalisation du Fonds Mohammed VI pour l'Investissement (FM6I)	77
II. Loi-cadre n° 50-21 relative à la réforme des EEP	78

II.1.Mise en place des textes législatifs et réglementaires pour le déploiement de la loi-cadre n° 50-21	78
II.2.Focus sur le projet de réforme du dispositif de gouvernance et de contrôle financier de l'Etat sur les EEP	79
III.Opérationnalisation de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat et de suivi des performances des EEP (ANGSPE)	80
IV.Concrétisation des opérations de restructuration	81
4 ^{EME} Partie : SYNERGIES PUBLIC-PRIVE ET CONTRIBUTION DES EEP A L'AMELIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES	84
I.RENFORCEMENT DE L'EFFICACITE DE GESTION DES EEP ET SYNERGIES PUBLIC-PRIVE	84
I.1.Consolidation de la démarche contractuelle Etat-EEP	84
I.2.Amélioration des délais de paiement des EEP	85
I.3.Digitalisation et dématérialisation des procédures des EEP	87
I.4.Normalisation et Institutions Comptables	88
I.4.1.Normalisation comptable	88
I.4.2.Institutions comptables	90
I.5.Partenariat Public-Privé	90
I.5.1.Cadre légal et réglementaire des PPP	90
I.5.2.Mise en œuvre des missions de la Commission Nationale du PPP	91
I.5.3.Suivi des projets de PPP	91
I.6.Privatisation et cession d'actifs	92
I.6.1.Réalisations 2022	92
I.6.2.Réalisations 2023	93
I.6.3.Perspectives 2024	93
II.CONSOLIDATION DE LA GOUVERNANCE ET DE LA TRANSPARENCE DU PORTEFEUILLE PUBLIC	93
II.1.Projet d'actualisation du Code Marocain de bonne gouvernance des EEP	93
II.2.Renforcement des audits externes	94
ANNEXES	98

« ...

A cet égard, Nous avons lancé le Programme d'Investissement Vert du Groupe OCP et Nous avons donné un coup d'accélérateur au plan de déploiement des énergies renouvelables.

Faisant suite à la réunion que Nous avons présidée à cette fin, le gouvernement a élaboré le projet « Offre Maroc » pour l'hydrogène vert.

A cet égard, Nous engageons le gouvernement à entreprendre la mise en œuvre rapide et qualitative de ce projet, de manière à valoriser les atouts dont dispose Notre pays en la matière et à répondre au mieux aux projets portés par les investisseurs mondiaux dans cette filière prometteuse.

Afin de parachever le chantier de la protection sociale, Nous attendons que les prestations sociales commencent, comme prévu, à être servies aux ménages ciblés, à la fin de l'année en cours.

Notre souhait est que ce revenu direct contribue à l'amélioration des conditions de vie de millions de familles et d'enfants dont Nous ressentons la détresse.

Ce dispositif constituera un pilier essentiel de notre modèle de développement et de société, qui a pour finalité de préserver, dans toutes ses dimensions, la dignité des citoyens.

S'agissant de la gestion des ressources hydriques qui requiert davantage de rigueur et de vigilance, Nous avons veillé à l'élaboration du Programme national pour l'approvisionnement en eau potable et d'irrigation 2020-2027.

A cet égard, Nous appelons au suivi minutieux de toutes les étapes de mise en œuvre de ce programme. D'ailleurs, Nous ne tolérerons aucune forme de mauvaise gouvernance, de mauvaise gestion ou d'exploitation anarchique et irresponsable de l'eau.

... »

Extrait du Discours prononcé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste, le 29 juillet 2023, à l'occasion du 24^{ème} anniversaire de Son accession au Trône de Ses glorieux ancêtres.

SOMMAIRE EXECUTIF

Les Etablissements et Entreprises Publics (EEP) opèrent dans les secteurs stratégiques et diversifiés de l'économie marocaine et contribuent, massivement, au déploiement des politiques publiques et des stratégies sectorielles. Ils constituent des acteurs majeurs dans le modèle de croissance du pays en raison de leurs interventions multiples dans l'offre de services publics aux citoyens et aux entreprises, la réalisation de projets structurants, le renforcement de l'infrastructure, l'aménagement du territoire, la réduction des disparités sociales et territoriales, l'ouverture à l'international et la promotion de l'investissement aussi bien public que privé dans divers secteurs d'activité.

Les EEP se trouvent, ainsi, au cœur du modèle de développement du Maroc eu égard à l'importance de leurs programmes d'investissements, aux impacts de leurs actions et à leurs capacités de stabilisation de l'économie par le maintien des services et des emplois même en période de crise.

Le rôle des EEP est devenu plus visible depuis plusieurs années grâce à leur engagement dans les chantiers stratégiques lancés par **Sa Majesté Le Roi que Dieu L'Assiste**, notamment, ceux se rapportant à la généralisation de la protection sociale et d'un enseignement de qualité, au déploiement du nouveau système national de santé, à la promotion de l'investissement privé, à l'extension de l'infrastructure, à l'accélération des programmes stratégiques dans le secteur de l'eau, de l'énergie, de l'agriculture, du transport, de la logistique, des ports, de la pêche, du tourisme et des eaux et des forêts.

Aussi, compte tenu du rôle critique des EEP et des enjeux stratégiques liés à leurs actions, les pouvoirs publics multiplient les mesures de restructuration et de réforme de ce secteur dans l'objectif de viabilisation de leurs modèles, de modernisation de leur gouvernance et de rehaussement de l'efficacité de leurs actions.

Dans ce cadre, le Nouveau Modèle de Développement (NMD) insiste sur la nécessité de la réforme des EEP au vu de leur place structurante dans des secteurs stratégiques pour la compétitivité nationale et de leur capacité à animer des écosystèmes sectoriels et territoriaux. Cette réforme passera, selon le NMD, par l'autonomisation des EEP, la conduite de leur gestion par la performance, la clarification du rôle de leur tutelle et la séparation des fonctions de stratégie, de gestion et de régulation.

Ainsi et suite aux **Hautes Orientations Royales**, notamment, celles prodiguées dans le **Discours Royal** du 29 juillet 2020, appelant à la réalisation d'une réforme profonde du secteur des EEP, il a été procédé à la publication, en juillet 2021, de la loi-cadre n° 50-21 relative à la réforme des EEP qui définit les objectifs et les principes de la réforme ainsi que les types d'actions à engager pour sa mise en œuvre.

L'un des objectifs clés de cette réforme consiste en l'optimisation de la taille du portefeuille public en vue de permettre à l'Etat de se concentrer sur les secteurs d'activité considérés comme stratégiques pour l'économie nationale et présentant des marges de croissance, tout en évitant la dispersion des ressources dans des domaines moins prioritaires.

Les opérations de restructuration peuvent inclure la suppression d'activités à faibles impacts, la fusion ou le regroupement d'entités pour créer d'autres plus efficaces ou encore la cession

de certaines activités aux acteurs privés plus aptes à les gérer dans l'objectif de favoriser la création de la valeur, stimuler l'efficacité et l'innovation et réduire l'appel au Budget de l'Etat.

La Note d'Orientation du Chef de Gouvernement n° 11/2023 du 04 août 2023 relative à la préparation du projet de Loi de Finances 2024 vient confirmer les choix visant la dynamisation de l'économie nationale à travers la poursuite des efforts déployés pour mettre en œuvre les **Hautes Orientations Royales** et les différents volets du programme gouvernemental pour permettre à notre pays d'entamer une nouvelle phase dans le cadre de sa dynamique de développement et d'ouvrir des perspectives plus larges en matière de réformes et de projets d'envergure au service des citoyens. Ainsi, les orientations générales du Projet de Loi de Finances pour l'exercice budgétaire de 2024 se présentent comme suit :

1. La mise en œuvre du programme de reconstruction et de mise à niveau générale des régions sinistrées par le séisme d'Al Haouz, ainsi que le renforcement des mesures de lutte contre les impacts conjoncturels ;
2. La poursuite du processus de consolidation des fondements de l'Etat social ;
3. La poursuite de la mise en œuvre des réformes structurelles ;
4. Le renforcement de la soutenabilité des finances publiques.

Dans ce cadre, conformément aux **Hautes Instructions Royales**, la circulaire n° 1589/23/DEPP du 27/09/2023 du Ministère de l'Economie et des Finances relative aux prévisions budgétaires des EEP au titre de l'année 2024 a appelé les EEP à prendre leurs dispositions et à mobiliser les moyens requis pour répondre, dans les meilleures conditions, aux orientations du Gouvernement en matière de lutte contre les impacts du séisme d'Al Haouz.

De même, cette circulaire a invité les EEP à accélérer la mise en œuvre des chantiers structurants visant à renforcer la souveraineté nationale dans les secteurs vitaux tels que l'eau, l'énergie et la santé, à consolider leurs modèles économique et financier et à multiplier les initiatives pour le développement de l'investissement vert contribuant à l'accélération de la transition vers une économie décarbonnée, à l'amélioration de la productivité des secteurs à forte valeur ajoutée et créateurs d'emploi, à l'intensification de l'appui à l'entreprise nationale et à l'initiative privée pour l'émergence d'écosystèmes résilients et compétitifs autour de leurs activités.

Le contexte international marqué par la succession de crises et la persistance des tensions géopolitiques s'est répercuté par une forte pression sur la croissance économique au niveau mondial sous l'effet, notamment, de la hausse des prix des matières premières, la volatilité des marchés financiers et la perturbation des chaînes d'approvisionnement.

Ce contexte a été marqué, aussi, par des impacts plus exacerbés sur l'économie nationale à cause d'un stress hydrique prolongé, se traduisant par l'aggravation du coût de l'eau et l'engagement de programmes coûteux pour la mobilisation des ressources en eau.

Ces évolutions ont généré des répercussions différenciées sur les EEP, avec des impacts plus accentués sur l'ONEE qui a enregistré des déficits financiers substantiels sous l'effet de la hausse des prix des combustibles et du recours massif à des sources d'eau plus chères (dessalement d'eau de mer...).

Ainsi, en vue de garantir la continuité des services d'eau potable et d'électricité, des mesures d'appui ont été engagées dans le cadre d'un protocole d'accord conclu entre l'Etat et l'ONEE en novembre 2022.

Pour le secteur aérien, la RAM, après trois années de repli des activités, aspire à une reprise soutenue du trafic ayant atteint 92% à fin avril 2023 par rapport au volume réalisé en 2019, ce qui ouvre des perspectives prometteuses pour la Compagnie pour lancer son plan de développement et de renforcement de sa flotte.

De son côté, l'ONDA a réussi, après deux années de crise sanitaire, à rétablir ses équilibres financiers suite à la récupération dans une large proportion (96%) du trafic d'avant crise.

Concernant l'ONCF et ADM, en dépit des reprises d'activités ayant atteint des niveaux proches de ceux de 2019, leurs structures financières demeurent marquées par un déséquilibre structurel sous l'effet de l'aggravation du service de remboursement de leur endettement, mobilisé, essentiellement, pour le financement de l'infrastructure et qui a atteint des niveaux disproportionnés par rapport au modèle de ces entités.

A fin septembre 2023, le portefeuille public est composé de 227 Etablissements Publics, 45 Sociétés Anonymes à participation directe du Trésor et 517 filiales et participations publiques.

En termes de performances financières, le chiffre d'affaires global et la valeur ajoutée des EEP sont passés, respectivement, de 285.482 MDH et 97.164 MDH en 2021 à 331.905 MDH (+16%) et à 83.979 MDH (-14%) en 2022. De même, les résultats d'exploitation bénéficiaires¹ des EEP se sont établis, en 2022, à 51.478 MDH contre 41.772 MDH en 2021 et les résultats d'exploitation déficitaires¹ ont enregistré une aggravation de 167% en passant de -10.594 MDH à -28.336 MDH.

S'agissant des résultats nets bénéficiaires¹, ils se sont établis à 34.220 MDH en 2022, enregistrant une augmentation de 34% par rapport à 2021. Les résultats nets déficitaires¹ ont connu une forte baisse de 250% passant de -9.485 MDH en 2021 à -33.176 MDH en 2022.

Il convient de souligner que la baisse constatée au niveau des résultats du secteur des EEP au titre de 2022 est générée, en grande partie, par la contraction des résultats des EEP du périmètre de gestion stratégique. En effet, les résultats d'exploitation et les résultats nets de ce périmètre sont passés, respectivement, de 31.765 MDH et 14.703 MDH en 2021 à 23.426 MDH et à -744 MDH en 2022.

Les prévisions de clôture de 2023 prévoient le retour de la tendance haussière des résultats du secteur des EEP, avec une amélioration des résultats d'exploitation (27.435 MDH) et des résultats nets (12.508 MDH). Ces prévisions laissent présager, pour le périmètre de gestion stratégique, une amélioration des résultats d'exploitation et des résultats nets devant s'établir, respectivement, à 28.183 MDH et à 11.308 MDH.

Les investissements réalisés par les EEP, en 2022, totalisent 76.752 MDH, représentant un taux de réalisation de 77% des prévisions initiales et marquant une augmentation de 20% par

¹ Hors CMR et CNSS

rapport à 2021 (**64.164 MDH**). Pour l'exercice 2023, le volume d'investissement prévisionnel réajusté des EEP s'élève à **143.569 MDH** enregistrant une légère hausse de 2% par rapport aux prévisions initiales inscrites dans la Loi de Finances 2023. Ce réajustement s'explique par les actualisations introduites, ultérieurement, lors des discussions budgétaires et des délibérations des organes délibérants des EEP. Les prévisions de clôture de 2023 tablent sur la réalisation d'un volume d'investissement de **89.944 MDH**, représentant 63% des prévisions réajustées.

Les prévisions des exercices 2024, 2025 et 2026, des investissements des EEP seraient, respectivement, de **152.013 MDH**, de **123.110 MDH** et de **112.825 MDH**.

Sur un autre plan, les relations financières entre l'Etat et les EEP sont en consolidation progressive dans la mesure où les **produits des dividendes et contributions** versés par les EEP à l'Etat sont passés de **10.711 MDH** en 2021 à **13.146 MDH** en 2022, alors que les prévisions de clôture de 2023 sont estimées à **16.787 MDH**, et ce, compte non tenu des produits des opérations de privatisation et de cession d'actifs inscrits pour **8.000 MDH** en 2023, dont **5.000 MDH** relatif aux opérations de privatisation non prévues d'être réalisées pour cause du contexte défavorable et **3.000 MDH** au titre des cessions d'actifs dont les estimations de réalisations se limitent à **2.880 MDH**.

Les réalisations des produits versés par les EEP, à fin septembre 2023, ont atteint **10.363 MDH**. Quant aux prévisions de clôture, elles tablent sur un montant de **16.787 MDH** contre **16.464 MDH** prévu, initialement, au titre de 2023.

Les prévisions au titre de l'exercice 2024 sont de **15.440 MDH** pour les produits des dividendes et des contributions des EEP, soit une baisse de près de 8% par rapport aux prévisions actualisées de la Loi de Finances 2023 (**16.787 MDH**), outre **9.000 MDH** au titre des recettes attendues pour les opérations de privatisation et de cessions d'actifs.

Pour les **subventions accordées par l'Etat aux EEP**, le total de ces transferts a atteint, en 2022, un montant de **55.879 MDH** dont 51% pour le fonctionnement, 33% pour l'investissement et 16% au titre des dotations de capital. Les prévisions pour 2023 s'élèvent à **65.139 MDH** réalisées à 66% à fin septembre 2023.

Par ailleurs, les EEP accélèrent leurs plans d'actions axés, essentiellement, sur la réalisation des chantiers structurants lancés par **Sa Majesté Le Roi que Dieu L'Assiste** dans les secteurs porteurs de la valeur et à fort impact sur la cohésion sociale, notamment, l'extension de l'infrastructure et des services publics de base et la contribution au déploiement effectif des réformes prioritaires relatives à la généralisation de la protection sociale, à la refonte des systèmes de santé et d'éducation, à la promotion de l'investissement privé et à la mise en œuvre des stratégies visant le renforcement de la souveraineté nationale dans les secteurs vitaux, notamment, l'eau, l'énergie et la santé.

A cet égard et concernant le chantier **Royal de généralisation de la protection sociale**, le bilan des réalisations des engagements pris, à ce titre, montre que le nombre des nouveaux affiliés à l'AMO a atteint **14,1 millions** à fin septembre 2023 sur un objectif de **22 millions**, en soulignant les difficultés rencontrées en matière de communication et de redondances des informations des bénéficiaires.

De même, la CNSS a accéléré les diligences et les actions requises pour la réalisation de l'objectif d'extension des allocations familiales au profit de 7 millions d'enfants dans le délai fixé à partir de fin 2023.

Il en est de même pour les engagements liés à l'élargissement de la base des adhérents aux régimes de retraite au profit de 5 millions d'actifs et à la généralisation des indemnités pour perte d'emploi (IPE) à l'horizon 2025.

Il convient de souligner que le chantier de la généralisation de la protection sociale va connaître de profondes mutations suite aux **Hautes Orientations Royales** lors du Discours Royal adressé le 13 octobre 2023 au Parlement, appelant à l'opérationnalisation, à partir de fin 2023, du **programme d'aide sociale directe** qui ne sera plus limité aux allocations familiales dans la mesure où ce programme bénéficiera aussi à certaines franges nécessiteuses de la société.

En matière d'atténuation des effets du stress hydrique, les EEP concernés (ONEE, ABH, ORMVA, opérateurs de la distribution...), assurent un rôle crucial dans l'élaboration et le déploiement des plans d'actions et la réalisation des chantiers de lutte contre les effets de la sécheresse et de la raréfaction des ressources en eau et qui s'inscrivent dans le cadre du Programme National d'Alimentation en Eau Potable et d'Irrigation (PNAEPI 2020-2027), mis en place suite aux **Hautes Orientations Royales**. En effet, ces entités sont engagées dans la réalisation des composantes de ce programme qui concernent, essentiellement, les projets de transfert de l'eau, la réalisation des unités de dessalement de l'eau de mer et de réutilisation des eaux usées épurées, les campagnes de sensibilisation pour promouvoir les actions d'économie et de rationalisation de la consommation de l'eau ainsi que l'accélération des plans d'actions de renforcement des performances des réseaux et de conversion des modes d'irrigation.

De son côté, l'OCP a engagé un programme ambitieux pour un coût global de 23.500 MDH dédié, essentiellement, à la réalisation de plusieurs unités de dessalement de l'eau de mer et de réutilisation des eaux usées épurées.

Concernant le secteur de l'énergie, les plans d'actions de MASEN et de l'ONEE ont été réorientés en vue de les adapter aux objectifs de la stratégie de transition énergétique et de réduire la dépendance énergétique de notre pays par l'accélération des chantiers lancés par **Sa Majesté Le Roi Que Dieu L'Assiste** en matière de développement des Energies Renouvelables (EnR) dont l'objectif de 52% dans le mix électrique attendu pour 2030 sera atteint en 2027 pour passer à plus de 60% en 2030.

De même, et conformément aux **Hautes Orientations Royales**, les travaux sont en cours pour la mise en place de la feuille de route devant décliner l'offre du Maroc pour le développement de la filière de l'hydrogène vert.

De son côté, l'ONHYM poursuit le déploiement de son plan d'actions visant, notamment, la mise en exploitation des nouvelles découvertes de gisement de gaz naturel et de développement d'un réseau de transport du gaz naturel en vue de contribuer à l'accélération de la transition vers un mix énergétique sobre en carbone et devant garantir une flexibilité plus élevée face à l'intermittence et à la variabilité des EnR et partant, favoriser le développement de la production à grande échelle à base d'EnR.

Par ailleurs, les réflexions et les études ont été lancées pour la consolidation des modèles financiers de **MASEN** et de **l'ONEE** et d'optimiser leur repositionnement en harmonie avec les objectifs d'accélération de la stratégie de transition énergétique.

En matière de formation professionnelle, l'OFPPT poursuit la réalisation de sa feuille de route axée, essentiellement, sur la refonte profonde de la carte des spécialités, la mise à niveau de l'offre de formation et la création d'une nouvelle génération de centres de formation (Cités des Métiers et des Compétences (CMC)).

A propos des CMC, les cités de quatre Régions (Souss- Massa, Laâyoune Sakia-El Hamra, Oriental et Rabat-Salé-Kénitra) ont été mises en service, alors que 3 CMC (Béni Mellal-Khénifra, Tanger-Tétouan-El Hoceima et Casablanca-Settat) seront prêtes pour un démarrage en 2023-2024, sachant que les engagements financiers au titre de ce programme ont atteint **4.046 MDH**, représentant 79% de son coût global.

S'agissant de l'appui à l'entreprise, dans l'objectif d'intensifier les actions d'accès au financement, la Société Nationale de Garantie et de Financement de l'Entreprise (SNGFE) a lancé, en concertation avec les banques, une plateforme digitale dédiée à la mise en relation des porteurs de projets avec les banques. En termes de réalisations, l'intervention de la SNGFE a permis de mobiliser, en 2022, un volume de crédits de **47.600 MDH** au titre de 83.300 opérations, dont 68.800 en faveur des TPME et 14.500 en faveur des particuliers. Les prévisions de clôture de 2023 tablent sur un niveau d'engagement de **30.218 MDH**.

De son côté, le **Fonds Mohammed VI pour l'Investissement (FM6I)** a procédé, depuis le démarrage effectif de ses activités en décembre 2022, aux diligences requises pour la préparation et l'approbation de sa stratégie de développement et de son plan d'actions qui ont été structurés dans une logique d'alignement sur les priorités nationales, notamment, en matière de promotion de l'investissement privé et de consolidation de la souveraineté nationale dans les secteurs énergétique, alimentaire et hydrique.

Ainsi, le plan d'actions du Fonds s'articule, essentiellement, autour du cofinancement des grands projets stratégiques visant le renforcement de la souveraineté nationale dans les secteurs clés, les prises de participations dans les entreprises portant des projets prioritaires par l'intermédiaire des sous-fonds à confier aux sociétés de gestion (un AMI de sélection de ces sociétés est en cours d'évaluation) ainsi que l'appui aux projets d'infrastructures par l'alignement de leur structuration sur les meilleurs standards pour anticiper les exigences des investisseurs.

Ainsi, le Fonds ambitionne de réaliser un volume d'investissement de **120 MMDH** sur 2023-2026.

Concernant le secteur agricole, les EEP de ce secteur poursuivent le déploiement de la stratégie « Génération Green 2020-2030 », dont les principales composantes portent sur l'agrégation agricole, les projets de PPP autour des terres agricoles de l'Etat, l'encouragement de l'entrepreneuriat des jeunes dans le secteur agricole et l'amélioration de l'environnement de l'investissement agricole.

A travers leurs plans d'actions adaptés, les EEP intervenant dans le secteur agricole contribuent, massivement, à la consolidation des performances de ce secteur. En effet et en dépit de la pression liée au stress hydrique et à la raréfaction des ressources en eau, les

exportations, en 2022, des produits du secteur de l'agriculture et de l'agro-alimentaire ont atteint **81.236 MDH** contre **69.891 MDH** en 2021, en hausse de 16,2%, plaçant, ainsi, ce secteur comme **3^{ème} source de devises** derrière les phosphates et l'automobile.

Il y a lieu de souligner, à ce titre, qu'à fin 2022, la superficie totale cumulée couverte par des projets PPP a atteint 116.970 ha, y compris trois nouveaux projets de PPP déployés en 2022, dont celui de Dakhla portant sur l'irrigation d'un périmètre de 5.200 ha par le dessalement de l'eau de mer.

S'agissant du secteur du tourisme, l'année 2022 était une année charnière pour ce secteur grâce à l'exploit historique des Lions de l'Atlas lors du Mondial au Qatar ainsi que la coordination intelligente des efforts de tout l'écosystème touristique qui ont favorisé une reprise progressive des performances d'avant-Covid.

Dans ce cadre, l'ONMT a intensifié ses efforts pour un redémarrage réussi de l'activité et un renforcement des fondamentaux de la promotion de la destination Maroc, ce qui a permis la récupération d'une large proportion du volume de l'activité enregistrée en 2019.

En effet et à fin 2022, le Maroc a accueilli plus de **10,8 millions de touristes**, soit **+192%** par rapport à 2021 et **-16%** par rapport à 2019, alors que les recettes générées par le secteur ont atteint **91 MMDH**, en augmentation de 166% par rapport à 2021 et de 16% par rapport à 2019.

Concernant le secteur des phosphates, l'OCP s'est fixé un nouveau cap stratégique reposant sur le développement durable et la transition vers la décarbonation de sa production. D'une enveloppe de **130 MMDH**, le Programme Vert 2023-2027 vise le renforcement du positionnement stratégique du Groupe dans le secteur des engrais durables en s'ouvrant de nouveaux horizons de croissance tout en consolidant les fondements de sa compétitivité.

En matière de performances financières et suite à la forte hausse des prix des produits phosphatés enregistrée en 2022, sous l'effet des tensions inflationnistes liées aux conflits internationaux, l'OCP a réalisé, en 2022, un chiffre d'affaires record de **114.574 MDH**, en hausse de 36% par rapport à l'exercice précédent, en précisant que les exportations, tous segments confondus, sont passées de **79.638 MDH** en 2021 à **111.068 MDH** en 2022.

S'agissant du chantier de la réforme profonde du secteur des EEP, des avancées concrètes ont été enregistrées en matière de préparation des textes d'application de la loi-cadre n° 50-21 susvisée, d'opérationnalisation de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat et de suivi des performances des EEP (ANGSPE) et de réalisation des opérations de restructuration des EEP.

Ainsi, sur les quatre textes législatifs prévus par la loi-cadre précitée, deux sont en cours de finalisation en concertation avec les parties prenantes et concernent **la réforme du cadre de gouvernance et du contrôle financier des EEP et la mise en place d'un régime des privatisations**. Le troisième texte portant sur la création de l'**Instance centrale de liquidation** fait l'objet d'une étude en cours d'exécution. Le quatrième texte concerne la loi n° 40-22 fixant le nombre d'administrateurs indépendants ainsi que les conditions et la procédure de leur nomination dans les organes délibérants des entreprises publiques qui a été publiée en juillet 2023.

Pour ce qui est des **textes réglementaires**, au nombre de cinq, deux décrets ont été déjà publiés et portent, respectivement, sur les modalités de nomination et de rémunération des

représentants de l'Etat siégeant au sein des organes délibérants des EEP et les modalités de nomination et de rémunération des membres indépendants siégeant au sein des organes délibérants des Etablissements Publics.

Le 3^{ème} projet de décret, mis dans le circuit d'adoption, concerne la **contractualisation des relations entre l'Etat et les EEP** alors que le projet de décret portant approbation du **code des bonnes pratiques de gouvernance des EEP est en cours de finalisation**. Le 5^{ème} texte portant sur l'évaluation du **domaine public mis à la disposition des EEP** est en cours d'élaboration.

Concernant l'ANGSPE, cette Agence est devenue opérationnelle à partir du 12 décembre 2022, date de la tenue de son premier Conseil d'Administration (CA).

L'Agence poursuit la réalisation de l'étude, confiée à un cabinet spécialisé, pour la mise en place de la politique actionnariale de l'Etat devant être approuvée par le Conseil du Gouvernement et établie conformément aux orientations stratégiques à approuver en Conseil des Ministres et ce, conformément à l'article 49 de la Constitution.

S'agissant des **opérations de restructuration des EEP**, les concertations et réflexions engagées ont abouti à l'élaboration d'une feuille de route visant la rationalisation de la taille du portefeuille public, le renforcement des modèles économiques des EEP et le rehaussement de la performance et des impacts de leurs actions.

Dans ce cadre, ont été priorisés les secteurs de l'énergie, du transport et de la logistique, ainsi que d'autres secteurs (audiovisuel, jeux et loterie nationale) ou des EEP à forts enjeux (RAM, HAO, Barid Al Maghrib). Ces opérations de restructuration sont menées dans le cadre d'une **approche collective et partenariale** et visent le traitement, dans un cadre planifié, de tous les **risques et problématiques** qui entravent la réalisation des performances et projets de développement lancés par les différents acteurs.

De même, un audit stratégique du pôle social (**ADS, ODCO et EN**) est en cours de réalisation par un cabinet spécialisé en vue d'asseoir un schéma institutionnel et organisationnel optimal devant garantir une efficience accrue des politiques publiques dans le domaine de développement social et la réduction du recours au budget de l'Etat.

Par ailleurs, et comme précité, le **projet de réforme du dispositif de gouvernance et de contrôle financier de l'Etat sur les EEP**, est en cours de finalisation et sera mis incessamment dans le circuit d'adoption.

En parallèle, le **Code Marocain des bonnes pratiques de gouvernance des EEP** a été publié pour consultation publique en juillet 2023 par la Commission Nationale de la Gouvernance de l'Enterprise (CNGE), en rappelant que ce code a été mis au point en concertation avec les EEP et les institutions de référence en matière de gouvernance. A la date de production du présent rapport, la nouvelle version du code, dûment impactée au vu des propositions reçues dans le cadre de la consultation publique, a été communiquée à la CNGE en vue de son adoption pour le mettre, ensuite, dans le circuit d'adoption et de publication conformément à l'article 38 de la loi-cadre n° 50-21 précitée.

Concernant la **contractualisation des relations entre l'Etat et les EEP**, et conformément à l'article 36 de la loi-cadre n° 50-21, le projet de décret fixant les modalités et les conditions

dans lesquelles les contrats-programmes doivent être conclus entre l'Etat et les EEP a été finalisé et transmis au SGG en date 20 avril 2023.

De même, il a été procédé à la mise en place d'un nouveau guide méthodologique de contractualisation dans l'objectif de l'adapter aux nouvelles priorités, notamment, la réalisation préalable d'une réflexion stratégique pour mieux clarifier les objectifs de la stratégie et les plans d'actions objet du contrat, de clarifier les rôles, les engagements et les responsabilités des parties au contrat et de structurer le contrat dans le cadre d'une démarche globale focalisée sur la viabilisation du modèle de l'EEP concerné et de hisser aux meilleurs standards, les outils de sa gestion, de sa gouvernance, de son pilotage et de son reporting, ainsi que le ciblage des aspects se rapportant aux restructurations et à la valorisation des synergies et des complémentarités.

En ce qui concerne la **problématique des délais de paiement**, les efforts se poursuivent pour une évolution favorable des paiements interentreprises privées. Dans ce sens et pour capitaliser sur les progrès réussis en matière de réduction des délais de paiement du secteur public (l'Etat, les Collectivités Territoriales et les EEP), des mesures innovantes sont mises en place, notamment, à travers le nouveau dispositif de sanctions pécuniaires à l'égard des entreprises dépassant les délais de paiement légaux.

Ce nouveau mécanisme, qui cible une inflexion, voire une réduction significative des délais de paiement au sein du secteur privé, est mis en place dans le cadre de la loi n° 69-21 modifiant la loi n° 15-95 formant code de commerce et édictant des dispositions particulières relatives aux délais de paiement qui a été publiée en juin 2023, sachant qu'une circulaire du Ministère de l'Economie et des Finances a été diffusée en juillet 2023 auprès des EEP concernés en vue de les sensibiliser sur ce nouveau dispositif et les appeler à adapter leurs dispositifs d'information et de gestion pour un meilleur déploiement de la loi susvisée.

S'agissant de la mise en œuvre du nouveau cadre juridique régissant les **contrats de partenariat public-privé (PPP)**, et suite à la publication, en mars 2020, de la loi n° 46-18 modifiant et complétant la loi n° 86-12 relative aux contrats de PPP, les démarches vont bon train pour la mise en place des textes d'application prévus par cette loi et qui constituent un préalable pour son entrée en vigueur.

Il s'agit de l'amendement de l'arrêté de nomination des membres du comité ministériel chargé du PPP qui a été mis dans le circuit de publication. De même, le projet de l'arrêté relatif aux modalités de pré-qualification des candidats aux projets PPP a été finalisé et sera mis dans le circuit de publication incessamment.

L'entrée en vigueur de ces textes d'application permettra d'amorcer les travaux de la Commission Nationale du PPP (CNPPP) présidée par le Chef du Gouvernement et dont les principales missions portent sur l'approbation des orientations générales et de la stratégie nationale en matière de PPP ainsi que du programme national pluriannuel des projets de PPP.

Enfin et concernant le chantier de la **transformation digitale**, et conformément à la stratégie nationale de développement du numérique, un plan d'actions a été mis en place en accordant la priorité à la digitalisation des processus métiers, notamment, en matière de l'exercice du contrôle financier sur les EEP et à la simplification des procédures de gestion des activités. Ces actions capitalisent sur les réalisations de 2022 et tracent comme objectif principal le recours à la signature électronique au niveau de l'ensemble des processus prioritaires à

l'horizon 2026 et ce, à travers une collaboration étroite avec les EEP et tenant compte des enjeux liés à la réforme du secteur des EEP.

Le présent rapport sur les EEP, élaboré conformément à l'article 48 de la loi organique n° 130-13 relative à la Loi de Finances, est structuré en quatre parties, à savoir :

- La **première partie** porte sur la présentation des composantes du portefeuille et de son évolution ainsi que les performances économiques et financières des EEP avec un focus sur le portefeuille de l'ANGSPE (périmètre à gestion stratégique) et ce, en termes de réalisations de 2022 et de prévisions de clôture de 2023 et de prévisions de 2024-2026 ;
- La **deuxième partie** est consacrée à l'analyse des avancées et des contributions des EEP dans la réalisation des stratégies sectorielles et dans la dynamique de développement économique et social du pays ;
- La **troisième partie** présente un bilan de l'avancement du chantier de réforme profonde des EEP ;
- La **quatrième partie** est dédiée aux aspects relatifs aux actions de consolidation des synergies entre les secteurs public et privé à travers, notamment, les opérations de privatisation, la promotion du recours aux PPP ainsi que la contribution des EEP à l'amélioration du climat des affaires, dont en particulier, la réduction des délais de paiement.

Ce rapport comporte, également, des annexes retraçant, particulièrement, l'inventaire du portefeuille public, les principaux indicateurs économiques et financiers des EEP, les fiches signalétiques des principaux EEP ainsi que les opérations portant sur les privatisations et les autorisations de création de filiales et de prises de participation.

1^{ERE} Partie : COMPOSITION ET PERFORMANCES DU PORTEFEUILLE PUBLIC

Le secteur des EEP joue un rôle essentiel dans le développement économique et social du pays et contribue à la diversification des sources de croissance et à l'amélioration des conditions de vie des citoyens.

Dans ce cadre, les EEP, porteurs d'importants enjeux socioéconomiques, œuvrent pour améliorer leurs performances et hisser l'efficacité de leurs actions en vue de contribuer au renforcement de la compétitivité et de la résilience de l'économie nationale et à l'extension de services publics de qualité.

Cette première partie du rapport met en avant la composition et l'évolution du portefeuille public et procède à une analyse des performances économiques et financières réalisées sur la période 2020-2022, les prévisions de clôture de 2023 ainsi que les projections 2024-2026. Cette partie traite, également, des transferts croisés entre l'Etat et les EEP.

I. PORTEFEUILLE PUBLIC

Le portefeuille public, constituant un socle solide dans le modèle de croissance et de développement économique et social du pays, se caractérise par sa consistance et la diversité des entités qui le composent, offrant, ainsi, un large éventail de consolidation de la performance dans ses dimensions sectorielle, territoriale et internationale.

1.1. Composition du portefeuille public

Le portefeuille public se compose, à fin septembre 2023, de 272 EEP répartis comme suit :

- 227 Etablissements Publics (EP)²;
- 45 Sociétés Anonymes à Participation Directe du Trésor³ (SA-PDT).

Par ailleurs, certains EEP détiennent des filiales et/ou des participations totalisant 517 entités, dont 53% sont détenues majoritairement.

Le portefeuille public susvisé de 272 EEP ne tient pas compte de 21 sociétés anonymes relevant des Collectivités Territoriales (CT), soit le même nombre de SA que l'exercice précédent, qui sont contrôlées et suivies au niveau du portefeuille public.

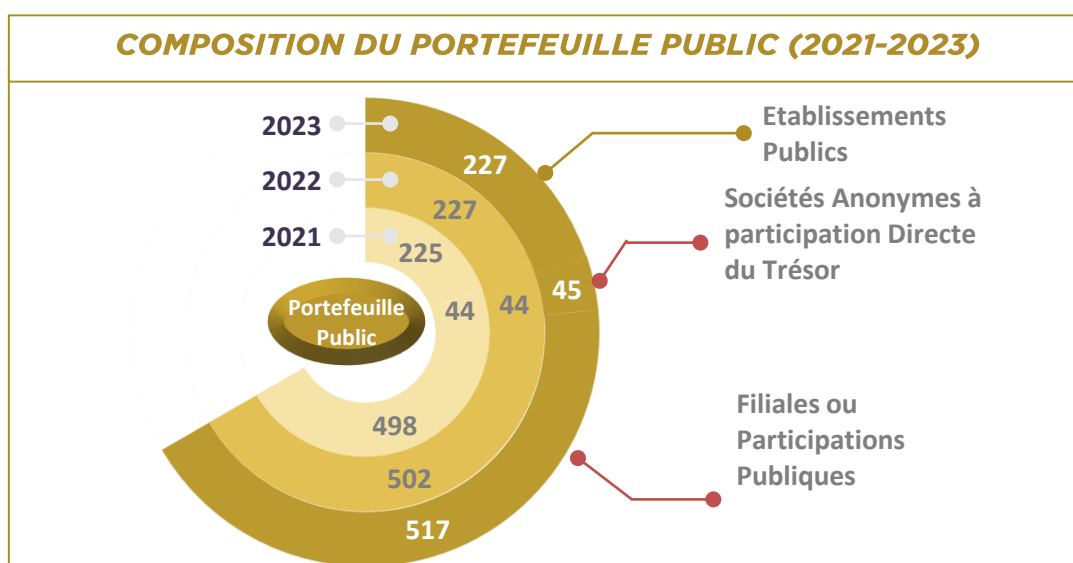
1.2. Évolution du portefeuille public

Au titre de la période 2021-2023, le portefeuille public a enregistré les principaux mouvements suivants :

²Il s'agit de personnes morales de droit public dotées de la personnalité juridique et de l'autonomie financière qualifiées en tant qu'établissement public par leur texte de création.

³Il s'agit de sociétés de droit privé dont le capital est détenu directement totalement ou partiellement par l'Etat.

- Création de l'Agence Marocaine de Médicaments et Produits de Santé (AMMPS) par le Dahir n° 1-23-54 du 12 juillet 2023 portant promulgation de la loi n° 10-22 ;
- Création de l'Agence Marocaine du Sang et de ses dérivés (AMS) par le Dahir n° 1- 23-55 du 12 juillet 2023 portant promulgation de la loi n° 11-22 ;
- Transfert en plein propriété à l'Etat de la filiale de l'Office de Commercialisation et d'Exportation (OCE) dénommée « Société de Commercialisation des Agrumes et Autres Fruits au Maroc (SOCAMAR) » par arrêté conjoint du Ministre de l'Industrie et du Commerce et de la Ministre de l'Economie et des Finances du 24 juillet 2023 ;
- Dissolution et liquidation de l'Agence Millennium Challenge Account Morocco (AMCAM) par Décret-loi n° 2.23.102 du 9 mars 2023 ;
- Dissolution et liquidation de la Régie Autonome des Frigorifiques de Casablanca (RAFC) par arrêté n° 1.23 du Ministre de l'Intérieur du 21 septembre 2023 ;
- Fusion de 8 sociétés d'aménagement relevant d'Al Omrane pour donner naissance à 4 nouvelles sociétés, à savoir :
 - Société d'Aménagement Al Omrane de Marrakech Safi (SAO MS) ;
 - Société d'Aménagement Al Omrane de Tanger Tétouan Al Hoceima (SAO) ;
 - Société d'Aménagement Al Omrane du Casablanca Settat (SAO CS) ;
 - Société d'Aménagement Al Omrane de Rabat Salé Kenitra (SAO RSK).
- Création de nouvelles filiales et prises de participations au nombre total de 20, dont 7 affiliées à l'OFPPT, 6 à la CDG, 3 à l'OCP, 2 à MASEN et 1 chacune à TMSA et AMDL.

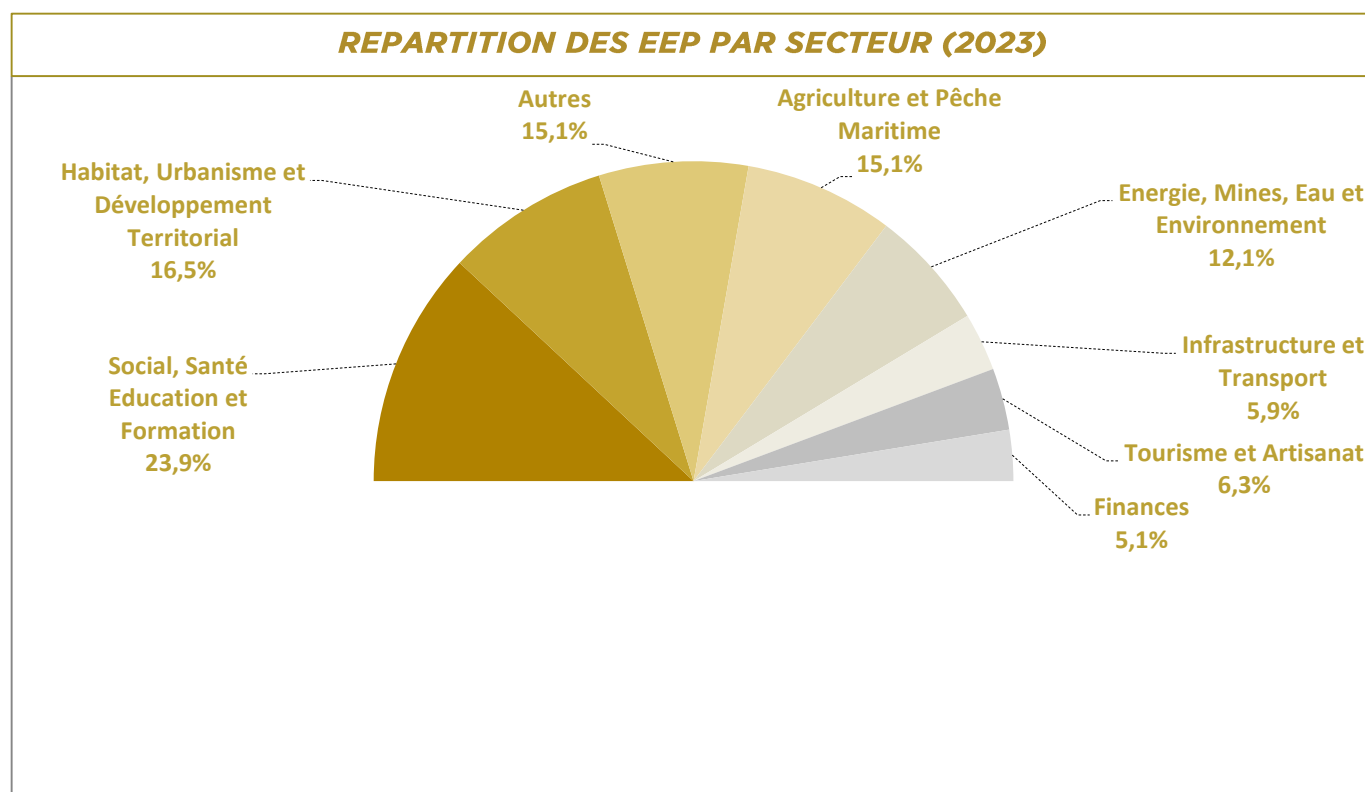


Le périmètre d'action de l'ANGSPE compte 21% des entités composant le portefeuille public dont 15 Etablissements Publics et 42 SA à participations directes du Trésor. Ce périmètre intègre près de 97% du total des filiales et participations publiques. Il est à noter que le périmètre de l'Agence a connu la création de 12 nouvelles entités sur la période 2022-2023, faisant relever, ainsi, le total des filiales et participations à 500 entités.

1.3. Répartition sectorielle et territoriale du portefeuille public

Eu égard à son rôle structurant dans le déploiement des politiques de développement territorial et dans la gestion de services publics locaux, le secteur des EEP se caractérise par une forte présence territoriale. A ce titre, 62% du portefeuille public concerne des EEP impliqués dans différents programmes de développement lancés au niveau régional.

Sur le plan sectoriel, le portefeuille public est marqué par la diversité sectorielle des entités qui le composent. Ainsi, les EEP opèrent dans les principaux domaines économiques et sociaux, notamment l'infrastructure, l'énergie, l'eau, l'agriculture, la pêche maritime, l'éducation, l'enseignement, la formation professionnelle, la santé, le tourisme, l'industrie, la logistique et les services financiers.



La répartition régionale des EEP est illustrée ci-après :

REPARTITION TERRITORIALE DES EEP EN 2023



Quoique le portefeuille public demeure marqué par une concentration au niveau des deux grandes Régions (Rabat-Salé-Kénitra et Casablanca-Settat) à hauteur de **53%** du total des EEP, plusieurs entités, dont le siège se situe dans ces mêmes régions, sont à compétence nationale opérant, par conséquent, sur plusieurs régions ou sur une large partie du territoire national.

Par ailleurs, les EEP développent, de plus en plus, leur présence à l'international et œuvrent, de ce fait, pour ériger le Maroc en un hub économique et financier ouvert sur l'Afrique, notamment dans les secteurs clés de l'économie des pays africains partenaires, tels que les mines, les infrastructures, l'habitat, le tourisme, les télécommunications et l'énergie.

Ainsi, **18%** des filiales sont installées à l'étranger dont **20%** sont implantées en Afrique, eu égard aux opportunités et perspectives de développement qu'offre ce continent.

II. PERFORMANCES DU PORTEFEUILLE PUBLIC

En dépit des répercussions de la crise Covid-19 et des effets liés aux tensions internationales (perturbation des chaînes d'approvisionnement, inflation ...) conjugués à la crise climatique et au stress hydrique prolongé, l'évolution des agrégats des EEP reflète une certaine résilience sur la période 2021-2023, alors que les prévisions sur la période 2024-2026 montrent des tendances favorables, annonçant des perspectives de renforcement des performances économiques et financières des EEP.

II.1. Indicateurs économiques et financiers

En dépit des perturbations des chaînes d'approvisionnement et de la volatilité des prix des matières premières, les indicateurs économiques et financiers des EEP ont connu un redressement significatif au cours de 2021 sans, toutefois, atteindre le niveau de performances enregistré avant la crise sanitaire liée au Covid-19.

En 2022 et malgré les effets prolongés des crises successives, les EEP ont continué à garantir la marche normale des services publics de base et ont réussi à récupérer, à des taux significatifs, les niveaux de performances réalisés en 2019 et ce, grâce aux efforts d'optimisation de leurs plans de développement conjugués aux mesures de soutien engagées par le Gouvernement en faveur des secteurs les plus touchés en vue d'assurer la continuité des services publics.

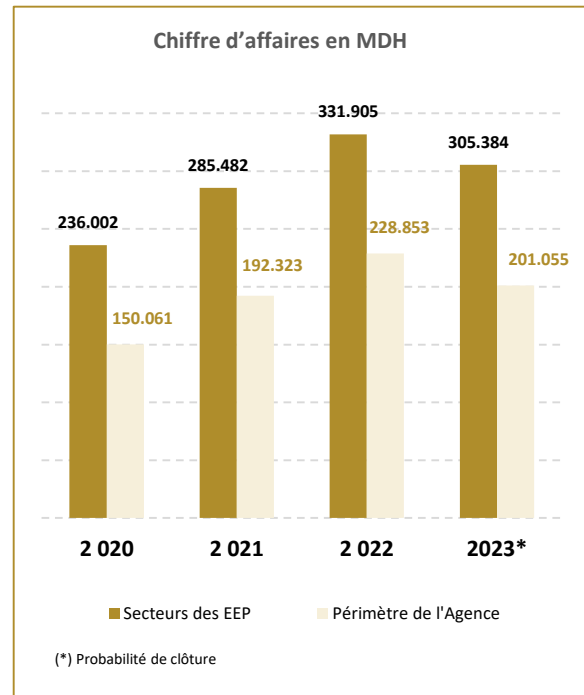
Dans ce contexte marqué par une inflation obstinément persistante en 2023, les agrégats financiers des EEP donnent le signe d'une évolution favorable qui devrait se consolider durant la période 2024-2026.

L'analyse développée, dans cette partie, porte sur l'évolution des indicateurs financiers de l'ensemble du portefeuille public, en mettant l'accent sur le périmètre de l'ANGSPE. Cette analyse adresse, également, la répartition sectorielle et la dimension territoriale des différents indicateurs.

i) Réalisations 2022 et prévisions de clôture 2023

Le chiffre d'affaires (CA) du secteur des EEP s'est établi, en 2022, à **331.905 MDH** enregistrant ainsi une augmentation respectivement, de 16% et 41% par rapport à 2021 et 2020. Les EEP du périmètre de l'ANGSPE (avec un CA de **228.853 MDH** en 2022) qui représente 69% du CA de l'ensemble du secteur, affichent une nette augmentation de 19% et 53%, respectivement, par rapport à 2021 et à 2020.

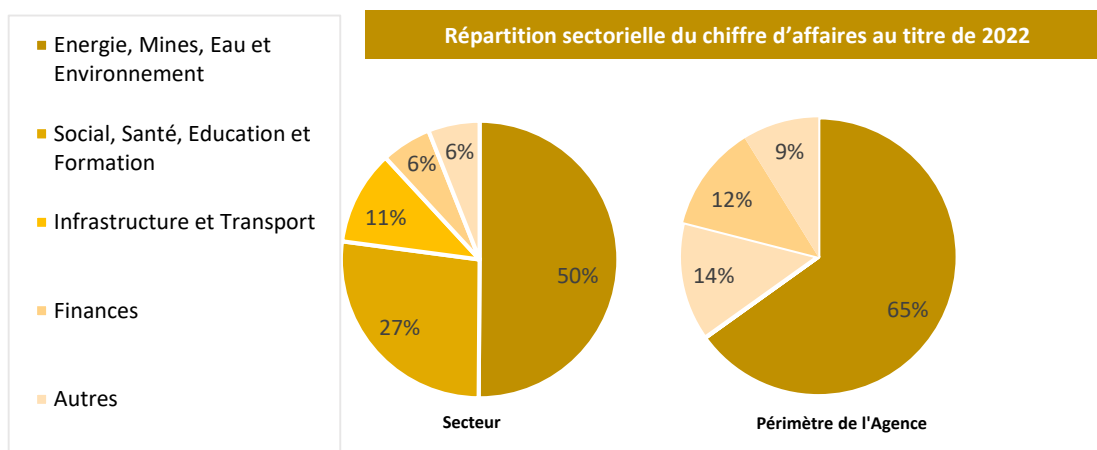
La tendance haussière du CA en 2022 résulte, dans une large proportion, de la hausse importante du CA du Groupe OCP (**114.574 MDH**) marquant une augmentation de 36% et 104%, respectivement, par rapport à 2021 et 2020. Le CA dudit Groupe représente, en 2022, plus de 35% du CA global du secteur et plus de 50% du CA du périmètre de l'Agence.



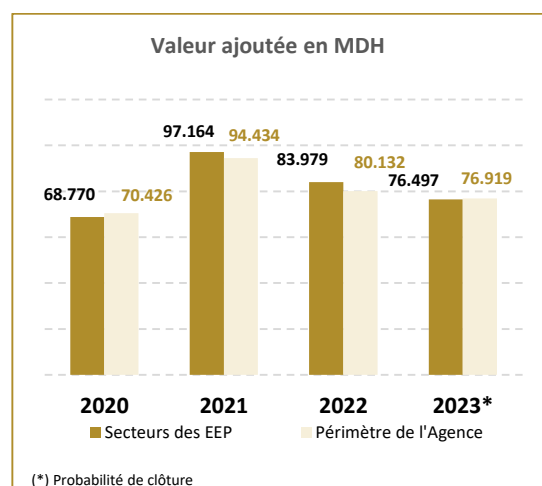
Cette hausse du CA s'explique, dans une moindre proportion, par l'augmentation du CA de l'ONEE (soit **40.987 MDH**, en hausse de 4% et de 11%, respectivement, par rapport à 2021 et 2020), du Groupe RAM (soit **12.899 MDH**, en hausse de 103% et de 92%, respectivement, par rapport à 2021 et 2020) et du Groupe TMSA (soit **8.017 MDH**, en hausse de 12% et de 142%, respectivement, par rapport à 2021 et 2020).

Les probabilités de clôture, au titre de l'exercice 2023, affichent, pour l'ensemble du secteur, un CA de **305.384 MDH**, en baisse de 8% par rapport à 2022 et en hausse de 7% par rapport à 2021 (-12% par rapport à 2022 et +5% par rapport à 2021 pour le périmètre de l'Agence, soit un CA de **201.055 MDH**). Cette contraction prévue revient, principalement, à la baisse du CA du Groupe OCP et une augmentation moins proportionnelle du CA de l'ONEE et de celui du Groupe TMSA.

La répartition sectorielle montre une forte concentration, en 2022, du CA au niveau des secteurs suivants : « **Energie, Mines, Eau et Environnement** », « **Infrastructure et Transport** », « **Social, Santé, Education et Formation** » et « **Finances** ». En effet, ces quatre secteurs détiennent une part de 94% pour l'ensemble du secteur et de 91% pour le périmètre de l'Agence.



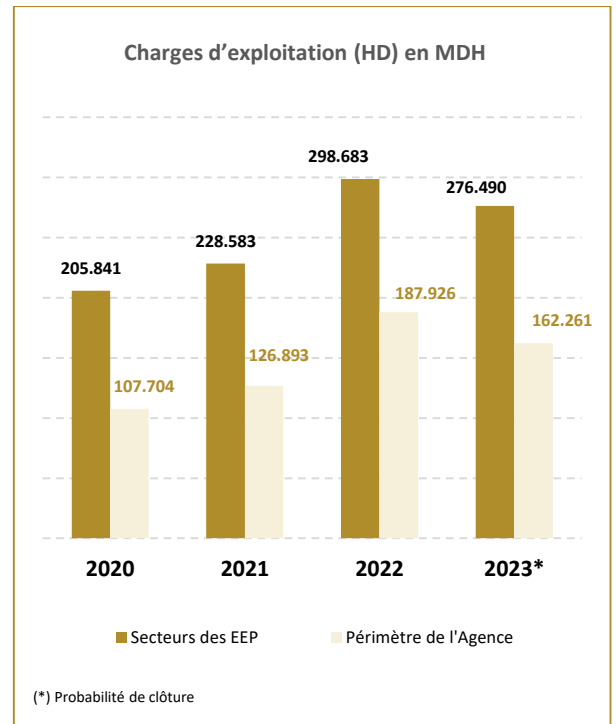
La valeur ajoutée (VA) du secteur des EEP a atteint **83.979 MDH** en 2022 (**80.132 MDH** pour le périmètre de l'Agence) soit un repli significatif de **14%** par rapport à 2021 (**-15%** pour le périmètre de l'Agence) et une augmentation de 22% par rapport à 2020 (+14% pour le périmètre de l'Agence). Cette contraction de la VA s'explique, principalement, par une VA négative de l'ONEE (-7.209 MDH en 2022) marquant ainsi des réductions de 151% et de 148%, respectivement, par rapport à 2021 et 2020, outre la baisse de la VA du Groupe CDG (-33% par rapport à 2021 avec **8.123 MDH** en 2022).



En prévisions de clôture de 2023, la VA du secteur et du périmètre stratégique est estimée, respectivement, à **76.497 MDH** et à **76.919 MDH**, en baisse de **9%** par rapport à 2022, évolution qui résulte, principalement, de la diminution attendue de la VA du Groupe OCP et du Groupe ANP, contre une hausse, moins importante, de la VA des Groupes ADM, BAM et ANCFCC.

Sur le plan sectoriel, trois secteurs ont contribué à hauteur de **88%** et **90%**, respectivement, de la VA de l'ensemble du secteur et de celui du périmètre de l'Agence au titre de l'année 2022. Il s'agit des secteurs suivants : « **Energie, Mines, Eau et Environnement** », « **Infrastructure et Transport** », et « **Finances** ».

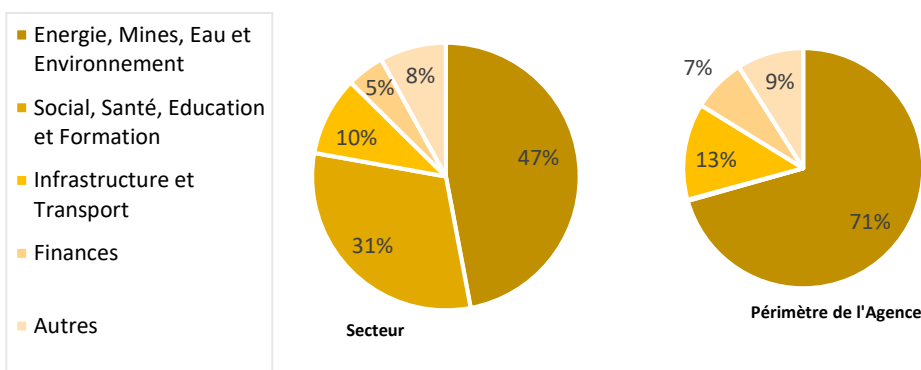
Les Charges d'exploitation hors dotations (CEHD) du secteur des EEP ont atteint le seuil de **298.683 MDH** en 2022, enregistrant une hausse importante de 31% et de 45%, respectivement, par rapport à 2021 et 2020. Parallèlement, les CEHD des EEP du périmètre de l'Agence, qui représentent environ 63% du total des CEHD du secteur des EEP en 2022 (56% en 2021), affichent un montant de **187.926 MDH** en 2022, marquant ainsi, de fortes augmentations, respectivement, de 48% et de 74% par rapport à 2021 et 2020. Cette évolution est imputée, en grande partie, aux hausses des prix des matières premières subies par certains EEP, notamment, le Groupe OCP (hausse des CEHD de 56% et de 119%, respectivement, par rapport à 2021 et 2020 avec **78.271 MDH**) et l'ONEE (hausse des CEHD de 79% et de 101%, respectivement, par rapport à 2021 et 2020 avec **52.718 MDH**).



Les probabilités de clôture de l'année 2023 pour l'ensemble du secteur tablent sur un total des CEHD de **276.490 MDH** (**162.261 MDH** pour le périmètre de l'Agence), enregistrant une réduction de 7% par rapport à 2022 (-14% pour le périmètre de l'Agence) et une augmentation significative de 21% par rapport à 2021 (+28% pour le périmètre de l'Agence). La réduction des CEHD par rapport à 2022 résulte des baisses attendues des CEHD du Groupe OCP, de l'ONEE, du Groupe HAO et du Groupe ONCF.

La répartition sectorielle au titre de 2022 montre que les secteurs de « **Energie, Mines, Eau et Environnement** », « **Infrastructure et Transport** », « **Social, Santé, Education et Formation** » et « **Finances** », détiennent 92% des CEHD du secteur des EEP (91% pour le périmètre de l'Agence), comme montré dans le graphique ci-après :

Répartition sectorielle des CEHD des EEP au titre 2022



Les Charges de personnel (CP) qui constituent en moyenne, durant la période 2020-2022, une proportion de 16% du total des charges d'exploitation (hors dotations) du secteur, ont

progressé, respectivement, de 5% et de 11% par rapport à 2021 et 2020, atteignant **41.183 MDH** en 2022 (**39.053 MDH** en 2021 et **37.047 MDH** en 2020). Quant aux EEP du périmètre de l'Agence, leurs CP ont connu, également, une tendance haussière en 2022 pour atteindre **31.849 MDH**, avec un accroissement d'environ 6% et 12%, respectivement, par rapport à 2021 et 2020.

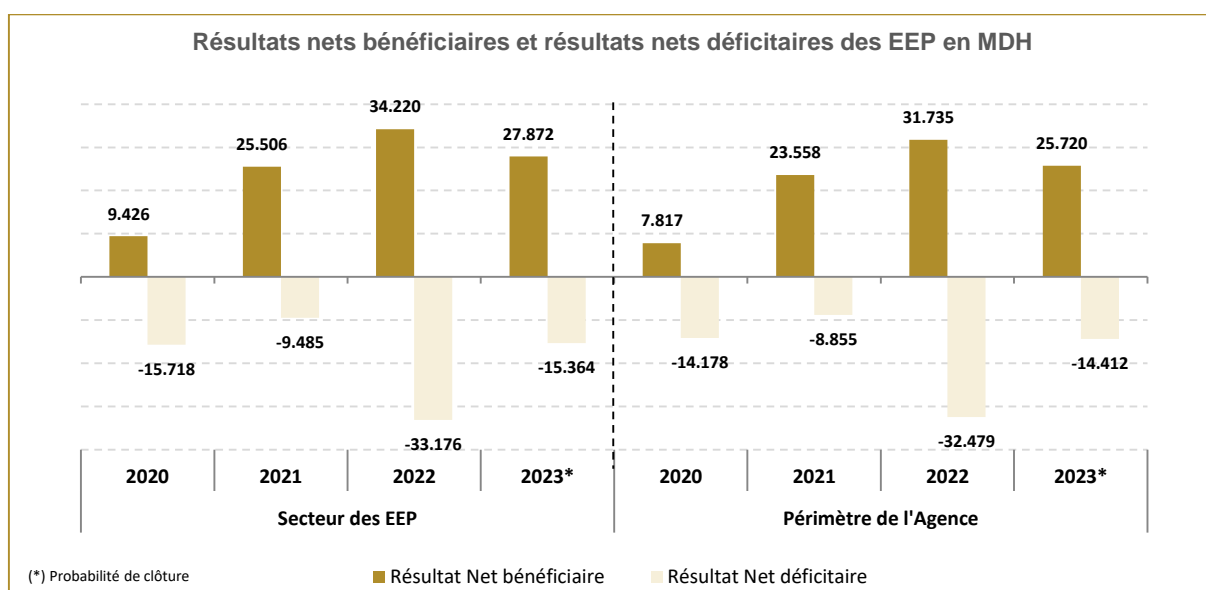
Les probabilités de clôture des CP, au titre de 2023, montrent une tendance à la hausse avec **44.893 MDH**, marquant ainsi une augmentation de 9% par rapport à 2022, qui est imputée en totalité à la hausse d'une même proportion (9%) constatée au niveau du périmètre de l'ANGSPE.

En termes de répartition sectorielle des CP pour l'exercice 2022, les secteurs de « **l'Energie, Mines, Eau et Environnement** », de « **l'Infrastructure et Transport** » et des « **Finances** » représentent des parts respectives de 43%, 17% et 13% des CP de l'ensemble du secteur, contre des parts respectives de 51%, 20% et 16% pour les CP du périmètre de l'Agence.

Après une tendance haussière en 2021, **les résultats d'exploitation et les résultats nets** du secteur des EEP ont connu une diminution notable au titre de 2022, enregistrant, respectivement, un total de **23.142 MDH** et de **1.044 MDH**.

Cette contraction s'explique, d'une part, par l'aggravation, en 2022, des résultats d'exploitation déficitaires (**-28.336 MDH**) et des résultats nets déficitaires (**-33.176 MDH**), respectivement, de -167% et de -250% par rapport à 2021 (-83% et -111% par rapport à 2020) et d'autre part par une amélioration moins importante des résultats d'exploitation bénéficiaires (**51.478 MDH** en 2022 contre **41.772 MDH** en 2021 et **15.880 MDH** en 2020) et des résultats nets bénéficiaires (respectivement de +34% et de +263% par rapport à 2021 et 2020 avec un total de **34.220 MDH** en 2022).

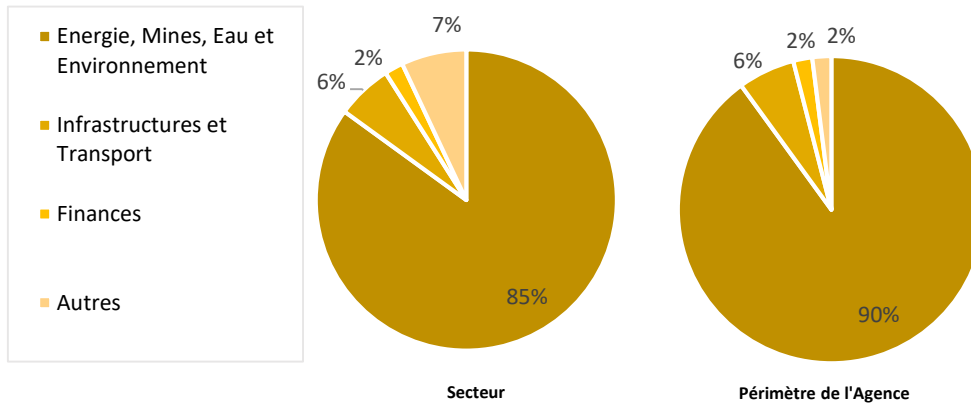
Toutefois, les prévisions de clôture de 2023 prévoient le retour de la tendance haussière des résultats du secteur des EEP, avec une amélioration des résultats d'exploitation (**27.435 MDH**) et des résultats nets (**12.508 MDH**).



La baisse constatée au niveau de l'ensemble des résultats du secteur des EEP au titre de 2022 est générée, en grande partie, par la contraction des résultats des EEP du périmètre de

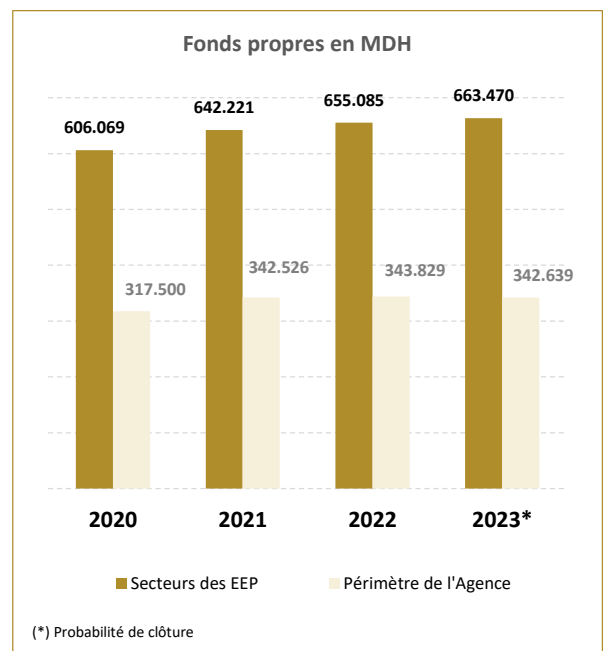
l'Agence. En effet, les résultats d'exploitation et les résultats nets des EEP relevant de ce périmètre sont passés, respectivement, de 2.345 MDH et de -6.361 MDH en 2020 à 31.765 MDH et 14.703 MDH en 2021, puis à environ 23.426 MDH et -744 MDH en 2022. Toutefois, les prévisions de clôture de 2023 laissent présager, pour le portefeuille de l'Agence, une hausse des résultats d'exploitation et des résultats nets qui devront s'établir, respectivement, à 28.183 MDH et à 11.308 MDH.

Répartition sectorielle des Résultats Nets Excédentaires au titre de 2022

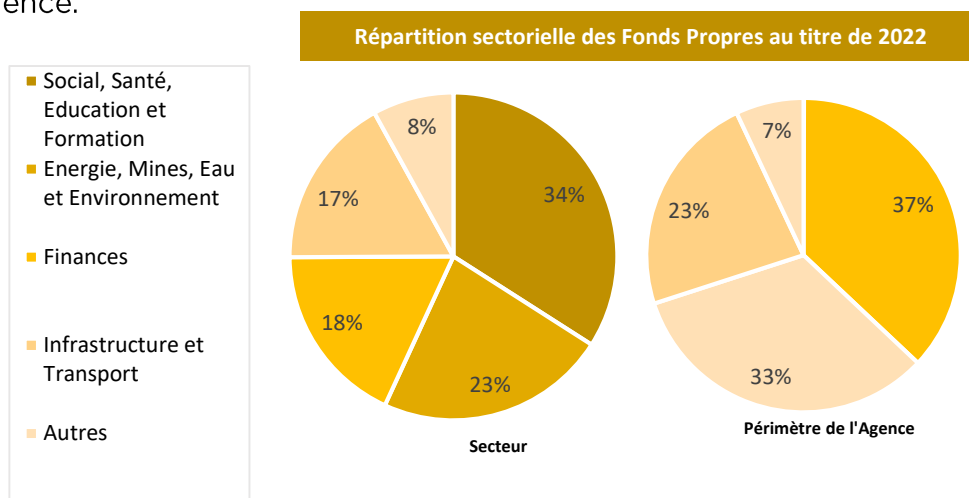


A noter que la répartition sectorielle montre une forte concentration du résultat net excédentaire global dans les secteurs de « l'Energie, Mines, Eau et Environnement » et de « l'Infrastructure et Transport », avec des parts respectives de 91% et de 96% pour l'ensemble des EEP et pour le portefeuille de l'Agence.

Les fonds propres (FP) du secteur des EEP se sont établis à 655.085 MDH en 2022 (dont 343.829 MDH reviennent aux EEP du périmètre de l'Agence), soit un accroissement de 2% et de 8%, respectivement, par rapport à 2021 et 2020 (+1% et +8% pour le périmètre de l'Agence). Cette variation est imputée, particulièrement, au Groupe OCP (+25% et +42%, respectivement, par rapport à 2021 et 2020 avec 108.052 MDH), à l'ONEE (-57% et -56%, respectivement, par rapport à 2021 et 2020 avec 11.853 MDH), au Groupe ONCF (-9% et +5%, respectivement, par rapport à 2021 et 2020 avec 23.318 MDH) et au FDSHII (+1% et +3%, respectivement, par rapport à 2021 et 2020 avec 75.327 MDH).

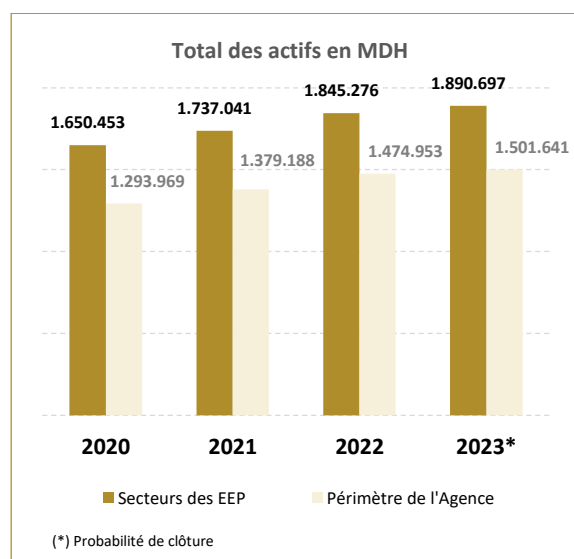


En termes de probabilités de clôture de 2023, les fonds propres du secteur devraient atteindre un montant de **663.470 MDH** imputé à raison de 52% (**342.639 MDH**) aux EEP du périmètre de l'Agence.



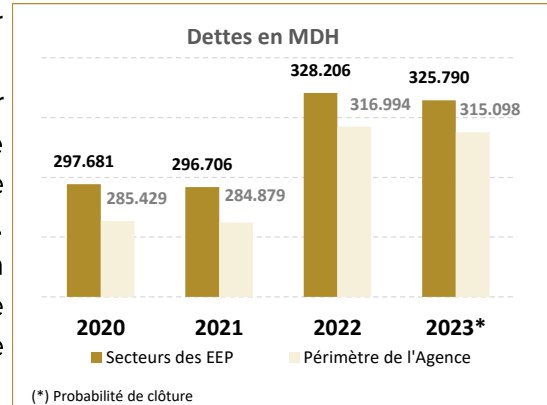
La répartition sectorielle des Fonds Propres, au titre de l'année 2022, montre une forte concentration, principalement, au niveau des secteurs suivants : « **Social, Santé, Education et Formation** » pour 34%, « **Energie, Mines, Eau et Environnement** » pour 23%, « **Finances** » pour 18% et « **Infrastructure et Transport** » pour 17%.

Le total des actifs a connu, en 2022, une appréciation de 6% et de 12%, respectivement, par rapport à 2021 et à 2020, avec un montant de **1.845.276 MDH**. Les prévisions de clôture de 2023 (**1.890.697 MDH**) présentent une augmentation de 2% par rapport à 2022. Quant aux EEP du périmètre de l'Agence, le total des actifs qui concentre plus que 79% des actifs de l'ensemble du secteur en 2022, s'est apprécié de 7% et 14%, respectivement, par rapport à 2021 et 2020, pour enregistrer un montant de **1.474.953 MDH**. Les prévisions de clôture de 2023 enregistrent pour le périmètre de l'Agence une légère hausse du total des actifs de 2% par rapport à 2022, pour s'établir à **1.501.641 MDH**.

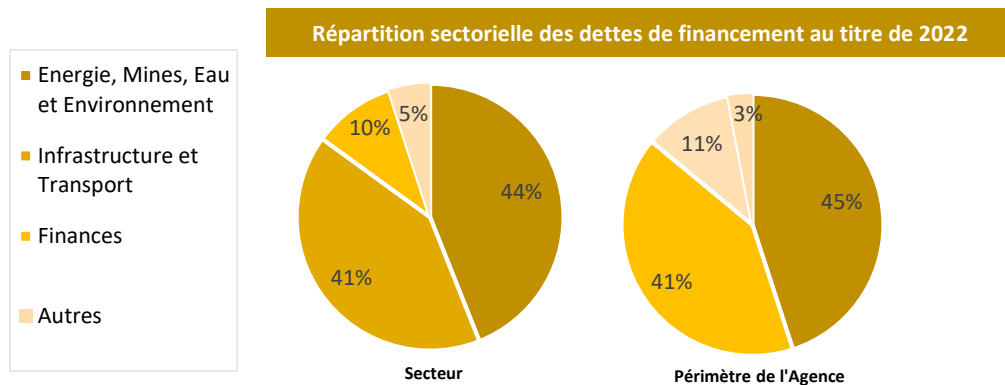


Par ailleurs, en 2022, 50% des actifs du secteur des EEP (65% pour les EEP du périmètre de l'Agence) sont détenus par cinq entités, à savoir : le Groupe CDG (**339.632 MDH**), le Groupe OCP (**226.012 MDH**), l'ONEE (**152.300 MDH**), le Groupe CAM (**142.718 MDH**) et le Groupe BAM (**102.541 MDH**).

L'encours des dettes de financement du secteur des EEP s'est établi, à fin 2022, à **328.206 MDH**, en hausse de la même proportion de 11% par rapport à 2021 et 2020. Les prévisions de clôture de 2023 établies à **325.790 MDH** montrent une stabilisation des dettes par rapport à 2022. L'encours global de la dette de 2022 est détenu à 97% par les EEP du périmètre de l'Agence (**316.994 MDH** en 2022), dont les probabilités de clôture de 2023 sont estimées à **315.098 MDH**.



Les fortes augmentations constatées, en 2022, des dettes de financement ont été enregistrées par : le Groupe CAM (+38% avec **18.919 MDH**), le Groupe TMSA (+33% avec **19.687 MDH**), le Groupe OCP (+18% avec **59.877 MDH**), l'ONEE (+10% avec **63.469 MDH**), le Groupe ONCF (+3% avec **43.565 MDH**) et le Groupe ADM (+1% avec **36.885 MDH**).



L'analyse, par secteur, montre une concentration des dettes de financement au niveau des secteurs suivants : « **Energie, Mines, Eau et Environnement** », « **Finances** » et « **Infrastructure et Transport** ». Ces trois secteurs détiennent, en 2022, plus de 95% des dettes de financement du secteur des EEP et plus de 97% des dettes de financement du portefeuille de l'Agence.

ii) Prévisions 2024-2026

Les prévisions sur la période 2024-2026 montrent une consolidation des indicateurs financiers des EEP, en précisant que ces prévisions sont établies sur la base d'hypothèses et de scénarios propres à chaque EEP en fonction des spécificités de leurs activités respectives et des perspectives d'évolution des incertitudes marquant la phase post-pandémie Covid-19 et des perturbations liées aux tensions internationales.

Le tableau, ci-après, présente les prévisions des principaux indicateurs sur la période 2024-2026 pour l'ensemble du secteur des EEP et pour les EEP constituant le périmètre de l'Agence :

MILLIONS DE DH	Secteur des EEP			EEP du périmètre de l'Agence		
	2024	2025	2026	2024	2025	2026
Chiffre d'Affaires	358 254	374 015	376 999	251 546	265 945	267 459
Charges d'Exploitation (*)	308 693	312 811	314 370	192 971	196 725	197 333
Charges de Personnel	45 995	47 249	48 015	35 120	36 007	36 487
Valeur Ajoutée	85 910	92 977	95 511	85 462	92 149	94 749
Résultat d'Exploitation (**)	56 706	61 472	61 717	56 786	63 603	62 307
Résultat Net (**)	38 985	40 678	40 778	38 734	39 226	39 464
Fonds Propres	674 282	680 165	696 058	348 479	349 181	361 113
Total du bilan	1 948 452	1 955 833	1 984 067	1 553 152	1 555 251	1 578 857

(*) Hors dotations ; (**) Hors CMR & CNSS

Les prévisions 2024-2026 des principaux indicateurs du secteur des EEP (y compris les EEP du périmètre de l'Agence) annoncent des perspectives favorables :

- Une augmentation du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée par rapport à 2023 (y compris le périmètre de l'Agence), enregistrant, ainsi, sur la période 2024-2026, une moyenne annuelle de **369.756 MDH** et de **91.466 MDH**, respectivement, (**261.650 MDH** et **90.786 MDH** pour le périmètre de l'Agence) ;
- Un trend d'évolution progressif des charges d'exploitation (hors dotations) par rapport à 2023, tablant ainsi sur une moyenne annuelle d'un montant de **311.958 MDH** sur la période 2024-2026, dont **195.676 MDH** généré par les EEP du périmètre de l'Agence ;
- Une tendance haussière des résultats d'exploitation et des résultats nets ;
- Une phase de renforcement continue des fonds propres et des actifs sur la période 2024-2026.

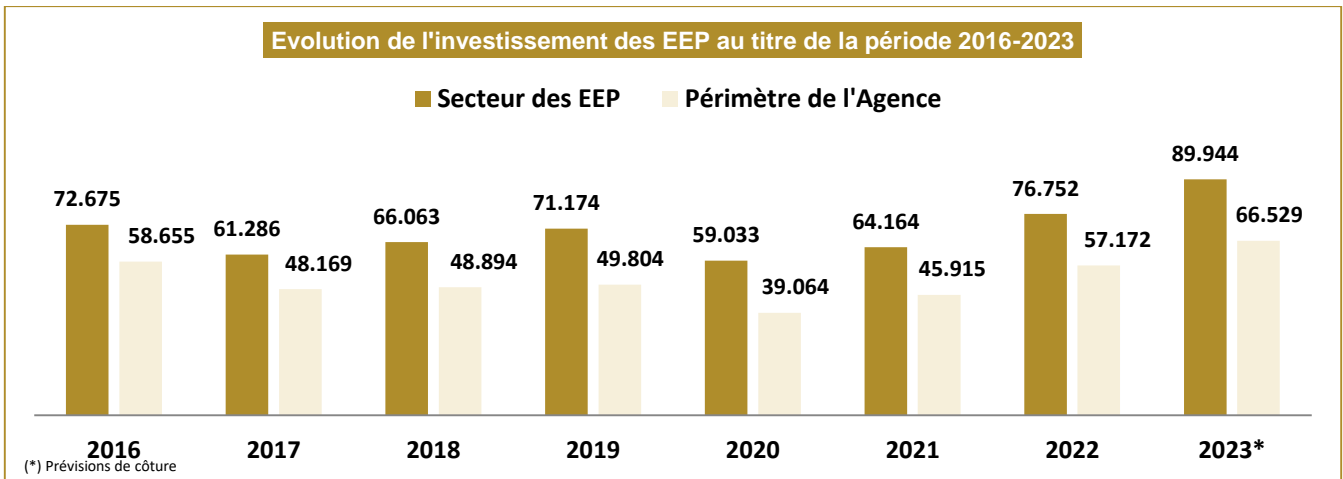
II.2. Investissement

En 2023, les investissements actualisés des EEP s'élèvent à **143.569 MDH** contre **140.500 MDH** prévus initialement (Loi de Finances 2023), soit une légère progression de 2%. Cette variation s'explique par l'impact des décisions issues des discussions budgétaires et des délibérations des organes de gouvernance des EEP. Quant aux prévisions de clôture au titre de 2023, elles seront établies à **89.944 MDH**, soit un taux de 63% par rapport aux prévisions actualisées.

Concernant l'exercice 2024, les investissements des EEP connaîtraient une hausse de 6% par rapport aux investissements actualisés de 2023, pour atteindre **152.013 MDH**. En 2025 et 2026, il est prévu de réaliser un volume d'investissement à hauteur de **123.110 MDH** et de **112.825 MDH** respectivement.

i) Investissements réalisés

En 2022, les EEP ont réalisé un volume d'investissement total de **76.752 MDH**, soit un taux de réalisation de 77% et une amélioration de **12.588 MDH (+20%)** par rapport aux réalisations de 2021 (**64.164 MDH**). La grande part de ce volume (74%) est réalisée par les EEP relevant du périmètre de l'Agence comme l'illustre le graphique ci-après :



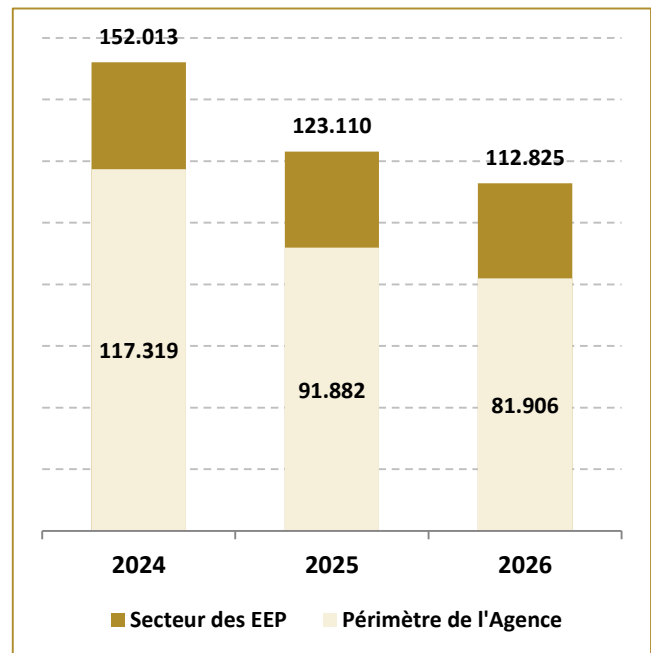
Ce niveau de performances des EEP en matière d'investissement a été atteint grâce, notamment, aux réalisations du Groupe OCP (20.050 MDH), de l'ONEE (7.580 MDH), du HAO (4.846 MDH), du Groupe CDG (4.805 MDH), des AREF (4.800 MDH), de Casa Transport (3.267 MDH) et du Groupe TMSA (2.943 MDH). Ces EEP et Groupes représentent, à eux seuls, plus de 63% de l'ensemble des réalisations des EEP en matière d'investissement au titre de 2022. En termes de prévisions de clôture 2023, les EEP tablent sur un volume global d'investissement avoisinant 89.944 MDH.

ii) Projections 2024-2026

Pour l'exercice 2024, le programme d'investissement prévisionnel des EEP est évalué à 152.013 MDH dont un volume de 117.319 MDH revenant aux EEP du périmètre de l'Agence.

Ces investissements sont imputés, en grande partie aux EEP suivants : Groupe OCP (52.877 MDH), ONEE (14.703 MDH), MASEN (8.736 MDH), AREF (6.200 MDH) et Régies de Distribution (6.178 MDH). Ces EEP représentent à eux seuls 58% des projections d'investissement au titre de 2024.

Les prévisions de 2025 et 2026 montrent une diminution des volumes d'investissement du secteur des EEP se limitant, respectivement, à 123.110 MDH et à 112.825 MDH, imputé à près de 75% à l'investissement prévisionnel des EEP du périmètre de l'Agence.



II.3. Analyse par Région

L'analyse de la répartition régionale des prévisions actualisées des investissements des EEP en 2023 (143.569 MDH) fait ressortir un certain rééquilibrage par rapport à l'année précédente (2022) : la région Rabat - Salé - Kénitra marquera un progrès de 5 points en passant de 15% en 2022 à 20% en 2023, suivie par les régions Marrakech - Safi dont le taux passera, de 12% en

2022 à 16% en 2023. Toutefois, les régions Casablanca - Settat et Tanger-Tétouan - Al Hoceima perdront, respectivement, 4 points et 3 points en passant, pour la première région, de 30% en 2022 à 26% en 2023 et de 11% en 2022 à 8% en 2023 pour la deuxième. De même, les régions de l'Oriental et de Souss - Massa perdront à leur tour 2 points (6% en 2023 contre 8% en 2022 et 2% en 2023 contre 4% en 2022 respectivement), alors que les autres Régions auront des variations des parts d'investissement ne dépassant pas un point.

Cette situation fait ressortir une concentration, en 2023, de 46% des investissements dans les deux métropoles (Casablanca-Settat et Rabat-Salé-Kénitra). Trois autres régions émergentes se réservent une part de 31% (Marrakech - Safi, Tanger - Tétouan - Al Hoceima et Drâa - Tafilalet), celles de l'Oriental et de Laâyoune - Sakia El Hamra s'accaparent, respectivement, des parts de 6% et 5%. Le reste des régions se départagerait les 13% restant des investissements prévus.

Quant à l'exercice 2024, Il est prévu que la région Rabat- Salé - Kénitra affiche une progression de 3 points de sa part d'investissement (23% en 2024 contre 20% en 2023). En revanche, la région Casablanca - Settat marquera une régression de 2 points en se limitant à 24% des parts d'investissements contre 26% en 2023. Les autres régions auront des variations des parts d'investissements ne dépassant pas 1 point comme l'illustre le tableau ci-après :

Répartition régionale des investissements prévisionnels des EEP				
Régions	2023		2024	
	En MDH	En pourcentage	En MDH	En pourcentage
Casablanca - Settat	37 216	26%	37 023	24%
Rabat- Salé - Kénitra	28 968	20%	34 529	23%
Marrakech -Safi	22 317	16%	22 412	15%
Tanger - Tétouan - Al Hoceima	11 479	8%	11 630	8%
Drâa - Tafilalet	9 561	7%	9 910	7%
Oriental	8 704	6%	8 680	6%
Laâyoune- Sakia El Hamra	7 200	5%	6 041	4%
Béni Mellal - Khénifra	6 352	4%	6 841	5%
Fès - Meknès	4 882	3%	7 174	5%
Souss - Massa	3 505	2%	4 737	3%
Guelmim - Oued Noun	2 430	2%	2 074	1%
Dakhla - Oued Eddahab	953	1%	963	1%
Total Régions	143 569	100	152 013	100%

III. RELATIONS FINANCIERES ENTRE L'ETAT ET LES EEP

L'Etat fait recours, constamment, à la création d'EEP pour leur confier des missions de service public dans divers secteurs d'intervention et territoires d'actions, consacrant ainsi les vertus de ce modèle en termes d'autonomie, de souplesse de gestion et de gouvernance, de responsabilisation, de transparence dans la reddition des comptes et également de capacités à mobiliser les compétences requises.

Compte tenu des enjeux budgétaires croissants associés à ce modèle de gestion de l'action publique, l'Etat a mis en place la loi-cadre n° 50-21 relative à la réforme des EEP qui fixe parmi ses objectifs, la conduite d'opérations de restructuration des EEP tendant, notamment, à réduire les subventions qui leur sont accordées sur le Budget Général de l'Etat (BGE) et à améliorer leurs contributions audit Budget.

C'est dans la même perspective que la loi-cadre précitée a réservé un chapitre pour traiter la question liée à la maîtrise des opérations de création des EEP, en exigeant, notamment, que tout projet de loi ayant pour objet la création d'un établissement public doit faire l'objet d'une étude préalable et que sauf nécessité impérieuse d'intérêt national, aucun établissement public ne peut être créé pour exercer une activité marchande.

Les transferts croisés entre l'Etat et les EEP prennent les formes suivantes :

- **Subventions et autres transferts budgétaires** : l'Etat peut accorder des subventions ou des transferts budgétaires aux EEP pour combler d'éventuels déficits ou financer des activités ou des projets spécifiques ;
- **Ressources affectées (taxes parafiscales, redevances...)** : il s'agit des prélèvements obligatoires affectés, spécifiquement, à des activités ou à des secteurs particuliers. Ces taxes sont généralement destinées à financer des initiatives spécifiques ou à soutenir des groupes d'EEP dans un secteur donné ;
- **Contributions, dividendes ou retours sur investissement** : si les EEP génèrent des bénéfices, ils doivent verser à l'Etat des dividendes ou des parts de bénéfice outre des produits divers dont, principalement, les redevances d'occupation du domaine public.

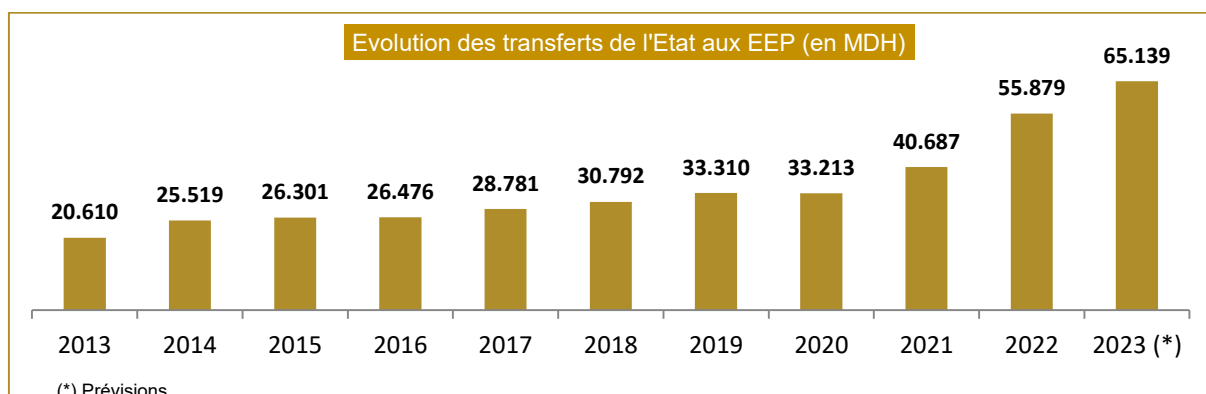
Dans le cadre de la rationalisation des transferts de l'Etat en faveur des EEP et l'accroissement de leurs dividendes et leurs contributions au BGE, la circulaire n° 1589/23/DEPP du 27/09/2023 du Ministère de l'Economie et des Finances, relative au cadrage des budgets des EEP, au titre de l'année 2024, a invité ces derniers à rationaliser leurs charges, à adopter des plans d'actions visant à réduire au maximum l'appel aux subventions de l'Etat et améliorer leurs contributions au BGE.

III.1. Transferts budgétaires de l'Etat aux EEP

L'appui de l'Etat au profit des EEP prend la forme de subventions d'équipement et/ou de fonctionnement, d'apports en capital ou de dotations pour des prises de participation ou des opérations de restructuration ponctuelles nécessitant une recapitalisation ou un renforcement des fonds propres. L'appui financier de l'Etat aux EEP marchands reste moins important que celui accordé aux Etablissements Publics non marchands.

Ainsi, les versements effectués en 2022 au profit des EEP marchands ne représentent que 29% par rapport au total des transferts de l'Etat vers les EEP.

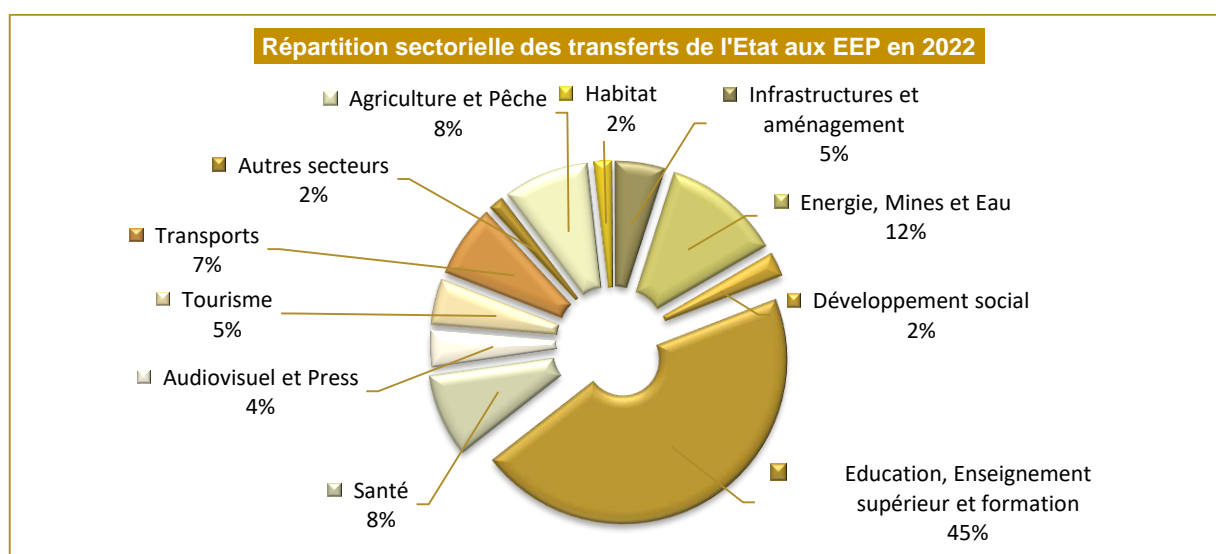
La période 2013-2022 a été marquée par une croissance importante du volume des transferts aux EEP, ce qui correspond à un taux de croissance annuel moyen (TCAM) de 11,7% sur la période.



L'augmentation continue des dotations accordées par l'Etat aux EEP résulte des effets conjugués de plusieurs facteurs, notamment, l'accélération des transferts aux EEP d'activités assurées, auparavant par l'administration, le rythme soutenu de création d'établissements publics à caractère non marchands pour la prise en charge de missions de service public et l'accroissement du soutien aux secteurs affectés par les effets des crises successives (eau, électricité, transport aérien ...).

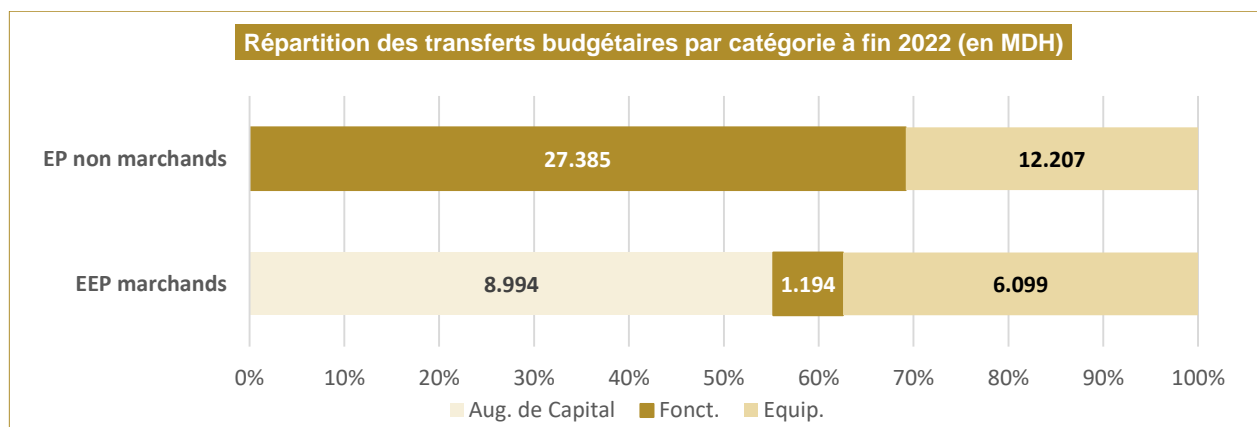
En termes de réalisation, le montant total des débloqués du BGE en faveur des EEP au titre de l'exercice 2022 s'est élevé à 55.879 MDH avec un taux de réalisation de 94% par rapport aux prévisions budgétaires de cet exercice (59.492 MDH).

La répartition sectorielle montre que les transferts budgétaires de l'Etat aux EEP, en 2022, sont, essentiellement, destinés aux secteurs prioritaires, à savoir : l'éducation, l'enseignement supérieur et la formation (25.313 MDH), l'énergie, les mines et l'eau (6.569 MDH), l'agriculture et la pêche (4.749 MDH), la santé (4.646 MDH), le transport (4.065 MDH), les infrastructures et l'aménagement du territoire (2.768 MDH), le tourisme (2.585 MDH), l'audiovisuel (1.996 MDH), le développement social (1.376 MDH) et l'habitat (973 MDH).



Par rubrique, les débloques, au titre de 2022, ont été destinés à raison de 51% au fonctionnement des EEP subventionnés (28.579 MDH), de 33% à l'investissement (18.306 MDH) et de 16% à l'augmentation de capital (8.994 MDH). Ainsi, ces débloques sont ventilés comme suit :

- 39.592 MDH en faveur des EEP non marchands dont 27.385 MDH destinés au fonctionnement et 12.207 MDH pour l'équipement ;
- 16.287 MDH pour les EEP marchands dont 8.994 MDH destinés aux augmentations de capital, 6.099 MDH pour l'équipement et 1.194 MDH pour le fonctionnement.



Les débloques, en 2022, de 39.592 MDH en faveur des EEP non marchands ont bénéficié, notamment, aux AREF (18.923 MDH), aux CHU (4.457 MDH), aux Universités et Etablissements de l'Enseignement Supérieur (2.644 MDH), à l'ONOUSC (2.600 MDH), aux ORMVA (2.013 MDH) et à l'ONSSA (1.225 MDH).

Le total des versements a atteint, au titre de 2022, un montant de 16.287 MDH en faveur des EEP marchands, dont, notamment, à l'ONEE (5.608 MDH dont 5.000 MDH imputé au fonds de dotation), à la SMIT (2.090 MDH), à la RAM (2.000 MDH) et à l'ONCF (1.868 MDH dont 1.529 MDH imputé au fonds de dotation).

Le montant important de la dotation versée à l'ONEE (5.608 MDH) s'inscrit dans le cadre des mesures de soutien engagées pour garantir la continuité des services d'électricité et d'eau potable dans un contexte marqué par la hausse des prix des combustibles et la raréfaction des sources en eau sous l'effet d'un stress hydrique prolongé.

Au titre de la Loi de Finances 2023, les débloques versés par l'Etat aux EEP, au 30 septembre 2023, ont atteint 42.840 MDH, soit un taux de réalisation de 66% par rapport aux prévisions actualisées de la Loi de Finances 2023 qui s'élèvent à 65.139 MDH.

Par rubrique, le montant précité de 42.840 MDH est destiné au fonctionnement (25.859 MDH), à l'investissement (11.358 MDH) et à l'augmentation de capital (5.623 MDH). Ces débloques ont bénéficié aux EEP suivants :

- Les EEP non marchands pour un montant de 31.121 MDH représentant 73% des montants versés à fin septembre 2023. Les principaux bénéficiaires sont les AREF (17.291 MDH), l'ONOUSC (2.006 MDH), les ORMVA (1.414 MDH), les Universités et Etablissements d'Enseignement Supérieurs (1.389 MDH), les Centres Hospitaliers

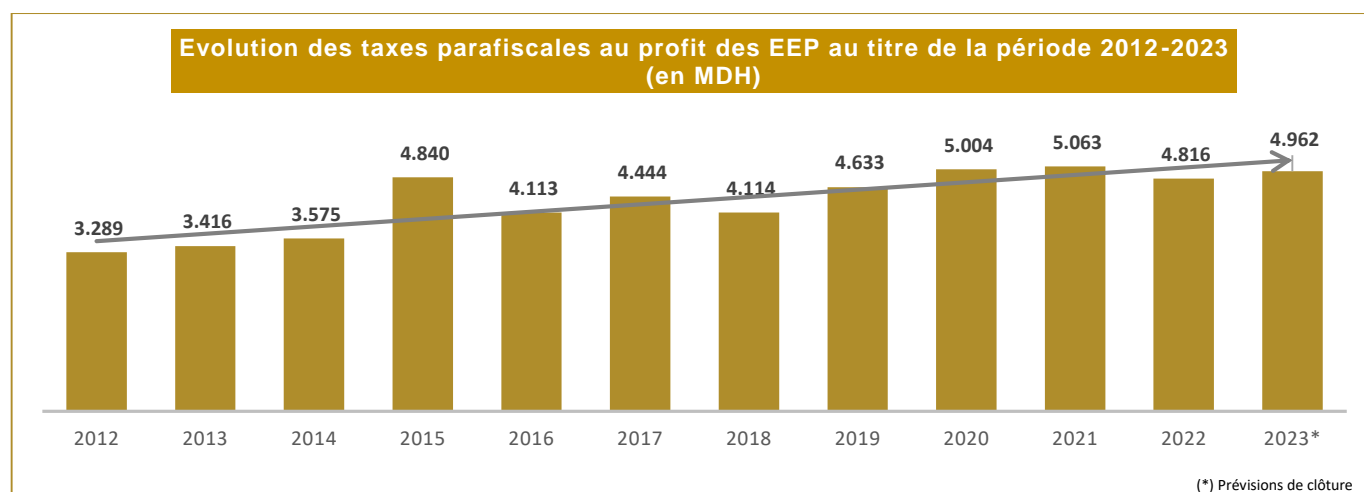
Universitaires (1.767 MDH), l'OFPPT (673 MDH), l'ONSSA (746 MDH), l'ANEF (718 MDH) et les Agences Urbaines (473 MDH) ;

- Les EEP marchands pour un montant de 11.719 MDH représentant 27% des montants versés à fin septembre 2023. Les principaux bénéficiaires sont l'ONEE (4.526 MDH dont 4.000 MDH à titre de fonds de dotation), la SNRT (1.316 MDH), l'ONCF (1.001 MDH), la SMIT (842 MDH), le CAM (500 MDH) et la SNGFE (424 MDH).

III.2. Taxes parafiscales encaissées par les EEP

Le soutien de l'Etat aux EEP ne se limite pas aux subventions et aux dotations allouées à certains EEP par le BGE mais englobe, également, d'autres concours financiers. Il s'agit, notamment, du produit des taxes parafiscales perçues par certains organismes.

Le montant total des produits de ces taxes est passé de 3.289 MDH en 2012 à 4.816 MDH à fin 2022. Le graphique, ci-dessous, retrace l'évolution du produit total desdites taxes entre 2013 et 2023 (prévisions de clôture) :



Les principaux EEP bénéficiaires des taxes parafiscales en 2022 sont :

- L'OFPPT avec un montant de 2.877 MDH au titre de la Taxe de la Formation Professionnelle (TFP) collectée par la CNSS et reversée à l'Office. Cette taxe représente 60% du montant total des taxes parafiscales perçues par les EEP ;
- La SNRT avec 340 MDH au titre de la Taxe pour la Promotion du Paysage Audiovisuel National (TPPAN), collectée par l'ONEE, les Régies de Distribution et les Sociétés Déléгатaires ;
- La NARSA avec 244 MDH au titre des diverses taxes instituées à son profit (taxe des assurés, assurances, carburant, automobile, Centres de Visites Techniques...) ;
- L'ONICL avec 177 MDH au titre de la Taxe de commercialisation des céréales et des légumineuses ;
- Les CCIS avec 131 MDH au titre du décime additionnel de la taxe professionnelle ;
- Les chambres d'artisanat avec 113 MDH au titre du décime additionnel de la taxe professionnelle.

Les produits de la Taxe Parafiscale à l'Importation (TPI) recouvrés par l'ADII ont atteint, en 2022, un montant de 586 MDH qui a été affecté aux EEP bénéficiaires comme suit : AMDIE (294 MDH), EACCE (200 MDH), ANPME (52 MDH) et la MDA (40 MDH).

Au titre de l'année 2023, le montant prévu des taxes parafiscales est estimé à **4.962 MDH**.

Par ailleurs et dans le cadre de la poursuite de l'application des décisions découlant des résultats de l'étude sur les taxes et les redevances bénéficiant aux EEP réalisée par le ministère chargé des finances en 2021, il a été procédé à la suppression, à partir du 1^{er} janvier 2023, des taxes parafiscales ci-après désignées :

- La taxe parafiscale sur les tapis estampillés instituée au profit de la **Maison de l'Artisan** (décret n° 2-22-727 du 16/12/2022 publié au Bulletin Officiel n° 7154 bis du 23 décembre 2022) ;
- La taxe parafiscale sur les tapis estampillés instituée au profit de l'**Entraide Nationale** (décret n° 2-22-730 du 16/12/2022 publié au Bulletin Officiel n° 7154 bis du 23 décembre 2022) ;
- La taxe de développement coopératif instituée au profit de l'**Office du Développement de la Coopération** (décret n° 2-22-728 du 16/12/2022 publié au Bulletin Officiel n° 7154 bis 23 décembre 2022) ;
- La taxe relative à la contribution des auto-écoles instituée au profit de l'**Agence Nationale de la Sécurité Routière** (décret n° 2-22-731 du 16/12/2022 publié au Bulletin Officiel n°7154 bis du 23 décembre 2022).

III.3. Produits versés par les EEP au BGE

Les transferts entre l'Etat et les EEP prennent, également, la forme de flux financiers envers l'Etat sous forme de dividendes, de parts de bénéfices, de produits de monopole, de redevances pour l'occupation du domaine public et d'autres revenus.

Les produits versés par les EEP au BGE, en termes de produits de monopoles, de dividendes, de parts de bénéfices et d'autres contributions (hors produits de cession d'actifs et de privatisation traités dans la partie IV du présent rapport), ont atteint **13.146 MDH** au titre de la **Loi de Finances 2022**, soit un taux de réalisation de **120%** par rapport aux prévisions initiales (**10.985 MDH**). Les principaux versements sont effectués par l'OCP (**6.531 MDH**), l'ANCFCC (**4.000 MDH**), IAM (**786 MDH**) et Bank Al Maghrib (**738 MDH**).

Les produits de 2022, réalisés à hauteur de **13.146 MDH**, sont en hausse de 23% par rapport à l'année 2021 (**10.711 MDH** hors produits de cession d'actifs et de privatisation). Cette évolution résulte, en partie, de l'amélioration des dividendes et des parts de bénéfices versés par certains EEP, notamment, l'OCP et l'ANCFCC, suite à la reprise des activités de ces organismes par rapport aux deux dernières années.

Concernant la **Loi de Finances pour l'année budgétaire 2023**, les prévisions initiales au titre des produits à provenir des EEP, hors cessions d'actifs et privatisations, sont de **16.464 MDH** alors que les prévisions de clôture s'élèvent à **16.787 MDH (+2%)**.

Les réalisations cumulées au **30 septembre 2023** totalisent un montant de **10.363 MDH** versés, principalement, par les EEP suivants : OCP (**5.961 MDH**), ANCFCC (**2.500 MDH**), Bank Al Maghrib (**743 MDH** dont **223 MDH** au titre de parts de bénéfice), IAM (**360 MDH**), ONDA (**280 MDH** au titre de redevances pour l'occupation du domaine public), Marsa Maroc (**125 MDH**) et ANRT (**100 MDH**).

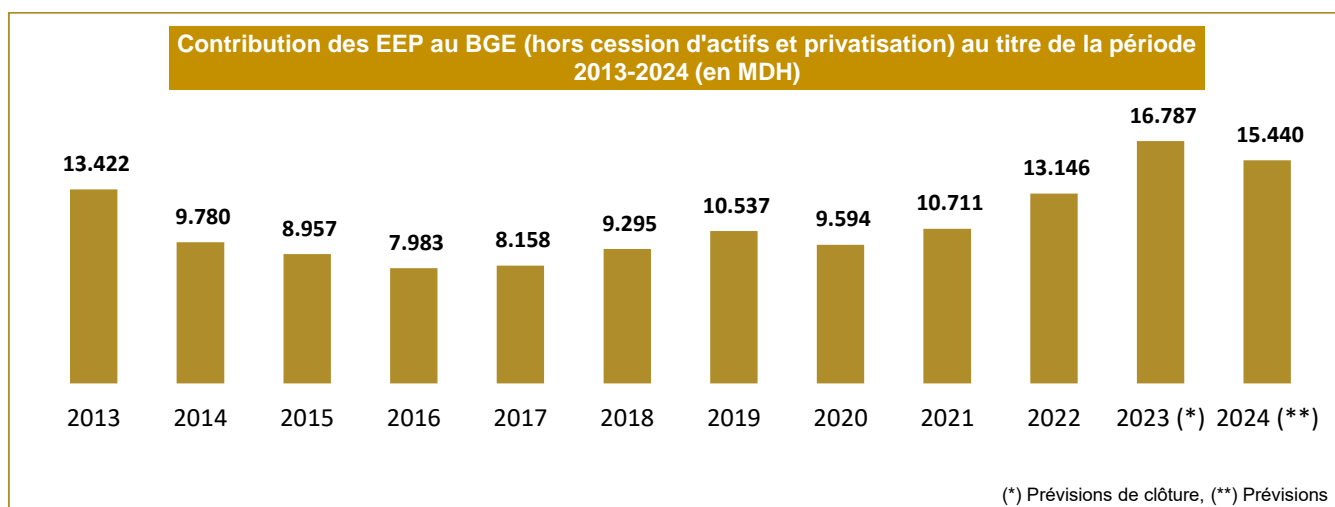
Le **Projet de Loi de Finances 2024** prévoit le versement de **15.440 MDH** au titre des produits à provenir des EEP et ce, hors produits de cessions d'actifs et de privatisation. Ces prévisions

enregistrent une baisse de 6% par rapport aux prévisions de la Loi de Finances de 2023 (16.464 MDH).

Les projections, hors produits des cessions d'actifs et de la privatisation, au titre des années 2025 et 2026 sont estimées, respectivement, à 15.762 MDH et 16.073 MDH.

Les contributions des EEP au BGE au titre des dividendes, des parts de bénéfice, des redevances d'occupation du domaine public et d'autres redevances et contributions ont atteint entre 2013 et 2022, un montant annuel moyen de 10.158 MDH dont 76% sont versés par quatre principaux contributeurs, à savoir : OCP, ANCFCC, IAM et Bank Al-Maghrib.

Le graphique suivant retrace l'évolution des réalisations et des prévisions au titre des produits provenant des EEP (hors produits de cessions d'actifs et de privatisation) sur la période 2013-2024 :



Concernant les données relatives aux produits au titre des cessions d'actifs et des opérations de privatisation, elles sont présentées et analysées dans la 4^{ème} partie du présent rapport.

2^{EME} Partie : LES EEP AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DU PAYS

I. DEVELOPPEMENT DES RESEAUX D'INFRASTRUCTURES

I.1. Réseaux des Transports

I.1.1. Transport autoroutier (ADM)

L'année 2022 a été pour ADM une année de reprise ayant permis de retrouver un niveau de trafic autoroutier équivalent à celui de 2019 après deux années 2020 et 2021 lourdement impactées par la crise sanitaire du Covid-19. Ainsi, le trafic autoroutier, établi à 13.600 v/j, a enregistré une hausse, respectivement, de 6% et de 45% par rapport aux exercices 2021 et 2020, sans, toutefois, atteindre le niveau enregistré en 2019 (13.794 v/j).

Dans ce cadre, le chiffre d'affaires de 2022 a connu une amélioration de **+176 MDH (+5,5%)** par rapport à 2021, pour atteindre **3.383 MDH**.

L'excédent brut d'exploitation (EBE) a atteint, en 2022, le niveau de **2.262 MDH**, en baisse de **115 MDH (-4.86%)** par rapport à 2021 et qui s'explique, principalement, par le niveau des reprises impactées par les réalisations de grosses réparations : **+294 MDH** par rapport à 2021.

Le résultat net ressort négatif de **-669 MDH** en 2022 en dégradation de **712 MDH** par rapport à 2021 (**42,4 MDH**), sous l'effet, principalement, de la forte dégradation du résultat financier (-65%) en raison de l'évolution défavorable des taux de change.

Le montant des investissements réalisés en 2022 s'est établi à **664 MDH**, représentant 39% des prévisions de l'exercice et en réduction de 24% par rapport aux réalisations de 2021.

L'encours de l'endettement de la société s'est établi, à fin 2022, à **39.186 MDH**, enregistrant une augmentation de **196 MDH** par rapport à 2021.

A fin juin 2023, le trafic enregistre une hausse de 8% et le chiffre d'affaires s'établit à **1.688 MDH** en hausse de 7,6% par rapport à la même période de 2021, alors que le programme d'investissement est réalisé à hauteur de 28% des prévisions budgétaires de l'exercice.

Les prévisions de clôture de 2023 tablent sur un chiffre d'affaires de **3.538 MDH** en hausse de 5% par rapport à 2022 et un résultat net de **480 MDH** (contre un résultat déficitaire de **669 MDH** en 2022) et qui résulte, en grande partie, des reprises sur les dotations financières. Le montant des investissements devrait s'établir, à fin 2023, à **843 MDH**, soit un taux de réalisation budgétaire de 89% (**944 MDH**).

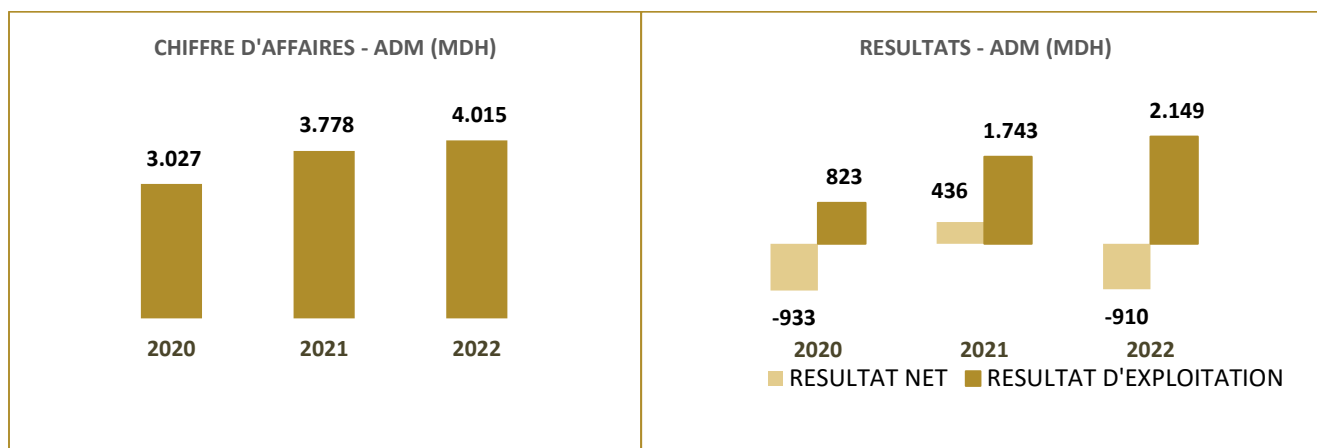
En prévisions triennales, le chiffre d'affaires d'ADM devrait atteindre **3.877 MDH** en 2024, **3.821 MDH** en 2025 et **3.971 MDH** en 2026.

En consolidé, le chiffre d'affaires de 2022 s'est établi à 4.015 MDH en hausse de 6% par rapport à 2021 et le résultat net à -910 MDH contre +436 MDH en 2021.

A fin juin 2023, le chiffre d'affaires consolidé totalise 1.986 MDH contre 1.901 MDH pour la même période de l'année 2022.

Le programme d'investissement prévoit, essentiellement, la réalisation de l'autoroute TitMellil-Berrechid et de la Continentale Rabat-Casablanca et devrait atteindre 8.410 MDH pour les trois prochaines années : 1.611 MDH en 2024, 3.030 MDH en 2025 et 3.769 MDH en 2026.

En vue de l'accélération de l'élargissement du réseau autoroutier, les concertations sont en cours entre les parties concernées dans l'objectif de mettre en place un contrat-programme devant donner la visibilité sur le modèle de financement des investissements autoroutiers forts capitalistiques et sur les actions de redressement de la structure financière d'ADM, notamment, les mesures de révisions tarifaires, de restructuration de la dette et d'apurement du crédit de TVA.



1.1.2. Transport ferroviaire (ONCF)

L'année 2022 s'est clôturée sur une tendance de croissance exceptionnelle de l'activité voyageurs ayant enregistré une amélioration de 33% par rapport à 2021. Cette croissance est encore plus marquée sur les trains « Al Boraq » dont l'évolution du trafic a dépassé de 60% les réalisations de 2021.

Ainsi, 45,9 millions de voyageurs ont choisi le train pour leurs déplacements en 2022 et l'ONCF prévoit, dans la continuité de ces performances exceptionnelles, de clôturer l'exercice 2023 avec près de 48 millions de voyageurs, soit une augmentation de 4,6% par rapport à 2022.

En matière de fret, l'ONCF a transporté 9,3 millions de tonnes de marchandises et 11,6 millions de tonnes de phosphates en 2022 et prévoit, pour 2023, une augmentation de 3,2% pour le tonnage des marchandises (9,6 millions de tonnes) et 13% pour les phosphates (13 millions tonnes).

L'ONCF a réalisé un chiffre d'affaires de 4.113 MDH en 2022 (4.592 MDH pour le Groupe ONCF), en augmentation de 13% par rapport à 2021 grâce aux bonnes performances réalisées par les activités de transport des voyageurs (+33%) et de marchandises (+19%). Le transport des phosphates a enregistré une diminution des recettes de 19% en relation avec la réduction des volumes des produits phosphatés transportés par trains.

Le programme d'investissement de 2022 a été réalisé à hauteur de **1.196 MDH** contre des prévisions de **2.523 MDH (47%)** et ce, suite au report de certains projets en raison de la flambée des prix.

A fin juin 2023, l'ONCF a réalisé un chiffre d'affaires de **1.939 MDH**, soit une légère augmentation de 5% par rapport à juin 2022, alors que les prévisions de clôture sont prévues pour **4.345 MDH** en augmentation de 6% par rapport à 2022.

A fin juin 2023, les investissements réalisés ont atteint **434 MDH**, soit un taux de réalisation de **13%**. Les prévisions de clôture de 2023 sont de **1.989 MDH** représentant **87%** des prévisions annuelles actualisées.

Les prévisions de clôture de 2023 prévoient une légère diminution de l'endettement de l'ONCF pour atteindre de **43.299 MDH** en baisse de 0,6% par rapport à 2022 (**43.565 MDH**).

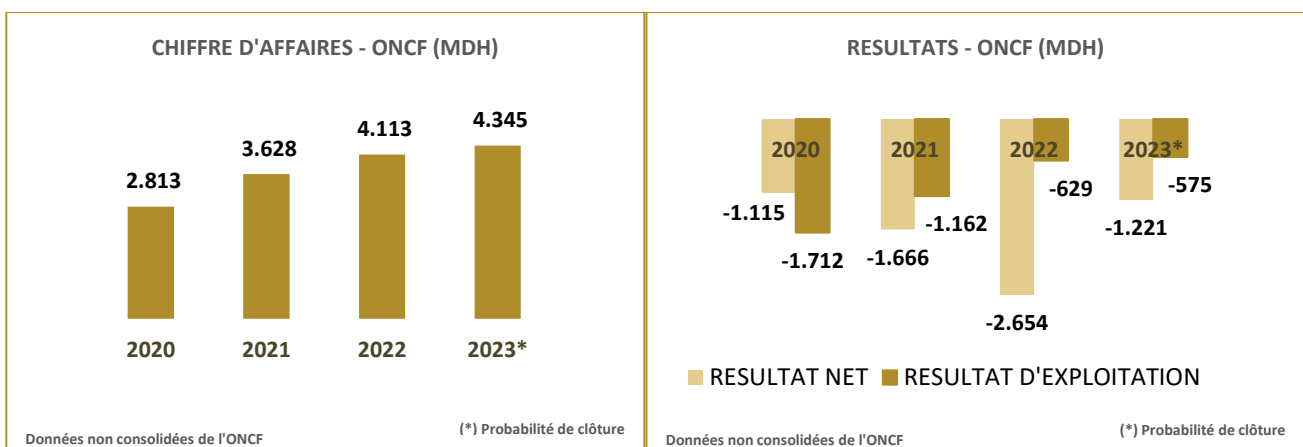
Les prévisions triennales consacrent une évolution soutenue du chiffre d'affaires devant atteindre : **4.857 MDH** en 2024, **5.244 MDH** en 2025 et **5.477 MDH** en 2026.

Les prévisions du programme d'investissement de l'ONCF pour la période 2024-2026 s'élèvent à **12.385 MDH** (**4.771 MDH** en 2024, **3.789 MDH** en 2025 et **3.825 MDH** en 2026). Ce programme sera dédié, principalement, à l'acquisition du nouveau matériel roulant.

Dans ce cadre, l'ONCF a engagé les diligences requises en vue du développement de l'Ecosystème Ferroviaire National, visant la réalisation d'une unité industrielle de fabrication locale des trains avec une intégration industrielle dépassant 60% et la mise en place d'une unité de maintenance et ce, dans le cadre d'un partenariat avec le secteur privé.

Le modèle de développement du secteur ferroviaire, fort impacté par l'endettement lourd de l'ONCF, nécessite l'accélération d'une réforme institutionnelle et organisationnelle afin d'optimiser le schéma de financement de l'infrastructure ferroviaire et de pérenniser l'action de l'ONCF pour accompagner les grands projets de développement prévus, notamment l'extension de la Ligne à Grande Vitesse (LGV) vers Marrakech et Agadir et les connexions portuaires (Safi, Nador West Med).

Dans ce cadre, la mise au point et la signature du nouveau contrat-programme Etat-ONCF, en cours de préparation en concertation entre les parties concernées, devrait asseoir les bases du nouveau schéma de financement du programme de développement du secteur et du redressement de la structure financière de l'ONCF.



1.1.3. Transport aérien

1.1.3.1. Royal Air Maroc (RAM)

L'année 2022 était encore peu favorable pour le transport aérien sous l'effet de la crise sanitaire et des tensions internationales et leurs conséquences sur le trafic, de l'inflation généralisée (notamment les cours du pétrole) et de la pression sur le secteur financier.

Dans ce contexte, la RAM a réussi à retrouver à fin octobre 2022, 68% de son trafic de 2019, et ce, grâce à l'allègement des conditions de voyages, à la programmation d'une offre adaptée de vols, au lancement de nouveaux produits et services et aux campagnes de communication ciblant la clientèle.

La RAM a transporté, en 2022, plus de 5 millions de passagers, enregistrant une croissance de 46% par rapport à l'exercice précédent, mais en recul de 32% par rapport à l'exercice 2018-2019.

Ainsi, la Compagnie a réalisé, durant l'exercice 2022, un chiffre d'affaires de **12.555 MDH**, en amélioration de **96%** par rapport à 2021. Le résultat d'exploitation quant à lui s'est établi à **-1.686 MDH** en amélioration de 22% par rapport à 2021 (**-2.166,5 MDH**).

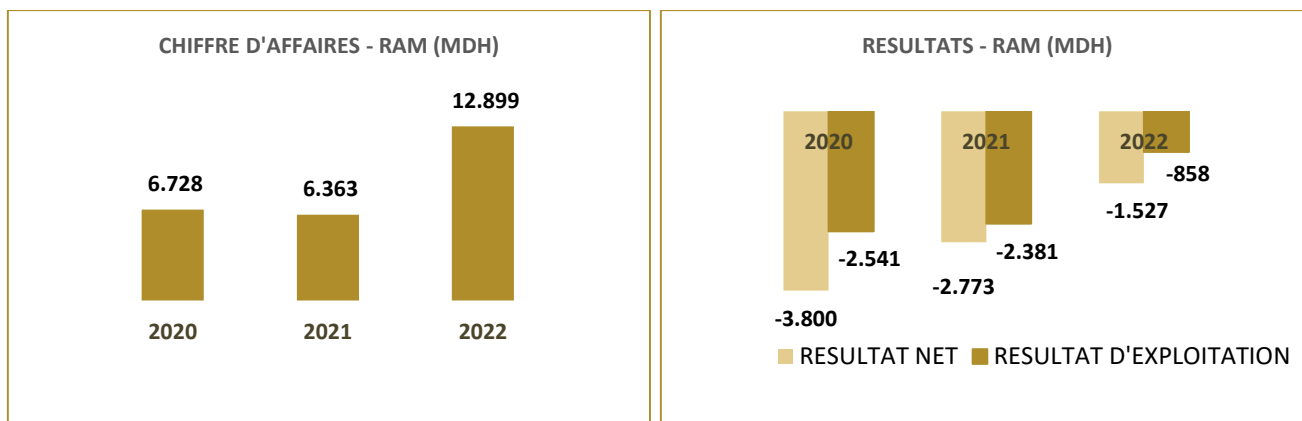
En consolidé, le Groupe RAM a réalisé un chiffre d'affaires de **12.899 MDH**, en amélioration de **103%** par rapport à 2021. Le résultat d'exploitation quant à lui s'est établi à **-858 MDH** en amélioration de 64% par rapport à 2021 (**-2.381 MDH**).

A fin avril 2023, et suite à une reprise du trafic, la Compagnie a transporté près de 3,2 millions de passagers, recouvrant ainsi 92% de son trafic pré-Covid et dépassant l'année 2022 de 101%.

Aussi, le chiffre d'affaires à fin avril 2023 (**8.325 MDH**) a augmenté de 129% par rapport aux réalisations durant la même période de 2022. Le résultat d'exploitation a, également, connu une amélioration et s'est établi à **1.219 MDH** comparé à une perte de **-396 MDH** réalisée pour la même période de 2022.

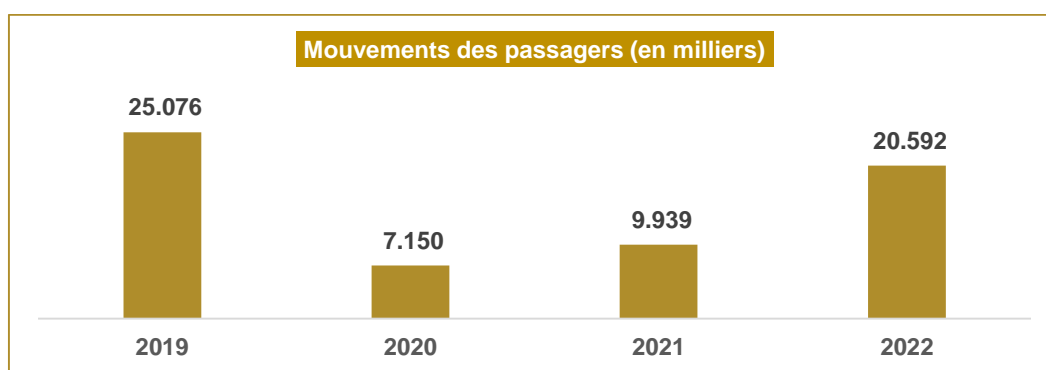
En dépit des perspectives encore incertaines en matière de reprise du trafic aérien et dans l'objectif de repositionner la RAM en tant qu'acteur incontournable dans le paysage aérien africain et de l'ériger en un connecteur global présent sur 4 continents, un contrat-programme Etat-RAM a été signé en juillet 2023 et vise l'accompagnement du plan de transformation de la compagnie par l'extension de sa flotte et la modernisation de sa gestion.

Ce plan de développement priorise, également, les objectifs de maximisation de l'impact de l'action de la RAM en matière économique et social, notamment, dans le secteur touristique qui a fait l'objet d'un partenariat historique, conclu en juin 2022, entre la RAM et l'ONMT dans l'objectif de mettre en place une politique commune en matière de liaisons aériennes et de marketing de la destination Maroc.



1.1.3.2. Office National des Aéroports (ONDA)

L'année 2022 a enregistré une forte reprise du trafic aérien au Maroc suite à la réouverture des frontières aériennes et au renforcement de la connectivité aérienne du pays avec l'ouverture de plus d'une vingtaine de nouvelles lignes internationales. Le trafic passager a atteint un taux de récupération de 82% du niveau enregistré en 2019 contre 95% pour la navigation aérienne.



Ainsi, le chiffre d'affaires a augmenté de 82% en passant de 2.123 MDH en 2021 à 3.875 MDH en 2022, alors que le résultat net est passé de -996 MDH en 2021 à 323 MDH en 2022.

Le programme d'investissement de 2022 a été réalisé à hauteur de 1.045 MDH sur des prévisions de 1.937 MDH, soit un taux de réalisation de 54%.

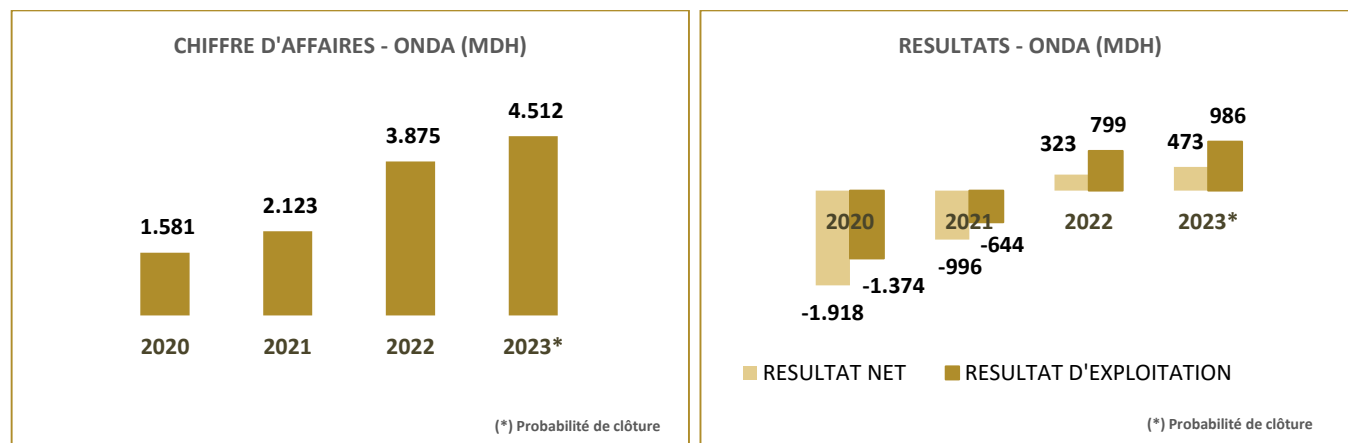
Le trafic à fin juin 2023 a atteint 12.197.957 passagers en hausse de 5% par rapport à la même période de l'année précédente.

Pour les prévisions de clôture de 2023, le chiffre d'affaires atteindra 4.512 MDH en hausse de 16% par rapport à 2022, le résultat net s'établirait à 473 MDH et le montant des investissements devrait atteindre 1.650 MDH.

Pour les années 2024 à 2026, le trafic aérien devrait connaître une évolution annuelle moyenne estimée à 6,4%, passant de 27 millions de passagers en 2024 à 31 millions de passagers en 2026.

Le programme d'investissement est évalué à 3.118 MDH en 2024, à 2.628 MDH en 2025 et à 2.926 MDH en 2026 et sera dédié, en grande partie, aux extensions des capacités aéroportuaires des aéroports de Mohammed V, de Rabat-Salé, de Marrakech, d'Agadir, de Tétouan, de Tanger et d'Al Hoceima.

En termes de perspectives du secteur aéroportuaire, il est envisagé de procéder à la mise en place d'un nouveau modèle institutionnel et organisationnel visant, notamment, la transformation de l'Office en société anonyme dans l'objectif de renforcer son autonomie de gestion, de créer les conditions favorables à l'accélération du développement du secteur aéroportuaire par son ouverture au privé et ce, à travers la filialisation des activités commerciales et la mise en œuvre des opérations de partenariat.



1.1.4. Déplacements urbains

1.1.4.1. Casa Transports

La Société Casa Transports prévoit la réalisation de plusieurs lignes de tramway et de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) et ce, dans la perspective d'assurer une offre de transport, des solutions adaptées et des services innovants afin de fluidifier la mobilité au sein de Casablanca.

Le linéaire total des lignes de tramway en exploitation a atteint 48 Km à fin 2022, en notant un avancement soutenu des autres projets notamment le BHNS et le renouvellement de la flotte des bus.

L'année 2022 a été marquée par une reprise progressive de l'activité. Ainsi, le chiffre d'affaires de cet exercice s'est établi à **263 MDH** contre **218 MDH** en 2021 (+20%) et le résultat net à **-347 MDH** contre **-337 MDH** enregistré au titre de l'exercice précédent. Le programme d'investissement réalisé en 2022 a atteint **3.267 MDH**.

La société prévoit la mise en service, en 2023, des lignes T3 et T4 du tramway et des lignes du BHNS.

A fin juin 2023, les réalisations d'investissement s'établissent à **847 MDH** avec des prévisions de clôture estimées à **2.116 MDH**, représentant 100% des prévisions budgétaires actualisées de l'exercice.

Le chiffre d'affaires réalisé, à fin juin 2023, s'est établi à **135 MDH** représentant 49% des prévisions budgétaires et les prévisions de clôture de l'exercice tablent sur un chiffre d'affaires de **315 MDH** en hausse de 20% par rapport aux réalisations de 2022.

Le programme d'investissement prévisionnel au titre de la période 2024-2026 portera sur une enveloppe totale de **3.130 MDH** dont **948 MDH** pour 2024, **1.182 MDH** pour 2025 et **1.000 MDH** pour 2026.

1.1.4.2. Société Rabat Région Mobilité (RRM) (ex-STRS)

La Société Rabat Région Mobilité (RRM) (ex Société du Tramway de Rabat-Salé) est chargée de la conception, la réalisation et l'exploitation du tramway de la conurbation de Rabat-Salé-Témara, soit directement soit indirectement par toute autre entité conformément à la réglementation en vigueur.

Aussi, suite à sa transformation institutionnelle, la Société a élargi son champ d'action au-delà de l'activité du tramway pour y inclure d'autres domaines de la mobilité, en habilitant cette société à mettre en œuvre et à gérer toutes les activités liées au transport public urbain, ainsi que d'autres services publics complémentaires à caractère commercial ou industriel, qui seraient nécessaires en vue d'une meilleure gestion de la mobilité urbaine au sein de sa zone d'action.

Le linéaire du réseau de tramway en exploitation totalise 27 Km. La RRM a finalisé, en mars 2020, l'ensemble des travaux ainsi que les essais de l'extension de la ligne 2 de 7 km, qui a été mise en service en février 2022, avec un potentiel à terme de 40.000 voyages/jour.

RRM a réalisé un investissement de **25,12 MDH** en 2022 sur des prévisions de **1.145 MDH**, soit un taux de réalisation de **2%** en raison du report de plusieurs projets (extension de 37 KM de réseau).

Le chiffre d'affaires de 2022 s'est établi à **154 MDH** en hausse de 67% par rapport à 2021, consacrant la reprise de l'activité suite à la levée des restrictions liées à la crise sanitaire du Covid-19. Le résultat net de 2022, arrêté à **-4,1 MDH**, est en amélioration de 95% par rapport à l'exercice précédent.

Le programme d'investissement prévu, au titre de 2023, s'élève **1.146 MDH**, dont **995 MDH** pour le projet de développement du réseau de 37 Km (Hay Ryad, Témara, Sala Al Jadida...).

RRM prévoit des investissements estimés à **3.490 MDH** pour 2024, à **2.620 MDH** pour 2025 et à **1.884 MDH** pour 2026, avec le lancement prévu du programme ambitieux de développement du réseau susvisé de 37 km.

Il convient de souligner que les études techniques détaillées relatives au programme d'extension du réseau de tramway sont en cours de finalisation et le linéaire, le tracé, la consistance ainsi que le coût de ce programme seront précisés dès achèvement de ces études.

1.2. Infrastructures Portuaires

1.2.1. Agence Nationale des Ports (ANP)

Le volume global du trafic réalisé, en 2022, à travers les dix (10) ports de commerce gérés par l'ANP a atteint **87,2 millions de tonnes**, marquant un recul de 4,2% par rapport à l'année précédente.

Dans ce cadre, le chiffre d'affaires de 2022, établi à **2.092 MDH**, est en légère hausse de 1,2% par rapport à 2021. Il en est de même du résultat net qui est passé de **46 MDH** en 2021 à **47 MDH** en 2022 (+1 MDH).

Les réalisations, à fin juin 2023, montrent une amélioration du chiffre d'affaires ayant atteint **1.224 MDH**, en hausse de 13,7% par rapport à la même période de 2022. Cette performance résulte, notamment, de la mise en concession du Nouveau port de Safi.

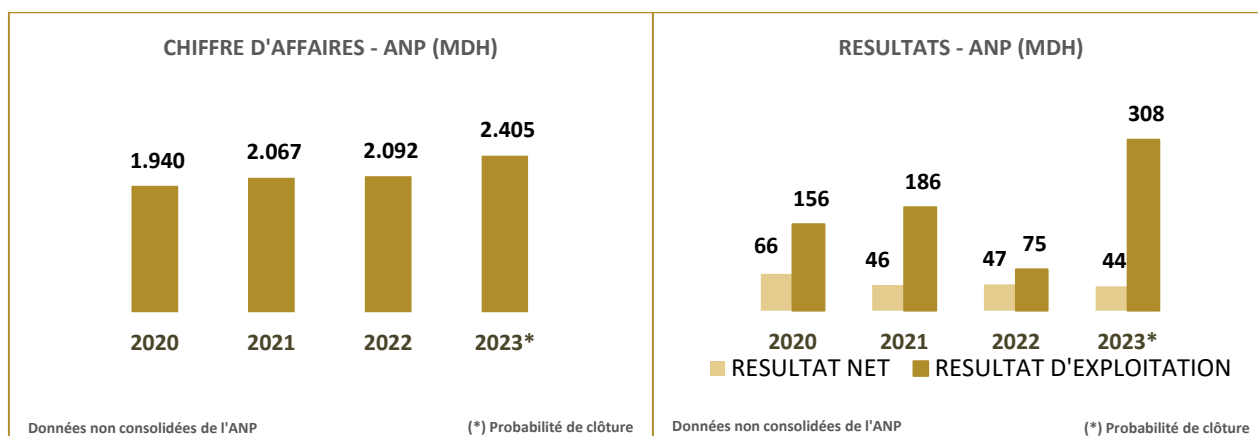
Les engagements des investissements ont atteint, à fin juin 2023, un montant de **136 MDH**, représentant 14% du budget annuel (**994 MDH**).

Les prévisions de clôture de 2023 tablent sur un chiffre d'affaires de **2.405 MDH** en hausse de 15% par rapport à 2022, avec un résultat net prévisionnel de **44 MDH** en recul de 7% par rapport à 2022, alors que le programme d'investissement sera réalisé à hauteur de **905 MDH** représentant 91% des prévisions initiales de l'exercice.

Les prévisions de 2024-2026 prévoient un chiffre d'affaires, respectivement, de **2.310 MDH**, de **2.447 MDH** et de **2.551 MDH**.

Le plan pluriannuel d'investissement de l'ANP pour la période 2024-2026 porte sur une enveloppe globale de **2.905 MDH**, répartie par année comme suit : **1.165 MDH** pour 2024, **942 MDH** pour 2025 et **798 MDH** pour 2026.

En termes de perspectives, l'ANP a lancé, en 2023, une étude portant sur sa transformation institutionnelle et la consolidation de son modèle, à travers un repositionnement optimal de l'Agence et la séparation entre les missions de régulation et d'exploitation commerciale. Cette étude cible la consolidation de plusieurs priorités stratégiques, notamment, la bonne gouvernance (transformation en société anonyme), le renforcement de la performance opérationnelle ainsi que la transition écologique et numérique.



1.2.2. Agence Spéciale Tanger Med (TMSA)

Le Groupe Tanger Med gère le complexe portuaire Tanger Med (1^{er} port en Méditerranée et en Afrique), développe les zones d'activités économiques générant, actuellement, un volume d'affaires de **133 milliards de dirhams** et gère aussi 9 ports dans le cadre de sa participation de référence dans « Marsa Maroc ».

Les réalisations cumulées des investissements dépassent **113.300 MDH**, dont **44.000 MDH** d'investissements publics et **69.300 MDH** d'investissements privés (**16.500 MDH** en complexe portuaire et **52.800 MDH** en plateformes industrielles).

Le complexe portuaire Tanger Med a traité durant l'année 2022 un tonnage global de 107.822.662 tonnes, en progression de 6% par rapport à 2021. Ce trafic devrait représenter environ 54 % de l'ensemble du tonnage portuaire réalisé au niveau national.

Un nombre de 7.596.845 conteneurs EVP a été manutentionné au sein du complexe portuaire Tanger Med en 2022, soit une progression de 6% par rapport à 2021.

De même, 478.589 véhicules neufs ont été manutentionnés sur les deux terminaux à véhicules du complexe portuaire Tanger Med en 2022, en croissance de 11% par rapport à l'année 2021.

Le complexe portuaire a traité 459.091 camions TIR en 2022, en croissance de 13% par rapport à 2021. Cette bonne dynamique des exportations nationales a été portée, principalement, par les secteurs de l'industrie et de l'agroalimentaire avec des croissances respectives de 22% et 11%.

Le trafic du vrac liquide a connu une croissance de 6% par rapport à l'année 2021. Il a enregistré un trafic total de 9.260.711 tonnes d'hydrocarbures manutentionnés. Le trafic du vrac solide a enregistré un total de 404.007 tonnes traitées, en croissance de 18% par rapport à l'année dernière, principalement, grâce au trafic des bobines de tôles et des céréales.

L'activité « passagers » a pleinement repris en 2022 après les restrictions sanitaires de 2020 et 2021 liées au Covid-19. Ainsi, 2.071.504 passagers ont transité par le complexe portuaire durant l'année écoulée.

La plateforme industrielle Tanger Med Zones a enregistré de nouveaux investissements industriels privés en 2022 de l'ordre de **2.200 MDH** et a permis la création de 4.451 nouveaux emplois. Parallèlement, 4 nouvelles extensions d'unités industrielles et 35 nouveaux projets industriels ont été réalisés en 2022.

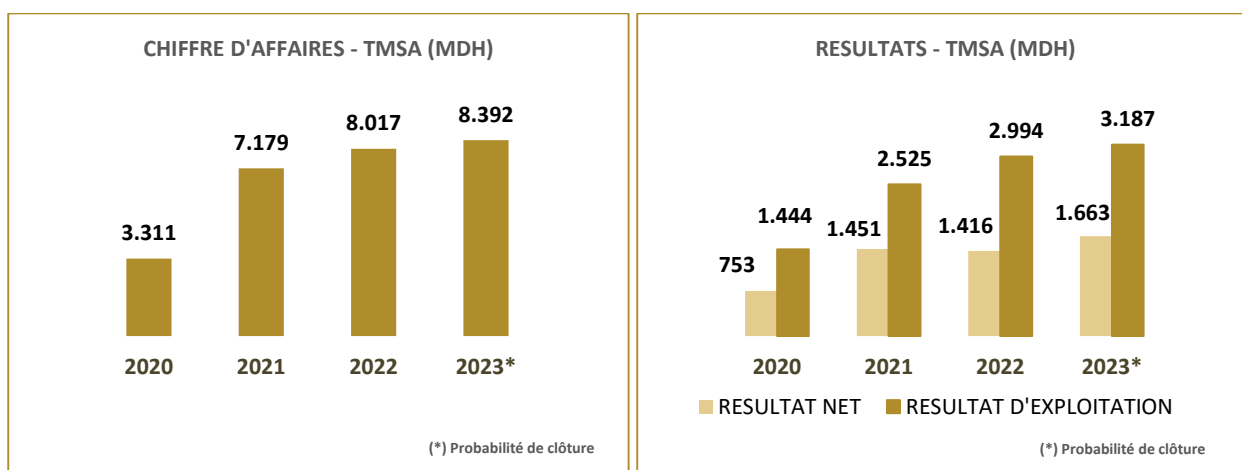
Les investissements réalisés par le Groupe TMSA en 2022, sont de l'ordre de **2.943 MDH**, en hausse de 31% par rapport à 2021 (**2.246 MDH**).

Le Groupe Tanger Med a enregistré, en 2022, un chiffre d'affaires de **8.017 MDH**, porté par le pôle portuaire et logistique à hauteur de **7.170 MDH**.

Le chiffre d'affaires prévisionnel du Groupe TMSA, au titre 2023, s'élève à **8.392 MDH**. Les réalisations à fin juin 2023 sont de **4.709 MDH**. Le chiffre d'affaires prévisionnel du Groupe pour la période 2024-2026 s'élève à **8.799 MDH**, **9.475 MDH** et **9.950 MDH** respectivement.

Les investissements prévisionnels du Groupe TMSA s'élèvent à **1.902 MDH** pour 2024, à **2.064 MDH** pour 2025 et à **844 MDH** pour 2026.

Fort de son positionnement et de ses réalisations, le Groupe TMSA poursuit la mise en œuvre de sa vision stratégique portant sur l'ambition de développer un modèle intégrant l'ensemble de la chaîne de valeur (portuaire, industrielle, logistique) et ce, dans l'objectif de hisser la compétitivité logistique du Maroc en favorisant la multimodalité à travers la structuration des flux des trafics autour de zones logistiques connectées par de grands corridors pleinement intégrés.



1.2.3. Nador West Med (NWM)

L'année 2022 a été marquée par la réalisation de 82% du projet de port de NWM avec l'achèvement de la réalisation plusieurs composantes du projet portuaire (digue principale, fabrication et pose de caissons...).

Sur un investissement prévisionnel, au titre de l'année 2022, de **2.704 MDH**, NWM a réalisé **2.414 MDH**, soit un taux de réalisation de 89%, en soulignant que le délai de réalisation du projet a été prorogé de 24 mois sous l'effet de la crise sanitaire et des ajustements et adaptations intégrés au projet. Ainsi, l'achèvement du projet est prévu pour juin 2024.

Outre les travaux de construction du port, le programme de 2023 porte, essentiellement, sur le lancement des travaux d'aménagement de la 1^{ère} tranche de la zone d'activité, la poursuite de la mobilisation du foncier ainsi que la préparation et le lancement d'une campagne de communication pour le placement des terminaux portuaires et de la zone d'activités.

Le montant prévisionnel des investissements de la société en 2023 est de **3.407 MDH**, dont les réalisations à fin juin 2023 ont atteint **1.937 MDH** (57%).

Les prévisions d'investissement de 2024, 2025 et 2026, sont estimées, respectivement, à **2.773 MDH**, **1.196 MDH** et **926 MDH**.

S'agissant de la connectivité du port, il est à préciser que les consultations pour la réalisation de l'autoroute Nador-Guercif ont été lancées par ADM. Pour la connexion ferroviaire, les études techniques sont en cours de réalisation par l'ONCF.

Concernant l'alimentation en électricité du complexe Nador West Med, une convention de financement et de réalisation des infrastructures hors site a été signée par les différents partenaires concernés pour un montant de **445 MDH**.

II. MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES SECTORIELLES

II.1. Agriculture

La stratégie « Génération Green 2020-2030 » conçue et élaborée conformément aux **Hautes Orientations Royales**, repose sur deux fondements majeurs :

Fondement 1 : Priorité à l'élément humain :

Il s'agit de l'amélioration des conditions de vie en milieu rural, à travers les objectifs suivants :

- Contribuer à l'émergence d'une nouvelle génération de classe moyenne agricole ;
- Créer une nouvelle génération de jeunes entrepreneurs, notamment, à travers la mobilisation et la valorisation de 1 million d'hectares de terres collectives ;
- Créer une nouvelle génération de mécanismes d'accompagnement par le recours aux plateformes de services digitaux.

Fondement 2 : Poursuite de la dynamique du développement agricole :

Cet objectif vise la pérennisation du développement agricole, à travers :

- La consolidation des filières agricoles, avec l'objectif de doubler le PIB agricole et les exportations, en plus d'atteindre un taux de 70% de valorisation de la production ;
- L'amélioration et la modernisation des circuits de distribution des produits agricoles, notamment les marchés de gros et les souks ;
- L'instauration d'une agriculture plus résiliente et éco-efficace, à travers le doublement de l'efficacité hydrique, la conservation des sols agricoles et l'accompagnement des agriculteurs dans la transition vers des énergies renouvelables.

La stratégie Génération Green est dotée d'une gouvernance adaptée pour garantir son pilotage et sa réussite. La mise en œuvre de cette stratégie est assurée par les EEP du secteur, dont notamment : ORMVA, ADA, INRA, ONSSA, Biopharma, LOARC, EACCE (Morocco FoodEx), ANDZOA, ONCA, SONACOS, ONICL et les Chambres d'Agriculture.

II.1.1. Agence pour le Développement Agricole (ADA)

L'ADA poursuit la mise en œuvre des programmes rentrant dans le cadre de la stratégie Génération Green et se rapportant, notamment, à l'agrégation agricole, aux projets de PPP autour des terres agricoles de l'Etat, à l'encouragement de l'entrepreneuriat des jeunes dans le secteur agricole, à la valorisation des terres agricoles, au développement de la commercialisation des produits de terroir au niveau national et international, à l'agriculture solidaire, à la supervision des projets financés par les bailleurs de fonds, ainsi que l'amélioration de l'environnement de l'investissement agricole.

Dans ce cadre, les principaux projets lancés par l'ADA en 2022 portent sur :

- **Les projets de partenariat public-privé (PPP) autour des terres agricoles du domaine privé de l'Etat** qui ont permis de mobiliser, à fin 2022, un foncier agricole de 116.970 ha répartis sur 1.646 projets pour un investissement prévisionnel de 23.400 MDH permettant la création de 66.150 équivalents emplois permanents. En 2022, trois projets de PPP ont été lancés dont celui de Dakhla pour 5.200 ha qui porte

sur un projet d'irrigation par dessalement de l'eau de mer ainsi que le projet de PPP de Jraifia à Boujdour pour 224 ha ;

- **L'encouragement de l'entrepreneuriat des jeunes dans l'agriculture et les services liés** : L'ADA a contribué à la mise en place du dispositif institutionnel et de gouvernance du programme de l'entrepreneuriat des jeunes, à travers l'organisation d'ateliers régionaux pour l'examen de l'état d'avancement de la mise en place de ce dispositif. L'année 2022 a connu le lancement d'un pilote national d'appel à projets portant sur la sélection et l'accompagnement de jeunes porteurs de projets innovants dans le domaine de l'agriculture digitale et climato-intelligente (première édition du concours national).

L'ADA poursuit en 2023 et au cours de la période 2024-2026 les projets de PPP autour des terres agricoles, de l'encouragement de l'entrepreneuriat ainsi que les projets confiés à l'Agence, dans le cadre de la stratégie Génération Green.

L'enveloppe budgétaire prévue pour la période 2024-2026 s'élève à **424 MDH** dont **219 MDH** se rapportant à l'investissement et **205 MDH** se rapportant à l'exploitation.

II.1.2. Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole (ORMVA)

Durant l'année 2022, l'intervention des ORMVA s'est inscrite dans la dynamique d'accélération de la mise en œuvre des Plans Agricoles Régionaux et Provinciaux (PAP) et ce, dans le cadre de la déclinaison régionale de la stratégie Génération Green 2020-2030, sur la base des dimensions territoriale, filières et chantiers transverses.

Ainsi, les Offices ont poursuivi leurs actions concernant la réalisation des programmes relatifs à l'économie de l'eau, à l'appui aux jeunes entrepreneurs agricoles, à la valorisation des terres collectives, à l'élargissement de l'assurance agricole avec 167.054 ha assurés en 2022 et à la protection sociale des agriculteurs avec 528.685 agriculteurs identifiés et dont les dossiers ont été transmis à la CNSS, soit 86% de la population ciblée.

Concernant l'irrigation, les conditions hydriques défavorables ayant caractérisé l'année 2022 n'ont pas permis la programmation de dotations en eau pour l'irrigation dans plusieurs régions, notamment au niveau des périmètres de Doukkala, de la Moulouya, de Tafilalet, de Ouarzazate, du Tadla et du Haouz.

Dans ce contexte, le volume d'eau lâché pour l'irrigation à travers l'ensemble des périmètres a subi une diminution de 37% par rapport à 2021, soit 749 Mm³ contre 1.189 Mm³ en 2021 pour une superficie irriguée de 274.470 ha, représentant 41% de la superficie totale couverte par le réseau d'irrigation.

Compte tenu des restrictions précitées imposées à l'irrigation en 2022, les émissions des redevances d'eau d'irrigation ont été limitées à **270 MDH** durant cet exercice contre **349 MDH** en 2021 et le recouvrement a porté sur un montant de **237 MDH**, ce qui porte l'encours des créances d'eau d'irrigation à **907 MDH** à fin 2022 contre **874 MDH** en 2021.

Les investissements réalisés par les ORMVA en 2022 ont atteint **2.194 MDH**, soit **84%** des prévisions (**2.609 MDH**).

A fin juin 2023, les investissements réalisés par les ORMVA ont atteint **835 MDH**, soit un taux de réalisation de 25%. Les prévisions de clôture de 2023 sont de l'ordre de **2.840 MDH**, soit 91% des prévisions de l'exercice.

Le programme d'investissement prévisionnel au titre de la période 2024-2026 porte sur une enveloppe totale de **10.790 MDH** (**2.790 MDH** en 2024, **3.700 MDH** en 2025 et **4.300 MDH** en 2026). Ce programme sera dédié, principalement, à la poursuite du Programme National d'Economie d'Eau d'Irrigation (PNEEI) et aux projets inscrits dans le cadre de la nouvelle stratégie « Génération Green 2020-2030 », y compris l'extension des périmètres d'irrigation, les projets d'agrégation, l'entrepreneuriat des jeunes et la digitalisation des services agricoles.

II.1.3. Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie (ANCFCC)

L'activité de l'ANCFCC s'inscrit dans le cadre de son plan de développement pour la période 2022/2025 consistant en l'établissement de plus de 2 millions de titres fonciers (dont un million issu de l'immatriculation foncière d'ensemble (IFE)) et la couverture de 6 millions d'Ha supplémentaires du territoire national par l'immatriculation foncière (y compris les biens de l'Etat et ses démembrements) ainsi que la réalisation à l'horizon 2025 d'un chiffre d'affaires de **10.000 MDH**.

En termes de réalisations au titre de 2022, l'activité de l'ANCFCC a été caractérisée, en particulier, par l'établissement de 438.258 titres fonciers dont 188.664 issus de l'immatriculation foncière dans le monde rural en hausse de 5% par rapport à 2021 couvrant une superficie de 667.084 Ha. Le nombre de certificats délivrés a légèrement progressé de 1% pour atteindre 1.804.344 certificats dont 1.774.787 certificats de propriété en hausse de 1%. Le nombre des inscriptions des droits réels sur les livres fonciers a, en revanche, accusé une baisse de 9% se situant à 962.727 inscriptions dont 311.575 portent sur les mutations à titre onéreux (-12%).

Au niveau des réalisations financières, le chiffre d'affaires de 2022 s'est stabilisé au même niveau que 2021, soit **8.029 MDH** contre **8.091 MDH** (baisse d'environ 1%), ce qui a permis une amélioration de la contribution de l'Agence au BGE avec un montant de **3.800 MDH** en 2021 et **4.000 MDH** en 2022 contre des prévisions initiales arrêtées en 2021 et 2022 à hauteur de **3.280 MDH** par an.

Le programme d'investissement de l'Agence prévu au titre de 2022 pour **2.959 MDH** a enregistré un taux d'engagement très faible de 8% en raison des reports de certains projets.

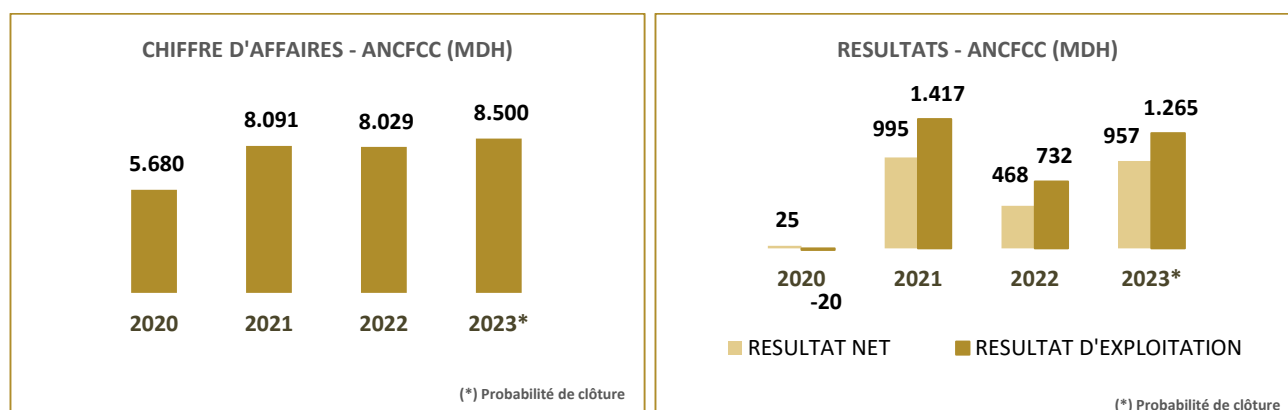
L'Agence a, par ailleurs, poursuivi sa politique de transformation digitale et numérique en améliorant le niveau de dématérialisation de son offre de services qui couvre une multitude de produits (téléchargement de tous les formulaires, publicité foncière, certificat de propriété, plan cadastral, produits cartographiques ...) avec la mise en place d'un dispositif de paiement en ligne au profit des différents usagers (particuliers et professionnels) en plus de la mise en service de la signature électronique des dossiers auprès des notaires ainsi que le déploiement de l'Espace Adouls de dépôt en ligne et d'une plateforme d'échanges avec ROKHAS.

Les recettes réalisées, à fin juin 2023, sont établies à **4.180 MDH** alors que les prévisions de clôture tablent sur un montant de **8.500 MDH**,

Sur des crédits prévisionnels de 3.090 MDH, les engagements concernant le programme d'investissement s'élèvent, à fin juin 2023, à 319 MDH, soit un taux d'engagement de 10%. Les prévisions de clôture seraient de 941 MDH.

Les recettes prévisionnelles seraient de 9.300 MDH en 2024, 9.500 MDH en 2025 et 10.000 MDH en 2026.

Le programme d'investissement est estimé à 3.192 MDH en 2024, 2.734 MDH en 2025 et 2.528 MDH en 2026.



II.1.4. Institut National de Recherche Agronomique (INRA)

L'INRA poursuit l'exécution de son programme de recherche et de développement 2021-2024, structuré autour des priorités nationales ciblées par la feuille de route déclinant la stratégie Génération Green 2020-2030 dans son volet recherche, développement et innovation.

Ce programme s'articule autour de quatre grandes priorités portant sur la consolidation des filières prioritaires et émergentes, la transition vers des systèmes de production durable, la mobilisation du levier digital pour la gestion prévisionnelle, la diffusion et le transfert des innovations.

Les principales réalisations de 2022 ont concerné la production en semences, placée comme filière prioritaire, ayant connu une augmentation très importante dépassant 300% en 2022 par rapport à 2021 avec une production de 626 quintaux de semences de prébase (G2), couvrant ainsi 64% de la demande exprimée.

S'agissant du programme de réhabilitation des superficies ravagées du cactus par la cochenille, la production, par l'INRA, de plants du cactus résistant à la cochenille a atteint 95% de l'objectif fixé à fin 2022, soit 1.626.000 plants multipliés.

Pour conserver les ressources génétiques animales et végétales et les microorganismes, un Centre National des Ressources Génétiques (CNRG) est en phase finale de construction par l'INRA pour servir de banque de gènes.

L'INRA a réalisé des investissements de l'ordre de 119 MDH en 2022 (54% des prévisions) contre 105 MDH en 2021, alors que les prévisions de clôture de 2023 sont estimées à 110 MDH représentant 80% des prévisions de l'exercice.

Le programme d'investissement de la période 2024-2026 porte sur une enveloppe de 420 MDH (139 MDH en 2024, à 140 MDH en 2025 et à 141 MDH en 2026), qui sera dédié,

essentiellement, au développement de systèmes agricoles et pastoraux résilients au changement climatique, aux technologies digitales et au développement de nouvelles variétés et de l'agriculture biologique.

II.1.5. Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier (ANDZOA)

L'Agence est chargée d'élaborer, d'exécuter et d'évaluer un programme global de développement des zones de son intervention qui couvre les zones oasiennes situées dans les zones sahariennes et présahariennes ainsi que les aires géographiques de l'arganier, d'une superficie totale de 234.580 km², répartie sur 5 régions, 16 provinces et préfectures et 416 communes.

L'évaluation du plan stratégique 2012-2020 dégage un bilan positif : le taux de pauvreté multidimensionnelle a régressé de 17,16% à 15,47% entre 2012 et 2020, l'accroissement annuel moyen du PIB de la zone d'action est de 3,4% sur 2012-2019, les taux d'accès à l'eau potable et à l'électricité sont passés, sur la période, de 64% à 72% et de 95,9% à 98% et le taux de désenclavement a atteint 85% en 2020 contre 72,3% en 2012.

Partant des résultats du plan 2012-2020 et des conclusions du diagnostic réalisé dans cette zone d'action, l'Agence a lancé les travaux de mise en place du plan d'actions 2023-2030 portant l'ambition d'accélérer le rythme de développement de cette zone en s'appuyant sur deux orientations stratégiques majeures, à savoir :

- Le renforcement de la résilience des territoires et des écosystèmes face au changement climatique ;
- La diversification et l'internationalisation de l'économie de la zone pour la rendre plus compétitive et l'orienter vers les secteurs à forte valeur ajoutée.

Ainsi, le plan d'actions de l'Agence au titre de la période 2024-2026 prévoit une enveloppe de **647 MDH** dont **248 MDH** en 2024, **198 MDH** en 2025 et **201 MDH** en 2026. Cette enveloppe qui financera les projets de partenariat et ceux soumis aux bailleurs de fonds internationaux, est ventilée comme suit :

- **458 MDH** à programmer sur le budget propre de l'Agence se rapportant au partenariat ;
- **189 MDH** à planifier dans le cadre de la coopération internationale.

Au 30 juin 2023, le budget d'investissement de 2023 prévu pour **186 MDH** est engagé à hauteur de **159 MDH** (soit 85,5%). Les prévisions de clôture tablent sur un engagement de ce budget à raison de 99,4%.

II.2. Mines, Energie et Eau

II.2.1. Phosphates (OCP)

L'OCP s'est fixé un nouveau cap stratégique reposant sur le développement durable et la transition vers la décarbonation de sa production. D'une enveloppe de **130.000 MDH**, le Programme Vert 2023-2027 vise le renforcement du positionnement stratégique du Groupe

dans le secteur des engrais durables en s'ouvrant de nouveaux horizons de croissance tout en consolidant les fondements de sa compétitivité.

Ce programme vise le renforcement des capacités de production pour atteindre, en 2027, un volume 20 millions de tonnes d'engrais totalement décarbonnés par le lancement d'un plan de **20.000 MDH** consacré à la production locale de l'ammoniaque vert, ce qui permettra au Groupe de s'affranchir des importations de l'ammoniaque.

Ce programme repose, également, sur un plan ambitieux de **11.000 MDH** dédié au développement des énergies renouvelables pour une capacité de 5 GW devant couvrir tous les besoins de l'OCP en énergie électrique. De même, une enveloppe de **23.500 MDH** est prévue pour la réalisation d'un programme axé, essentiellement, sur des unités de dessalement de l'eau de mer et de réutilisation des eaux usées épurées pour assurer l'autonomie de l'OCP et garantir sa transition vers les ressources en eau non conventionnelles.

Suite à la forte hausse des prix des produits phosphatés enregistrée, en 2022, sous l'effet des tensions inflationnistes liées aux conflits internationaux, l'OCP a réalisé, en 2022, un chiffre d'affaires record de **114.574 MDH**, en hausse de 36% par rapport à l'exercice précédent, en précisant que les exportations, tous segments confondus, sont passées de **79.638 MDH** en 2021 à **111.068 MDH** à fin 2022.

Le résultat net de 2022 s'est établi à **28.185 MDH** en hausse de 73% par rapport à 2021.

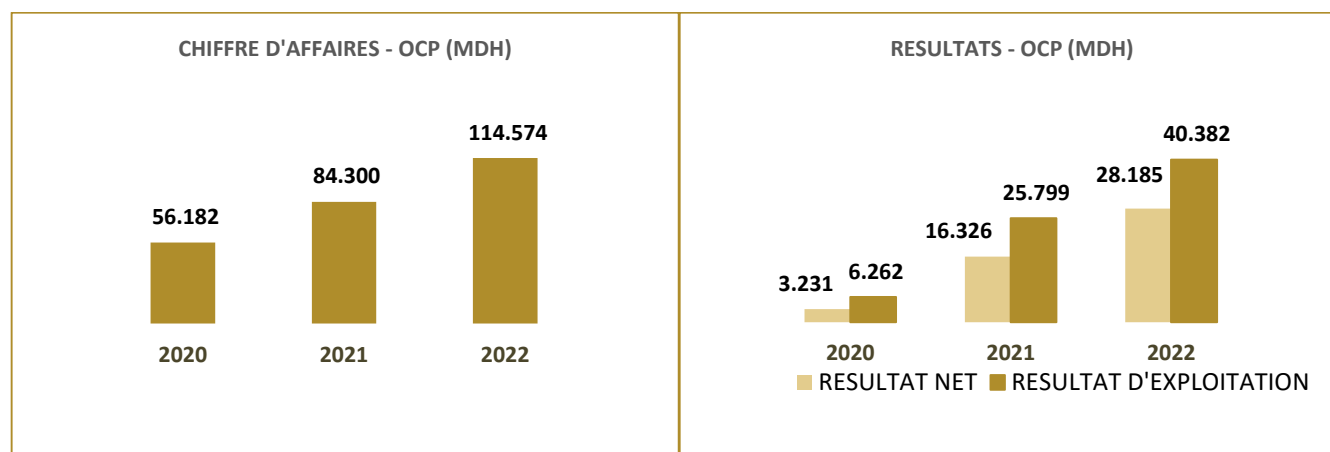
Le programme d'investissement réalisé, en 2022, a atteint **20.050 MDH** représentant 70% des prévisions.

Le montant consolidé des dettes de financement du Groupe OCP a atteint **59.877 MDH** en 2022, en hausse de 18% par rapport à 2021 (**50.954 MDH**).

A fin juin 2023, le chiffre d'affaires s'est établi à **37.561 MDH** en baisse de 65% par rapport à la même période de 2022, alors que les dépenses d'investissement ont atteint **11.659 MDH** contre **7.850 MDH** par rapport à la même période un an auparavant, soit une hausse de 49%.

En prévision de clôture de 2023, le programme d'investissement atteindrait en matière d'engagement près de **44.300 MDH**.

Le programme prévisionnel d'investissement au titre de la période 2023-2027 porte sur une enveloppe globale de **130.000 MDH**.



II.2.2. Hydrocarbures et Mines (ONHYM)

En 2023, l'économie mondiale a connu une reprise favorable du secteur énergétique et minier, notamment, à travers une forte demande sur les produits énergétiques ce qui a encouragé les investissements dans le secteur et généré une évolution positive de l'activité des hydrocarbures et mines.

Dans ce cadre, l'ONHYM continue de déployer des efforts considérables pour accompagner ses partenaires stratégiques dans la réalisation de leurs programmes d'investissement, tout en poursuivant sa stratégie de recherche et de promotion pour attirer de nouvelles sociétés pétrolières pour investir au Maroc, et dynamiser l'exploration dans les bassins sédimentaires marocains.

Ainsi, en 2022, 10 sociétés opèrent avec l'ONHYM dans la recherche des hydrocarbures sur une superficie totale de 195.559 km², répartie en 27 permis onshore et 25 permis offshore.

Quant aux travaux de recherches minières, l'Office a réalisé 37 projets de recherche minière dont 21 projets propres à l'ONHYM, 13 projets pour les métaux de base et métaux précieux, 4 projets pour les roches et minéraux industriels, 1 projet pour la reconnaissance minière et 3 projets spéciaux (géothermie et hydrogène).

Concernant l'activité Midstream, l'ONHYM a mené plusieurs missions stratégiques dans le domaine des activités de transport et de stockage du gaz naturel et des hydrocarbures liquides notamment : le projet du Gazoduc Nigeria-Maroc (signature des contrats pour l'étude de FEED-phase II), le projet de gestion du Gazoduc Maghreb-Europe (GME), la mise en place du flux bidirectionnel avec l'Espagne et la réflexion pour la mise en place d'un plan de développement des infrastructures de transport et de stockage du gaz naturel.

Pour ce qui est de la production pétrolière, le chiffre d'affaires généré par la vente des hydrocarbures, au titre de 2022, s'élève à **165 MDH** contre **173 MDH** en 2021. Cette baisse est due à la résiliation des contrats d'approvisionnement de certains clients.

Ainsi, les investissements de l'ONHYM, toutes activités confondues, ont atteint **315 MDH** contre un budget de **460 MDH**, soit un taux de réalisation de 68%.

En 2023, l'ONHYM prévoit de réaliser des projets d'investissement à hauteur de **957 MDH** qui concernent, principalement, la quote-part de l'Office dans le projet de développement de la concession d'exploitation de Tendrara, la maintenance du GME, la quote-part de l'Office dans le Gazoduc Nigeria-Maroc et le développement du puits gazier MKL-110 (Meskala).

Pour les prévisions de clôture au titre de 2023, le chiffre d'affaires prévisionnel serait de **463 MDH**, en hausse de 42% par rapport aux réalisations de 2022.

Les prévisions triennales des investissements s'élèvent **8.254 MDH**, dont **2.594 MDH** en 2024, **3.576 MDH** en 2025 et **2.085 MDH** en 2026.

II.2.3. Energies Renouvelables (MASEN)

Le programme de développement des Energies Renouvelables (EnR), qui fait l'objet d'un suivi particulier par **Sa Majesté Le Roi que Dieu L'Assiste**, constitue une composante principale de

la stratégie de transition énergétique et contribue à la réduction de la dépendance énergétique du Maroc devant passer de 97% en 2018 à 82% en 2030.

Ainsi, les objectifs initiaux fixés dans le cadre de la stratégie énergétique de 2009, pour atteindre, en 2020, une part de 42% du mix électrique en EnR, ont été rehaussés en 2016, suite aux Hautes Instructions Royales, à 52% à atteindre en 2030.

En termes de réalisation de ce programme, la capacité installée, à fin septembre 2023, est de l'ordre de **4.500 MW** sur une capacité totale installée de **11.055 MW**, soit une part EnR de près de **40%** du mix électrique national contre un objectif initial de 42% en 2020.

S'agissant de l'atteinte des objectifs fixés par la stratégie énergétique nationale en matière de part des EnR, et au vu des projets en cours et ceux programmés, **l'objectif de 42% serait atteint en 2023 et celui de 52% avant 2027**, étant précisé qu'au vu de la planification projetée par le gestionnaire du réseau national de transport, la part des EnR dans le mix électrique en 2027 serait de **55%** pour une capacité globale installée de **19.415 MW**.

Le portefeuille des projets EnR à réaliser par MASEN et le secteur privé (loi n° 13-09) entre 2023 et 2027 concerne une capacité additionnelle de **4.128 MW** dont **2.625 MW** en projets solaires et **1.503 MW** en projets éoliens.

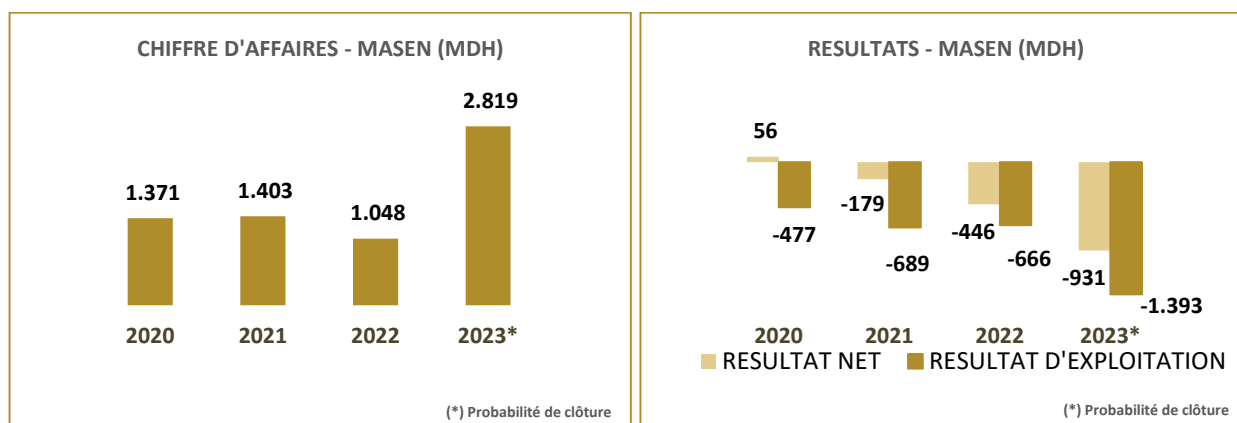
Par ailleurs, MASEN a lancé les diligences pour l'évaluation de la faisabilité d'un projet de référence Power-to-X qui se composera d'une usine de production d'hydrogène vert et de produits dérivés et qui sera alimentée en électricité verte (PV/éolien) et en eau dessalée.

Les comptes de résultat de MASEN, à fin 2022, présentent un déficit comptable de **446 MDH** en **nette diminution** par rapport au déficit enregistré en 2021 (**-179 MDH**) et qui résulte en grande partie de la dégradation du résultat financier sous l'effet de l'évolution défavorable des taux de change.

Au titre de l'exercice 2022, les investissements réalisés (y compris les projets de production privée d'électricité et les projets à l'international) ont atteint **1.709 MDH** pour des prévisions de **4.166 MDH**, soit un taux de réalisation de 41%.

Les réalisations, à fin juin 2023, au titre du programme d'investissement s'élèvent à **1.200 MDH** contre des prévisions de **11.409 MDH** dont principalement **7.000 MDH** de prêt rétrocédé du projet Midelt, **1.086 MDH** représentant des prises de participations et **2.600 MDH** de prêts rétrocédés des projets transférés (ONEE).

Les prévisions des investissements s'élèvent à **8.736 MDH** en 2024 et à **4.200 MDH** en 2025.



II.2.4. Production et distribution d'électricité et d'eau potable

II.2.4.1. Office National de l'Electricité et de l'Eau potable (ONEE)

Dans le cadre du repositionnement de l'ONEE et de sa restructuration institutionnelle visant notamment le redressement de sa situation financière, fortement altérée suite au renchérissement sans précédent des prix des combustibles et de l'énergie électrique importée depuis le dernier trimestre de 2021, une étude lancée par l'Office est en cours d'exécution en vue de la redéfinition du business model de cet établissement stratégique devant précéder et favoriser sa transformation en société anonyme.

L'objet de cette étude étant, notamment, d'analyser profondément les opportunités et les défis auxquels l'ONEE est confronté et d'évaluer les options de son repositionnement stratégique compte tenu des éléments du contexte, notamment, la transition énergétique, le développement massif des Energies Renouvelables (*EnR*), le développement de l'hydrogène vert, l'accélération de la décarbonation de l'économie, la restructuration de la distribution, le développement accéléré de la mobilisation des eaux non conventionnelles (*dessalement de l'eau de mer et réutilisation des eaux usées*) en relation avec la raréfaction continue des ressources hydriques.

Face à ce contexte imposant à la fois plusieurs contraintes, défis et challenges à l'ONEE et grâce au soutien des pouvoirs publics, matérialisé par la conclusion d'un **protocole d'accord** en date du 11 novembre 2022, l'Office a pu garantir la continuité des services publics dont il est investi et dont les réalisations, par branche, sont résumées ci-après :

ONEE Branche Electricité (BE)

La puissance installée à fin 2022 a atteint **11.055 MW** (dont **4.154 MW** en EnR) contre **10.968 MW** à fin 2021, soit une variation de +0,8%. Cette légère augmentation est due à la mise en service de la 1^{ère} tranche du Parc Eolien de Taza de 87 MW en 2022.

Les ventes d'énergie électrique (en volume) pour l'année 2022 ont atteint **33.437 GWh** (l'équivalent de **31,43 MMDH HT**) contre **31.951 GWh** en 2021, soit une hausse de 4,7%.

La satisfaction de la demande en 2022 a été assurée à 97,9% par la production locale (**41.420,4 GWh**) et à 4,3% par les importations (**867,5 GWh**).

Les réalisations des investissements de l'exercice 2022 atteignent près de **3.461 MDH**, contre des réalisations de **4.014 MDH** en 2021.

A fin juin 2023, le programme d'investissement est réalisé à hauteur de **975 MDH**, soit un taux de réalisation de **19%** par rapport aux prévisions de clôture qui s'établissent à **5.035 MDH**.

Les produits d'exploitation de l'ONEE-BE réalisé, à fin juin 2023, sont de **17.411 MDH** et le résultat net de **-7.120 MDH**, contre des prévisions budgétaires annuelles ONEE-BE, respectivement, de **37.398 MDH** et **-14.061 MDH**.

Les prévisions en matière d'investissements pour 2024-2026 sont estimées à un montant global de **27.407 MDH** réparti comme suit : **9.300 MDH** en 2024, **9.944 MDH** en 2025 et **9.163 MDH** en 2026.

ONEE Branche Eau (ONEE-BO)

A l'instar des exercices précédents, et pour faire face au contexte de stress hydrique que connaît le pays, l'ONEE-BO a poursuivi la mise en œuvre de ses plans d'actions visant la sécurisation de l'alimentation en eau potable des villes et du milieu rural.

Les projets mis en service en 2022 ont permis d'atteindre les résultats suivants :

- Production d'eau potable de **1.324 Mm³** (*y compris l'achat d'eau dessalée de l'usine de Chtouka*) contre **1.305 Mm³** en 2021, soit une légère augmentation de 1,48% par rapport à 2021 ;
- Renforcement des installations de production par l'équipement d'un débit supplémentaire de **423.360 m³/j** et la pose d'environ **700 km** de conduites d'adduction et de distribution ;
- Prise en charge de la gestion de la distribution d'eau potable au niveau de **19** centres regroupant une population de **46.850** habitants ;
- Desserte d'une population additionnelle de **26.157** habitants, ce qui a porté le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural à **98,4%** à fin 2022 ;
- Achèvement de **10** stations d'épuration dont **2** extensions pour une capacité d'épuration totale de l'ordre de **26.859 m³/j** ;
- Prise en charge de la gestion du service d'assainissement liquide dans **5** villes et centres au profit d'une population de **160.900** habitants.

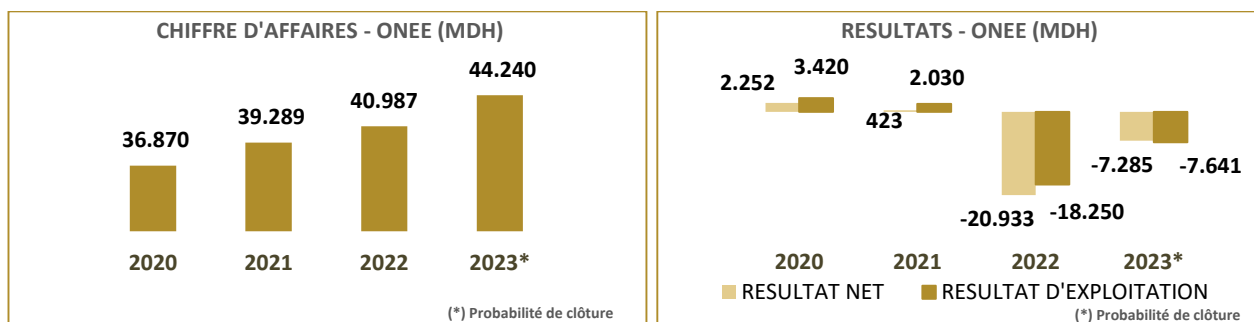
Les réalisations des investissements de l'année 2022 se sont élevées à près de **4.119 MDH** représentant un taux de réalisation de l'ordre de **77%** par rapport au budget. Ces réalisations concernent l'AEP urbaine (**2.332 MDH**), l'AEP rurale (**1.152 MDH**) et l'Assainissement liquide (**635 MDH**).

Pour l'année 2023, les prévisions en termes d'investissement sont établies à **6.105 MDH**, réparties à hauteur de **3.682 MDH** pour l'AEP urbain, **1.537 MDH** pour l'AEP rural et **885 MDH** pour l'Assainissement liquide.

Les réalisations d'investissement, à fin juin 2023, ont atteint **1.673 MDH**, représentant **79%** des prévisions budgétaires de clôture 2023 (**2.125 MDH**)

En prévisions de clôture 2023, le chiffre d'affaires serait de **6.540 MDH** et le résultat net de **-795 MDH**.

Le plan d'investissement pour 2024, 2025 et 2026 est évalué à **15.305 MDH**, réparti à hauteur de **5.403 MDH** en 2024, **4.849 MDH** en 2025 et **4.053 MDH** en 2026.



II.2.4.2. Régies de Distribution

Le déploiement du chantier stratégique de restructuration du secteur de la distribution a connu une avancée majeure suite à la publication en juillet 2023 de la loi n° 83.21 relative à la création des sociétés régionales multiservices (SRM).

Ce modèle prévoit de confier, pour chaque Région, la gestion de la distribution d'eau, d'électricité et de l'assainissement liquide à une seule SRM, dans l'objectif de valoriser les synergies et les complémentarités, réduire les coûts d'exploitation, maîtriser la panification du développement des infrastructures, éviter les chevauchements des zones d'actions et partant consolider les performances et la qualité de service aux usagers.

Ce chantier de restructuration est prévu d'être implémenté en 2024 et 2025 en priorisant trois régions pilotes en 2024 (Casablanca-Settat, Marrakech-Safi et Souss-Massa).

Par ailleurs, les Régies Autonomes de Distribution poursuivent leurs plans d'actions mettant en exergue une augmentation continue de leur portefeuille de clients : 7,28 millions d'abonnés en 2022 contre 6,93 millions en 2021 et devant atteindre 8,84 millions d'abonnés en 2026 (à périmètre d'intervention constant).

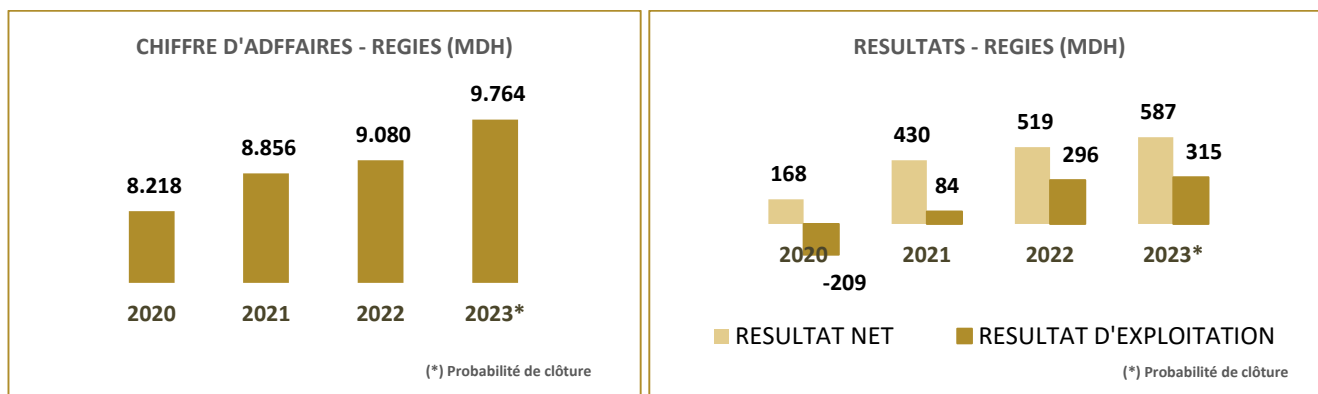
De même, les performances des réseaux de distribution sont en amélioration : 75,72% en 2022 contre 74,07% en 2021 pour l'eau potable et 93,17% en 2022 contre 92,81% en 2021 pour le réseau d'électricité.

Le résultat net global des 12 Régies s'est établi, en 2022, à **519 MDH** en hausse de 21% par rapport à 2021 et devrait se stabiliser en prévisions de clôture de 2023 autour de **587 MDH**.

Le programme d'investissement consolidé des 12 Régies a atteint **1.765 MDH** en 2022 en hausse de 17% par rapport à 2021 (**1.514 MDH** en 2021). A fin juin 2023, les investissements réalisés sont de l'ordre de **938 MDH** pour atteindre **4.269 MDH** en prévisions de clôture de cet exercice.

Selon les prévisions de clôture de 2023, le chiffre d'affaires s'établirait à **9.764 MDH** et les prévisions pour 2024, 2025 et 2026 s'élèvent, respectivement, à **10.074 MDH**, à **10.368 MDH** et à **10.598 MDH**.

Les prévisions d'investissement au titre de la période 2024-2026 sont estimées à **15.922 MDH** réparti comme suit : **6.178 MDH** en 2024, **5.235 MDH** en 2025 et **4.509 MDH** en 2026.



II.2.4.3. Agences de Bassins Hydrauliques (ABH)

Dans le cadre de l'Intérêt et de la Haute Sollicitude qu'accorde Sa Majesté le Roi à la question stratégique de l'eau, Sa Majesté le Roi a présidé le 09 mai 2023, une séance de travail consacrée au suivi du Programme national pour l'approvisionnement en eau potable et l'irrigation 2020-2027. Ainsi, conformément aux Hautes Instructions Royales visant à accélérer ce Programme et à en actualiser la consistance, un investissement supplémentaire important lui a été consenti, portant son budget global de 115 MMDH à 143 MMDH.

A l'instar des autres EEP intervenants dans le secteur de l'eau, les Agences de Bassins Hydrauliques (ABH), au nombre de dix, contribuent de manière déterminante dans l'élaboration et le déploiement de la stratégie de l'Eau, notamment à travers leurs missions de planification, de gestion des allocations en eau et d'exercice de la police de l'eau.

Compte tenu du rôle critique des ABH dans la chaîne de gestion de l'eau et afin de renforcer leurs capacités opérationnelles, 5 Agences (Bouregreg-Chaouia, Loukkous, Sebou, Oum Errabie, Tensift et Souss Massa) ont été désignées pour assurer le rôle d'agence d'exécution d'un ambitieux programme intitulé « sécurité et résilience de l'eau », engagé avec l'appui d'une Institution Financière Internationale.

Ce programme porte, essentiellement, sur ce qui suit :

- La consolidation de la gouvernance du secteur de l'eau, notamment, par le renforcement des capacités des ABH en matière de planification, de gestion et de protection des ressources en eau ainsi que par la mise en place des contrats de gestion participative des nappes ;
- L'amélioration de la viabilité financière et de l'efficacité de l'utilisation de l'eau, par la valorisation optimale de l'eau et la réduction des pertes de l'eau ;
- Le renforcement de l'intégration des ressources en eau non conventionnelles (dessalement, réutilisation...) notamment à travers l'élaboration d'une réglementation encadrant ces domaines.

En outre, il est envisagé de procéder à la refonte de loi 36-15 relative au secteur de l'eau en vue de renforcer l'autonomie des ABH, élargir leurs missions et consolider leurs moyens humains et financiers.

En termes d'investissement, les réalisations des 10 ABH au titre de 2022 s'élèvent à 707 MDH. Les prévisions de clôture de 2023 tablent sur des réalisations à hauteur de 469 MDH alors que les investissements projetés au titre de 2024 et 2025 s'élèvent, respectivement, à 593 MDH et à 552 MDH.

II.3. Tourisme

II.3.1. Office National Marocain du Tourisme (ONMT)

L'année 2022 était une année charnière pour le tourisme au Maroc : l'exploit historique des Lions de l'Atlas lors du Mondial au Qatar ainsi que la coordination intelligente des efforts de tout l'écosystème touristique ont favorisé une reprise progressive des performances d'avant Covid.

Ainsi, l'ONMT a intensifié ses efforts pour un redémarrage réussi de l'activité et un renforcement des fondamentaux Marketing et Commerciaux de la destination Maroc.

A fin décembre 2022, le Maroc a accueilli plus de **10,8 millions de touristes**, soit **+192%** par rapport à 2021 et **-16%** par rapport à 2019. De même, les recettes touristiques ont atteint **91 milliards de dirhams** en hausse de **166%** par rapport à 2021 et de **16%** par rapport à 2019. Les nuitées connaissent, également, un **rebond de 106%** par rapport à 2021 avec **18,9 millions de nuitées** enregistrées mais n'atteignent pas encore les niveaux réalisés en 2019 (25 millions de nuitées, soit une récupération de 76%).

Les premiers résultats de 2023 confirment la bonne dynamique constatée en 2022. En effet, le volume des arrivées a atteint, pour la période de janvier à août 2023, environ **10,2 millions de touristes**, en hausse de **49% par rapport à fin août 2022**, en dépassant de 10% les performances de la même période de 2019. Les mêmes tendances sont constatées pour les nuitées : **17,42 millions** à fin août 2023 en hausse de **53% par rapport à la même période de 2022** et dépassant de **2,6%** les réalisations de la même période de 2019. Ainsi, les touristes ont généré **71,4 milliards de dirhams de recettes** au cours des huit premiers mois de 2023 en hausse de **32,5%** par rapport à la même période de l'année 2022 et de **35,5%** par rapport à la même période de 2019.

Le plan d'actions de l'ONMT, au titre de 2022, a été recentré sur les actions de partenariat avec les compagnies aériennes, les tours opérateurs et les agences de voyage, le déploiement de la campagne internationale « Maroc, terre de lumière » sur plus de 20 marchés cibles et la participation de l'Office dans de nombreux événements et salons de l'industrie touristique au niveau international et national.

Le programme de 2023 est focalisé sur la réalisation du plan d'actions « Light In Action » qui permettra d'accompagner la mise en œuvre de la nouvelle stratégie du secteur 2023-2026 et d'intégrer le Maroc dans le top 10 des destinations touristiques les plus appréciées au monde à l'horizon 2026.

Ce plan reposera sur 4 axes complémentaires tenant à i/ la poursuite de la campagne de Marketing visant l'amplification de la campagne « Maroc, Terre de Lumière » et les actions de co-branding ; ii/le recours au digital pour la multiplication des canaux de promotion de l'offre du Maroc (médiathèques, portail visitmorocco.com...), iii/ la multiplication des liaisons aériennes (connexion avec de nouveaux marchés, doublement du réseau point à point...) et iv) la conquête des marchés à travers la création de bureaux de représentation à l'étranger.

Le coût du programme dédié à ces plans d'actions s'établi en 2023 à **2.270 MDH** avec des prévisions de **2.500 MDH** en 2024 et **2.600 MDH**, respectivement, en 2025 et 2026.

II.3.2. Société Marocaine d'Ingénierie Touristique (SMIT)

Dans le cadre des orientations du Gouvernement pour l'accélération de la relance du secteur touristique, la SMIT a intensifié le plan de développement des produits avec des réalisations globales, en 2022, de **1.883 MDH**, dédiées, en grande partie, au programme d'Appui aux Etablissements d'Hébergement Touristique (EHT), au programme Forsa (**1.815 MDH**) et au développement du Tourisme Culture -M'dinti et du Tourisme Nature -Qariati (**32,5 MDH**).

Le chiffre d'affaires propre de la SMIT a atteint, en 2022, un montant de **121 MDH** contre **36 MDH** en 2021. Quant aux contributions de l'Etat dans les projets touristiques, leur montant total s'est établi, en 2022, à **2.110 MDH** dont un montant de **1.950 MDH** dédié aux programmes Forsa et d'Appui aux EHT et un montant de **160 MDH** alloué aux actions de valorisation des Ksours et Kasbas et au développement du produit balnéaire.

Le plan d'actions de 2023 a priorisé les actions de diversification de l'expérience touristique culture et nature à travers tout le pays, médinas et sites naturels (circuits touristiques développés, sites culturels et parcs nationaux valorisés, hébergements authentiques créés...) ainsi que le développement de nouvelles capacités balnéaires (Taghazout, Imssouane, Anchor, Aghroud, Tamaouanza et Saidia ...).

De même, la SMIT a poursuivi les programmes d'incubation et d'animation pour soutenir l'essor des initiatives entrepreneuriales et favoriser la dynamique économique dans le secteur touristique.

Aussi et dans le but d'améliorer la qualité de l'offre et des services, l'Etat a apporté, au cours du 1^{er} semestre 2023, au titre du programme d'appui aux EHT, une enveloppe de **184 MDH**, qui a bénéficié aux Etablissements ayant achevé leur programme d'amélioration en 2023.

Concernant la deuxième édition du programme Forsa, qui prévoit le financement de 10.000 projets au cours de l'année 2023, la SMIT a enregistré plus de 134.000 candidatures à la suite de l'appel à candidature lancé entre le 27 février et le 19 mars 2023. Ainsi, 32.205 projets ont été retenus à date.

Dans le cadre de la feuille de route stratégique du tourisme 2023-2026, objet de la convention signée en 2023 pour un budget global de **6,1 MMDH**, la SMIT poursuit le lancement des plans d'actions qui lui sont confiés à ce titre et qui concernent : i) les prestations de développement des filières et produits touristiques (villages touristiques, incubation des TPME, structuration de l'offre hôtelière...) ainsi que ii) la gestion des contributions de l'Etat aux projets de développement du produit touristique (Filières touristiques, Incubateurs, Villages touristiques intégrés...) dans le cadre de partenariats avec les parties concernées.

Dans ce cadre, les projets d'investissement de la SMIT prévus en 2023 totalisent un montant de **616 MDH** dédié, notamment, aux actions « Ingénierie et Influence » (**20 MDH**), au développement du Foncier (**75,7 MDH**) et à l'investissement dans le produit touristique (**163,5 MDH**). Le montant prévu dans le cadre des actions d'accompagnement des Programmes de Développement s'élève à **2.025 MDH** dont **198 MDH** pour le déploiement de la feuille de route stratégique du tourisme - Volet produit.

Le chiffre d'affaires prévisionnel de 2023 est de **120 MDH**, les réalisations à fin juin 2023 s'élèvent à **93 MDH**. En termes de prévisions de clôture, la SMIT envisage de réaliser un chiffre d'affaires de **120 MDH**, soit 100% du montant prévisionnel.

Pour la période 2024-2026, le montant total des investissements s'élèvera à **2.760 MDH**, dont **1.088 MDH** en 2024, **1.031 MDH** en 2025 et **641 MDH** en 2026.

II.4. Poste, Digitalisation et Audiovisuel

II.4.1. Poste (Barid Al Maghrib - BAM)

Sous l'effet du recul continu de l'activité historique du courrier et en vue de redresser son modèle, le Groupe BAM prépare l'accélération de sa transformation en vue de son repositionnement sur les segments porteurs de valeur, notamment :

- La poursuite de la croissance des activités du colis et de la logistique en renforçant les capacités opérationnelles et l'offre du Groupe ;
- Le développement du business model sur le e-commerce par une offre intégrée ;
- Le repositionnement du Groupe comme un acteur incontournable du développement des services de l'Etat et de leur digitalisation ;
- La rentabilisation du réseau physique et du réseau de facteurs à travers la valorisation des synergies avec les services de l'Etat et les acteurs privés ;
- La rationalisation et l'optimisation des coûts opérationnels.

Le chiffre d'affaires de BAM SA, au titre de 2022, s'est établi à **752 MDH** en baisse de 9,8% par rapport à 2021. Au premier semestre de 2023, la société a réalisé un chiffre d'affaires de **384 MDH**, soit 50% des prévisions de clôture estimées à **768 MDH**, en légère amélioration de 2,1% par rapport à 2022 et le résultat net est estimé à **41 MDH** contre **70 MDH** en 2022.

Les investissements du premier semestre de 2023 sont de **23 MDH** et devraient atteindre **46,51 MDH** en prévisions de clôture.

Sur la période 2024-2026, BAM SA prévoit de réaliser un chiffre d'affaires total de **2.370 MDH** dont **772 MDH** en 2024, **794 MDH** en 2025 et **804 MDH** en 2026.

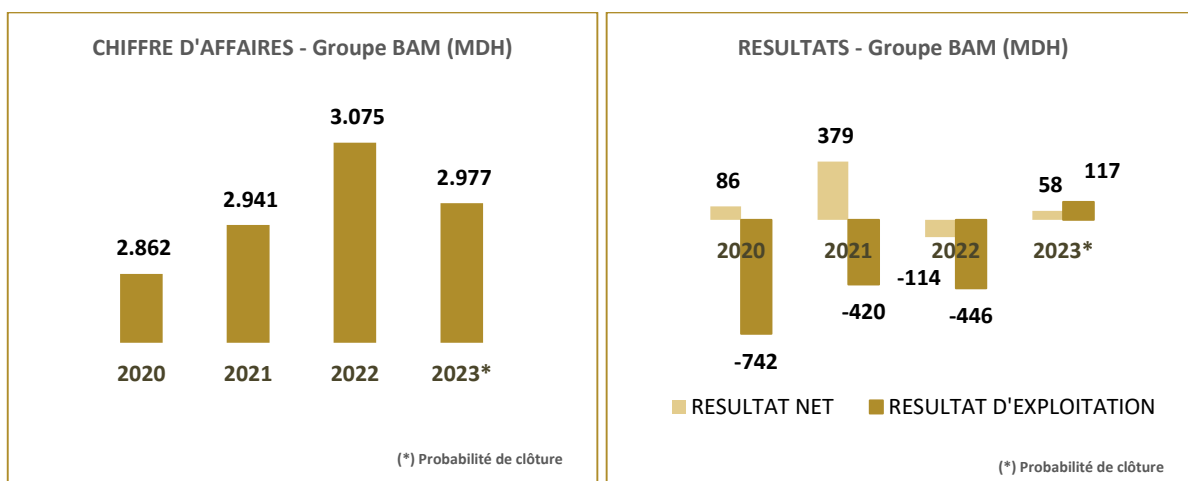
BAM SA envisage de réaliser un programme d'investissement d'un montant total de **190 MDH**, dont **67 MDH** en 2024, **85 MDH** en 2025 et **38 MDH** en 2026.

En termes consolidés, le Groupe BAM a réalisé, en 2022, un produit d'exploitation de **3.127 MDH**, en hausse de 4,2% par rapport à 2021, dégageant, ainsi, un résultat déficitaire de **-114 MDH** contre **379 MDH** en 2021.

En 2023, tous les indicateurs s'inscrivent dans une tendance baissière. En effet, à fin juin 2023, le chiffre d'affaires consolidé s'est établi à **1.477 MDH** (contre **1.723 MDH** enregistré au titre de la même période de 2022), alors que les prévisions de clôture tablent sur un montant de **2.977 MDH** (contre **3.075 MDH** en 2022).

Les investissements réalisés par le Groupe à fin juin 2023 sont de **73 MDH** (contre **178 MDH** au titre de la même période de 2022) et les prévisions de clôture sont estimées à **172 MDH** (contre **359 MDH** en 2022).

Le programme d'investissement, au titre de 2024-2026, est estimé à **960 MDH** répartis comme suit : **381 MDH** en 2024, **347 MDH** en 2025 et **232 MDH** en 2026.



II.4.2. Stratégie de digitalisation (Agence de Développement du Digital - ADD)

L'ADD poursuit, depuis sa création en 2017, la réalisation de sa feuille de route visant de faire du Digital un véritable levier de transformation numérique en vue d'une administration efficiente, une économie innovante et une société connectée et inclusive. Cette feuille de route, mise en place et actualisée en concertation avec l'ensemble des composantes l'écosystème digital, est structurée autour des axes de développement ci-après :

- **L'accélération de la transformation digitale de l'administration** en vue de structurer en profondeur les services publics et de renforcer leur efficacité, leur transparence et leur rapidité. Les principaux chantiers lancés dans ce cadre concernent la mise en place d'une « **Plateforme d'échanges et d'interopérabilité** » en vue de la digitalisation du parcours de l'utilisateur et la mise en place d'une « **Digital Factory** » pour le développement et la livraison rapide de projets digitaux ;
- **Le développement accéléré de l'économie digitale et de l'innovation** pour ériger le Maroc en un Hub digital et technologique de référence en Afrique. Cet axe dédié au développement digital de l'entreprise prévoit plusieurs plateformes, notamment : Digital PME (auto-évaluation de la maturité digitale des TPE/PME), **Smart Factory** (déploiement d'une usine modèle à vocation pédagogique). De même, l'ADD a lancé le programme Al Khawarizmi dédié à la recherche appliquée dans les domaines de l'intelligence artificielle et du big data ;
- **Le renforcement de l'inclusion Sociale et du développement Humain** à travers le lancement de plusieurs initiatives, tenant, notamment, à la promotion de la culture d'usage approprié du digital, à l'inclusion financière des populations fragiles au paiement mobile (campagne de sensibilisation sur le paiement mobile...) ;
- **Le renforcement de l'Environnement et de la Confiance Digitale**, qui constitue un axe transverse, visant à adapter la réglementation à l'évolution digitale et à élaborer un programme de formation aux nouveaux métiers du digital. Ainsi, en plus des actions de mise à jour du cadre légal et réglementaire avec des nouveaux textes juridiques et l'adaptation des textes en vigueur, le chantier « **Génération Digitale** » a comme objectif de doter le Maroc de ressources humaines qualifiées dans le domaine du digital.

Le budget d'investissement de l'ADD au titre de l'année 2022 s'élève à **315,18 MDH**, dont **170,29 MDH** de crédits de paiement. Le taux de réalisation des investissements en termes d'engagement à fin 2022 s'élève à **51,20%**.

Le budget d'investissement de l'ADD au titre de l'année 2023 s'élève à **314,67 MDH**, dont **159,67 MDH** en crédits de paiement. À fin juin 2023, le montant de réalisation est de **36 MDH**, avec des prévisions de clôture devant atteindre **83%** des prévisions.

L'ADD prévoit un budget d'investissement de **268 MDH** pour 2024, de **249 MDH** pour 2025 et de **193 MDH** pour 2026.

II.4.3. Audiovisuel

Dans le cadre de la mise en œuvre des **Hautes Orientations Royales** visant la restructuration du secteur des EEP, un plan de réforme a été engagé en vue d'un pilotage stratégique du secteur de l'audiovisuel selon une vision intégrée en deux phases dont la première porte sur la structuration d'un holding public télévisuel, avec comme objectif de valoriser les synergies et d'opérer des optimisations, notamment en termes de gouvernance, de contenu des programmes diffusés, de financement et d'impacts sur les performances et la pérennité du service public.

A cet égard, les deux années 2021 et 2022 ont connu le lancement et l'achèvement partiel de certaines opérations de ce projet structurant, notamment, celles relatives à la conception, à la valorisation, à la négociation, à la capitalisation et à la procuration des autorisations réglementaires y afférentes.

II.4.3.1. Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision (SNRT)

En 2022, la SNRT a continué à renforcer ses efforts pour l'accomplissement progressif des directives de son cahier des charges sur les TV et Radios ainsi que son adaptation au changement de son environnement marqué par la montée en charge du numérique, à améliorer son offre de service, à consolider sa part de marché et à fidéliser son audience, ce qui a permis une stabilisation de ses performances :

- 16,9 millions de téléspectateurs ont regardé au moins un instant les chaînes de la SNRT et près de 12 millions de téléspectateurs ont regardé Al Aoula ;
- 6 millions des téléspectateurs ont regardé le journal télévisé principal sur Al Aoula en 2022 (9,9 millions de téléspectateurs pour l'édition du 10/12/2022) ;
- Les taux d'audiences de la SNRT sont les suivants :
 - ✓ Durant la journée : 16% en 2022 ;
 - ✓ Durant le prime-time (de 20h50 à 22h30) : 26% en 2022 vs 28% en 2021 ;
- Radio Mohamed VI reste la radio n° 1 la plus écoutée au Maroc avec 5 millions d'auditeurs.

Le financement des activités et des programmes de la SNRT, en 2022, a été assuré, principalement, grâce aux produits suivants : subvention de l'Etat de **800 MDH**, produit de la Taxe de la Promotion du Paysage Audiovisuel National (TPPAN) de **340 MDH**, des ventes des espaces publicitaires de **245 MDH** (+16 % par rapport aux réalisations de 2021) et une

subvention exceptionnelle de l'Etat de **198 MDH** pour couvrir, notamment, les droits relatifs aux événements sportifs exceptionnels (CAN 2021 et Coupe du Monde 2022).

En plus, une subvention de **300 MDH** a été versée à la SNRT et il est prévu de verser en 2024 une dotation de **120 MDH** imputée au Fonds pour la Promotion du Paysage Audiovisuel et des Annonces et de l'Edition Publique (FPPAAEP).

Le programme d'investissement réalisé, en 2022, s'élève à **69,4 MDH**. Les totaux des produits et des charges prévisionnelles sont, respectivement, de l'ordre de **1.556 MDH** et **1.557 MDH**.

A fin juin 2023, les produits d'exploitation ont atteint **560 MDH** (sur une prévision annuelle de **1.556 MDH**), dont un chiffre d'affaires de **159 MDH**, alors que le montant dépensé en investissement s'est établi à **25 MDH**.

Les perspectives 2024-2026 en termes d'investissement, de projections financières et de stabilisation du modèle du pôle public audiovisuel sont en cours d'affinement tenant compte de la réforme majeure du secteur et seront consacrées dans le cadre d'un contrat-programme à conclure entre l'Etat et la SNRT.

II.4.3.2. Société d'Etudes et de Réalisations Audiovisuelles (SOREAD-2M)

2M détient la 1^{ère} place du marché global marocain brut des investissements publicitaires avec 58%, suivie d'Al Aoula avec 14% et de Medi1TV avec 4%.

Les indicateurs d'activités de la SOREAD-2M relatifs à l'année 2022 se présentent comme suit :

- Une audience en évolution depuis plus de 12 ans, atteignant 33% en 2022 et 34% en 2021 contre 22% en 2008, 27% en 2014 et 32% en 2016 ;
- Pendant le mois du Ramadan, la SOREAD-2M a démontré son leadership avec une part d'audience de 41,1 % contre 38% enregistré en 2021 ;
- Priorisation de la production nationale atteignant 80% de la grille.

Sur le plan financier, les activités de la SOREAD 2M de 2022 ont été financées par le chiffre d'affaires propre de **444 MDH**, une subvention de l'Etat de **165 MDH** dont une dotation exceptionnelle de **100 MDH**.

Le résultat net de 2022 ressort négatif pour **-177 MDH** contre **-154 MDH** en 2021, ce qui s'est répercuté sur la situation nette ayant atteint **-463 MDH** contre **-259 MDH** à fin 2021 (pour un capital social de **508 MDH**), soit une aggravation de **204 MDH**, exigeant, ainsi, l'engagement d'urgence des mesures de redressement de la situation financière de la société.

Le budget de la SOREAD au titre de 2023 a été établi sur la base des objectifs visant sa restructuration financière y compris les mesures de rationalisation des charges d'exploitation et du coût de la grille.

Le budget d'investissement prévu au titre de 2023 s'élève à **30 MDH**. Les perspectives 2024-2026 sont en cours d'affinement tenant compte du chantier de réforme majeure du secteur d'audiovisuel public en cours de mise en œuvre.

III. RENFORCEMENT DE LA COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE

III.1. Education, Formation Professionnelle et Santé

III.1.1. Académies Régionales de l'Education et de la Formation (AREF)

Dans le cadre de la continuité du processus de réforme du système éducatif marocain engagé par le Gouvernement, les AREF poursuivent leurs plans d'actions pour le déploiement de la feuille de route couvrant la période allant de 2022 à 2026 et ayant pour finalité majeure de parvenir à une école publique de qualité.

Cette feuille de route repose sur trois composantes fondamentales : un élève épanoui, un enseignant valorisé et performant et un établissement scolaire offrant un cadre accueillant, sécurisé et animé par un esprit de coopération de tous ses acteurs.

Dans ce contexte, les AREF, en tant qu'acteurs territoriaux chargés de la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière d'éducation, se sont inscrites dans cette dynamique de réforme à travers un programme d'investissement axé sur la construction et la mise à niveau des établissements scolaires, l'informatisation des écoles, la connexion aux réseaux d'internet et le renforcement de la capacité des enseignants par un plan de formation adéquat.

Il en ressort une relance significative des indicateurs de performance du secteur surtout après la période du Covid-19. Ainsi, durant l'année scolaire 2022/2023, le nombre d'élèves inscrits tous cycles confondus a atteint 6.740.061 dont les filles en représentent 49%. Le nombre d'établissements d'enseignement a atteint 11.909, dont 6.595 en milieu rural, le taux de couverture des communes rurales a atteint 99% pour l'enseignement primaire, 76,2% pour le secondaire collégial et 39,5% pour le secondaire qualifiant.

De même, les taux de scolarisation au niveau des trois cycles d'enseignement ont connu des améliorations. Ainsi, au niveau urbain, les deux cycles primaire et secondaire collégial ont atteint un niveau de généralisation de 100%. La même tendance haussière a été enregistrée pour le cycle secondaire qualifiant, où ce taux a atteint 76,9%. De même, le milieu rural enregistre des progrès louables, soit 92,7% pour le cycle primaire et secondaire collégial et 54,1% pour le cycle secondaire qualifiant.

Pour ce qui est de l'appui social, les réalisations montrent des améliorations importantes : 1.270.078 élèves ont bénéficié de la restauration scolaire (dont 1.201.091 en milieu rural), 126.116 élèves ont bénéficié des services de l'internat, soit une évolution de 9,4% par rapport à l'année 2021/2022 et plus de 4,7 millions d'élèves ont bénéficié de l'Initiative Royale "un Million de Cartables" dont 2.775.960 en milieu rural, soit une augmentation de 4,4% par rapport à l'année 2021/2022.

Les réalisations des AREF, en 2022, en matière d'investissement sont de l'ordre de 4.800 MDH, alors que les prévisions d'investissement de 2023 s'élèvent à 5.900 MDH.

Le volume des investissements prévu pour 2024 serait de l'ordre de 6.200 MDH. Les prévisions pour 2025 et 2026 seraient de l'ordre de 6.400 MDH par année.

III.1.2. Universités

Depuis l'entrée en vigueur de la loi n° 01-00 du 19/05/2000 portant son organisation, l'enseignement supérieur connaît une réforme globale et profonde qui touche aux missions du système, à son organisation, aux contenus des formations. Ces réformes doivent permettre aux Universités de répondre aux défis majeurs que pose le développement de la démographie étudiante, la nécessité d'améliorer la qualité des formations et leur adaptation aux besoins socio-économiques.

Dans ce cadre et en réponse aux recommandations du Nouveau Modèle de Développement, le Plan d'accélération de la transformation de l'écosystème de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation (PACTE ESRI), repose sur des objectifs axés sur la réforme pédagogique globale et intégrée pour plus d'excellence en capacitation et en apprentissage, sur une recherche scientifique aux standards internationaux et sur l'ancrage des principes d'une gouvernance efficiente consacrant l'autonomie et la responsabilisation de l'université.

Le système de l'enseignement supérieur au titre de l'année 2022-2023, comprend 12 Universités avec 155 établissements sans compter 3 instituts de recherche relevant de l'Université Mohamed V de Rabat, 79 établissements de formation des cadres, 5 Universités créées dans le cadre de Partenariat Public-Privé (PPP) avec 37 établissements, 2 établissements publics créés dans le même cadre de PPP, une seule université publique à gestion privée avec 3 établissements, 5 universités privées avec 24 établissements et 132 établissements d'enseignement supérieurs privés.

L'effectif global des étudiants inscrits aux divers cycles universitaires supérieurs au titre de 2022/2023 est de 1.218.687 contre 1.170.836 étudiants en 2021/2022, en progression de 4,1%. Le nombre des étudiants des établissements d'enseignement supérieur relevant du secteur privé est de 61.730 étudiants contre 62.600 étudiants en 2021/2022, soit une diminution de 1,4%.

Les nouveaux inscrits au titre de l'année universitaire 2022/2023 sont de 321.925 étudiants en progression de 2,66% par rapport l'année universitaire précédente.

La capacité d'accueil au titre de l'année universitaire 2022/2023 est de 563.629 places contre 547.004 places pour l'année universitaire 2021/2022, en hausse de 3,04%.

La capacité litière des cités universitaires au titre de 2022/2023 est de 53.653 lits contre 51.630 lits en 2021/2022, soit une augmentation de 3,9% avec le versement aux étudiants de 421.000 bourses en 2022/2023 contre 385.000 bourses au titre de 2021/2022, en progression de 9,4%, en notant que 600.000 étudiants sont assurés dans le cadre de l'AMO, contre 470.000 l'année dernière.

En 2022, les dépenses d'investissement ont atteint **1.488 MDH**, alors que les prévisions de clôture au titre de 2023 sont estimées à **777 MDH**.

Les prévisions triennales du programme investissement s'élèvent à **1.731 MDH** en 2024, à **1.716 MDH** en 2025 et à **1.786 MDH** en 2026.

III.1.3. Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT)

Les orientations stratégiques de l'OFPPT ont été fixées au niveau de la feuille de route relative au développement de la formation professionnelle présentée le 4 avril 2019 devant **Sa Majesté Le Roi que Dieu l'Assiste** et qui sont axées sur : la refonte profonde des spécialités, la mise à niveau de l'offre de formation, la création d'une nouvelle génération de centres de formation (Cités des Métiers et des Compétences (CMC)) et le développement des soft skills.

L'OFPPT poursuit la réalisation des engagements et des projets prévus par cette feuille. Dans ce cadre, les CMC des Régions de Souss- Massa, de l'Oriental, de Laâyoune Sakia -El Hamra ont été mises en service en 2021/2022, celle de la région de Rabat-Salé-Kénitra a été mise en service en mai 2023 alors que celles de Béni Mellal Khenifra, Tanger-Tétouan-El Hoceima et Casablanca-Settat seront prêtes pour 2023-2024.

A fin juin 2023, les engagements au titre du programme des CMC ont atteint **4.046 MDH**, représentant 79% du coût total de ce programme (**5.100 MDH** y compris le foncier) et les paiements effectués sont de **2.352 MDH**.

En parallèle au chantier des CMC, l'OFPPT poursuit la réalisation du programme de mise à niveau intégrée du dispositif de formation, qui englobe à la fois les espaces pédagogiques, l'offre de formation, le capital humain et le processus de gestion et qui est adossé au projet d'excellence opérationnelle (processus, outils de gestion, pilotage de la performance par les résultats ...).

Les travaux d'ingénierie de formation, initiés dès 2019, visent de mettre en place, à partir de la rentrée 2023/2024, 146 nouveaux cursus qui s'ajouteront aux 301 déjà disponibles.

L'aboutissement de tous ces projets permettra bien entendu de soutenir le développement du dispositif de formation et de rehausser la qualité de ses prestations.

C'est dans ce sens que la carte de formation connaît une évolution modérée des effectifs en vue d'assurer la formation des stagiaires selon les normes de qualité requises. La carte prévisionnelle au titre de l'année 2023/2024 sera portée à 410.000 places pédagogiques contre 408.000 en 2022/2023.

Le total du budget de l'OFPPT, au titre 2023, s'élève à **5.334 MDH** (+9,3% par rapport à 2022), dont **1.653 MDH** pour le programme d'investissement (**1.233 MDH** pour les CMC et **420 MDH** propres à l'Office) dont les réalisations ont atteint, à fin juin 2023, un montant de **623 MDH**. Les subventions de l'Etat sont prévues pour un total de **1.713 MDH** dont **815 MDH** pour le programme des CMC.

Les recettes prévisionnelles de la Taxe Professionnelle de la Formation (TFP) au titre de 2023 sont **3.089 MDH** contre **2.877 MDH** en 2022 et **2.973 MDH** en 2021.

Les prévisions triennales du programme d'investissement s'élèvent, respectivement, à **1.050 MDH** en 2024, à **867 MDH** en 2025 et à **527 MDH** en 2026.

III.1.4. Centres Hospitaliers Universitaires (CHU)

Conformément aux **Hautes Orientations Royales**, la loi n° 06-22 du 9/12/2022 relative au système national de santé fixe les bases de la réforme de ce système, qui a pour objectifs de

faciliter l'accès aux services de santé de qualité et d'assurer une répartition équitable de l'offre de soins sur l'ensemble du territoire national.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette réforme, il a été procédé, en 2022 et 2023, à une réforme institutionnelle à travers la promulgation des trois lois ci-après :

- La loi n° 08.22 relative à la création des groupements sanitaires territoriaux chargés de plusieurs missions dans les domaines de l'offre de soins, de la santé publique, de la formation, de la recherche, de l'expertise et de l'innovation ;
- La n° 10.22 relative à la création de l'Agence marocaine des médicaments et des produits de santé qui sera chargée de mettre en pratique les orientations stratégiques visant à garantir la souveraineté pharmaceutique, la disponibilité des médicaments et des produits de santé et d'assurer leur qualité ;
- La loi n° 11.22 portant création de l'Agence marocaine du sang et de ses dérivés qui aura pour missions, notamment, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique nationale relative au sang, la collecte du sang des donateurs ainsi que sa conservation et sa gestion.

L'année 2023 a été marquée, également, par l'adoption par la chambre des représentants en date du 17/07/2023 du projet de loi relatif à la Haute Autorité de Santé.

Dans l'objectif de renforcement et de l'amélioration de l'offre de soins, les Centres Hospitaliers Universitaires (CHU) ont initié plusieurs projets pour répondre aux besoins en santé dans les régions. Ainsi, l'année 2023 a connu un renforcement de l'infrastructure hospitalière à travers la poursuite des travaux de construction et d'équipement des nouveaux CHU de Rabat, d'Agadir, de Laâyoune et le lancement de la construction des nouveaux CHU d'Errachidia, de Béni Mellal et de l'extension de celui de Guelmim.

En 2022, les réalisations d'investissement, en termes de paiement, des CHU ont atteint **343 MDH**.

Pour l'année 2023, les prévisions actualisées en termes d'investissement sont de **857 MDH** et les investissements réalisés, à fin juin 2023, s'élèvent **65 MDH**, alors que les prévisions de clôture sont estimées à **350 MDH**.

Le volume d'investissement prévisionnel pour les années 2024, 2025 et 2026 s'élève, respectivement, à **784 MDH**, à **500 MDH** et à **520 MDH**.

III.2. Prévoyance Sociale

III.2.1. Caisse Marocaine des Retraites (CMR)

En dépit des impacts importants de la réforme paramétrique des régimes de pensions civiles opérée en 2016 en termes, notamment, de recul de l'épuisement des réserves de 5 ans, les déficits techniques de la CMR, enregistrés à partir de 2014, continuent de se creuser et devraient conduire à l'épuisement des réserves en 2028.

Dans ce cadre, les travaux d'examen des livrables de l'étude de conception d'un système de retraite à deux pôles "public" et "privé", ont été poursuivis, en 2021, conformément au scénario validé en 2003 par la Commission chargée de ce dossier. Ce scénario s'articule autour des principaux objectifs ci-après :

- Assurer la viabilité du système et une redistribution transparente et équitable ;
- Construire un système de retraite compatible avec les capacités économiques du pays ;
- Sauvegarder les droits acquis des retraités et des affiliés actuels à la date de la réforme.

Le projet de réforme des régimes de pensions civiles est, actuellement, en cours d'examen en concertation avec les partenaires économiques et sociaux.

La CMR poursuit l'exécution de son plan stratégique 2023-2026, tel que tracé dans le contrat-programme conclu avec l'Etat pour la période 2022-2024 et qui est structuré en six axes à savoir, l'expérience client, la gestion des fonds de réserves, le capital humain, l'excellence opérationnelle, l'image, la communication et la gestion des transformations.

Les soldes techniques des régimes civil et militaire ont été établis, à fin 2022, respectivement, à **-6.845 MDH** et à **-1.373 MDH** et devraient atteindre, à fin 2023, **-8.365 MDH** et **-1.880 MDH**, en soulignant la contraction des fonds de réserve (**65.800 MDH**) dont l'épuisement est prévu en 2028. Les prévisions 2024-2026 confirment ce trend de dégradation.

Le montant de l'investissement réalisé en 2022 s'élève à **19 MDH** et devrait atteindre **44 MDH** en 2023. Les prévisions des années 2024, 2025 et 2026 s'élèvent, respectivement, à **18 MDH**, à **29 MDH** et à **25 MDH**.

III.2.2. Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)

Conformément aux **Hautes Orientations Royales**, le chantier de généralisation de la protection sociale fixe les objectifs ci-après :

- L'extension de l'assurance maladie obligatoire (AMO) à 22 millions de bénéficiaires supplémentaires en 2022 ;
- L'extension des allocations familiales au profit de 7 millions d'enfants à partir de fin 2023 ;
- L'élargissement de la base des adhérents aux régimes de retraite au profit de 5 millions d'actifs à l'horizon 2025 ;
- La généralisation des indemnités pour perte d'emploi (IPE) à l'horizon 2025.

Le bilan, à fin juin 2023, des réalisations de ce programme montre que le nombre des nouveaux affiliés à l'AMO a atteint près de **14,1 millions à fin septembre 2023** sur un **objectif de 22 millions**, en soulignant les difficultés rencontrées en matière de communication et de redondances des informations des bénéficiaires.

De même, la CNSS a accéléré les diligences et actions requises pour la réalisation de **l'objectif d'extension des allocations familiales au profit de 7 millions d'enfants dans le délai fixé à compter de fin 2023**.

Il en est de même pour les engagements liés à **l'élargissement de la base des adhérents aux régimes de retraite au profit 5 millions d'actifs et à la généralisation des indemnités pour perte d'emploi (IPE) qui seront réalisés avant fin 2025**.

Le plan d'actions stratégique de la CNSS a été structuré autour des objectifs d'amélioration de la qualité de service, de transformation digitale, de contribution à la maîtrise des dépenses du régime AMO, de renforcement du dispositif de lutte contre l'évasion sociale et de renforcement du dispositif de Risk Management.

Dans ce cadre, la CNSS prévoit de poursuivre le développement du portail TAAWIDATY (تعويضاتي), mettre en place un centre de relation client externalisé notamment pour la gestion des réclamations, des demandes d'informations ou d'assistance ainsi que la mise en place d'un ERP pour la gestion des domaines supports (budget, achats, ordonnancement, paiement des dépenses, gestion comptable et financière...).

Le montant d'investissement réalisé par la CNSS, en 2022, a atteint **118 MDH**. En 2023, le volume prévisionnel d'investissement est de **418 MDH**.

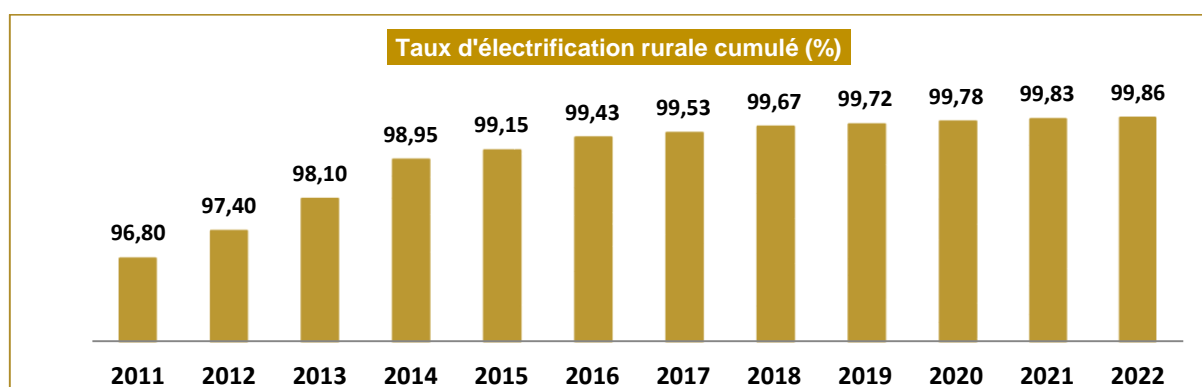
III.3. Développement territorial, urbanisme, habitat et aménagement

III.3.1. Développement du Monde Rural

III.3.1.1. Programme d'Electrification Rurale Globale (PERG)

Depuis le lancement du PERG en 1996, et à fin 2022, les réalisations se sont traduites par :

- L'électrification, par raccordement aux réseaux, de **41.649** villages ayant permis l'accès à l'électricité à **2.154.105** foyers ;
- L'équipement par kits photovoltaïques individuels de :
 - 51.559 foyers dans 3.663 villages au cours de la période 1998–2009, dont 3.505 villages (50.086 foyers) ont été reprogrammés au réseau et ce, suite à la forte demande des habitants, des élus et des Autorités Locales et au développement du réseau électrique ;
 - 19.438 foyers dans 900 villages dans le cadre du projet solaire au niveau des Communes INDH au cours de la période 2015–2018.



Ainsi, la population totale ayant bénéficié de l'électrification dans le cadre du PERG est estimée à 13 millions d'habitants.

Durant la période 1996-2022, les réalisations d'investissement PERG ont totalisé **25.121 MDH** ayant permis d'atteindre un taux d'électrification de **99,86%**.

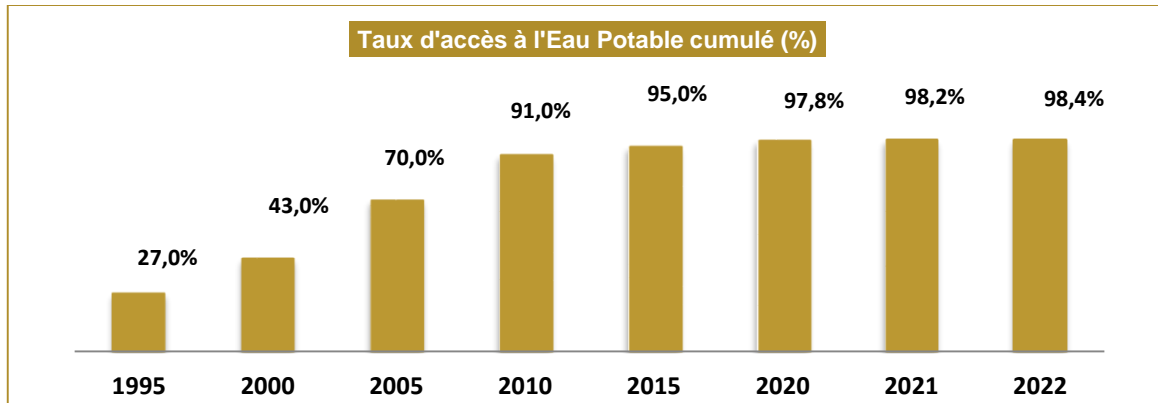
Le budget d'investissement prévu au cours de la période 2023-2027, dans le cadre du PERG, est estimé à **825 MDH HTVA** réparti comme suit :

- **813 MDH** pour l'électrification par raccordement au réseau des villages PERG ;
- **12 MDH** pour l'électrification des usages sociocommunautaires (écoles et mosquées).

Le programme PERG 2023-2027 vise l'électrification de 834 villages regroupant 18.316 foyers. En plus, ce programme vise l'électrification au cours de 2023-2025 de 1.950 écoles et de 800 mosquées.

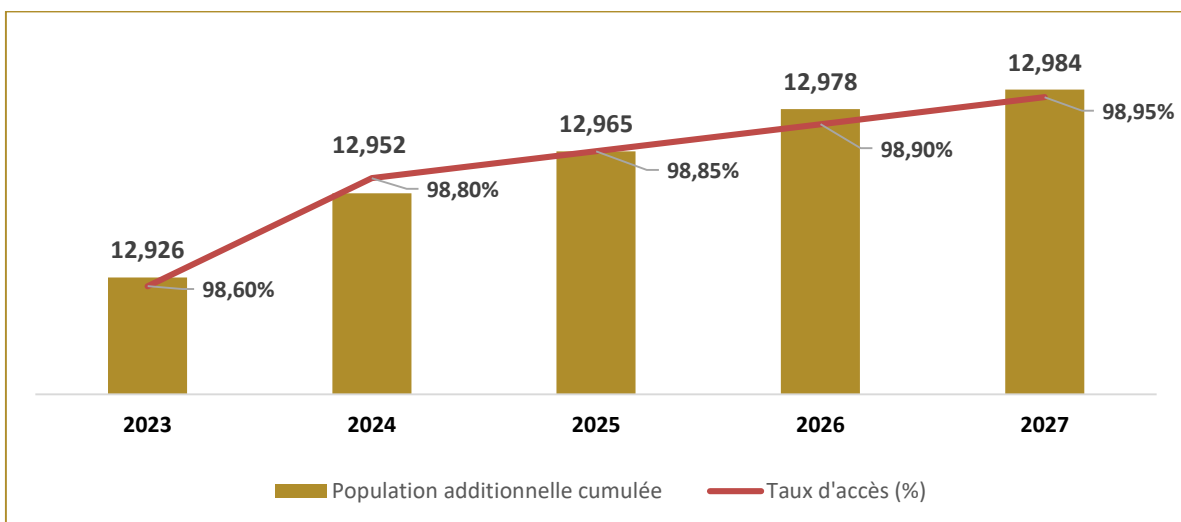
III.3.1.2. Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau potable des populations Rurales (PAGER)

Depuis le démarrage du PAGER en 1995, des efforts considérables ont été déployés pour l'amélioration de l'accès à l'eau potable. En effet, le taux d'accès est passé de 14% en 1994 à 98,4% en 2022.



A fin 2022, le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural a atteint 98,4% contre 98,2% à fin 2021. Le budget réservé à l'alimentation en eau potable rurale pour l'exercice 2023 s'élève à 1.537 MDH, ce qui permettra d'atteindre un taux d'accès national de 98,6% en milieu rural pour une population bénéficiaire additionnelle d'environ 26.063 habitants.

Le programme d'investissement sur 2023-2025 s'élève à 5.254 MDH et vise à porter le taux d'accès au monde rural à 98,95% en 2027.



III.3.2. Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg (AAVBR)

L'Agence est chargée de la mise en œuvre du projet d'aménagement et de mise en valeur de la vallée du Bouregreg qui s'étend sur une profondeur de près de 15 Km couvrant une

superficie de près de 6.000 ha et visant à hisser l'agglomération de Rabat-Salé au rang des grandes capitales méditerranéennes.

L'Agence a réalisé, en 2022, des engagements budgétaires d'un montant de **509 MDH** qui concernent, notamment, le renforcement de l'accessibilité et de la mobilité (**136 MDH**), la mise à niveau de l'infrastructure (**92 MDH**) et le développement du territorial et urbain (**75 MDH**).

Au titre de l'exercice 2023, le montant des projets d'investissement prévus par l'AAVBR s'élève à **1.016 MDH** qui sera dédié, essentiellement, à l'accessibilité et à la mobilité (**179 MDH**), à la mise à niveau de l'infrastructure (**124 MDH**), au développement du territorial et urbain (**393 MDH**) et à la maintenance de l'infrastructure (**95 MDH**).

L'Agence a réalisé, à fin juin 2023, des engagements budgétaires d'un montant de **234 MDH**, soit 94% des prévisions budgétaires actualisées.

III.3.3. Holding Al Omrane (HAO)

L'activité du Groupe Al Omrane a connu une baisse globale, en 2022, en termes de mises en chantiers et d'achèvements par rapport aux réalisations de l'exercice 2021 et ce, en raison de la situation exceptionnelle liée au contexte de crise marquée par les tensions inflationnistes et par la baisse de la demande sur les produits immobiliers.

A ce titre, les principales réalisations physiques au titre de l'exercice 2022 se résument comme suit :

- Mise en chantier de 13.177 unités de productions nouvelles et 59.161 unités pour la Mise à Niveau Urbaine (MANU), soit, respectivement, des taux de réalisation de 75% et 97% par rapport aux prévisions annuelles ;
- Achèvement des travaux de 17.781 unités de production nouvelle, soit un taux de réalisation de 83%, et de 76.301 unités de MANU, soit un taux de réalisation de 95%.

Concernant les réalisations financières, le volume d'investissement enregistré en 2022 (**4.846 MDH**) est en hausse de 10% par rapport aux réalisations de 2021.

Le chiffre d'affaires du Groupe HAO s'est établi, en 2022, à **4.335 MDH** en progression de 5,6% par rapport à 2021 (**4.104 MDH**), alors que le résultat net consolidé a atteint **224 MDH** contre **266 MDH** réalisé l'année précédente.

Pour l'année 2023, et dans le cadre d'un contexte marqué par la persistance d'une conjoncture défavorable, le Groupe prévoit le maintien du niveau de la production et de commercialisation de 2022.

Ainsi, le Groupe prévoit la mise en chantier de 13.928 unités de production nouvelle (+6% par rapport à 2022), de 60.123 unités de mise à niveau urbaine (+2). Le GOA prévoit, également, l'achèvement de 21.191 unités de production nouvelle (+19%), de 71.103 unités de mise à niveau urbaine (-7%) et de 1.073 unités en partenariat (-46%).

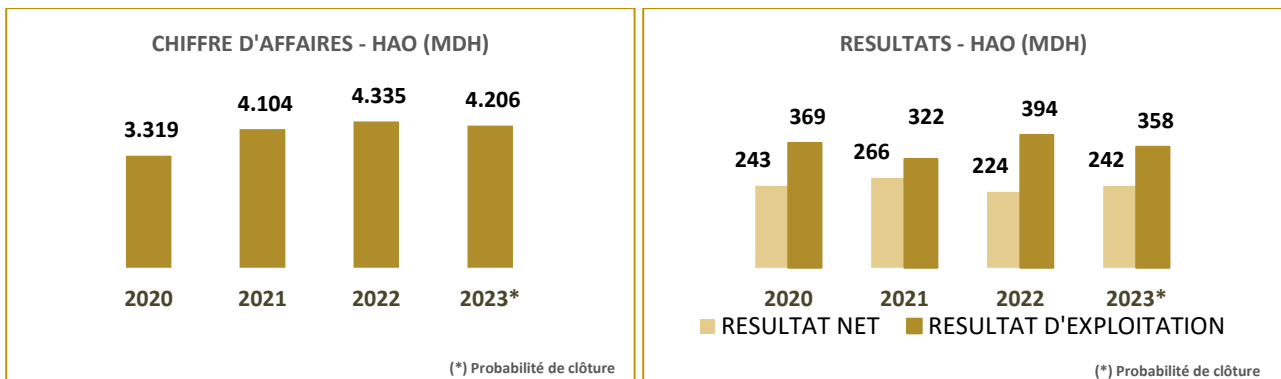
Sur un autre plan, le GAO prévoit, dans le cadre de son plan d'actions pour l'exercice 2023, la démolition de 5.118 baraques, soit une baisse de 14% par rapport à 2022, la livraison de 16.200 unités (-27%), la délivrance de 15.130 contrats de vente (-1%) et la création de 31.400 titres fonciers (+52%).

Au 30 juin 2023, le Groupe Al Omrane a enregistré une progression du chiffre d'affaires de 2,77% par rapport au 1^{er} semestre 2022, pour atteindre 1.745 MDH.

En termes d'investissements, le Groupe a réalisé, à fin juin 2023, des investissements à hauteur de 2.055 MDH contre 2.587 MDH durant la même période en 2022.

En prévisions de clôture de 2023, le chiffre d'affaires s'établirait à 4.206 MDH en baisse de 3% par rapport à 2022 et le résultat net à 242 MDH (+8%).

Le GAO prévoit un investissement en 2024 de l'ordre de 4.448 MDH et de 4.590 MDH en 2025.



III.3.4. Société Rabat Région Aménagement (SRRA)

La réalisation du programme Rabat Ville Lumière (RVL), prévu dans le cadre de la Convention-Cadre 2014-2018 signée devant Sa Majesté Le Roi que Dieu le glorifie, a atteint, en termes d'engagement à fin 2022, un cumul de 9.210 MDH, soit un taux de réalisation 95% de l'ensemble dudit programme.

Les conventions spécifiques concernant les projets hors RVL, enregistrent un coût global au 31/12/2022 de 15.495 MDH avec un engagement cumulé à fin 2022 de 9.755 MDH.

Le portefeuille des projets confiés à la SRRA comprend 248 projets dont 132 relevant du RVL. L'état d'avancement physique à fin 2022 indique l'achèvement de 128 projets RVL et 44 projets hors RVL, sachant que 54 projets sont en cours de travaux et 22 projets hors RVL sont en phase d'études ou de lancement.

Au titre de l'année 2022, la société a réalisé, en termes d'engagements, un total d'investissement de 4.535 MDH dont 506 MDH pour les projets RVL. Les paiements ont atteint 2.834 MDH (dont 569 MDH pour les projets RVL), soit un cumul de 12.770 MDH réparti entre le programme RVL (7.824 MDH) et hors RVL (4.946 MDH).

L'année 2022 a été marquée par la mise en exploitation de plusieurs projets RVL (Souk Assalihine, la nouvelle gare routière, parking Bab Elhad et parking Bab Chellah). Aussi, la Société a conclu 25 nouvelles conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée et 14 avenants aux conventions en cours pour un montant de 3.847 MDH et qui portent sur la réalisation de projets relevant des différents axes de développement de la ville de Rabat et de sa région.

Au titre de 2023, la SRRA prévoit l'engagement d'un programme d'investissement de **506 MDH pour les projets RVL et de 4.029 MDH pour les projets hors RVL, soit un investissement global cumulé de 18.965 MDH.**

L'investissement prévisionnel au titre de l'année 2024 est de **1.199 MDH** consacré entièrement aux engagements des projets hors RVL. En termes de paiement, il est prévu une enveloppe globale de **4.470 MDH** dont **469 MDH dédié aux projets RVL.**

Les prévisions d'investissement de 2025 et 2026, sont évalués, respectivement, à **988 MDH** et à **132 MDH.**

III.3.5. Société Casa-Aménagement (SCA)

Le programme porté par la Société Casablanca Aménagement porte sur un portefeuille de 40 projets pour un coût global de **7.904 MDH.**

Les principaux projets de ce programme concernent la mise à niveau de la voirie (**1.950 MDH**), les Zones d'Activités Economiques dédiées aux unités de production à risque (**500 MDH**), l'ouverture et l'aménagement des voiries au niveau de la Préfecture de l'arrondissement de Sidi Bernoussi (**300 MDH**), le programme de mise à niveau et d'équipement des établissements dédiés aux jeunes (**120 MDH**), les projets de développement du secteur de la jeunesse et des sports (**204 MDH**), l'aménagement de la RR322 entre le PK5 et le PK10 (**161 MDH**) et le projet d'entretien et de maintenance des ouvrages d'art de la ville de Casablanca (**147 MDH**).

Les projets achevés, à fin 2022, concernent, notamment, les travaux de l'hors site du projet de l'usine de fabrication et de mise en seringue du vaccin anti-Covid-19 et d'autres vaccins dans la province de Benslimane ainsi que des lots de voiries à l'intérieur de la ville de Casablanca et la phase 1 de l'entretien et maintenance des ouvrages d'art de Casablanca (Trémie de la Mosquée Hassan II et ouvrages traversant l'autoroute urbaine de Casablanca).

Au titre de l'exercice 2022, le taux d'engagement cumulé sur le programme d'investissement est de 82% soit des engagements cumulés de **6.450 MDH.**

En 2023, la SCA a démarré les études de plusieurs nouveaux projets, notamment, le programme de développement des infrastructures de mobilité Zone Casablanca Ouest (**2.000 MDH**), l'aménagement et le dédoublement de la route régionale côtière RR322, reliant les communes de Cherrat, Bouznika et El Mansouria, dans la Province de Benslimane (**350 MDH**), la réalisation d'une cité sportive au niveau de la Préfecture Al Fida-Mers Sultan (**30 MDH**) et la construction de la plateforme des jeunes de Tit Mellil (**17 MDH**).

A fin juin 2023, la société a réalisé des investissements, en termes d'engagement, d'un montant de **227 MDH.** Ce montant devrait augmenter pour le deuxième semestre 2023 pour atteindre près de **556 MDH** à fin 2023.

III.4. Promotion de l'offre à l'export

III.4.1. Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations (Morocco Foodex - EACCE)

En 2022, les exportations des produits du secteur de l'agriculture et de l'agro-alimentaire ont atteint **81.236 MDH** contre **69.891 MDH** en 2021, enregistrant ainsi une hausse de **16,2%**.

Ce secteur représente la **3^{ème} source de devises pour le Maroc** avec une part de **19%** du total des exportations en 2022, derrière le secteur des phosphates et dérivés et celui de l'automobile.

En 2022, et après une période de récession due à la crise sanitaire, l'EACCE a intensifié l'activité de promotion à travers l'organisation de la participation du Maroc à plusieurs salons internationaux (Semaine Verte de Berlin, Fruit Logistica, Conxemar, Fruit Attraction, Sial Paris ...), la réalisation d'une mission B2B à Londres pour les produits de la pêche, la conception et la réalisation d'un plan de promotion des produits de la pêche aux USA ainsi que les actions de formation au profit des exportateurs marocains.

En matière de contrôle technique, en plus des actions de renforcement de l'efficacité de ce contrôle, le nombre d'opérations de contrôle de conformité a atteint **184.633** en 2022 contre **169.600** en 2021 (+9%), alors que le nombre des opérations d'analyse des échantillons a atteint **10.477** en 2022.

En 2022, les registres de l'Etablissement ont connu l'inscription de **523** nouveaux exportateurs/négociants et **160** nouvelles infrastructures.

Le programme de promotion de 2023 est structuré autour de plusieurs actions visant l'ouverture de nouveaux marchés, la consolidation de la position du Maroc sur les marchés classiques et le recours au levier digital pour mettre en avant le potentiel de l'offre exportable et renforcer l'attractivité de la marque Maroc à l'export.

Le budget « Promotion » de l'EACCE prévu en 2022 pour **112 MDH**, a été réalisé à hauteur de **88%** (soit **98 MDH**). Celui de 2023, établi à **108 MDH**, a été réalisé, à fin mai 2023, à hauteur de **20%** (soit **22 MDH**) pour des prévisions de clôture de **101 MDH**.

Les prévisions du budget de promotion pour les exercices 2024, 2025 et 2026, s'élèvent, à **110 MDH** par an.

III.4.2. Agence Marocaine de Développement des Investissements et des Exportations (AMDIE)

L'AMDIE a pour principale mission la promotion et la commercialisation de l'offre Maroc en Matière d'investissement et d'exportation.

Pour développer sa notoriété et renforcer sa présence auprès des investisseurs internationaux, l'AMDIE entreprend des actions de promotion et de communication pour faire connaître les opportunités d'investissement et l'offre à l'export du Maroc et attirer les prospects potentiels en vue de leur implantation dans notre pays.

A cet effet, l'année 2022 a connu une nouvelle approche plus qualitative, efficiente et orientée résultat. Le nombre d'actions commerciales (manifestations) réalisées par l'AMDIE en 2022 s'élève à 169 actions.

Le montant total des crédits budgétaires au titre de 2022 s'élève à **862 MDH**, réparti entre **545 MDH** pour le budget d'exploitation et **317 MDH** pour l'investissement. Ces budgets ont été réalisés, respectivement, à hauteur de 44% et 9%

Le budget total de l'AMDIE au titre de 2023 s'élève à **488 MDH** dont **380 MDH** pour le budget d'exploitation et **108 MDH** pour le budget d'investissement, devant être réalisés, selon les prévisions de clôture, respectivement, à 90% et à 80%.

Pour la période 2024-2026, l'Agence prévoit la réalisation, pour chaque année, de plus de 200 actions et manifestations.

Le budget total de l'Agence s'élèverait à **640 MDH** en 2024, à **545 MDH** en 2025 et à **560 MDH** en 2026.

IV. FONDS ET INSTITUTIONS FINANCIERES PUBLIQUES

IV.1. Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social (FDSHII)

En février 2022, il a été procédé à la signature d'une convention portant sur un nouvel engagement du Fonds sous forme d'une contribution de **3.000 MDH** pour le financement du 1^{er} axe du programme exceptionnel visant à atténuer les effets du déficit pluviométrique sur la campagne agricole 2021-2022.

De même, un montant de **53,14 MDH** a fait l'objet d'annulation des engagements en 2022 et fait suite aux clôtures des conventions portant sur un nombre de projets, notamment, l'appui de l'Etat aux investisseurs pour l'acquisition de terrains à vocation touristique pour une somme de **34 MDH**.

Les engagements cumulés du Fonds, depuis sa création, ont atteint **51.508 MDH**, ce qui correspond, pour la période 2000-2022, à un rythme d'engagement annuel moyen de l'ordre de **2.240 MDH**.

Les décaissements effectués en 2022 ont atteint un montant de **3.191 MDH** et concernent :

- **2.423 MDH** sous forme de subventions dans le cadre du programme exceptionnel des effets de retard des précipitations (avances non remboursables) ;
- **217,63 MDH** en avances remboursables destinées, exclusivement, à la contribution du Fonds dans le financement de l'entrepreneuriat dans le monde rural « Al Moustatmir Al Qaraoui » ;
- **280,77 MDH** sous forme d'apports en capital dans le cadre de la réalisation des CMC.

Le montant cumulé des décaissements a atteint, à fin 2022, un cumul de **39.758 MDH** représentant 77% des engagements cumulés.

Les recettes de 2022 ont été établies à **707 MDH**, dont **503 MDH** au titre des produits financiers et **204 MDH** au titre du remboursement des avances.

Ainsi, les **ressources financières cumulées** du Fonds Hassan II, à fin 2022, ont atteint une somme globale de **63.596 MDH** répartie comme suit

- Versements de l'Etat :	44.094 MDH
- Produits financiers :	13.613 MDH
- Divers (restitution de l'IPPRF) :	1.419 MDH
- Remboursement des avances, des prêts et autres :	4.470 MDH

Le **1^{er} semestre de l'année 2023** n'a enregistré aucun engagement additionnel, sachant que suite aux **Hautes Instructions Royales**, le Fonds a été invité à apporter une contribution de **2 MMDH** au financement du programme de reconstruction et de mise à niveau générale des régions sinistrées par le séisme d'Al Haouz. Les **décaissements réalisés, au cours du 1^{er} semestre de 2023**, ont atteint un montant de **422 MDH** et ont concerné, notamment, le projet CMC (**231,5 MDH**), le programme de la mise en valeur de la médina de Marrakech (**80 MDH**) et le programme complémentaire de mise en valeur de la Médina d'Essaouira (**50 MDH**). En prévisions de clôture de 2023, les **décaissements** devraient atteindre **2.247 MDH**.

IV.2. Fonds Mohammed VI pour l'Investissement (FM6I)

Les missions confiées au **Fonds Mohammed VI pour l'Investissement (FM6I)**, par la loi n° 76.20 relative à sa création, portent sur la contribution au financement des grands projets d'investissement et des projets prioritaires portés par les entreprises par le recours au partenariat avec le secteur privé, les contributions directes, les prises de participation ainsi que par la mise en place de solutions de financement aux entreprises portant des projets prioritaires et leur l'accompagnement en matière de structuration financière des projets.

Suite à la nomination de son Directeur Général, le Fonds a tenu deux réunions de son Conseil d'Administration qui a acté la stratégie de développement du Fonds dont les objectifs prioritaires sont les suivants :

- Catalyser et accélérer le rythme de réalisation des investissements productifs au Maroc ;
- Appuyer les projets d'investissement structurants et les entreprises opérant dans les domaines jugés prioritaires ;
- Encourager les Partenariats Public-Privé pour promouvoir l'investissement et stimuler la croissance économique et la création d'emplois ;
- Promouvoir la double transition environnementale et numérique et partant, maximiser l'impact de l'investissement sur les plans économique, social et environnemental.

Dans ce cadre, le Fonds a mis en place un plan d'actions aligné sur les priorités nationales, notamment en matière de promotion de l'investissement privé et de consolidation de la souveraineté nationale dans les secteurs énergétique, alimentaire et hydrique. Ce plan d'actions repose sur des axes de développement majeurs, notamment :

- Des prises de participations dans les grands projets stratégiques dont, notamment, ceux visant le renforcement de la souveraineté nationale dans les secteurs clés ;
- Des prises de participations indirectes dans les entreprises et projets de taille moyenne ou intermédiaire ainsi que dans des startups et ce, à travers des sous-fonds thématiques ou sectoriels gérés par des sociétés de gestion. Dans ce cadre, un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a été lancé en juillet 2023 pour la sélection des sociétés de gestion ;

- La mise en place de nouveaux instruments de financement structurés, destinés à élargir les solutions de financement des entreprises marocaines et à répondre à leurs besoins, notamment, en matière de capitalisation ;
- L'accompagnement des donneurs d'ordre publics dans la structuration d'un pipeline de projets d'infrastructures dans une démarche d'anticipation des attentes et des exigences des investisseurs et des bailleurs de fonds.

Le plan d'actions du Fonds prévoit la réalisation d'un volume d'investissement de **120 MMDH** sur 2023-2026.

IV.3. Fonds d'Équipement Communal (FEC)

En tant que Banque dotée d'une mission d'utilité publique, le FEC apporte son concours financier et son appui technique aux Collectivités Territoriales, à leurs Groupements ainsi qu'aux autres instances du secteur public local.

Dans ce cadre, le FEC a réalisé, en 2022, des niveaux de financement comparables à ceux de 2021, avec des engagements et des décaissements de prêts, qui ont atteint, respectivement, près de **2.700 MDH** et **2.900 MDH** à fin décembre 2022.

Ces financements ont porté sur la réalisation de 136 projets au profit des différentes catégories de CT et couvrant différents secteurs d'infrastructures et de superstructures tant en milieu urbain que rural.

A travers ces financements, les créances sur la clientèle ont atteint **26.849 MDH** à fin 2022, en hausse de près de 2,5% par rapport à 2021.

Les indicateurs financiers ont connu, en 2022, les évolutions suivantes :

- Le Produit Net Bancaire (PNB) enregistre une hausse de 4% par rapport à 2021, pour s'établir à **661 MDH** à fin 2022 ;
- Le résultat net de 2022 s'est établi à **338 MDH**, en progression de 3%.

Le FEC poursuit le déploiement de sa stratégie visant la pérennisation et la diversification de ses ressources de financement à travers, notamment, la mise en place d'alliances avec des partenaires pour la mise en place de prêts syndiqués et de financements complémentaires.

Ces partenariats s'articulent, notamment, autour du cofinancement afin d'accompagner la dynamique d'investissement et de croissance des régions et en particulier pour le financement de grands projets d'adaptation climatique.

En appui de cette stratégie de diversification des sources de financement, le FEC a mis en place un Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) qui permet à la Banque de répondre aux obligations en matière de sauvegarde environnementale et sociale, notamment celles des bailleurs de fonds internationaux, pour la mobilisation de financements compétitifs en faveur des CT, leur permettant ainsi de réaliser leurs projets et programmes de développement territorial durable.

IV.4. Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG)

La CDG a lancé, en 2023, le processus de formalisation de son nouveau plan stratégique 2023-2027, qui s'appuie sur les avancées réussies dans le cadre du plan 2018-2022 fondé sur des modes d'intervention du Groupe structurés autour des rôles « Expert », « Co-Financier » et « Investisseur ».

Dans le cadre du plan 2018-2022, le Groupe CDG a réalisé plusieurs projets, notamment, le renforcement de la gouvernance, l'optimisation de l'organisation (création des Branches Prévoyance, Développement Territorial, Tourisme et Investissement, réduction du nombre de filiales et de participations), la mise en place d'un cadre prudentiel et de pilotage des activités ainsi que la structuration des instruments d'intervention dédiés (métiers mondiaux du Maroc, appui aux PME, développement des startups ...).

Le nouveau plan stratégique 2023-2027 devrait être orienté pour consolider la double vocation de la CDG (sécurisation des ressources et contribution au développement économique et social du Royaume), à travers la refonte du cadre institutionnel et juridique en vue de clarifier davantage les missions, moderniser la gouvernance et revoir les règles de gestion et de fonctionnement.

En termes de réalisations financières consolidées de 2022, le produit net bancaire (PNB) s'est établi à **5.653 MDH** contre **9.960 MDH** à fin 2021, en baisse de 43% et le résultat net ressort déficitaire pour **-2.022 MDH** contre **1.629 MDH** à fin 2021. En cause du repli observé dans les résultats de la CDG, l'impact de la crise internationale qui s'est traduit par une hausse du coût du risque du portefeuille côté combinée à la baisse de la contribution au PNB du portefeuille non côté au titre de l'exercice 2022 par rapport à 2021.

S'agissant des prévisions des comptes sociaux à fin juin 2023, le PNB devrait s'établir à **300 MDH**, en baisse de 37% par rapport à fin juin 2022 et le résultat net devrait s'établir à **-399 MDH**, en baisse de **876 MDH** par rapport à fin juin 2022.

Le programme d'investissement a été réalisé pour **4.805 MDH** en 2022 et devrait atteindre **3.697 MDH** en prévisions de clôture de 2023, alors que les prévisions de 2024, 2025 et 2026 s'élèvent, respectivement, à **2.837 MDH**, à **2.716 MDH** et à **1.694 MDH**.

IV.5. Crédit Agricole du Maroc (CAM)

Le Crédit Agricole se présente comme un outil dédié, essentiellement, au financement et à l'accompagnement du secteur agricole et du monde rural. Ainsi, en parallèle à son activité commerciale de financement des agriculteurs et des exploitations bancables, le CAM assure, en vertu de ses statuts, une mission de service public pour financer les petits et moyens agriculteurs exclus du financement bancaire classique.

En termes de réalisations financières, le Produit Net Bancaire (PNB) du Groupe CAM a atteint **3.966 MDH** en 2022 contre **4.347 MDH** en 2021, en baisse de 9%. De même, le résultat net s'est établi à **69 MDH** contre **406 MDH** en 2021, en réduction de 83%. L'encours des créances sur la clientèle a atteint **103.700 MDH** contre **96.900 MDH** en 2021, soit une progression de 7%.

Concernant la société Tamwil El Fellah (TEF), filiale à 100% du CAM, dédiée à la mission de service public de financement des petits agriculteurs, le volume des crédits distribué, en 2022, a atteint un montant de **3.860 MDH**, en hausse de 11% par rapport 2021, avec un portefeuille clients de 101.297 petits agriculteurs, en accroissement de 1,2%.

De même, la société TEF a contribué activement au programme Al Moustatmir Al Qaraoui (INTELAKA), avec un volume de crédits de **82 MDH** ayant bénéficié à 1.186 clients pour 1.305 projets proposés.

De son côté, la Fondation ARDI dédiée à l'accompagnement des petits projets particulièrement en milieu rural, gère un portefeuille de micro-crédit rural ayant atteint **250 MDH** en 2022 en hausse de 22%. Les décaissements cumulés ont atteint, en 2022, un montant de **4.360 MDH**, en augmentation de 6% (+264 MDH).

De même, et suite aux **Hautes Instructions Royales** pour la mobilisation d'une enveloppe de **10.000 MDH** visant à atténuer les effets de la sécheresse sur l'activité agricole et en vue de permettre au CAM de financer sa contribution à ce programme annoncée pour **1.000 MDH**, il a été procédé, en juillet 2023, à une augmentation de son capital social à hauteur de **1.350 MDH**.

IV.6. Société Nationale de Garantie et de Financement de l'Entreprise (SNGFE-ex-CCG)

L'activité de la SNGFE porte sur l'octroi de concours de garantie et de financement qui couvrent différents besoins d'entreprises exprimés tout au long de leur cycle de vie. L'intervention de la SNGFE cible, également, le particulier à travers, notamment, la facilitation de l'accès à la propriété.

En 2022, l'intervention de la SNGFE a permis de mobiliser un volume de crédits de **47.600 MDH** au titre de 83.300 opérations, dont 68.800 en faveur des TPME et 14.500 en faveur des particuliers.

Les engagements en faveur du segment « entreprise », qui concentre 94% du volume des activités de la SNGFE, a atteint, en 2022, un montant de **29.000 MDH** (presque le même niveau que 2021), ce qui permis la mobilisation d'un volume de crédits de **44.000 MDH**. Pour ce qui est des particuliers, le montant des crédits mobilisés s'est établi à **3.300 MDH** dont **1.900 MDH** en garantie, non compris un engagement de **21 MDH** dans le cadre de la finance participative.

A fin juin 2023, le volume global des engagements a atteint de **10.700 MDH**, permettant de mobiliser un volume de crédits de plus de **18.700 MDH** ayant concerné environ 34.550 prêts, dont 27.920 pour les entreprises et 6.630 prêts pour les particuliers.

Les prévisions de clôture de 2023 tablent sur un niveau d'engagement global de **30.218 MDH** dont **27.674 MDH** en garantie de l'entreprise et **1.704 MDH** en garantie en faveur des particuliers. Les prévisions de 2024 pour ces mêmes indicateurs s'élèvent, respectivement, à **32.266 MDH**, à **29.602 MDH** et à **1.683 MDH**.

En 2022, la SNGFE a réalisé un PNB de **398,7 MDH** en repli de 13% sous l'effet de l'arrêt de l'octroi de la garantie au titre des produits mis en place dans le cadre des mesures d'atténuation des effets de la crise Covid-19. Ainsi, le résultat net, établi à **220 MDH**, est en recul de 29% par rapport à 2021.

Par ailleurs, dans le cadre des objectifs d'intensification des services et d'amélioration de leur qualité, la SNGFE a lancé, en concertation avec les banques, la plateforme digitale « Fin-Créa » dédiée à la mise en relation des porteurs de projets avec les banques. Cette plateforme se présente sous la forme d'un guichet 100% digital, gratuit et destiné exclusivement aux TPE de moins d'un an, désirant accéder au financement bancaire et sollicitant un crédit d'investissement pouvant aller jusqu'à **2 MDH**.

Concernant les services de soutien aux startups et à l'écosystème de l'innovation et suite à l'arrivée à terme des partenariats conclus auparavant, la SNGFE a lancé, en juin 2023, un Appel à Manifestation d'Intérêt en vue de sélectionner de nouvelles structures devant assurer l'accompagnement des porteurs de projets.

Sur un autre plan et dans le cadre du processus de transformation de la SNGFE, un nouveau dispositif régissant le fonctionnement comptable de ses engagements a été élaboré par Bank Al Maghrib et fera l'objet d'une circulaire en cours de promulgation.

3^{ème} Partie : OPERATIONNALISATION DE LA REFORME PROFONDE DU SECTEUR DES EEP

La réforme du secteur des EEP s'inscrit dans la continuité des efforts déployés suite aux **Hautes Orientations Royales** lors du Conseil des Ministres du 10 octobre 2018 relatives à la restructuration de certains EEP à forts enjeux socio-économiques afin de pérenniser leurs modèles et d'asseoir les bases de leur développement futur à travers le recentrage de leurs activités sur les métiers de base.

Dans ce cadre, il convient de rappeler que suite aux **Hautes Orientations Royales** contenues dans le Discours du Trône du 29 juillet 2020, dans le Discours adressé au Parlement le 09 octobre 2020 ainsi que celles prodiguées lors du Conseil des Ministres du 14 octobre 2020, trois textes législatifs structurants ont été adoptés, à savoir :

- La loi n° 76-20 du 31 décembre 2020 portant création du Fonds Mohammed VI pour l'Investissement ;
- La loi-cadre n° 50-21 relative à la réforme des EEP, publiée le 26 juillet 2021 ;
- La loi n° 82-20 relative à la création de l'Agence Nationale de gestion stratégique des participations de l'Etat et de suivi des performances des EEP (ANGSPE), publiée le 26 juillet 2021.

L'état d'avancement du déploiement de ces réformes structurantes peut être récapitulé comme suit :

I. Opérationnalisation du Fonds Mohammed VI pour l'Investissement (FM6I)

Le Fonds Mohammed VI pour l'Investissement a tenu, en décembre 2022 et mars 2023, deux réunions de son Conseil d'Administration aux termes desquelles, le Fonds a annoncé sa stratégie qui repose largement sur une forte implication de l'entreprise pour la réalisation d'investissements productifs et à fort impact de développement économique et social.

La stratégie de développement du Fonds repose sur trois principes directeurs :

- Double durabilité : financière et impact économique, social et environnemental ;
- Additionalité : financière (horizons longs...) et non financière (structuration des projets, normes ESG élevées ...) ;
- Effet multiplicateur par la mobilisation de financements privés en positionnant le Fonds comme un acteur pionnier dérisquant les investissements.

Le modèle organisationnel du Fonds et les principaux instruments de sa gouvernance et de sa gestion ont été présentés et actés lors des réunions tenues par son Conseil d'Administration.

II. Loi-cadre n° 50-21 relative à la réforme des EEP

Le chantier de la réforme des EEP à mettre en œuvre sur une période de 5 ans (2021-2026) est structuré en 3 dimensions :

- Mise en place des textes législatifs et réglementaires ;
- Opérationnalisation de l'ANGSPE ;
- Conduite des opérations de restructuration.

II.1. Mise en place des textes législatifs et réglementaires pour le déploiement de la loi-cadre n° 50-21

Depuis le 2^{ème} semestre de l'année 2022, plusieurs textes législatifs et réglementaires ont été approuvés et publiés ou mis dans le circuit d'approbation. L'état d'avancement de la mise en place des textes prévus dans le cadre de la réforme se présente comme suit :

➤ Les Textes juridiques approuvés et publiés au bulletin officiel :

- Loi n° 40-22 fixant le nombre d'administrateurs indépendants ainsi que les conditions et la procédure de leur nomination dans les organes délibérants des entreprises publiques (BO du 17/07/2023).
- Décret n° 2.22.581 du 26 janvier 2023 relatif aux modalités de nomination des représentants de l'Etat siégeant au sein des organes délibérants des EEP (BO du 20/02/2023) ;
- Décret n° 2.22.582 du 26 janvier 2023 relatif aux modalités de nomination et de rémunération des membres indépendants siégeant au sein des organes délibérants des Etablissements Publics (BO du 20/02/2023) ;
- Décret n° 2.22.796 du 26 janvier 2023 instituant l'Instance de concertation sur la politique actionnariale de l'Etat et son mode de fonctionnement, sous la présidence du Chef du Gouvernement (BO du 20/02/2023) ;
- Décret n° 2.22.964 du 08 décembre 2022 relatif à la nomination des représentants de l'Etat dans le Conseil d'Administration de l'ANGSPE (BO du 08/12/2022).

➤ Textes réglementaires mis dans le circuit d'approbation. Il s'agit du projet de décret pris en application de l'article 36 de la loi-cadre n° 50-21 susvisée et qui définit les cas dans lesquels des contrats-programmes doivent être conclus entre l'Etat et les EEP. Ce projet de décret a été transmis au SGG pour l'introduire dans le circuit d'adoption.

➤ Textes juridiques en cours de finalisation :

- Projet de loi relatif à la réforme de la gouvernance et du contrôle financier des EEP. Ce projet est en cours de finalisation dans le cadre d'une note interne signée par Madame la Ministre de l'Economie et des Finances et qui prévoit une gouvernance spécifique pour la finalisation et la validation du projet en interne de la DEPP, dans les meilleurs délais et ce, à travers l'institution de comités techniques et thématiques appuyant le comité de pilotage ;

- Projet de décret portant approbation du code des bonnes pratiques de gouvernance des EEP. Il s'agit d'un projet d'actualisation du code de 2012 en tenant compte de l'évolution des pratiques internationales de gouvernance et des dispositions de référence en matière de gouvernance au niveau national. Le projet de décret y afférent sera mis dans le circuit d'adoption dès l'achèvement des travaux d'approbation de la mouture finale du code actualisé en concertation avec la Commission Nationale de Gouvernance d'Entreprise, en soulignant que le projet de code a été publié pour consultation publique en juillet 2023.

➔ Textes juridiques en cours d'élaboration :

- Projet de loi relatif au régime des privatisations dont l'étude a été confiée à un cabinet spécialisé mobilisé dans le cadre de l'appui d'une Institution Financière Internationale en vue d'arrêter les objectifs et les principes directeurs pour l'adaptation de ce régime aux orientations liées à la réforme du secteur public, ce qui permettra de lancer les travaux de mise en place de ce projet de loi ;
- Projet de loi portant création de l'Instance centrale de la liquidation des EEP qui sera élaboré sur la base des résultats de l'étude à réaliser à cet effet. A cet égard et suite un appel d'offres déclaré infructueux trois fois, il a été procédé par voie d'un marché négocié en vue d'accélérer la réalisation de cette étude en désignant un bureau d'étude en vue de la structuration du projet de texte de loi y afférent ainsi que ses textes d'application ;
- Projet de décret relatif à l'évaluation du domaine public mis à la disposition des EEP pour lequel les concertations se poursuivent avec les parties prenantes pour déterminer les principes présidant à sa structuration.

II.2. Focus sur le projet de réforme du dispositif de gouvernance et de contrôle financier de l'Etat sur les EEP

La loi-cadre n° 50-21 prévoit dans son article 39, de mettre en place un nouveau dispositif de contrôle qui aura pour finalité :

- L'instauration d'un contrôle financier axé, principalement, sur l'appréciation des performances, l'évaluation du dispositif de gouvernance et la prévention des risques ;
- La généralisation progressive du contrôle financier de l'Etat à l'ensemble du portefeuille public ;
- La suppression progressive du contrôle préalable pour les établissements publics exerçant une activité marchande ;
- Le renforcement de la responsabilité des organes de gestion et de gouvernance.

Il convient de souligner qu'une première mouture du projet de réforme du dispositif de gouvernance et de contrôle financier de l'Etat sur les EEP avait été présentée au Conseil du Gouvernement réuni le 19 octobre 2017 à la suite de laquelle, la décision a été prise pour approfondir l'examen des commentaires qu'a suscités ce texte de la part de certains Départements Ministériels.

Ensuite, le projet de loi a fait l'objet d'une revue profonde pour se conformer aux **Hautes Orientations Royales** de 2020 relatives à la réforme globale des EEP, pour tenir compte de la nouvelle vision du Nouveau Modèle de Développement, outre la nécessité de tenir compte des résultats des concertations avec les Départements et les partenaires concernés au sujet des commentaires précités.

La nouvelle version du projet de loi vise à doter les EEP d'un cadre juridique unifié, clair et formalisé et à instaurer les principes devant guider cette réforme ambitieuse et résidant, notamment, dans la consécration de l'autonomie des EEP, la responsabilisation des organes délibérants et des dirigeants, la restauration de la confiance des usagers, la moralisation de la vie publique afin de permettre, entre autres, une amélioration de la performance de l'action publique, l'amélioration de la qualité du service rendu aux citoyens, un bon usage des deniers publics et une meilleure contribution des EEP au développement socio-économique.

Afin d'asseoir ces différents principes et concrétiser les objectifs assignés à cette réforme, le projet de loi propose, pour le volet gouvernance, le renforcement du rôle de l'organe délibérant en matière de pilotage stratégique de l'EEP, de politique des risques, d'évaluation des dispositifs de contrôle interne et des performances de l'organe de direction, d'accélération de la transformation numérique et de la digitalisation de la gestion.

Le projet accorde, également, une place prépondérante au renforcement de la transparence des EEP (diffusion de l'information et des comptes auprès du public...) et au traitement équitable de l'ensemble des parties prenantes (actionnaires, usagers, fournisseurs...).

Ce projet est en cours de finalisation dans le cadre d'une note signée, en juin 2023, par Madame la Ministre de l'Economie et des Finances et qui prévoit une gouvernance spécifique pour la validation du projet en interne dans les meilleurs délais et ce, à travers l'institution de comités techniques et thématiques devant appuyer le comité de pilotage.

III. Opérationnalisation de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat et de suivi des performances des EEP (ANGSPE)

Cette Agence, à laquelle l'Etat transférera progressivement ses participations dans les entreprises publiques, est créée, dans un premier temps, sous la forme d'Etablissement Public et sera transformée en société anonyme dans un horizon ne dépassant pas cinq ans. Son rôle et sa gouvernance sont fixés par la loi n° 82-20 susvisée.

L'ANGSPE est devenue opérationnelle à partir du 12 décembre 2022, date de la tenue de son premier Conseil d'Administration (CA) et ce, conformément à l'article 32 de la loi n° 82-20 portant création de l'Agence dont l'entrée en vigueur a été conditionnée par l'opérationnalisation des organes d'administration et de gestion de l'Agence.

Lors de cette session du CA, il a été procédé à l'approbation des instruments de gestion de l'Agence, notamment, son organigramme, son statut du personnel et son règlement propre des marchés ainsi que la feuille de route pour l'élaboration de la politique actionnariale de l'Etat.

A ce titre, l'étude de mise en place de la politique actionnariale de l'Etat a été confiée à un cabinet externe avec l'appui d'une Institution Financière Internationale. Le premier rapport de diagnostic a été validé lors de la réunion du Comité de Pilotage tenue le 20/07/2022.

Le dossier de cette étude a été transféré à l'ANGSPE suite à son déploiement en décembre 2022.

La politique actionnariale devant être approuvée par le Conseil du Gouvernement sera établie sur la base d'orientations stratégiques devant être approuvées en Conseil des Ministres et ce, conformément à l'article 49 de la Constitution.

Il est attendu, également, que l'ANGSPE mette en place le projet de décret fixant les modalités selon lesquelles l'Agence procède aux diligences nécessaires pour donner son avis sur les opérations de capital et de portefeuille prévues au niveau des articles 7 et 8 de la loi n° 82-20.

IV. Concrétisation des opérations de restructuration

Les opérations de restructuration sont complexes et délicates et impliquent souvent des enjeux financiers, organisationnels et sociaux importants.

En raison de leur impact potentiel en particulier sur la qualité de service, sur l'emploi et les intérêts des parties prenantes, il est crucial de prendre des décisions éclairées sur ces opérations et de les coordonner dans le cadre d'une approche participative privilégiant la concertation avec l'ensemble des parties prenantes afin de prendre en compte leurs intérêts, atténuer les impacts négatifs potentiels et maximiser les avantages pouvant être tirés à travers ces opérations.

Les travaux réalisés dans le cadre des concertations menées ont abouti à l'élaboration d'une feuille de route visant, d'une part, à redéfinir la taille du portefeuille public, et d'autre part, à revoir et renforcer les modèles financiers et économiques d'un certain nombre d'EEP stratégiques. La restructuration de ces entités s'inscrit dans le cadre d'une vision globale qui s'étend sur cinq ans.

A cet égard, les années 2022 et 2023 ont connu le ciblage des secteurs jugés prioritaires et matures tels que l'énergie, le transport et la logistique, ainsi que certains secteurs (audiovisuel, jeux et loterie nationale) ou d'autres EEP à forts enjeux (RAM, HAO, Barid Al Maghrib) en plus des secteurs sociaux.

Pour le **secteur de l'énergie**, il est question de mener une restructuration de l'ONEE dans le sens (i) de renforcer son assise financière face à la flambée des cours des combustibles et à l'augmentation des besoins de financement de ses activités de production, (ii) d'opérer son désengagement de l'activité « Distribution » et son repositionnement pour le recentrer sur ses activités principales. Dans ce cadre, le Conseil de Gouvernement a mis en place la loi n° 83-21 relatif à la création des sociétés régionales multiservices visant à créer de nouvelles entités en remplacement des opérateurs actuels de la distribution. Cette loi a été publiée au bulletin officiel en date du 17/07/2023.

Dans le **domaine des mines et hydrocarbures**, l'Etat œuvre à mettre en place un plan de développement qui soit en phase avec les stratégies sectorielles et à restructurer l'ONHYM en le transformant en société anonyme et en recentrant ses interventions sur ses missions de base, en soulignant que les évaluations se poursuivent pour trancher le scénario à retenir en

matière de maintien en interne de l'Office de ses activités commerciales et industrielles ou de leur filialisation.

Pour le **secteur du transport autoroutier et ferroviaire**, les opérations de restructuration viseront le traitement des problématiques liées à l'endettement et à la prospection de schémas de financement des programmes de développement de ces secteurs forts capitalistiques, avec comme objectif l'élaboration de contrats-programmes avec les EEP concernés, à savoir l'ONCF, ADM et la SNTL.

Dans le **secteur aéroportuaire**, les études et les réflexions sont menées avec l'ensemble des parties concernées et visent à doter notre pays d'un modèle efficace en traitant les aspects liés à la navigation, à la régulation et à la gestion aéroportuaire et sécuritaire. A ce titre, les travaux sont en cours pour la transformation de l'ONDA en société anonyme avec une filialisation des grands aéroports et l'injection de fonds pour le financement des investissements de développement du secteur.

Pour le **secteur portuaire**, les actions de restructuration viseront à doter ce secteur d'une vision d'ensemble afin de permettre une mise en cohérence globale et une complémentarité des actions des acteurs publics. Les réflexions se penchent aussi sur un repositionnement de l'ANP et l'étude de son modèle économique ainsi que sur l'amélioration de la compétitivité logistique nationale (rapprochement TMSA - NWM).

Concernant l'audiovisuel, et dans l'objectif de doter notre pays d'un pôle public plus efficient, permettant une valorisation des complémentarités et des synergies, adossé à un modèle équilibré et pérenne, il a été procédé en 2021, au lancement d'un nouveau schéma organisationnel structuré autour d'un holding public télévisuel porté par la SNRT.

Des travaux et discussions sont en cours entre les principales parties concernées pour le parachèvement des opérations prévues pour la mise en place dudit pôle audiovisuel public.

Quant au secteur des jeux et loterie, une évaluation de la faisabilité de la restructuration du secteur, est en cours de réalisation. Elle consiste à refondre le cadre réglementaire et contractuel du secteur eu égard aux mutations actuelles et futures, avec un éventuel projet de rapprochement entre la MDJS et la SGLN.

En ce qui concerne les opérations de restructuration relatives aux autres secteurs, un audit stratégique du pôle social (ADS, ODCO et EN) est en cours de réalisation par un cabinet spécialisé à l'effet de déterminer le schéma organisationnel et institutionnel optimal pour garantir une efficience accrue des politiques publiques dans le domaine du développement social. Les évaluations à réaliser au titre de cet audit devraient porter sur les aspects ci-après :

- Evaluer la contribution de ces 3 Etablissements Publics par rapport aux politiques publiques et à la stratégie gouvernementale dans le domaine du développement social ;
- Procéder à un audit des systèmes opérationnels et de gestion de ces 3 Etablissements ;
- Elaborer des scénarii de devenir et le schéma institutionnel cible pour les trois Etablissements Publics en concordance avec les objectifs de mise en œuvre optimale des politiques publiques dans le domaine du développement social.

En parallèle aux travaux de mise en œuvre de ces opérations de restructuration, les concertations se poursuivent avec les parties concernées pour l'identification d'autres actions de réforme dans le cadre de la même vision ciblant le rehaussement de l'efficacité de l'action publique, la valorisation des synergies et des complémentarités et la consolidation des modèles économique et financier des EEP.

L'ANGSPE, opérationnelle depuis décembre 2022, devrait jouer un rôle central dans les opérations de restructuration des EEP de son périmètre, qui portent des enjeux économiques et sociaux majeurs et nécessitent, par conséquent, une accélération des actions de réforme et de restructuration.

4^{ème} Partie : SYNERGIES PUBLIC-PRIVE ET CONTRIBUTION DES EEP A L'AMELIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES

I. RENFORCEMENT DE L'EFFICACITE DE GESTION DES EEP ET SYNERGIES PUBLIC-PRIVE

1.1. Consolidation de la démarche contractuelle Etat-EEP

Les efforts ont été poursuivis pour le renforcement de l'outil contractuel entre l'Etat et les EEP en vue de mieux structurer l'action publique et réaliser les objectifs attendus des politiques publiques et stratégies sectorielles.

A ce titre, et conformément aux recommandations du nouveau modèle de développement (NMD), la loi-cadre n° 50-21 relative à la réforme des EEP a replacé la contractualisation comme un outil central pour une conduite efficace des programmes de développement confiés aux EEP et offre, à ce titre, une occasion idoine pour une réflexion sur l'évolution des relations contractuelles entre l'Etat et les EEP en vue d'en faire un instrument de pilotage effectif aligné sur les objectifs des politiques publiques et des stratégies sectorielles.

En ce qui concerne l'évaluation et le suivi des contrats en vigueur, et en plus de la signature d'un nouveau Contrat-Programme Etat-CMR, l'exercice 2022 a été marqué par la conclusion avec l'ONEE d'un protocole d'accord axé sur les mesures requises pour assurer la continuité et le développement des services publics d'eau potable et d'électricité dans un contexte marqué par de fortes hausses des prix des combustibles et la raréfaction des sources en eaux sous l'effet d'un stress hydrique prolongé.

De même, un contrat-programme été conclu en début de l'exercice 2023 avec la RAM en vue de mettre en place les mécanismes et les mesures d'accompagnement du plan de développement de la Compagnie visant l'extension de sa flotte et la modernisation du service au client en vue de la repositionner en tant qu'acteur incontournable dans le paysage aérien africain et de l'ériger en un connecteur global présent sur 4 continents.

De même, un suivi régulier a été assuré pour l'évaluation de l'avancement du protocole d'accord Etat-ONCF et du contrat-programme conclu avec la RADEEMA, sachant qu'un nouveau contrat-programme a été signé, en septembre 2023, avec cette Régie.

De nouveaux projets de contrats-programmes sont en cours d'étude et de négociation et ils sont menés selon une nouvelle approche reposant sur une vision stratégique, clairement définie et partagée avec les parties prenantes dans l'objectif de la refonte du modèle économique de ces entités sur la base de schémas institutionnels clairs, d'une politique d'investissement visant plus d'impact et de performance ainsi que des plans d'affaires viables et pertinents. Ainsi, plusieurs projets de contrats se trouvent dans les phases de cadrage ou de négociation, notamment, avec le GBAM, l'ONCF, ADM, l'ONEE et la SNTL.

Dans ce cadre et pour accompagner les EEP dans le processus de contractualisation, l'exercice 2022 a été caractérisé par la préparation, conformément à l'article 36 de la loi-cadre n° 50-21 susvisée, du **projet de décret** fixant les modalités et les conditions dans lesquelles les contrats-programmes doivent être conclus entre l'Etat et les EEP et la mise en place d'un nouveau guide méthodologique de la contractualisation accompagné de modèles types de contrats qui permettent de préciser les détails nécessaires à une construction optimale desdits contrats.

Le projet de décret pris en application de l'article 36 de la loi-cadre susvisée définit les cas de recours aux contrats-programmes avec les EEP et qui s'articulent autour des situations touchant aux objectifs et finalités ci-après :

- L'accompagnement stratégique par l'Etat d'un EEP impliqué dans le déploiement d'une stratégie sectorielle ou d'une politique de développement économique et social ou encore pour la mise en œuvre d'un plan prioritaire du gouvernement ;
- La réalisation d'un programme de restructuration impliquant l'EEP et visant à assurer un meilleur positionnement de cette entité, l'amélioration de la qualité du service public à sa charge, la révision de son modèle institutionnel et organisationnel ou la rationalisation et l'amélioration de sa gouvernance et de sa gestion ;
- Le lancement d'un plan de restructuration pouvant concerner plusieurs EEP à travers des opérations de regroupement ou de fusion en vue de valoriser les synergies et les complémentarités ou du moins renforcer la coordination de leurs interventions ;
- Le financement total ou partiel du budget d'exploitation et/ou d'investissement d'un EEP faisant recours fréquent au Budget Général ou à la garantie de l'Etat.

Aussi et en vue de consolider la démarche contractuelle, le projet de décret susvisé prévoit :

- La mise en place d'un nouveau guide méthodologique de la contractualisation accompagné de modèles types des contrats qui sera publié par voie d'arrêté ;
- La mise en place des contrats types de performance à conclure entre les dirigeants des EEP et leurs organes délibérants et des contrats types d'objectifs internes entre le management et les personnes occupant des postes de responsabilité à l'EEP.

Le projet de décret susvisé a été finalisé et transmis au SGG en avril 2023 et les travaux de sa mise au point ont été lancés en concertation avec ledit Secrétariat.

Le nouveau guide méthodologique de contractualisation portant refonte de celui de 2013 est en cours de mise au point dans l'objectif de le structurer de sorte à asseoir un schéma de contractualisation intégré visant le renforcement de l'efficacité des mécanismes de pilotage des politiques publiques confiées à l'EEP et ce, à travers une corrélation étroite entre le centre stratégique de la décision, l'Etat en l'occurrence, et le responsable de l'action au sein de l'EEP, notamment à travers les contrats de performance et d'objectifs internes.

1.2. Amélioration des délais de paiement des EEP

Les Hautes Orientations Royales contenues dans le Discours du 20 août 2018 à l'occasion du 65^{ème} anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple ont eu un impact positif sur les délais de paiement au Maroc. Dans ce Discours, **Sa Majesté Le Roi Mohammed VI que Dieu L'Assiste** a souligné l'importance de régler les problèmes liés aux retards de paiement, en

particulier ceux impliquant le secteur public et ce, compte tenu de leur impact significatif sur la stabilité financière et la rentabilité des entreprises (difficultés de trésorerie, une diminution de la capacité d'investissement, pertes d'emploi, voire même la faillite des entreprises les plus fragiles).

Conscient de l'importance des impacts des délais de paiement, le Gouvernement a accéléré les mesures pour lutter contre les retards de paiement abusifs et instaurer une culture de paiement dans les délais légaux. Dans ce sens, plusieurs mesures ont été mises en place en vue de garantir des relations commerciales équitables entre le secteur public et ses partenaires, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME) qui sont souvent les plus touchées par les retards de paiement.

A cet effet, la création de l'Observatoire des Délais de Paiement (ODP) en 2017, comme instance chargée d'analyser les pratiques de paiement, de mettre en évidence les retards abusifs et de prendre les mesures nécessaires pour y remédier, peut être considérée comme une mesure proactive visant à améliorer la situation des délais de paiement au Maroc et ce, en contribuant à accroître la transparence et la responsabilité dans les transactions commerciales (les données et les avancées en matière de délais de paiement sont accessibles au public via le rapport de l'ODP publié annuellement).

En octobre 2022, l'Observatoire a publié son deuxième rapport et compte publier son 3^{ème} rapport avant fin 2023. Les résultats atteints aujourd'hui confirment la pertinence et la cohérence de la vision de l'Observatoire et des actions engagées par le Gouvernement, dans le cadre de la mise en œuvre des **Hautes Orientations Royales** en la matière. Ce rapport constate une amélioration des délais de paiement du secteur public, au moment même où le monde et notre pays, particulièrement, traversent une situation conjoncturelle difficile marquée par le renchérissement des matières premières.

Ainsi, le délai moyen de paiement des EEP a atteint 38,4 jours en juin 2023 soit une baisse de 17,5 jours par rapport à décembre 2018, en soulignant que le seuil réglementaire est fixé pour le secteur public à 60 jours.

A fin juin 2023, 93 EEP (49%) ont réussi à enregistrer des délais de paiement inférieurs ou égaux à 30 jours et 69 EEP (36%) ont réalisé des délais de paiement qui se situent entre 31 jours et 60 jours. Toutefois, 27 EEP (15%) ont connu une augmentation de leurs délais de paiement qui sont supérieurs à 60 jours.

Par ailleurs, les efforts se poursuivent pour une évolution favorable des paiements interentreprises du secteur privé. Dans ce sens et pour capitaliser sur les progrès réussis dans le secteur public (l'Etat, les Collectivités Territoriales et les EEP) et amorcer une tendance positive des délais de paiement interentreprises, des nouvelles mesures sont mises en place, notamment, à travers le nouveau dispositif de sanctions pécuniaires à l'égard des entreprises dépassant les délais de paiement légaux.

Ce nouveau mécanisme cible une inflexion, voire une réduction significative des délais de paiement au sein du secteur privé, étant précisé que la loi relative à la mise en place de ce dispositif, en l'occurrence la loi n° 69-21 modifiant la loi n° 15-95 formant code de commerce et édictant des dispositions particulières relatives aux délais de paiement a été publiée au Bulletin Officiel en date du 15 juin 2023.

Dans ce cadre, la circulaire du Ministère de l'Economie et des Finances n° 1265/23/DEPP du 25/07/2023 a été diffusée auprès des EEP assujettis afin de les sensibiliser sur les nouveautés apportées par la loi n° 69-21 précitée et les exhorter à mettre en place les procédures et systèmes d'information et de gestion requis pour un suivi régulier et intégré des factures des fournisseurs et leur paiement dans les délais réglementaires.

Les principales dispositions prévues par ce cette de loi concernent ce qui suit :

- **Champ d'application** : les personnes physiques ou morales réalisant un chiffre d'affaires annuel supérieur à deux millions de dirhams hors TVA ;
- **Délais légaux de paiement** : à défaut de convention entre les parties, le délai de paiement est fixé à 60 jours à compter de la date d'émission de la facture. Ce délai peut être prolongé jusqu'à 120 jours, moyennant un accord entre les parties ;
- **Taux de l'amende pécuniaire** : la fixation de l'amende pécuniaire au taux directeur de Bank Al Maghrib pour le premier mois de retard de paiement et à 0,85% par mois ou fraction de mois de retard supplémentaire applicable aux factures non payées dans le délai requis ;
- **Déclaration trimestrielle** : les assujetties à la loi précitée doivent déclarer à la Direction Générale des Impôts par procédé électronique la situation des paiements y compris le montant de l'amende à payer. Cette déclaration est accompagnée des documents justificatifs ainsi que l'état des factures dépassant le délai légal. Cet état est certifié selon le niveau de chiffre d'affaires annuel, par un commissaire aux comptes, un expert-comptable ou un comptable agréé ;
- **Sanctions administratives** : instauration de sanctions pour défaut ou retard de dépôt de la déclaration ainsi que pour défaut ou retard de paiement de l'amende due.

1.3. Digitalisation et dématérialisation des procédures des EEP

Dans le cadre de la stratégie nationale de développement du numérique et des efforts déployés, un plan d'actions annuel des chantiers structurants a été préparé avec comme objectif la digitalisation des processus métiers et support et la simplification des procédures de gestion des activités.

Ces actions capitalisent sur les réalisations de 2022 et tracent comme objectif principal le recours à la signature électronique au niveau de l'ensemble des processus prioritaires à l'horizon 2026 et ce, à travers une collaboration étroite avec les EEP en tenant compte des enjeux liés à la réforme du secteur des EEP.

A titre de rappel, l'année 2022 a été marquée par la réalisation des principales actions suivantes :

- Le déploiement de plateforme « AD@E » au niveau de la totalité des paieries des EEP soumis au contrôle préalable ou spécifique (225 EP et autres organismes). Ce déploiement a permis de doter les agents de contrôle de la DEPP (75 Trésoriers payeurs et agents comptables) ainsi que les fondés de pouvoirs (au nombre de 222) et leurs équipes (près de 700 agents) d'un outil de gestion des activités de contrôle des actes de dépense, d'assurer une traçabilité des échanges avec l'EEP et d'automatiser les tableaux de bord et le reporting relatifs au traitement des actes soumis au visa des Trésoriers Payeurs et Agents Comptables. Ainsi, cette plateforme a permis de prendre en charge près de 300.000 Ordres de Paiement ;

- La préfiguration des échanges informatisés avec les SI de certains EEP dans le cadre des échanges des actes soumis au contrôle du Trésorier Payeur ;
- L'amélioration des outils d'aide à la prise de décision et à l'analyse des performances des EEP.

De même et dans le cadre de l'accélération de ce chantier, deux principaux axes de développement prioritaires seront déployés au cours de la période 2023-2024, en l'occurrence :

- ▶ **La digitalisation et la simplification** : l'objectif de cet axe étant de converger vers la signature électronique au niveau des processus prioritaires et ce, en procédant à :
 - L'accélération du processus de digitalisation à travers l'instauration de la signature électronique des actes de contrôle et la convergence vers une pairie digitale ;
 - L'opérationnalisation des échanges entre le SI de la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation et les SI des autres parties prenantes à travers l'élargissement de son périmètre pour une couverture exhaustive des macros processus et la simplification des procédures à travers la mise en place d'outils au profit des partenaires.
- ▶ **La gouvernance Data** : l'objectif de ce volet étant la mise en œuvre d'une gouvernance des données en mesure de garantir la qualité et la sécurité des données pour la prise de décisions, d'améliorer l'efficacité opérationnelle et de développer une culture commune et ce, en relation avec le chantier de la transformation digitale et à l'émergence du Big Data. La réalisation de cet objectif sera appréhendée à travers :
 - La définition d'une stratégie DATA qui repose sur les principes de la gouvernance DATA et sa déclinaison opérationnelle ;
 - La conception des outils et processus de gestion (processus relatifs à la gouvernance DATA, cartographie des données, glossaire métier, classification des données, ...) ;
 - La mise en place d'une organisation adaptée à travers la définition des rôles et des responsabilités.

I.4. Normalisation et Institutions Comptables

I.4.1. Normalisation comptable

1.4.1.1. Bilan du Conseil National de la Comptabilité

Au cours de la période 2022-2023, le Conseil National de la Comptabilité a émis 10 avis portant sur les plans comptables spécifiques, notamment, aux secteurs financiers, immobiliers, sportifs, associatifs.

En outre, le CNC a procédé à l'approbation des critères de la tenue de la comptabilité sous format électronique et le traitement comptable des contributions versées au « Fonds spécial pour la gestion des effets du tremblement de terre ayant touché le Royaume du Maroc ».

Par ailleurs, un projet de mise en place d'une loi spécifique à la consolidation des comptes est en cours de finalisation par ledit conseil. Ce projet se justifie par les éléments suivants :

- Le référentiel comptable national de consolidation des comptes souffre de l'absence d'une loi de portée générale définissant la norme de consolidation des comptes ;

- Ce référentiel présente, également, la limite de ne pas présenter les critères permettant de classer explicitement les entités devant présenter leurs comptes consolidés selon les normes internationales et celles devant retenir la norme nationale pour la consolidation de leurs comptes ;
- La méthodologie actuelle de consolidation des comptes se trouve en déphasage avec les normes internationales (périmètre de consolidation, entités d'investissement...).

1.4.1.2. Réforme du Conseil National de la Comptabilité (CNC)

En vue de renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles du Conseil National de la Comptabilité et d'améliorer le fonctionnement et la gouvernance du Comité Permanent de ce Conseil, il a été procédé à la publication en mai 2022 du décret n° 2.21.165 portant amendement du décret n° 2-88-19 instituant le CNC. Ce nouveau décret vise, notamment, à confier au Ministre chargé des Finances la prérogative d'émettre des avis portant sur les projets de normes comptables, sur proposition du Comité Permanent précité et ce, compte-tenu de la difficulté de réunir l'Assemblée Plénière du CNC, dont le nombre de membres dépasse 50 personnes.

Cette réforme a permis d'augmenter la fréquence des réunions du Comité Permanent du CNC et d'accélérer ainsi la production des normes comptables.

1.4.1.3. Modernisation du cadre comptable Marocain

Le projet de modernisation du cadre comptable marocain qui s'inscrit dans le cadre des réformes sectorielles engagées par notre pays sur le plan comptable et financier, vise à mettre à jour et à moderniser le cadre comptable marocain pour en faire un levier de transparence, d'amélioration du climat des affaires au Maroc et d'attirer des investissements, surtout étrangers.

Ce projet réalisé avec l'appui de la Banque Mondiale porte sur les trois volets suivants :

- Le volet préparatoire qui porte, notamment, sur le diagnostic, le benchmark, l'évaluation de l'implémentation d'un nouveau Code Général de Normalisation Comptable (CGNC) au niveau des entreprises marocaines, l'étude comparative entre le CGNC et les normes IAS/IFRS et la rédaction du nouveau cadre conceptuel constituant la base de la révision du CGNC ;
- Le 2^{ème} volet portant sur la réécriture du CGNC ;
- Le 3^{ème} volet dédié aux actions de vulgarisation et de formation portant sur les nouvelles normes comptables.

Les fondements de base du CGNC révisé concernent, notamment :

- L'adoption d'une approche progressive et sélective visant à réduire autant que possible les écarts avec les normes comptables internationales ;
- Le maintien des mêmes principes directeurs et de la même terminologie du CGNC actuel, avec toutefois, la possibilité de recours à l'actualisation à la fois des actifs et des passifs. Cette possibilité est introduite dans le Cadre Conceptuel mais elle est limitée aux seuls cas prévus explicitement par le CGNC révisé.

Les étapes à venir du projet du CGNC révisé ont fait l'objet d'une feuille de route dont les principales actions se présentent comme suit :

- Validation dudit projet par le CNC ;

- Partage avec les parties prenantes ;
- Lancement du processus d'amendement de la loi comptable n° 9-88 relative aux obligations comptables des commerçants à partir de 2024.

1.4.2. Institutions comptables

1.4.2.1 Organisation Professionnelle des Comptables Agréés

Les efforts déployés par le Ministère chargé des Finances dans le cadre de l'accompagnement de la profession de Comptable Agréé, se sont concrétisés à travers la poursuite de l'implémentation des dispositions de la loi n° 127-12 réglementant la profession de Comptable Agréé et instituant l'Organisation Professionnelle des Comptables Agréés (OPCA), telle qu'elle a été modifiée et complétée. Il s'agit, notamment, de l'adoption du décret d'application n° 2.22.193 approuvant le règlement intérieur de l'OPCA et l'accompagnement de l'OPCA dans l'élaboration du projet de « Code des Devoirs Professionnels » et sa mise dans le circuit d'adoption.

1.4.2.2 Ordre des Experts Comptables

Le Ministère chargé des Finances a poursuivi son appui à la profession d'expertise comptable en siégeant régulièrement au niveau des instances ordinales de l'Ordre des Experts Comptables (OEC) et en veillant au respect de la réglementation et à l'amélioration de la gouvernance de l'Ordre. Cet appui s'est matérialisé, notamment, par la préparation d'un projet de convention de partenariat visant le renforcement de la relation de partenariat entre l'Etat et l'OEC et portant sur le développement et la valorisation de la profession.

1.4.2.3 Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LBC/FT)

Dans le contexte de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), le Ministère de l'Économie et des Finances a contribué activement aux initiatives visant à honorer les engagements du Royaume envers le Groupe d'Action Financière (GAFI). Ces initiatives ont été couronnées par la sortie du Maroc de la liste grise, suite aux conclusions positives du rapport des experts GAFI, sanctionnant la visite de terrain effectuée du 16 au 18 janvier 2023.

L'apport de ce Ministère en tant qu'Autorité de Supervision et de Contrôle (ASC) sur les professionnels Comptables s'est concrétisé, notamment, à travers la réalisation d'une cinquantaine de missions de supervision et de contrôle auprès des professionnels Comptables, la conception d'une cartographie des risques BC/FT de la profession en application de l'approche de supervision par les risques et la contribution à l'élaboration du rapport de l'Évaluation Nationale des Risques (ENR) en coordination avec l'Autorité Nationale du Renseignement Financier (ANRF) et les autorités de supervision et de contrôle.

1.5. Partenariat Public-Privé

1.5.1. Cadre légal et réglementaire des PPP

La loi n° 86-12 relative aux contrats de PPP a été amendée et complétée par la loi n° 46-18 publiée au Bulletin Officiel n° 6866 du 19 mars 2020. En application de cette nouvelle loi, il a été procédé à la mise en place de quatre décrets d'application et de deux arrêtés.

Les décrets d'application publiés adressent un certain nombre de procédures sur le plan institutionnel et opérationnel afférentes, particulièrement, à la Gouvernance, au rôle décisionnel du Ministère de l'Economie et Finances et au processus spécifique pour les Collectivités Territoriales (CT). Il s'agit notamment de :

- ▶ **Décrets relatifs à l'Etat et aux EEP :**
 - Décret n° 2-20-704 modifiant et complétant le décret n° 2-15-45 pris pour application de la loi sur les contrats de PPP pour l'adapter aux amendements de la loi relative aux contrats de PPP ;
 - Décret n° 2-20-703 relatif à la Commission Nationale du PPP (CNPPP) présidée par le Chef du Gouvernement ;
- ▶ **Décrets spécifiques aux Collectivités Territoriales :**
 - Décret général et procédural spécifique aux CT n° 2-21-349 adapté aux spécificités régionales et locales ;
 - Décret n° 2-21-350 relatif au Comité Permanent institué auprès de la CNPPP chargé des projets de PPP des CT.

Par ailleurs, l'arrêté n° 377-23 portant nomination des membres du Comité Ministériel chargé du PPP a été publié au bulletin officiel. L'arrêté de pré-qualification des candidats applicable à l'Etat et aux EEP a été, également, transmis au SGG pour publication.

1.5.2. Mise en œuvre des missions de la Commission Nationale du PPP

L'Etat poursuit les efforts pour la consolidation du processus de gestion du partenariat public-privé pour accroître l'efficacité dans la réalisation des projets d'investissement dans différents secteurs.

Ainsi, l'amendement du cadre juridique des PPP a permis de résoudre certaines problématiques entravant un meilleur développement des projets PPP, particulièrement par la mise en place de la Commission Nationale du PPP (CNPPP).

L'entrée en vigueur des textes d'application permettra d'amorcer les travaux de la Commission Nationale du PPP. A cet effet, une feuille de route détaillée a été élaborée afin de renforcer et dynamiser l'utilisation de ce mode de la commande publique. Cette feuille de route vise à assurer une mise en œuvre efficace des missions confiées à la CNPPP et à stimuler l'adoption des partenariats public-privé.

Cette Commission investie de missions d'ordre stratégiques permettra, notamment, d'arrêter les orientations générales et la mise en place d'une stratégie nationale en matière de PPP, l'identification d'un programme national des projets de PPP et la définition de seuils au-dessous desquels l'évaluation préalable est optionnelle.

Dans ce cadre et en perspective de la 1^{ère} réunion de la CNPPP, la réflexion a été lancée en vue de développer la conception et les bases de la stratégie de PPP et de mettre en place un projet de programme pluriannuel de projets de PPP. Pour ce faire, des concertations sont en cours avec les partenaires concernés en vue de la mise en place d'une mission d'assistance technique par un cabinet spécialisé.

1.5.3. Suivi des projets de PPP

Le suivi des projets de PPP demeure une préoccupation constante à travers la participation aux différentes étapes de ces projets et particulièrement à l'identification des projets, à la

préparation du rapport d'évaluation préalable et son examen par la Commission PPP ainsi que lors de la gestion du processus de mise en concurrence. En attente du déploiement du mécanisme de planification, la situation des projets PPP en cours se présente comme suit :

➤ Projets en cours de réalisation

PROJETS EN COURS DE REALISATION		
Secteur	Projets	Caractéristiques
Agriculture/ Ministère chargé de l'Agriculture	Dessalement pour l'irrigation dans la zone de Dakhla	- Le coût global est de 1.980 MDH . - Projet attribué et en cours de réalisation. - La convention de financement de la contribution publique et les contrats de partenariat ont été signés.
Santé/ Institut Pasteur du Maroc	Mise en place d'une unité pharmaceutique de production de sérums, vaccins et produits biologiques	- Signature des conventions pour la fabrication et la mise en seringue du vaccin anti-Covid et d'autres vaccins devant Sa Majesté Le Roi que Dieu L'Assiste .
Eau potable/ irrigation	Projet de dessalement de l'eau de mer dans la Région de Casablanca-Settat	- Avis favorable du Ministère chargé des finances pour la réalisation du projet dans le cadre de PPP. - Institution et tenue des réunions du comité de pilotage du projet. - Procédure en cours pour l'attribution du projet dans le cadre de la procédure du dialogue compétitif. - Remise des offres des candidats en août 2023.
Dessalement et irrigation	Projet de dessalement pour l'irrigation dans la région de Guelmim Oued Noun	- Avis favorable donné par le ministère chargé des finances pour la réalisation du projet en PPP. - Production de 47 Mm ³ dont 37 Mm ³ pour l'irrigation et 10 Mm ³ pour l'eau potable. - Périmètre irrigué de 5.040 ha.

➤ Projets en cours d'évaluation préalable

Les études en cours d'évaluation préalable concernent les principaux projets suivants :

PROJETS EN COURS D'EVALUATION PREALABLE		
Secteur	Projets	Caractéristiques
Portuaire / MTL	Port de Kénitra Atlantique	- Coût d'investissement estimé à 7.700 MDH . - Rapport d'évaluation préalable finalisé et sera soumis à la décision du Ministère de l'Economie et des Finances. - Projet qui rencontre une problématique de soutenabilité budgétaire.
	6 Ports de plaisances	- Coût d'investissement estimé à 1.256 MDH . - Rapport d'évaluation préalable en cours d'élaboration.
Aéroportuaire / ONDA	Développement d'un aéroport d'aviation d'affaires à Tit Mellil	- Coût d'investissement estimé à 809 MDH . - Etude d'évaluation préalable pour la mise en œuvre du projet lancée en 2016, la 3 ^{ème} et dernière phase est en cours de réalisation.
Pénitentiaire / DGAPR	Projet de construction de 5 établissements pénitentiaires	- Une offre spontanée a été proposée pour la construction de cinq (05) établissements pénitentiaires d'une capacité totale d'hébergement de 1.455 détenus. - Les rapports transmis par le porteur du projet ne répondent pas aux exigences du cadre juridique des contrats de PPP. Un rapport de l'évaluation préalable conforme sera élaboré. - Problématique budgétaire pour financer l'étude d'évaluation préalable.

1.6. Privatisation et cession d'actifs

1.6.1. Réalisations 2022

La loi de finances pour l'année 2022 avait prévu la réalisation d'une recette globale de 8.000 MDH dont :

- 5.000 MDH à réaliser dans le cadre des dispositions de l'article 1^{er} de la loi n° 39-89 autorisant le transfert d'entreprises publiques au secteur privé provenant de la cession des participations de l'Etat détenues dans des entités déjà inscrites sur la liste des privatisables et
- 3.000 MDH à réaliser dans le cadre des dispositions de l'article 9 de la loi n° 39-89 précitée.

Les estimations des recettes de la privatisation revenant à l'Etat étaient de l'ordre de 5.000 MDH et représentent 50% du montant total des transferts au privé (soit 10.000 MDH), les 50% restant étant destinés au Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social.

En termes de réalisations, il convient de signaler qu'aucune opération de privatisation ou de cession d'actifs n'a été concrétisée, en 2022, et ce, en raison du contexte défavorable du marché. A ce titre, il a été décidé de reporter ledit programme sur l'exercice 2023.

Il convient de rappeler que la liste des privatisables contient les sociétés Marsa Maroc, Maroc Telecom, La Mamounia, Energie Electrique de Tahaddart (EET), BIOPHARMA et SONACOS.

1.6.2. Réalisations 2023

La Loi de Finances au titre de 2023 a prévu une recette de 8.000 MDH dont 5.000 MDH au titre d'opérations de privatisation et 3.000 MDH au titre des cessions d'actifs.

A fin septembre 2023, aucune opération de privatisation n'a été réalisée. En revanche, et s'agissant des cessions d'actifs, trois opérations de cession d'actifs sont envisagées pour un montant total de 2.880 MDH.

1.6.3. Perspectives 2024

Pour l'exercice 2024, il est prévu de programmer la cession, en plus des participations de l'Etat dans les entités déjà inscrites sur la liste des privatisables, d'autres sociétés à inscrire sur ladite liste ainsi que la cession de participations directes non stratégiques de l'Etat.

Les projections au titre des produits de cession d'actifs et de la privatisation sont estimées à 9.000 MDH pour 2024 et à 3.000 MDH par an pour 2025 et 2026.

II. CONSOLIDATION DE LA GOUVERNANCE ET DE LA TRANSPARENCE DU PORTEFEUILLE PUBLIC

II.1. Projet d'actualisation du Code Marocain de bonne gouvernance des EEP

Le projet d'actualisation du Code Marocain de Bonnes Pratiques de Gouvernance des EEP de 2012 est conduit en tenant compte, d'une part des évolutions récentes survenues dans les pratiques de la gouvernance à l'international et d'autre part, des exigences édictées en matière de gouvernance par la loi-cadre n° 50-21 susvisée.

Les règles prescrites dans ce projet de Code visent, en particulier, la consécration de l'autonomie des EEP, la responsabilisation et la professionnalisation des organes délibérants et la réduction de leur taille pléthorique, l'introduction de l'administrateur indépendant, une

mixité plus équilibrée, et la clarification de leurs missions pour renforcer leurs rôles en matière d'orientation stratégique, de contrôle et d'évaluation des performances et de la gestion.

Ce chantier, de grande envergure, a été mené dans une logique visant à améliorer l'efficacité de l'action des EEP en vue de renforcer leurs contributions à la dynamique de transformation de l'économie du pays. Les travaux d'actualisation du code ont été conduits dans le cadre de la Commission Nationale de Gouvernance d'Entreprise (CNGE) assistée par un Cabinet spécialisé, en préconisant une approche participative à travers une large consultation directe auprès d'un échantillon de plus de 30 EEP représentant les différents secteurs en plus d'une dizaine d'institutions de référence (Cour des Comptes, Conseil de la Concurrence, AMMC, Agence ONU FEMMES, Club des Femmes Administrateurs...).

Plusieurs réunions ont été tenues avec la CNGE aux termes desquelles, les reformulations proposées et retenues ont été intégrées au niveau du code. De même, le projet de code a été partagé, pour avis, avec l'ANGSPE et la Banque Mondiale et certaines de leurs propositions ont été intégrées dans la dernière version partagée avec la CNGE.

Le Code sera revu pour prendre en compte les remarques et recommandations recueillies lors de sa mise en consultation publique lancée en juillet 2023.

La mouture finale du code sera acheminée au SGG pour approbation par décret et ce, par référence aux dispositions de l'article 38 de la loi-cadre n° 50-21 relative à la réforme des EEP.

II.2. Renforcement des audits externes

Sur la période 2000-2022, 91 opérations d'audit ont été réalisées et ont concerné 103 EEP. Ces opérations d'audit externe ont permis de mettre en évidence des insuffisances au niveau de l'alignement stratégique du portefeuille de certains Groupes, des modes de portage de certaines activités, de l'éloignement des missions de base, de la vulnérabilité du business model et des carences touchant au cadre institutionnel.

De même, ces opérations ont révélé des dysfonctionnements liés aux modes organisationnels et aux systèmes de gestion des EEP audités, notamment, au niveau des systèmes de gouvernance, d'information, de pilotage et de gestion.

En vue d'un alignement sur les objectifs de la réforme du secteur des EEP et conformément aux dispositions de la loi-cadre n° 50-21, les opérations d'audit externe ont fait l'objet d'une réorientation pour les focaliser davantage sur les audits stratégiques devant déboucher sur des opérations de restructuration des EEP visant la valorisation des synergies et des complémentarités ainsi que la définition des schémas de restructuration (regroupement, fusions, liquidations, consolidation des modèles).

Cette nouvelle orientation des opérations d'audit externe puise, également, sa philosophie de l'approche du Nouveau Modèle de Développement (NMD) qui préconise de faire des EEP un moteur de développement économique et d'amélioration de la compétitivité structurelle, une locomotive pour le secteur privé à travers la structuration d'écosystèmes sectoriels et territoriaux compétitifs dans les secteurs stratégiques et des acteurs engagés dans le développement territorial et responsabilisés sur leur impact social et environnemental.

Dans ce cadre, il a été procédé, en 2022, à la mise en place d'une nouvelle approche méthodologique d'identification et d'évaluation des EEP, à intégrer dans le cadre du programme annuel d'audit externe, et qui s'appuie sur des critères d'évaluation prédéfinis adressant la gestion stratégique, la gouvernance, la maturité du dispositif de contrôle interne, du système d'information (SI), de la gestion des risques ainsi que les enjeux économiques et financiers de chaque EEP.

Cette démarche de scoring adoptée pour l'identification et l'évaluation du programme annuel des audits externes sera développée davantage et mieux structurée en vue de parvenir à une évaluation plus exhaustive à travers une gamme de risques plus élargie et en intégrant l'ensemble du portefeuille public.

En effet, le développement de cette démarche s'appuie sur les projets en cours de mise en place, notamment, le dispositif de gestion des risques qui est structuré autour de l'évaluation de la situation des EEP par rapport à l'évolution de leur endettement, des relations budgétaires avec l'Etat, de leur gouvernance, de la qualité de leur gestion, de leur SI, de la qualité de service public et de la dématérialisation des relations clients /fournisseurs ainsi qu'à la mise en place d'un dispositif de qualification et d'évaluation de la gouvernance et de la gestion des EEP.

Ainsi, sur la base de l'évaluation et du scoring opéré, 13 EEP ont été présélectionnés en vue de les inscrire dans les programmes d'audit externe pour les prochaines années. Pour ce qui est du programme de 2023, le chef de Gouvernement a donné son accord pour la réalisation des opérations suivantes :

- L'audit stratégique de l'AMD L et de la SNTL ;
- L'audit opérationnel et de gestion de l'AREF Rabat- Salé- Kenitra ;
- L'audit opérationnel de gestion et des performances de la CNOPS.

D'autre part, le processus de suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées dans le cadre des opérations d'audit concerne, actuellement, une population de 29 EEP.

Les missions de suivi ont pour objectif principal de s'assurer de la mise en œuvre effective des recommandations consignées dans les rapports des auditeurs et elles sont assurées par des commissions composées de l'ensemble des parties prenantes.

La démarche de suivi a été renforcée en 2022 à travers l'introduction des éléments suivants :

- La présentation des plans d'actions de mise en œuvre des recommandations fixant les actions et mesures à mettre en œuvre et mettant en exergue les pistes de progrès ;
- La programmation semestrielle des réunions consacrées au suivi de la mise en œuvre des recommandations et autant que nécessaire selon l'avancement du taux de réalisation et en fonction du plan d'actions ;
- L'actualisation, la mise au point et la validation de la matrice retraçant l'état d'avancement de la réalisation des recommandations en collaboration avec l'ensemble des membres de la commission ;
- La vérification de la réalisation effective des recommandations sur la base des documents d'appui à fournir par l'EEP confirmant la satisfaction des indicateurs de mise en œuvre ainsi que de travaux de vérification sur place à réaliser au niveau de l'EP.

A fin 2022, 1.012 recommandations ont été concrétisées sur un total de 1.608 recommandations suivies, soit un taux moyen global de réalisation de 63% contre 57% en 2021, marquant une amélioration de 6 points.

De même, l'exercice 2022 a été marqué par la clôture de 4 opérations de suivi de la mise en œuvre des recommandations des auditeurs, et ce, conformément à la procédure de clôture en vigueur. Il s'agit de :

- L'audit de la fonction commerciale de la Régie Autonome de Distribution d'Eau et d'Electricité de Meknès (RADEM) dont le taux de réalisation des recommandations a atteint à 89% à la date de clôture ;
- L'audit opérationnel, de gestion et des performances de l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation Marrakech-Safi (AREF-MS) dont le taux de réalisation des recommandations s'est établi à environ 90% ;
- L'audit opérationnel, de gestion et des performances de l'Université Mohammed V de Rabat dont le taux de réalisation des recommandations s'est établi à environ 81% ;
- L'audit de gestion de la Société Nationale de Garantie et de Financement de l'Entreprise (SNGFE) dont le taux de réalisation des recommandations à atteint 92%.

Les recommandations mises en œuvre ont permis des améliorations touchant à tous les niveaux de la gestion et de la gouvernance des EEP, particulièrement, le recentrage stratégique sur le cœur métier, l'optimisation du portefeuille, la suppression des chevauchements d'activité, l'amélioration des systèmes de contrôle interne, le renforcement de la gouvernance, l'amélioration de la gestion des ressources humaines et des systèmes d'information.

ANNEXES

I- LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS -272-

I.1- Etablissements Publics -227-

Sigle	Raison sociale
AASLM	AGENCE POUR L'AMENAGEMENT DU SITE DE LA LAGUNE DE MARCHICA
AAVBR	AGENCE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DU BOU REGREG
ABH (10)	AGENCE DU BASSIN HYDRAULIQUE
ADA	AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
ADD	AGENCE DE DEVELOPPEMENT DU DIGITAL
ADS	AGENCE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL
ALEM	AGENCE DE LOGEMENTS ET D'EQUIPEMENTS MILITAIRES
AMDIE	AGENCE MAROCAINE DE DEVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS ET DES EXPORTATIONS
AMDL	AGENCE MAROCAINE DE DEVELOPPEMENT DE LA LOGISTIQUE
AMEE	AGENCE MAROCAINE POUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE
AMMPS	AGENCE MAROCAINE DE MEDICAMENTS ET PRODUITS DE SANTE
AMSD	AGENCE MAROCAINE DU SANG ET DE SES DERIVES
AMSSNUR	AGENCE MAROCAINE POUR LA SECURITE ET LA SURETE NUCLEAIRES ET RADIOLOGIQUES
ANAM	AGENCE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE
ANAPEC	AGENCE NATIONALE DE PROMOTION DE L'EMPLOI ET DES COMPETENCES
ANCFCC	AGENCE NATIONALE DE LA CONSERVATION FONCIERE, DU CADASTRE ET DE LA CARTOGRAPHIE
ANDA	AGENCE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE
ANDZOA	AGENCE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ZONES OASIENNES ET DE L'ARGANIER
ANEAQ	AGENCE NATIONALE D'EVALUATION ET D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ANEF	AGENCE NATIONALE DES EAUX ET FORETS
ANEP	AGENCE NATIONALE DES EQUIPEMENTS PUBLICS
ANGSPE	AGENCE NATIONALE DE GESTION STRATEGIQUE DES PARTICIPATIONS DE L'ETAT ET DE SUIVI DES PERFORMANCES DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS
ANLCA	AGENCE NATIONALE DE LUTTE CONTRE L'ANALPHABETISME
ANP	AGENCE NATIONALE DES PORTS
ANPMA	AGENCE NATIONALE DES PLANTES MEDICINALES ET AROMATIQUES
ANPME	AGENCE NATIONALE POUR LA PROMOTION DE LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE
ANR	AGENCE NATIONALE DES REGISTRES
ANRAC	AGENCE NATIONALE DE REGLEMENTATION DES ACTIVITES RELATIVES AU CANNABIS
ANRE	AUTORITE NATIONALE DE REGULATION DE L'ELECTRICITE
ANRT	AGENCE NATIONALE DE REGLEMENTATION DES TELECOMMUNICATIONS
ANRUR	AGENCE NATIONALE POUR LA RENOVATION URBAINE ET LA REHABILITATION DES BATIMENTS MENAÇANT RUINE
ANSR	AGENCE NATIONALE DE LA SECURITE ROUTIERE

I.1- Etablissements Publics -227- (suite)

Sigle	Raison sociale
APDN	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PROVINCES DU NORD
APDO	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PROVINCES DE L'ORIENTAL
APDS	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PROVINCES DU SUD
ARCHIVES	ARCHIVES DU MAROC
AREF (12)	ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION
AU (30)	AGENCE URBAINE
BNRM	BIBLIOTHEQUE NATIONALE DU ROYAUME DU MAROC
CADETAF	CENTRALE D'ACHAT ET DE DEVELOPPEMENT MINIER DE TAFILALET ET FIGUIG
CAG (12)	CHAMBRE D'AGRICULTURE
CAR (12)	CHAMBRE D'ARTISANAT
CC	CAISSE DE COMPENSATION
CCIS (12)	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICES
CCM	CENTRE CINEMATOGRAPHIQUE MAROCAIN
CDG	CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION
CFR	CAISSE POUR LE FINANCEMENT ROUTIER
CHU (7)	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
CMAM	CAISSE MAROCAINE DE L'ASSURANCE MALADIE
CMR	CAISSE MAROCAINE DES RETRAITES
CNESTEN	CENTRE NATIONAL DE L'ENERGIE, DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES NUCLEAIRES
CNRA	CAISSE NATIONALE DE RETRAITES ET D'ASSURANCE
CNRST	CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
CNSS	CAISSE NATIONALE DE LA SECURITE SOCIALE
CPM (4)	CHAMBRE DES PECHES MARITIME
CRI (12)	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT
EACCE	ETABLISSEMENT AUTONOME DE CONTROLE ET DE COORDINATION DES EXPORTATIONS
EHTP	ECOLE HASSANIA DES TRAVAUX PUBLICS
EN	ENTRAIDE NATIONALE
ENAM	ECOLE NATIONALE D'AGRICULTURE DE MEKNES
ENSA	ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE L'ADMINISTRATION
ENSMR	ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES MINES DE RABAT.
FDSHII	FONDS HASSAN II POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

I.1- Etablissements Publics -227- (suite et fin)

Sigle	Raison sociale
FEC	FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL
FRIEM	FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE INTER-ENTREPRISES MINIERES
IAV	INSTITUT AGRONOMIQUE ET VETERINAIRE HASSAN II
IMANOR	INSTITUT MAROCAIN DE LA NORMALISATION
INRA	INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE
INRH	INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES HALIEUTIQUES
IPM	INSTITUT PASTEUR DU MAROC
IPSMGCA	INSTITUT PRINCE SIDI MOHAMMED DES TECHNICIENS SPECIALISES EN GESTION ET COMMERCE AGRICOLE
ISCAE	GROUPE INSTITUT SUPERIEUR DE COMMERCE ET D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES
ISM	INSTITUT SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE
LOARC	LABORATOIRE OFFICIEL D'ANALYSES ET DE RECHERCHES CHIMIQUES DE CASABLANCA
MAP	AGENCE MAGHREB ARABE PRESSE
MDA	MAISON DE L'ARTISAN
OC	OFFICE DES CHANGES
ODCO	OFFICE DE DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION
OFPPT	OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL
OMPIC	OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE
ONCA	OFFICE NATIONAL DU CONSEIL AGRICOLE
ONCF	OFFICE NATIONAL DES CHEMINS DE FER
ONDA	OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS
ONEE	OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE
ONHYM	OFFICE NATIONAL DES HYDROCARBURES ET DES MINES
ONICL	OFFICE NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DES CEREALES ET DES LEGUMINEUSES
ONMT	OFFICE NATIONAL MAROCAIN DU TOURISME
ONOUSC	OFFICE NATIONAL DES OEUVRES UNIVERSITAIRES SOCIALES ET CULTURELLES
ONP	OFFICE NATIONAL DES PECHEs
ONSSA	OFFICE NATIONAL DE SECURITE SANITAIRE DES PRODUITS ALIMENTAIRES
ORMVA (9)	OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE
RADEE (12)	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE
TNMV	THEATRE NATIONAL MOHAMED V
UNIVERSITES (13)	UNIVERSITES

I.2- SOCIETES ANONYMES -45-

Sigle	Raison sociale
ADER	AGENCE DE DESENSIFICATION ET DE REHABILITATION DE LA MEDINA DE FES
ADM	SOCIETE NATIONALE DES AUTOROUTES DU MAROC
ASMA INVEST	ASMA INVEST
BAM	BARID AL-MAGHRIB
BIOPHARMA	SOCIETE DE PRODUCTIONS BIOLOGIQUES ET PHARMACEUTIQUES VETERINAIRES
CAM	CREDIT AGRICOLE DU MAROC
CASA TRANSPORTS	SOCIETE CASABLANCA TRANSPORTS
DIYAR AL MADINA	DIYAR AL MADINA
FMP	FONDS MAROCAIN DE PLACEMENTS
FMVI	FONDS MOHAMMED VI POUR L'INVESTISSEMENT
HAO	HOLDING AL OMRANE
IAM	ITISSALAT AL-MAGHRIB
IDMAJ SAKAN	SOCIETE IDMAJ SAKAN
ITHMAR AL MAWARID	ITHMAR AL MAWARID
JZN	JARDIN ZOOLOGIQUE NATIONAL
LABOMETAL	LABORATOIRE METALLURGIQUE D'ETUDES ET DE CONTROLE
MAROCLEAR	DEPOSITAIRE CENTRAL - MAROCLEAR
MASEN	MOROCCAN AGENCY FOR SUSTAINABLE ENERGY
MDJS	LA MAROCAINE DES JEUX ET DES SPORTS
MIA	MOROCCO INVESTISSEMENT AUTHORITY
NWM	SOCIETE NADOR WEST MED
OCP	OCP SA
RAM	COMPAGNIE NATIONALE DE TRANSPORT AERIEN ROYAL AIR MAROC
SAEDM	SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE MAZAGAN
SALIMA HOLDING	SOCIETE ARABE LIBYO-MAROCAINE HOLDING
SAPT	SOCIETE D'AMENAGEMENT POUR LA RECONVERSION DE LA ZONE PORTUAIRE DE TANGER VILLE
SIE	SOCIETE D'INGENIERIE ENERGETIQUE
SMAEX	SOCIETE MAROCAINE D'ASSURANCE A L'EXPORTATION
SMIT	SOCIETE MAROCAINE D'INGENIERIE TOURISTIQUE
SNED	SOCIETE NATIONALE D'ETUDES DU DETROIT DE GIBRALTAR
SNGFE (Ex-CCG)	SOCIETE NATIONALE DE GARANTIE ET DE FINANCEMENT DE L'ENTREPRISE
SNRT	SOCIETE NATIONALE DE LA RADIOFUSION ET DE TELEVISION
SNTL	SOCIETE NATIONALE DES TRANSPORTS ET DE LA LOGISTIQUE
SOCAMAR	SOCIETE COMMERCIALISATION DES AGRUMES ET AUTRES FRUITS AU MAROC
SOCIETE LA MAMOUNIA	SOCIETE LA MAMOUNIA
SODEP	SOCIETE D'EXPLOITATION DES PORTS
SONACOS	SOCIETE NATIONALE DE COMMERCIALISATION DE SEMENCES
SONADAC	SOCIETE NATIONALE D'AMENAGEMENT COMMUNAL
SONARGES	SOCIETE NATIONALE DE REALISATION ET DE GESTION DES STADES
SOREAD	SOCIETE D'ETUDES ET DE REALISATIONS AUDIOVISUELLES "SOREAD"
SOREC	SOCIETE ROYALE D'ENCOURAGEMENT DU CHEVAL
SOTADEC	SOCIETE TANGEROISE D'EXPLOITATIONS COMMERCIALES
SRRA	SOCIETE RABAT REGION AMENAGEMENT
TMPA	TANGER MED PORT AUTHORITY
TMSA	AGENCE SPECIALE TANGER MEDITERRANEE

II- EEP DU PERIMETRE DE L'AGENCE NATIONALE DE GESTION STRATEGIQUE DES PARTICIPATIONS DE L'ETAT ET DE SUIVI DES PERFORMANCES DES EEP - 57 -

II.1.- Etablissements Publics -15-

Sigle	Raison sociale
AASLM	AGENCE POUR L'AMENAGEMENT DU SITE DE LA LAGUNE DE MARCHICA
AAVBR	AGENCE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DU BOU REGREG
ANCFCC	AGENCE NATIONALE DE LA CONSERVATION FONCIERE, DU CADASTRE ET DE LA CARTOGRAPHIE
ANP	AGENCE NATIONALE DES PORTS
CDG	CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION
FEC	FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL
FDSHII	FONDS HASSAN II POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL
LOARC	LABORATOIRE OFFICIEL D'ANALYSES ET DE RECHERCHES CHIMIQUES DE CASABLANCA
MAP	AGENCE MAGHREB ARABE PRESSE
OMPIC	OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE
ONCF	OFFICE NATIONAL DES CHEMINS DE FER
ONDA	OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS
ONEE	OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE
ONHYM	OFFICE NATIONAL DES HYDROCARBURES ET DES MINES
ONP	OFFICE NATIONAL DES PECHEES

II.2.- Sociétés Anonymes -42-

II.2.1- Sociétés Anonymes à participation directe de l'Etat - 35 -

Sigle	Raison sociale
ADM	SOCIETE NATIONALE DES AUTOROUTES DU MAROC
BAM	BARID AL-MAGHRIB
BIOPHARMA	SOCIETE DE PRODUCTIONS BIOLOGIQUES ET PHARMACEUTIQUES VETERINAIRES
CAM	CREDIT AGRICOLE DU MAROC
DIYAR AL MADINA	DIYAR AL MADINA
FMVI	FONDS MOHAMMED VI POUR L'INVESTISSEMENT
HAO	HOLDING AL OMRANE
IDMAJ SAKAN	SOCIETE IDMAJ SAKAN
ITHMAR AL MAWARID	ITHMAR AL MAWARID
JZN	JARDIN ZOOLOGIQUE NATIONAL
SOCIETE LA MAMOUNIA	SOCIETE LA MAMOUNIA
MAROCLEAR	DEPOSITAIRE CENTRAL - MAROCLEAR
MASEN	MOROCCAN AGENCY FOR SUSTAINABLE ENERGY
MDJS	LA MAROCAINE DES JEUX ET DES SPORTS
MIA	MOROCCO INVESTISSEMENT AUTHORITY
NWM	SOCIETE NADOR WEST MED
OCP	OCP SA

II.2.1- Sociétés Anonymes à participation directe de l'Etat - 35 - (suite et fin)

Sigle	Raison sociale
RAM	COMPAGNIE NATIONALE DE TRANSPORT AERIEN ROYAL AIR MAROC
SAEDM	SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE MAZAGAN
SAPT	SOCIETE D'AMENAGEMENT POUR LA RECONVERSION DE LA ZONE PORTUAIRE DE TANGER VILLE
SIE	SOCIETE D'INGENIERIE ENERGETIQUE
SMIT	SOCIETE MAROCAINE D'INGENIERIE TOURISTIQUE
SNED	SOCIETE NATIONALE D'ETUDES DU DETROIT DE GIBRALTAR
SNGFE (Ex-CCG)	SOCIETE NATIONALE DE GARANTIE ET DE FINANCEMENT DE L'ENTREPRISE
SNRT	SOCIETE NATIONALE DE LA RADIOFFUSION ET DE TELEVISION
SNTL	SOCIETE NATIONALE DES TRANSPORTS ET DE LA LOGISTIQUE
SODEP	SOCIETE D'EXPLOITATION DES PORTS
SONACOS	SOCIETE NATIONALE DE COMMERCIALISATION DE SEMENCES
SONADAC	SOCIETE NATIONALE D'AMENAGEMENT COMMUNAL
SONARGES	SOCIETE NATIONALE DE REALISATION ET DE GESTION DES STADES
SOREAD	SOCIETE D'ETUDES ET DE REALISATIONS AUDIOVISUELLES "SOREAD"
SOREC	SOCIETE ROYALE D'ENCOURAGEMENT DU CHEVAL
SRRA	SOCIETE RABAT REGION AMENAGEMENT
TMPA	TANGER MED PORT AUTHORITY
TMSA	AGENCE SPECIALE TANGER MEDITERRANEE

II.2.2- Sociétés Anonymes détenues, exclusivement ou conjointement par l'Etat, les établissements publics ou les entreprises Publiques -7-

Sigle	Raison sociale
ASMA INVEST	ASMA INVEST
CASA TRANSPORTS	SOCIETE CASABLANCA TRANSPORTS
IAM	SOCIETE ITISSALAT AL-MAGHRIB
LABOMETAL	LABORATOIRE METALLURGIQUE D'ETUDES ET DE CONTROLE
SALIMA HOLDING	SOCIETE ARABE LIBYO-MAROCAINE HOLDING
SMAEX	SOCIETE MAROCAINE D'ASSURANCE A L'EXPORTATION
SOTADDEC	SOCIETE TANGEROISE D'EXPLOITATIONS COMMERCIALES

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS EN COURS DE DISSOLUTION ET DES
ENTREPRISES PUBLIQUES EN COURS DE LIQUIDATION - 78 - (1/2)

Sigle	Raison Sociale
AIR SENEGAL INTERNATIONAL	AIR SENEGAL INTERNATIONAL
AOULI	MINES D'AOULI
AMCAM	AGENCE MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT-MOROCCO
ASSARF	ASSARF ACHAABI
ATLAS BLUE	ATLAS BLUE
BNDE	BANQUE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
CDM	CHARBONNAGES DU MAROC
CFPM	CONDITIONNEMENT DES FRUITS ET PRIMEURS
CHARIKA	SOCIETE CHARIKA
CIMA	CIMENTERIE MAGHREBINE
COMAGRI	COMPAGNIE MAROCAINE DE GESTION DES TERRES AGRICOLES
COMAPRA	COMPAGNIE MAROCAINE DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES
CRNMDA	CAVES DES ROCHES NOIRES
ELKHEIR	SOCIETE EL KHEIR
ESMAFOR	SOCIETE ESMAFOR
EUMAGEX	EURO-MAROCAINE DE GESTION A L'EXPORT
EUROCHEQUE	EUROCHEQUE MAROC
FRUMAT	FRUITIERE MAROCAINE DE TRANSFORMATION
FS SGAM	FONDS SGAM AL KANTARA
GEFS	LES GRANDS ENTREPÔTS FRIGORIFIQUES DU SOUSS
HALA FISHERIES	HALA FISHERIES
HOLEXP	HOLDING EXPANSION
IMEC	INSTITUT MAROCAIN D'ESSAIS ET DE CONSEILS
JADIVET	JADIDA VETEMENTS
MARTCO	MARGHREB ARAB TRADING COMPANY
MMA	PECHINEY M.M.A
NEW SALAM	SOCIETE NEW SALAM
OCE	OFFICE DE COMMERCIALISATION ET D'EXPORTATION
ODI	OFFICE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL
PALM BAY	PALM BAY
PERLITE	PERLITE ROCHE
PROMAGRUM	PROMOTION DES AGRUMES AU MAROC
RAD	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE CASABLANCA
RAID	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE TANGER
RAFC	REGIE AUTONOME DES FRIGORIFIQUES DE CASABLANCA
RATAG	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS D'AGADIR
RATC	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS DE CASABLANCA
RATF	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE FES
RATM	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE MEKNES
RATMA	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE MARRAKECH

**LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS EN COURS DE DISSOLUTION ET DES
ENTREPRISES PUBLIQUES EN COURS DE LIQUIDATION - 78 - (2/2)**

Sigle	Raison Sociale
RATR	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE RABAT-SALE
RATT	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE TANGER
RDE	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE TETOUAN
RED	RABAT ELECTRICITE DISTRIBUTION ASSAINISSEMENT LIQUIDE
REP MARINE	SOCIETE REP MARINE
SAFIR	CHAINE HOTELIERE SAFIR
SAIA	SOCIETE ARABE D'INVESTISSEMENT AGRICOLE
SASMA	SOCIETE AGRICOLE DE SERVICES AU MAROC
SCI SEBTA	SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SEBTA
SCORE U	SOCIETE DES CONSIGNATAIRES REUNIS
SCS	SOCIETE CHERIFIENNE DU SEL
SCVA	SOCIETE COOPERATIVE VINICOLE D'AIT SOUALA
SCVM	SOCIETE COOPERATIVE VINICOLE DE MEKNES
SEFERIF	SOCIETE D'EXPLOITATION DES MINES DU RIF
SEPYK	SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA PYROTHINE DE KETTARA
SERECAP	SOCIETE D'ETUDE ET DE REALISATION DE LA CHAINE DE FROID AU MAROC
SGAM KANTARA	SGAM AL KANTARA
SICOR	SOCIETE INDUSTRIELLE DE CONSERVES DE L'ORIENTALE
SINCOMAR	SINCOMAR
SLIMACO	SOCIETE DE CONDITIONNEMENT DES AGRUMES POUR LE GHARB
SMADA	SOCIETE MAROCO ARABE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
SNDE	SOCIETE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE
SNPP	SOCIETE NATIONALE DES PRODUITS PETROLIERS
SOCICA	SOCIETE CHERIFIENNE DE LA CITE OUVRIERE MAROCAINE DE CASA
SOCOBER	SOCIETE DE CONDITIONNEMENT DES AGRUMES DE BERKANE
SOCOCHARBO	SOCIETE COMMERCIALE DE CHARBON ET DE BOIS
SODEA	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
SODEVI	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT VITICOLE
SODIP	SOCIETE SODIP
SOGETA	SOCIETE DE GESTION DES TERRES AGRICOLES
SOGIP	SOCIETE SOGIP
SONARP	SOCIETE DE NAVIGATION, D'ARMEMENT ET DE PECHE
SOPLEM	SOCIETE DE PLANTATION ET D'EMBALLAGE OULED MAHALLA
SORASRAK	SOCIETE REGIONALE D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DE SAIDIA
TELECART	SOCIETE DE TELEDETECTION, DE CARTOGRAPHIE ET DE TOPOGRAPHIE
TRANSATLANTIQUE	CHAINE HOTELIERE TRANSATLANTIQUE
UIM	UNION INDUSTRIELLE DE MONTAGE
VINICOOP	SOCIETE COOPERATIVE VINICOLE DES BENI SNASSEN

Bilan des opérations de privatisation régies par l'article 1^{er} de la loi n° 39-89

Sociétés transférées -1/3-

DATE	SIGLE	SECTEUR D'ACTIVITÉ	PART CÉDÉE %	RECETTES EN MDH
février 1993	SODERS	Fabrication de levure	33,34	27,00
			2,39	1,60
avril 1993	CHELCO	Confection de vêtements	32,00	10,20
juin 1993	CTM-LN	Transport terrestre de passagers et messagerie	40,00	94,30
juillet 1993			35,00	111,60
juillet 1993	PETROM	Distribution de produits pétroliers	51,00	145,00
août 1993	CIOR	Fabrication de ciment	51,00	614,00
octobre 1993	SNEP	Production de chlore, soude et PVC	90,00	364,30
décembre 1993	CIOR	Fabrication de ciment	34,00	329,20
	CTM	Transport terrestre de passagers et messagerie	2,60	5,20
	SHELL	Distribution de produits pétroliers	50,00	450,00
février 1994	DRAGON-GAZ	Distribution de produits pétroliers	50,00	0,90
mars 1994	CMH	Distribution de produits pétroliers	50,00	100,10
avril 1994	SOFAC	Crédit à la consommation	35,00	89,30
			18,37	40,00
mai 1994	MOBIL MAROC	Distribution de produits pétroliers	50,00	110,00
	TOTAL MAROC	Distribution de produits pétroliers	50,00	300,00
août 1994	MODULEC	Equipement électromécanique	76,34	1 DH
			8,48	Gratuit
septembre 1994	CTM-LN	Transport terrestre	18,46	48,70
octobre 1994	GENERAL TIRE	Industrie de pneumatiques	20,00	46,00
			2,21	4,30
	SNI	Holding financier	15,63	361,10
novembre 1994	SNI	Holding financier	51,00	1 669,00
décembre 1994	BMCE	Finance- Banque commerciale	14,01	455,30
			3,00	82,90
juin 1995	CIOR	Fabrication de ciment	1,22	10,00
avril 1995	BMCE	Finance- Banque commerciale	26,00	1 243,40
juin 1995	EQDOM	Finance-Crédit	18,00	72,00
	ICOZ	Industrie Textile, filés et fil retors de coton, fils à coud	97,44	10,00
	SICO-CENTRE	Industrie Textile, prêt-à-porter	30,00	1,60
juillet 1995	SIMEF	Industrie gaz et diesel, Moteurs électriques	89,98	1 DH
			10,00	Gratuit
	SOCHEPRESS	Distribution de journaux	40,00	24,00
août 1995	SOFAC	Crédit à la consommation	0,81	1,50

Bilan des opérations de privatisation régies par l'article 1^{er} de la loi n° 39-89

Sociétés transférées -2/3-

DATE	SIGLE	SECTEUR D'ACTIVITÉ	PART CÉDÉE %	RECETTES EN MDH
septembre 1995	SOTRAMEG	Production d'alcool de mélasse	60,00	8,70
novembre 1995	EQDOM	Finance Crédit aux consommateurs	1,54	5,00
mars 1996	SAMIR	Raffinerie du pétrole	30,00	1 504,80
mai 1996	SOMAS	Distribution de produits pétroliers	56,04	78,40
juin 1996	MAPROC	Industrie cuir, chaussures	28,50	1 DH
	SAMIR	Raffinerie du pétrole	1,11	47,30
	SONASID	Industrie Sidérurgie	35,00	420,40
septembre 1996	SMI	Mine-Argent	36,07	234,50
octobre 1996	FERTIMA	Industrie-Engrais	30,00	120,10
janvier 1997	CTT	Mine-Cobalt	40,00	88,00
	SAMINE	Mine-Fluorine	35,00	38,50
	SOMIFER	Mine-Cuivre	34,20	68,40
avril 1997	FPZ	Industrie-Fonderie de plomb	26,00	39,00
mai 1997	CNIA	Compagnie d'assurance	78,57	310,20
	SAMIR	Raffinerie du pétrole	60,90	3 157,50
	SCP	Raffinerie du pétrole	66,33	425,70
juin 1997	BMCE	Finance- Banque commerciale	10,80	744,30
	SMI	Mine-Argent	13,00	84,50
			20,00	130,30
octobre 1997	CIOR	Fabrication de ciment	0,0045	0,04
	SONASID	Industrie Sidérurgie	62,00	837,10
mars 1998	SONASID	Industrie Sidérurgie	3,00	30,60
juin 1998	SAMIR	Raffinerie du pétrole	5,77	296,10
			4,30	27,80
	SCP	Raffinerie du pétrole	3,00	16,30
novembre 1998	SAMIR	Raffinerie du pétrole	1,00	42,60
octobre 1998	FERTIMA	Industrie-Engrais	51,00	230,00
	RANCH ADAROUCH	Elevage de bovins	50,00	33,00
décembre 2000	SOTRAMEG	Production d'alcool de mélasse	6,22	0,70
janvier 2001	SNEP	Production de chlore, soude et PVC	5,30	18,30
février 2001	IAM	Télécommunications	35,00	23 345,00
mai 2002	SICOME	Industrie-Textile prêt-à-porter	11,40	2,20
octobre 2002	FERTIMA	Industrie-Engrais	1,00	75,40
juin 2003	FERTIMA	Industrie-Engrais	3,00	14,10
	RT	Tabacs	80,00	14 080,00
juillet 2003	SONIR	Industrie du papier, Impression et distribution de journaux	72,97	22,00
septembre 2003	SOMACA	Montage de véhicules	26,00	65,00

Bilan des opérations de privatisation régies par l'article 1^{er} de la loi n° 39-89

Sociétés transférées -3/3-

DATE	SIGLE	SECTEUR D'ACTIVITÉ	PART CÉDÉE %	RECETTES EN MDH
décembre 2004	IAM	Télécommunications	14,90	8 896,20
janvier 2005			16,00	12 400,00
septembre 2005	SUTA	Transformation de la betterave et de la canne à sucre en sucre blanc	93,94	518,60
	SUCRAFOR		87,46	88,30
	SUNABEL		94,53	237,30
	SURAC		95,00	523,50
octobre 2005	SOMACA	Montage de véhicules	12,00	30,00
juillet 2006	IAM	Télécommunications	0,10	98,60
août 2006	RT	Régie des Tabacs	20,00	4 020,00
septembre 2006	SOMATHES	Agro-alimentaire	100,00	539,00
mai 2007	COMANAV	Transport maritime	75,93	1 182,20
juin 2007	DRAPOR	Dragage des ports	100,00	327,60
juin 2007	IAM	Télécommunications	4,00	4 571,30
juin 2010	SUTA	Transformation de la betterave et de la canne à sucre en sucre blanc	3,45	27,50
	SUCRAFOR		3,45	3,50
	SUNABEL		4,62	11,60
	SURAC		5,00	27,50
juillet 2011	SSM	Exploitation et commercialisation du sel	100,00	655,00
juillet 2016	MARSA MAROC	Exploitation des ports	40,00	1 929,80
juillet 2019	IAM	Telecommunication	8,00	8 888,00
S/TOTAL 1				98 439,84

Bilan des opérations de privatisation régies par l'article 1^{er} de la loi n° 39-89

Hôtels transférés

DATE	DENOMINATION DE L'HOTEL	RECETTE EN MDH
février 1993	Amandiers	5,00
mars 1993	Tarik	15,20
septembre 1993	Basma	50,00
avril 1994	Toubkal	38,50
avril 1994	Volubilis	35,00
mai 1994	Transatlantique- Meknès	41,00
juin 1994	Les Iles	20,00
septembre 1994	Malabata	55,00
septembre 1994	Rissani	8,10
décembre 1994	Casablanca (Hyatt Regency)	180,00
décembre 1994	Zalagh	17,25
janvier 1995	Azghor	14,55
avril 1995	Doukkala	22,17
avril 1995	Oukaïmeden	3,01
mai 1995	Tour Hassan	50,00
mai 1995	Les Mérinides	30,00
septembre 1995	Friouato	13,00
septembre 1996	Splendid	0,30
octobre 1998	Tinsouline	5,50
octobre 1998	TransAtlantique- Casa	14,00
décembre 1998	Les Almoravides	24,50
décembre 1998	Les Dunes d'or	74,00
septembre 1999	Saghro	6,60
janvier 2001	Rose du Dadès	7,20
juillet 2001	Riad	10,00
novembre 2001	Madayaq	7,32
S/TOTAL 2		747,20
S/TOTAL (A) (1+2)		

Bilan des opérations de cession régies par l'article 9 de la loi n° 39-89

ANNÉE	OPÉRATION	RECETTES EN MDH
2002	Cession de 20 % du capital de la Banque Centrale Populaire (BCP)	544,00
2004	Cession de 21 % du capital de la BCP	768,00
2006	Cession de 7,5 % du capital de BMCE Internationale-Madrid	21,00
2011	Cession de 20 % du capital de la BCP au BPR	5 300,00
2012	Cession de 10% du capital de la BCP	3 306,00
2014	Cession de 6 % du capital de la BCP	2 100,00
2015	Cession de 40% du capital de la société Mer Verte	43,00
2016	Cession de 33,24 % du capital de la SOMED	570,00
2019	Cession de 100% du capital de la Société d'Aménagement Ryad	900,00
2021	Cession de 35% du capital de la société Marsa Maroc	5 305,32
2021	Cession de 10,34% du capital de la société Foncière UIR	110,40
S/TOTAL (B)		18 968

Affectation des recettes des opérations de privatisation

Bénéficiaire	Période	Recettes de privatisation(en MDH)	Part en %
Recettes émanant des opérations de privatisation (liste annexée à la loi n° 39-89)			
Etat (BGE)	1993-2022	63 574	64,1%
Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social	2001-2022	34 322	34,6%
Fonds National de Soutien aux Investissements	2011-2014	327	0,3%
Fonds de Développement Industriel et des Investissements	2015-2018	965	1,0%
S/Total (A)	-	99 188	100%
Autres recettes (article 9 de la loi n° 39-89)			
Etat (BGE)	2002-2022	18 968	100,00
S/Total (B)	-	18 968	100,00
Total général (A+B)	-	118 156	100,00

PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS
DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS

REALISATIONS 2020 - 2022

(En Millions de DH)

INDICATEURS	2020	2021	2022	VARIATION 2022 / 2021
Chiffre d'Affaires	236 002	285 482	331 905	16%
Charges d'Exploitation (*)	205 841	228 583	298 683	31%
dont Charges de Personnel	37 047	39 053	41 183	5%
Valeur Ajoutée	68 770	97 164	83 979	-14%
Résultat d'Exploitation Bénéficiaire (**)	15 880	41 772	51 478	23%
Résultat d'Exploitation déficitaire (**)	15 518	10 594	28 336	167%
Résultat Courant bénéficiaire (**)	12 566	35 520	42 149	19%
Résultat Courant déficitaire (**)	19 669	13 041	35 357	171%
Résultat Net bénéficiaire (**)	9 426	25 506	34 220	34%
Résultat Net déficitaire (**)	15 718	9 485	33 176	250%
Impôt sur les Sociétés	3 589	9 746	10 101	4%
Investissements	59 033	64 164	76 752	20%
Dettes de Financement	297 681	296 824	328 206	11%
Capacité d'Autofinancement	29 901	52 063	40 224	-23%
Fonds Propres	606 069	642 221	655 085	2%
Total du bilan	1 650 453	1 737 041	1 845 276	6%

(*) Hors dotations d'exploitation
(**) Hors CNSS et CMR

TRANSFERTS DE L'ETAT AUX EEP : PREVISIONS ACTUALISEES DE LA LOI DE FINANCES 2023

ET REALISATIONS AU TITRE DES LOIS DE FINANCES 2022 ET 2023 (EN MDH) (1/4)

EEP	Réalizations à fin 2022	Prévisions actualisées de 2023				Réalizations au 30 septembre 2023			
		Equip.	Fonct.	Aug. capital	Total	Equip.	Fonct.	Aug. capital	Total
EEP COMMERCIAUX									
AAVBR	1 464,86	1 464,50	62,00	-	1 526,50	1 164,50	62,00	-	1 226,50
AASLM	11,00	-	11,00	-	11,00	-	11,00	-	11,00
ANP	78,15	69,84	-	-	69,84	69,84	-	-	69,84
ADER FES	50,68	10,00	-	-	10,00	10,00	-	-	10,00
Casablanca Aménagement		100,00	-	-	100,00	100,00	-	-	100,00
FMVI pour l'investissement		50,00	-	-	50,00	50,00	-	-	50,00
MASEN		-	-	221,88	221,88	-	-	221,88	221,88
Nador West Med		200,00	-	-	200,00	200,00	-	-	200,00
ONCF	1 868,33	318,00	-	1 101,00	1 419,00	-	-	1 001,00	1 001,00
ONP	85,45	134,72	-	-	134,72	134,72	-	-	134,72
ONEE	5 608,44	1 137,02	-	4 000,00	5 137,02	526,02	-	4 000,00	4 526,02
ONHYM	228,49	200,00	-	-	200,00	200,00	-	-	200,00
SASMA		40,00	-	-	40,00	40,00	-	-	40,00
SAZ	25,00	331,00	-	-	331,00	-	-	-	-
SDL BCM		194,00	-	-	194,00	194,00	-	-	194,00
SFDA	70,00	62,00	-	-	62,00	62,00	-	-	62,00
SMIT	2 089,70	1 942,20	-	-	1 942,20	842,20	-	-	842,20
SNED	5,00	-	12,00	-	12,00	-	12,00	-	12,00
SNRT	1 411,21	300,00	817,00	300,00	1 417,00	200,00	816,25	300,00	1 316,25
SOREAD-2M	165,00	65,00	31,52	100,00	196,52	65,00	31,52	100,00	196,52
SONARGES		105,00	-	-	105,00	105,00	-	-	105,00
SONACOS		100,00	-	-	100,00	-	-	-	-
Société Rabat Aménagement	934,44	280,46	-	-	280,46	273,35	-	-	273,35
SRP		2,50	-	-	2,50	2,50	-	-	2,50
SNGFE (Ex-CCG)	191,00	522,50	-	-	522,50	424,00	-	-	424,00
CAM		-	500,00	-	500,00	-	500,00	-	500,00
RAM	2 000,00				-				-
Total EEP Com	16 286,7	7 628,7	1 433,5	5 722,9	14 785,1	4 663,1	1 432,8	5 622,9	11 718,8

TRANSFERTS DE L'ETAT AUX EEP : PREVISIONS ACTUALISEES DE LA LOI DE FINANCES 2023

ET REALISATIONS AU TITRE DES LOIS DE FINANCES 2022 ET 2023 (EN MDH) (2/4)

EEP	Réalizations à fin 2022	Prévisions actualisées de 2023				Réalizations au 30 septembre 2023			
		Equip.	Fonct.	Aug. capital	Total	Equip.	Fonct.	Aug. capital	Total
EEP NON COMMERCIAUX									
ABH	353,70	340,30	139,70	-	480,00	195,00	36,70	-	231,70
ADA	102,50	55,00	63,00	-	118,00	20,50	42,60	-	63,10
ADD	87,00	35,00	116,70	-	151,70	-	116,70	-	116,70
ANRUR	18,40	80,00	16,00	-	96,00	-	-	-	-
ADS	100,00	-	120,00	-	120,00	-	120,00	-	120,00
Agence MCA-Morocco	56,55	-	31,65	-	31,65	-	31,65	-	31,65
ALEM	200,00	395,00	-	-	395,00	195,00	-	-	195,00
AMDIE	-	50,00	44,73	-	94,73	50,00	-	-	50,00
AMDL	97,00	130,00	31,00	-	161,00	-	-	-	-
AMEE	55,00	8,40	40,60	-	49,00	-	20,30	-	20,30
AMSSNUR	31,00	5,50	34,50	-	40,00	-	17,25	-	17,25
ANAPEC	255,50	36,00	244,30	-	280,30	20,00	178,57	-	198,57
ANDA	36,50	66,88	31,00	-	97,88	-	22,00	-	22,00
ANDZOA	189,40	131,00	61,00	-	192,00	50,00	45,00	-	95,00
ANGSPE	25,00	20,00	80,00	-	100,00	20,00	80,00	-	100,00
ANEP	184,76	50,00	136,00	-	186,00	-	-	-	-
ANEF		215,00	864,00	-	1 079,00	70,00	648,00	-	718,00
AMLCA	371,00	324,00	47,00	-	371,00	-	47,00	-	47,00
ANPMA	13,40	5,00	8,40	-	13,40	-	-	-	-
ANPME	80,00	366,00	-	-	366,00	120,00	-	-	120,00
ANRAC	35,30	20,00	30,00	-	50,00	20,00	30,00	-	50,00
ANRE	25,00	10,00	45,00	-	55,00	-	25,00	-	25,00
ANSR	100,00	400,00	-	-	400,00	-	-	-	-
APDN	177,00	90,00	-	-	90,00	90,00	-	-	90,00
APDO	80,00	110,00	-	-	110,00	110,00	-	-	110,00
APDS	180,00	230,00	-	-	230,00	230,00	-	-	230,00
Archives du Maroc	10,00	1,50	10,00	-	11,50	-	10,00	-	10,00

TRANSFERTS DE L'ETAT AUX EEP : PREVISIONS ACTUALISEES DE LA LOI DE FINANCES 2023

ET REALISATIONS AU TITRE DES LOIS DE FINANCES 2022 ET 2023 (EN MDH) (3/4)

EEP	Réalizations à fin 2022	Prévisions actualisées de 2023				Réalizations au 30 septembre 2023			
		Equip.	Fonct.	Aug. capital	Total	Equip.	Fonct.	Aug. capital	Total
AREF	18 922,63	5 973,63	19 428,00	-	25 401,63	2 637,79	14 653,59	-	17 291,37
Agences Urbaines	704,00	210,00	525,00	-	735,00	105,00	368,30	-	473,30
BNRM	46,00	9,00	37,00	-	46,00	-	37,00	-	37,00
CCIS	27,20	1,76	33,48	-	35,23	1,76	33,14	-	34,89
CCM	64,20	30,20	59,00	-	89,20	30,20	59,00	-	89,20
CDM	137,22	-	92,70	-	92,70	-	92,70	-	92,70
CFR		103,00	-	-	103,00	103,00	-	-	103,00
Chambres d'agriculture	157,32	78,37	87,00	-	165,37	29,62	55,75	-	85,36
Chambres d'Artisanat	27,60	1,00	27,95	-	28,95	1,00	27,95	-	28,95
Chambres des Pêches Maritimes	27,30	13,00	6,00	-	19,00	13,00	4,30	-	17,30
CHIR	916,61	50,00	580,00	-	630,00	-	290,00	-	290,00
CHIS	1 106,62	50,00	860,00	-	910,00	-	845,91	-	845,91
CHUHII	858,43	20,00	460,00	-	480,00	-	230,00	-	230,00
CH Med VI Marrakech	578,08	20,00	460,00	-	480,00	-	230,00	-	230,00
CH Med VI Oujda	342,00	20,00	222,00	-	242,00	-	111,00	-	111,00
CH Tanger	245,00	-	120,00	-	120,00	-	60,00	-	60,00
CH Agadir	410,00	-	80,00	-	80,00	-	-	-	-
CNESTEN	130,55	45,10	85,45	-	130,55	22,55	42,73	-	65,28
CNRST	34,79	15,78	71,97	-	87,75	15,78	31,50	-	47,28
CNSS	100,00				-				
CRI	300,00	70,00	230,00	-	300,00	70,00	230,00	-	300,00
EHTP	32,00	15,00	20,00	-	35,00	-	-	-	-
ENAM	76,21	29,06	70,00	-	99,06	26,00	39,90	-	65,90
ENSA	35,00	5,00	30,00	-	35,00	5,00	30,00	-	35,00
ENSMR	78,80	8,00	75,00	-	83,00	-	37,50	-	37,50
ENTRAIDE NATIONALE	390,40	20,40	400,00	-	420,40	-	395,00	-	395,00
JAV HASSAN II	214,06	70,50	191,08	-	261,58	35,00	104,00	-	139,00

TRANSFERTS DE L'ETAT AUX EEP : PREVISIONS ACTUALISEES DE LA LOI DE FINANCES 2023

ET REALISATIONS AU TITRE DES LOIS DE FINANCES 2022 ET 2023 (EN MDH) (4/4)

EEP	Réalizations à fin 2022	Prévisions actualisées de 2023				Réalizations au 30 septembre 2023			
		Equip.	Fonct.	Aug. capital	Total	Equip.	Fonct.	Aug. capital	Total
IMANOR	9,50	0,70	9,00	-	9,70	0,70	4,50	-	5,20
INRA	230,06	138,50	153,31	-	291,81	96,00	92,75	-	188,75
INRH	279,79	143,82	128,68	-	272,51	112,82	92,68	-	205,51
IPM	89,20	10,00	37,00	-	47,00	-	37,00	-	37,00
IPSM TSGCA	13,53	5,00	10,00	-	15,00	4,80	5,00	-	9,80
ISCAE	46,44	-	42,84	-	42,84	-	42,84	-	42,84
ISM	30,00	-	30,00	-	30,00	-	30,00	-	30,00
MAP	354,78	6,26	291,77	-	298,03	6,26	291,77	-	298,03
MDA	38,00	40,00	-	-	40,00	-	-	-	-
ODCO	34,00	-	36,00	-	36,00	-	18,00	-	18,00
OFPPT	285,00	1 073,33	640,00	-	1 713,33	33,00	640,00	-	673,00
ONCA	353,60	115,10	343,46	-	458,57	90,43	179,50	-	269,93
ONMT	495,55	700,00	-	-	700,00	-	-	-	-
ONOUSC	2 600,00	90,00	2 523,00	-	2 613,00	45,00	1 961,45	-	2 006,45
ONSSA	1 225,00	700,00	581,62	-	1 281,62	320,00	426,00	-	746,00
OCE	7,44				-				-
ORMVA	2 013,01	2 408,85	258,40	-	2 667,25	1 189,39	225,00	-	1 414,39
TNMV	18,00	-	21,00	-	21,00	-	21,00	-	21,00
Universités et Etab. d'enseign. sup.	2 643,53	1 528,30	1 487,86	-	3 016,16	510,25	878,49	-	1 388,74
Total EEP Ncom	39 592,45	17 313,24	33 040,15	-	50 353,39	6 694,83	24 426,00	-	31 120,83
TOTAL EEP	55 879,2	24 942,0	34 473,7	5 722,9	65 138,5	11 358,0	25 858,8	5 622,9	42 839,60

**RECETTES DES PRINCIPALES TAXES PARAFISCALES PERCUES
PAR LES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS : LOI DES FINANCES 2020-2021-2022**

EP	Taxe parafiscale (en MDH)	2020	2021	2022
AMMC	Taxe parafiscale de contrôle du marché boursier	8,3	11,9	9,7
ANPME	Taxe Parafiscale à l'Importation (Plafond)	51,4	52,3	52,3
EACCE	Taxe Parafiscale à l'Importation (Plafond)	229,5	240,0	200,0
MDA	Taxe Parafiscale à l'Importation (Plafond)	36,9	34,9	40,0
	Taxe parafiscale sur les tapis estampillés	0,035	0,035	0,030
	Total	37,0	35,0	40,0
AMDIE	Taxe parafiscale à l'importation y compris le solde à affecter par le CA	984,0	292,8	294,0
Caisse de Compensation	Amendes de Transport (AMT)	0,0	0,5	0,1
CCIS	Décime Additionnel de la Taxe Professionnelle	160,0	200,5	130,7
Chambres d'Artisanat	Décime Additionnel de la Taxe Professionnelle	85,7	119,2	112,7
Chambres de Pêche Maritime	Décime Additionnel de la Taxe Professionnelle	16,6	10,0	22,9
NARSA (ex CNPAC)	Taxe des Assurés	126,3	142,3	152,0
	Assurances	35,5	35,8	39,1
	Carburant	2,3	2,9	4,2
	Automobile	15,2	14,8	20,2
	Centres de Visite Technique	30,0	28,4	28,4
	Auto-écoles	-	-	-
	Total	209,3	224,2	243,9
Entraide Nationale	Taxe parafiscale sur les tapis estampillés	0,0	0,0	-
	Surtaxe d'Abattage	5,6	6,7	4,8
	Prélèvement sur le Pari Mutuel Urbain Marocain	136,7	248,5	187,3
	Total	142,4	255,2	192,0
INRH	Taxes de Recherche Halieutique	12,2	14,8	12,8
	Taxe d'Affrètement pour la pêche des espèces pélagiques	-	-	-
	Total	12,2	14,8	12,8
ODCO	Taxe de Développement Coopératif	0,8	0,8	0,7
OFPPT	Taxe sur la Formation Professionnelle	2 395,2	2 973,0	2 877,0
ONICL	Taxe de commercialisation des céréales et des légumineuses	122,1	137,6	176,8
ONMT	Taxe Aérienne (Supprimée à partir du 1er janvier 2022)	218,5	164,1	-
	Taxe de Promotion Touristique (TPT)	71,5	40,0	90,0
	Total	290,0	204,1	90,0
ONP	Taxe d'Affrètement pour la pêche des espèces pélagiques	-	18,0	20,8
SNRT	Taxe pour la Promotion du Paysage Audiovisuel National (TPPAN)	260,0	273,0	340,0
	Total général	5 004,5	5 062,8	4 816,4

PRODUITS PROVENANT DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS AU PROFIT DU BUDGET GENERAL DE L'ETAT :
REALISATIONS DE LA LOI DES FINANCES 2022 ET PREVISIONS DES LOIS DE FINANCES 2023 ET 2024 (EN MDH)

DESIGNATION DES RECETTES	Réalisations LF 2022	Prévisions LF 2023	Prévisions PLF 2024
Produits à provenir d'organismes financiers			
Produits à provenir de Bank Al-Maghrib	738,0	660,0	1 700,0
Dividendes à Provenir du Crédit Agricole du Maroc (CAM)	-	100,0	100,0
Produits à Provenir du Fonds d'Equipement Communal (FEC)	-	100,0	100,0
Produits à provenir de l'Office des Changes (OC)	130,0	130,0	140,0
Dividendes provenant des participations de l'Etat dans les sociétés et organismes internationaux	4,9	-	-
Dividendes à provenir de la Société Centrale de Réassurance (SCR)	54,1	54,0	-
Parts de bénéfices et contributions des établissements publics			
Produits à provenir de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie (ANCFCC)	4 000,0	3 500,0	4 000,0
Produits à provenir de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT)	100,0	100,0	100,0
Produits à provenir de l'Office National des Aéroports (ONDA)	-	-	120,0
Produits à provenir de l'Agence Nationale des Ports (ANP)	-	60,0	60,0
Produits à provenir de l'Autorité Marocaine des Marchés de Capitaux (AMMC)	14,0	14,0	14,0
Produits à provenir de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC)	10,0	14,9	14,0
Produits à provenir de l'Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations (EACCE)	20,0	15,0	15,0
Produits à provenir de l'Office National Interprofessionnel des Céréales et des Légumineuses (ONICL)	60,0	60,0	40,0
Produits à Provenir de la Centrale d'Achat et de Développement de la Région Minière de Tafilalet et de Figuig (CADETAF)	-	2,0	2,0
Produits à provenir du Laboratoire Officiel d'Analyses et de Recherches Chimiques de Casablanca (LOARC)	2,0	2,0	2,0
Produits à provenir de l'Office National des pêches (ONP)	-	10,0	10,0
Dividendes à provenir des sociétés à participation publique			
Dividendes à provenir du l'Office Chérifien des Phosphates (OCP)	6 530,6	10 160,0	7 500,0
Dividendes à provenir du Holding d'Aménagement Al Omrane (HAO)	146,9	121,0	121,0
Dividendes à provenir de la Société Nationale du Transport et de la Logistique (SNTL)	-	40,0	40,0
Dividendes à provenir de Barid Al-Maghrib (BAM)	180,0	100,0	100,0
Dividendes à provenir de l'Agence Spéciale Tanger Méditerranée (TMSA)	9,8	12,0	12,0
Dividendes à provenir de Tanger Med Port Authority (TMPA)	38,3	46,0	60,0
Dividendes à Provenir de la Société de Productions Biologiques, Pharmaceutiques et Vétérinaires (BIOPHARMA)	1,7	2,0	2,0
Dividendes à Provenir de la Société Royale d'Encouragement du Cheval (SOREC)	25,0	25,0	25,0
Dividendes à provenir des participations financières de l'Etat dans diverses sociétés	903,6	906,0	933,0
Redevances pour l'occupation du domaine public et autres produits			
Redevances pour l'occupation du domaine public provenant de l'Office National des Aéroports (ONDA)	160,0	120,0	120,0
Redevances pour l'occupation du domaine public provenant de l'Agence Nationale des Ports (ANP)	-	110,0	110,0
Produits divers	0,8	3 000,0	4 000,0
Produits de licences à provenir d'opérateurs de télécommunications	16,3	-	-
TOTAL DES PRODUITS PROVENANT DES EEP	13 145,90	19 463,94	19 440,00
Produits de cession des participations de l'Etat	-	5 000,0	5 000,0
TOTAL GENERAL	13 145,90	24 463,94	24 440,00

INVESTISSEMENTS DES EEP PAR SECTEUR (EN MDH) (1/2)

SECTEUR	EEP	Réalisations 2022	Prévisions 2023 (Actualisées*)	Prévisions 2024
INFRASTRUCTURE ET TRANSPORT	CASA TRANSPORTS	3 267	2 116	948
	TMSA	2 943	5 631	1 902
	NWM	2 414	3 407	2 773
	ONCF	1 196	2 295	4 771
	CFR	1 128	3 288	1 233
	ONDA	1 045	2 384	3 118
	ANP	911	1 000	1 165
	ADM	664	944	1 611
	ANSR	678	853	870
	AUTRES EEP	707	2 193	4 404
	TOTAL	14 952	24 111	22 795
AGRICULTURE ET PECHE MARITIME	ORMVAs	2 194	3 109	2 790
	ANCFCC	563	1 090	3 192
	ONSSA	435	338	466
	SOREC	107	141	126
	ONP	84	132	140
	ONCA	71	83	304
	ADA	47	60	69
	AUTRES EEP	228	1 231	316
TOTAL	3 729	6 183	7 403	
HABITAT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	GROUPE HAO	4 846	4 367	4 448
	APDs	2 905	2 664	2 619
	SRRA	2 834	1 788	4 470
	IDMAJ SAKAN	850	1 899	1 907
	CASA AMENAGEMENT	632	1 290	759
	AAVBR	509	250	219
	ALEM	181	450	1 342
	AUTRES EEP	370	516	619
TOTAL	13 127	13 224	16 382	
ENERGIE, MINES, EAU ET ENVIRONNEMENT	GROUPE OCP	20 050	55 437	52 877
	ONEE	7 580	9 919	14 703
	REGIES DISTRIBUTION	1 765	4 828	6 178
	ABHs	707	604	593
	ONHYM	315	462	2 594
	AUTRES EEP	68	11 461	8 859
	TOTAL	30 485	82 711	85 804

INVESTISSEMENTS DES EEP PAR SECTEUR (EN MDH) (2/2)

SECTEUR	EEP	Réalisations 2022	Prévisions 2023 (Actualisées*)	Prévisions 2024
FINANCES	CDG GROUPE	4 805	3 697	2 837
	BAM	359	116	381
	CAM	205	577	432
	FDSHII	130	838	1 382
	AUTRES EEP	15	54	167
	TOTAL	5 514	5 282	5 199
SOCIAL, SANTE EDUCATION ET FORMATION	AREFs	4 800	4 632	6 200
	UNIVERSITES	1 488	1 402	1 731
	OFPPT	500	1 927	1 050
	CHUs	343	857	784
	INRA	119	138	139
	ANAM	75	35	76
	IAV	72	185	153
	ONOUC	62	100	101
	EN	27	121	243
	INRH	22	61	41
	CMR	19	44	18
	AUTRES EEP	254	919	959
	TOTAL	7 780	10 421	11 495
TOURISME ET ARTISANAT	ITHMAR CAPITAL	391	72	51
	SMIT	137	616	1 088
	ONMT	56	64	80
	MDA	19	18	18
	TOTAL	602	770	1 237
AUTRES	AMDL	200	159	266
	ADD	170	160	268
	SNRT	69	185	185
	AMDIE	29	150	640
	AUTRES EEP	94	212	340
	TOTAL	563	865	1 698
TOTAL GLOBAL		76 752	143 569	152 013

(*) Après approbation des budgets

FICHE SIGNALÉTIQUE DES PRINCIPAUX EEP

GROUPE SOCIÉTÉ NATIONALE
DES AUTOROUTES DU MAROCمجموعة الشركة الوطنية للطرق
السيارة بالمغرب

Informations de base

معلومات عامة

SIGLE	ADM (MAISON MERE)			رمز المؤسسة
CAPITAL SOCIAL	Millions de DH	15 715,6	مليون درهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	12/06/1989			تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	FILIALE PUBLIQUE	شركة تابعة عامة		التصنيف القانوني
ACTIVITE	CONSTRUCTION ET EXPLOITATION DES AUTOROUTES	تجهيز واستغلال البنية التحتية للنقل عبر الطريق السيارة		نشاط المؤسسة
CATEGORIE	MARCHAND	تجاري		الفئة
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	99%	الإجمالية	المساهمة العمومية
	DIRECTE	68%	المباشرة	
	INDIRECTE	31%	غير المباشرة	

Indicateurs économiques et financiers
consolidés du Groupe ADM (*)المؤشرات الاقتصادية والمالية الموطدة
لمجموعة الشركة الوطنية للطرق السيارة بالمغرب

(*) Consolidés selon IFRS

En Millions de Dhs مليون درهم

Indicateurs	2020	2021	2022	مؤشرات
Effectif (du groupe)	569	547	544	عدد المستخدمين (المجموعة)
Charges de personnel	225	249	229	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	1 586	1 467	1 819	تكاليف الاستغلال دون احتساب المخصصات
Chiffre d'Affaires	3 027	3 778	4 015	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	1 658	2 567	1 583	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	24	31	29	الضريبة على الشركات
Résultat Net part du groupe	- 933	436	-910	الناتج الصافي
CAF	91	893	-824	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	75 086	74 668	74 040	مجموع الأصول
Fonds propres	22 097	22 476	21 509	الأموال الذاتية
Dettes de financement	38 385	36 673	36 885	ديون التمويل
Investissements (paiements)	921	872	664	الاستثمارات (الإداءات)

Gouvernance (Maison mère)

الحكامة

المصادقة على الحسابات

Certification des comptes

	Nombre de réunions			عدد الدورات		
Conseil d'administration	7	3	4	مجلس الإدارة		
Comité d'audit	3	6	6	لجنة التدقيق		
Comité stratégie et investissement	4	2	3	لجنة الاستراتيجية والاستثمار		
Comité de gouvernance	2	1	3	لجنة الحكامة		
	■ 2020	■ 2021	■ 2022			

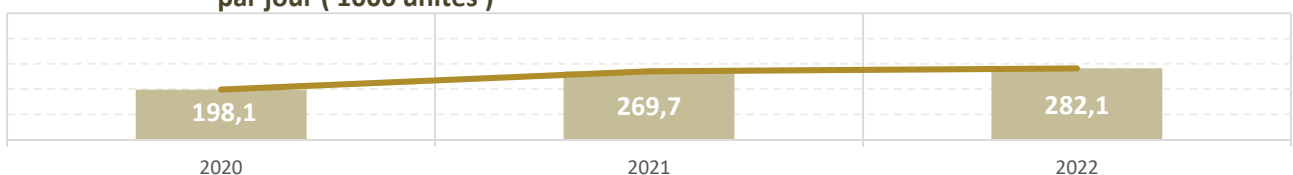
Comptes certifiés	الحسابات المصادق عليها	
	2020	
	2021	
2022		

Indicateurs d'activité

مؤشرات النشاط

Nombre de véhicules
par jour (1000 unités)

عدد المركبات في اليوم (1000 وحدة)



FICHE SIGNALÉTIQUE DES PRINCIPAUX EEP

GROUPE AGENCE NATIONALE
DES PORTS

مجموعة الوكالة الوطنية للموانئ

Informations de base

معلومات عامة

SIGLE	ANP (MAISON MERE)		رمز المؤسسة
CAPITAL SOCIAL	Millions de DH	9 062,8	رأس المال الاجتماعي مليون درهم
DATE DE CREATION	01/12/2006		تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	ETABLISSEMENT PUBLIC	مؤسسة عمومية	التصنيف القانوني
ACTIVITE	DEVELOPPEMENT ET MAINTENANCE DES PORTS ET REGULATION DE L'ACTIVITE PORTUAIRE	تطوير وصيانة الموانئ وتقنين النشاط المينائي	نشاط المؤسسة
CATEGORIE	MARCHAND	تجاري	الفئة

Indicateurs économiques et financiers
consolidés du Groupe ANP (*)المؤشرات الاقتصادية والمالية الموطدة
لمجموعة الوكالة الوطنية للموانئ

(*) Consolidés selon la norme marocaine

En Millions de Dhs مليون درهم

Indicateurs	2020	2021	2022	مؤشرات
Effectif (du groupe)	2 414	2 302	2 328	عدد المستخدمين (المجموعة)
Charges de personnel	328	348	352	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	1 446	1 519	1 363	تكاليف الاستغلال دون احتساب المخصصات
Chiffre d'Affaires	2 054	2 182	2 317	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	1 447	1 302	1 516	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	40	42	36	الضريبة على الشركات
Résultat Net part du groupe	64	-16	-20	الناتج الصافي
CAF	573	678	874	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	21 763	23 028	23 755	مجموع الأصول
Fonds propres	9 796	7 941	9 841	الأموال الذاتية
Dettes de financement	6 060	7 139	7 286	ديون التمويل
Investissements (paiements)	1 781	1 591	911	الاستثمارات (الأداءات)

Gouvernance (Maison mère)

الحكامة

المصادقة على الحسابات

Certification des comptes

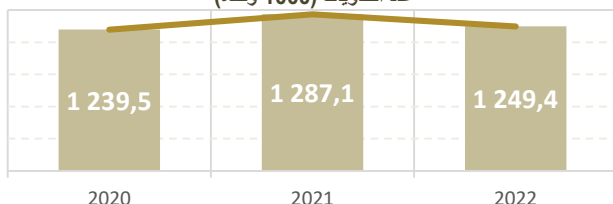
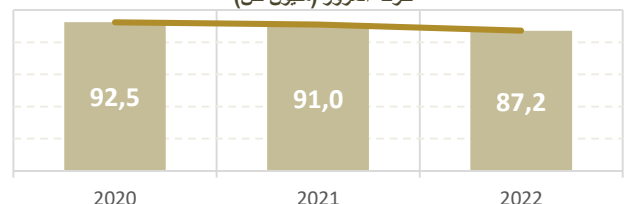
	Nombre de réunions			عدد الدورات	
Conseil d'administration	3	2	2	3	مجلس الإدارة
Comité d'audit	2	2	2	2	لجنة التدقيق
Comité stratégie et investissement	3	1	2	2	لجنة الاستراتيجية والاستثمار

■ 2020 ■ 2021 ■ 2022

Comptes certifiés	2020	2021	2022	الحسابات المصادق عليها

Indicateurs d'activité

مؤشرات النشاط

Conteneurs (hors TMSA y/c privé) en 1 000 EVP
عدد الحاويات (1000 وحدة)Trafic global (hors TMSA) (Millions T)
حركة المرور (مليون طن)

FICHE SIGNALÉTIQUE DES PRINCIPAUX EEP

GROUPE POSTE MAROC



مجموعة بريد المغرب

Informations de base

معلومات عامة

SIGLE	BAM (MAISON MERE)			رمز المؤسسة
CAPITAL SOCIAL	Millions de DH	1 191,4	مليون درهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	07/08/1997			تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	SOCIETE D'ETAT		شركة الدولة	التصنيف القانوني
ACTIVITE	COURRIER / MESSAGERIE / POSTE DIGITALE / SERVICES FINANCIERS		البريد والرساليات والبريد الرقمي والخدمات المالية	نشاط المؤسسة
CATEGORIE	INSTITUTION FINANCIERE PUBLIQUE		مؤسسة مالية عمومية	الفئة
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	100%	الإجمالية	المساهمة العمومية
	DIRECTE	100%	المباشرة	
	INDIRECTE	-	غير المباشرة	

Indicateurs économiques et financiers consolidés du Groupe POSTE MAROC (*)

المؤشرات الاقتصادية والمالية الموطدة لمجموعة بريد المغرب

(*) Consolidés selon la norme marocaine

Indicateurs	2020	2021	2022	مؤشرات
Effectif (du groupe)	8 882	8 737	8 466	عدد المستخدمين (المجموعة)
Charges de personnel	1 418	1 416	1 420	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	3 200	3 086	3 389	تكاليف الاستغلال دون احتساب المخصصات
Chiffre d'Affaires	2 862	2 941	3 075	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	1 092	1 280	1 114	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	278	268	37	الضريبة على الشركات
Résultat Net part du groupe	86	379	-114	الناتج الصافي
Total actif	79 326	86 925	102 541	مجموع الأصول
Fonds propres	2 811	3 056	2 836	الأموال الذاتية
Dettes de financement	1 361	1401	2 036	ديون التمويل
Investissements (paiements)	94,8	109	359	الاستثمارات (الأداءات)

Gouvernance (Maison mère)

الحكامة

Nombre de réunions

عدد الدورات

Conseil d'administration

2

1

2

مجلس الإدارة

Comité d'audit

2

3

2

لجنة التدقيق

■ 2020 ■ 2021 ■ 2022

المصادقة على الحسابات

Certification des comptes

Comptes certifiés

2020
2021
2022

الحسابات المصادق عليها

Indicateurs d'activité

مؤشرات النشاط

Nombre de comptes CCP (1000)
عدد حسابات البريد الجارية (1000)Nombre de comptes CEN (1000)
عدد حسابات صندوق التوفير الوطني

FICHE SIGNALÉTIQUE DES PRINCIPAUX EEP

GROUPE CREDIT AGRICOLE
DU MAROC

مجموعة القرض الفلاحي للمغرب

Informations de base

معلومات عامة

SIGLE	CAM (MAISON MERE)			رمز المؤسسة
CAPITAL SOCIAL	Millions de DH	4 227,7	مليون درهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	01/06/2004			تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	FILIALE PUBLIQUE	شركة تابعة عامة		التصنيف القانوني
ACTIVITE	BANCAIRE	مؤسسة بنكية		نشاط المؤسسة
CATEGORIE	INSTITUTION FINANCIERE PUBLIQUE	مؤسسة مالية عمومية		الفئة
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	85%	الإجمالية	المساهمة العمومية
	DIRECTE	75%	المباشرة	
	INDIRECTE	10%	غير المباشرة	

Indicateurs économiques et financiers
consolidés du Groupe CAM (*)المؤشرات الاقتصادية والمالية الموطدة
لمجموعة القرض الفلاحي للمغرب

(*) Consolidés selon IFRS

En Millions de Dhs مليون درهم

Indicateurs	2020	2021	2022	مؤشرات
Effectif (du groupe)	3 885	3 865	3 874	عدد المستخدمين (المجموعة)
Charges de personnel	1 206	1 196	1 207	تكاليف المستخدمين
PNB	4 080	4 347	3 966	النتاج البنكي الصافي
Valeur ajoutée	5 286	5 543	5 173	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	81	195	77	الضريبة على الشركات
Résultat Net part du groupe	266	406	69	النتاج الصافي
Total actif	124 018	130 600	142 718	مجموع الأصول
Fonds propres	12 470	12 033	12 751	الأموال الذاتية
Dettes de financement	15 081	13 662	18 919	ديون التمويل

Gouvernance (Maison mère)

الحكامة

المصادقة على الحسابات

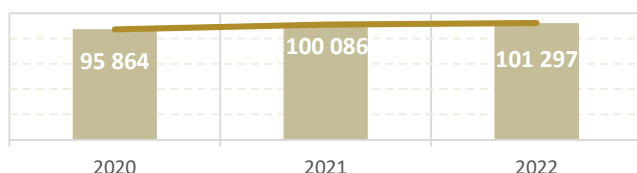
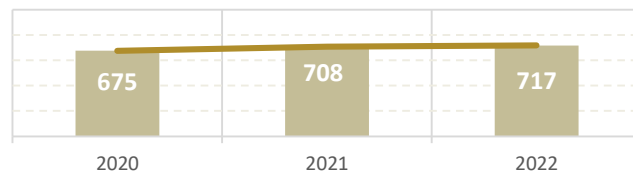
Certification des comptes

	Nombre de réunions			عدد الدورات	
Conseil de surveillance	2	2	3		مجلس الرقابة
Comité d'audit	5	4	4		لجنة التدقيق
Comité des risques	2	2	3		لجنة المخاطر
Comité de nomination et de rémunération	2	2	1		لجنة التعيينات والتعويضات

Comptes certifiés	2020	الحسابات المصادق عليها
	2021	
	2022	

Indicateurs d'activité

مؤشرات النشاط

Base de la clientèle petits agriculteurs
قاعدة العملاء من صغار الفلاحينNombre de coopératives financées
عدد التعاونيات الممولة

GRUPE CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION



مجموعة صندوق الایداع والتدبير

Informations Générales

معلومات عامة

SIGLE	CDG (MAISON MERE)		رمز المؤسسة
CAPITAL SOCIAL	Millions de DH	12 304,8	رأس المال الاجتماعي مليون درهم
DATE DE CREATION	10/02/1959		تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	ETABLISSEMENT PUBLIC	مؤسسة عمومية	التصنيف القانوني
ACTIVITE	BANCAIRE	مؤسسة بنكية	نشاط المؤسسة
CATEGORIE	INSTITUTION FINANCIERE PUBLIQUE	مؤسسة مالية عمومية	الفئة

Indicateurs économiques et financiers consolidés du Groupe CDG (*)

المؤشرات الاقتصادية والمالية الموطدة لمجموعة صندوق الایداع والتدبير

(*) Consolidés selon IFRS

En Millions de Dhs مليون درهم

Indicateurs	2020	2021	2022	مؤشرات
Effectif (du groupe)	6 770	6 715	6 643	عدد المستخدمين (المجموعة)
Charges de personnel	2 292	2 228	2 470	تكاليف المستخدمين
PNB	5 017	9 960	5 653	الناتج البنكي الصافي
Impôt sur les Sociétés	559	2 179	1 318	الضريبة على الشركات
Résultat Net part du groupe	-3 820	1 629	-2 022	الناتج الصافي
Total actif	295 998	324 693	339 632	مجموع الأصول
Fonds propres	18 052	19 846	18 087	الأموال الذاتية

Gouvernance (Maison mère)

الحكامة

Nombre de réunions

عدد الدورات

Commission de surveillance



لجنة المراقبة

Comité d'audit et des risques



لجنة التدقيق والمخاطر

Comité stratégie et investissement



لجنة الاستراتيجية والاستثمار

■ 2020 ■ 2021 ■ 2022

المصادقة على الحسابات

Certification des comptes

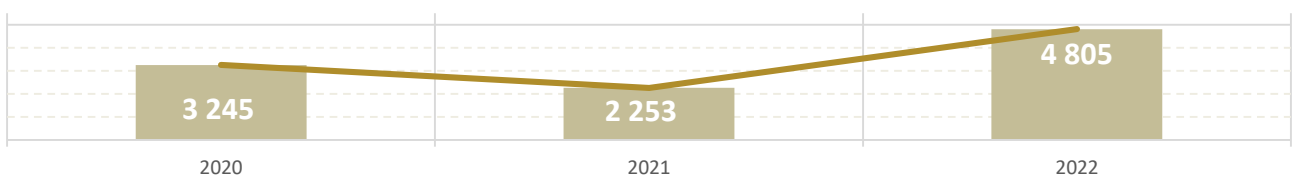
Comptes certifiés	2020	الحسابات
	2021	المصادق عليها
	2022	

Indicateurs d'activité

مؤشرات النشاط

Investissements (paiements en Millions de Dhs)

الاستثمارات (الأداءات بملايين الدراهم)



CAISSE MAROCAINE DES
RETRAITES

الصندوق المغربي للتقاعد

Informations Générales

معلومات عامة

SIGLE	CMR		رمز المؤسسة
CAPITAL SOCIAL	Millions de DH	-	رأس المال الاجتماعي مليون درهم
DATE DE CREATION	01/03/1930		تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	ETABLISSEMENT PUBLIC	مؤسسة عمومية	التصنيف القانوني
ACTIVITE	GESTION DU REGIME DES RETRAITES DU SECTEUR PUBLIC	تدبير أنظمة معاشات القطاع العام	نشاط المؤسسة
CATEGORIE	ORGANISME SOCIAL	مؤسسة اجتماعية	الفئة

Indicateurs économiques et financiers
de la CMRالمؤشرات الاقتصادية والمالية
للصندوق المغربي للتقاعد

En Millions de Dhs مليون درهم

Indicateurs	2020	2021	2022	مؤشرات
Effectif	427	429	417	عدد المستخدمين
Charges de personnel	127	136	141	تكاليف المستخدمين
Cotisations et contributions	35 179	36 517	41 266	الاشتراكات والمساهمات
Pensions et prestations	43 881	45 331	47 648	المعاشات والخدمات
Solde technique	-8 703	-8 815	-6 381	الناتج التقني
Fonds propres	74 598	71 005	69 687	الأموال الذاتية
Total actif	77 370	73 761	73 402	مجموع الأصول
Investissements (paiements)	18	19	19	الاستثمارات (الأداءات)

Gouvernance

الحكامة

	Nombre de réunions			عدد الدورات
Conseil d'administration	2	1	2	مجلس الإدارة
Comité d'audit et des risques	3	3	3	لجنة التدقيق والمخاطر
Comité permanent de gouvernance et de suivi	5	7	11	اللجنة الدائمة للحكامة والتتبع

■ 2020 ■ 2021 ■ 2022

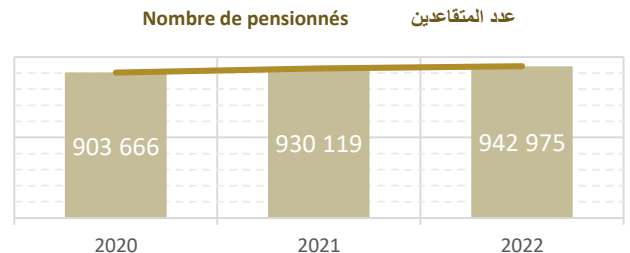
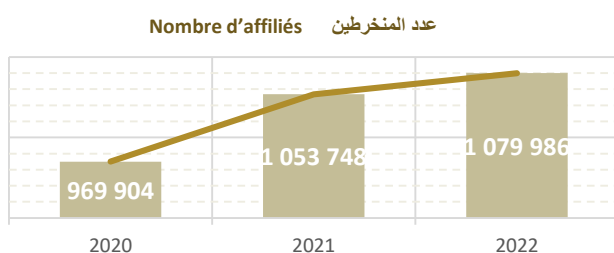
المصادقة على الحسابات

Certification des comptes

Comptes certifiés	2020	الحسابات المصادق عليها
	2021	
	2022	

Indicateurs d'activité

مؤشرات النشاط



FICHES SIGNALÉTIQUES DES PRINCIPAUX EEP

CAISSE NATIONALE DE
SECURITE SOCIALEالصندوق الوطني
للضمان الاجتماعي

Informations Générales

معلومات عامة

SIGLE	CNSS		رمز المؤسسة
CAPITAL SOCIAL	Millions de DH	-	رأس المال الاجتماعي مليون درهم
DATE DE CREATION	13/12/1959		تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	ETABLISSEMENT PUBLIC	مؤسسة عمومية	التصنيف القانوني
ACTIVITE	GESTION DU REGIME DE LA SECURITE SOCIALE	تدبير نظام الضمان الاجتماعي	نشاط المؤسسة
CATEGORIE	ORGANISME SOCIAL	مؤسسة اجتماعية	الفئة

Indicateurs économiques et financiers
de la CNSS المؤشرات الاقتصادية والمالية
للصندوق الوطني للضمان الاجتماعي

En Millions de Dhs مليون درهم

Indicateurs	2020	2021	2022	مؤشرات
Effectif	3 920	4 793	5 192	عدد المستخدمين
Charges de personnel	1 307	1 360	1 486	تكاليف المستخدمين
Régime Général (RG)				النظام العام
Cotisations et contributions	24 749	29 295	30 725	الاشتراكات والمساهمات
Pensions et prestations	25 114	27 947	30 967	المعاشات والخدمات
Solde technique	-365	1 348	-242	الناتج التقني
Fonds propres	81 736	89 734	90 679	الأموال الذاتية
Total actif	96 147	96 582	97 155	مجموع الأصول
Assurance Maladie Obligatoire (AMO)				التأمين الإجباري عن المرض
Cotisations et contributions	7 576	10 485	11 971	الاشتراكات والمساهمات
Pensions et prestations	4 600	8 596	9 487	المعاشات و الخدمات
Solde technique	2 976	1 889	2 484	الناتج التقني
Fonds propres	36 942	38 788	44 209	الأموال الذاتية
Total actif	39 483	40 887	44 539	مجموع الأصول
Investissement (paiements) (*)	12	15	118	الاستثمارات (الأداءات)

(*) Y compris RG, AMO et Unité Médicale

Gouvernance

الحكومة

	Nombre de réunions	عدد الدورات	
Conseil d'administration	2	2	مجلس الإدارة
Comité d'audit	2	1	لجنة التدقيق

■ 2020 ■ 2021 ■ 2022

المصادقة على الحسابات

Certification des comptes

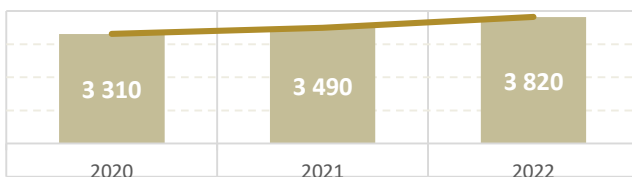
Comptes certifiés	2020	2021	2022	الحسابات المصادق عليها

Indicateurs d'activité

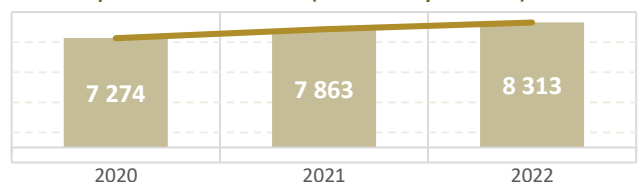
مؤشرات النشاط

Mille unités

ألف وحدة

عدد الأجراء المصرح بهم (النظام العام)
Nombre de salariés déclarés (RG)عدد المستفيدين من التأمين الإجباري على المرض
(المصرح بهم وذوي الحقوق)

Population couverte AMO (Assurés et ayants droit)



GROUPE AL OMRANE



مجموعة العمران

Informations Générales

معلومات عامة

SIGLE	HAO (MAISON MERE)			رمز المؤسسة
CAPITAL SOCIAL	Millions de DH	2 104,0	مليون درهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	15/12/2004			تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	SOCIETE D'ETAT		شركة الدولة	التصنيف القانوني
ACTIVITE	AMENAGEMENT ET HABITAT		التجهيز والسكن	نشاط المؤسسة
CATEGORIE	MARCHAND		تجاري	الفئة
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	100%	الإجمالية	المساهمة العمومية
	DIRECTE	100%	المباشرة	
	INDIRECTE	-	غير المباشرة	

Indicateurs économiques et financiers consolidés du Groupe AL OMRANE (*)

المؤشرات الاقتصادية والمالية الموطدة لمجموعة العمران

(*) Consolidés selon la norme marocaine

En Millions de Dhs مليون درهم

Indicateurs	2020	2021	2022	مؤشرات
Effectif (du groupe)	979	969	946	عدد المستخدمين (المجموعة)
Charges de personnel	501	532	548	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	2 881	3 463	3 470	تكاليف الاستغلال دون احتساب المخصصات
Chiffre d'Affaires	3 319	4 104	4 335	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	842	1 092	780	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	139	110	158	الضريبة على الشركات
Résultat Net part du groupe	243	266	224	الناتج الصافي
CAF	279	-157	218	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	60 823	63 078	64 706	مجموع الأصول
Fonds propres	6 160	5 847	5 896	الأموال الذاتية
Dettes de financement	5 025	4 623	4 578	ديون التمويل
Investissement (paiements)	4 334	4 386	4 846	الاستثمارات (الأداءات)

Gouvernance (Maison mère)

الحكامة

المصادقة على الحسابات

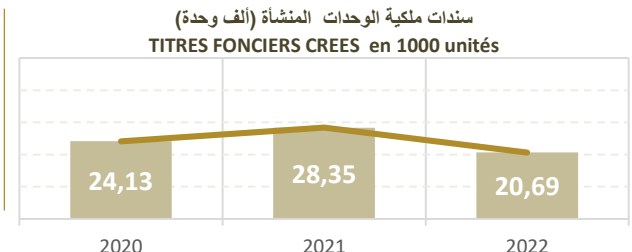
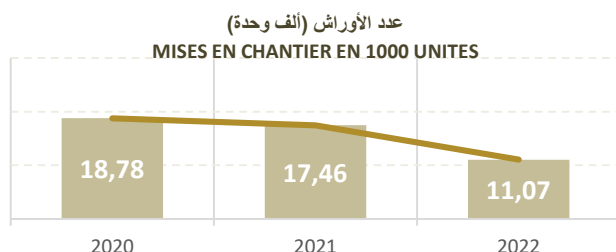
Certification des comptes

	Nombre de réunions			عدد الدورات
Conseil de surveillance	2	2	1	مجلس الرقابة
Comité d'audit	3	3	3	لجنة التدقيق
Comité stratégie et investissement	1	1	1	لجنة الاستراتيجية والاستثمار

Comptes certifiés	2020	الحسابات المصادق عليها
	2021	
	2022	

Indicateurs d'activité

مؤشرات النشاط



FICHES SIGNALÉTIQUES DES PRINCIPAUX EEP

MOROCCAN AGENCY FOR
SUSTAINABLE ENERGY

masen
Moroccan Agency
for Solar Energy

الوكالة المغربية
للطاقة المستدامة

Informations Générales

معلومات عامة

SIGLE	MASEN			رمز المؤسسة
	Millions de DH	4 750	مليون درهم	
CAPITAL SOCIAL	18/03/2010			رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	SOCIETE D'ETAT	شركة الدولة		تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	PRODUCTION D'ENERGIE RENOUELABLE	إنتاج الطاقة المستدامة		التصنيف القانوني
ACTIVITE	MARCHAND	تجاري		نشاط المؤسسة
	TOTALE	100%	الإجمالية	
CATEGORIE	DIRECTE	42,75%	المباشرة	الفئة
	INDIRECTE	57,25%	غير المباشرة	

Indicateurs économiques et financiers
de MASENالمؤشرات الاقتصادية والمالية
للوكالة المغربية للطاقة المستدامة

En Millions de Dhs مليون درهم

Indicateurs	2020	2021	2022	مؤشرات
Effectif	166	150	141	عدد المستخدمين
Charges de personnel	108	101	99	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	1 926	1 981	1 590	تكاليف الاستغلال دون احتساب المخصصات
Chiffre d'Affaires	1 371	1 403	1 048	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	-448	-477	-429	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	8	8	7	الضريبة على الشركات
Résultat Net	56	-179	-446	النتيجة الصافية
CAF	147	-141	-22	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	23 763	24 184	25 131	مجموع الأصول
Fonds propres	3 406	4 423	3 922	الأموال الذاتية
Dettes de financement	19 371	18 219	18 790	ديون التمويل

Gouvernance

الحكامة

	Nombre de réunions			عدد الدورات		
Conseil d'administration	2	2	1	مجلس الإدارة		
Comité d'audit et des risques	4	3	3	لجنة التدقيق والمخاطر		
Comité des nominations, de rémunérations et de gouvernance	1			لجنة التعيينات والتعويضات والحكامة		
	■ 2020	■ 2021	■ 2022			

المصادقة على الحسابات

Certification des comptes

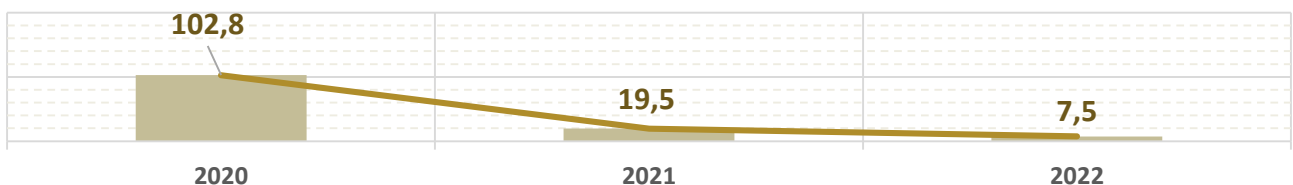
Comptes certifiés	2020	2021	2022	الحسابات المصادق عليها

Indicateurs d'activité

مؤشرات النشاط

Investissements (paiements en Millions de Dhs)

الاستثمارات (الأداءات بملايين الدراهم)



GROUPE OCP

المجمع الشريف
للفوسفات

Informations Générales

معلومات عامة

SIGLE	OCP SA (MAISON MERE)			رمز المؤسسة
CAPITAL SOCIAL	Millions de DH	8 288	مليون درهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	07/08/1920			تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	FILIALE PUBLIQUE	شركة تابعة عامة		التصنيف القانوني
ACTIVITE	EXPLOITATION DES MINES DE PHOSPHATES	استغلال مناجم الفوسفات		نشاط المؤسسة
CATEGORIE	MARCHAND	تجاري		الفئة
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	95%	الإجمالية	المساهمة العمومية
	DIRECTE	94%	المباشرة	
	INDIRECTE	1%	غير المباشرة	

Indicateurs économiques et financiers
consolidés du Groupe OCP (*)المؤشرات الاقتصادية والمالية الموطدة
للمجمع الشريف للفوسفات

(*) Consolidés selon IFRS

En Millions de Dhs مليون درهم

Indicateurs	2020	2021	2022	مؤشرات
Effectif (du groupe)	19 657	20 101	20 587	عدد المستخدمين (المجموعة)
Charges de personnel	9 099	10 550	11 615	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	35 752	50 157	78 271	تكاليف الاستغلال دون احتساب المخصصات
Chiffre d'Affaires	56 182	84 300	114 574	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	23 451	34 775	41 911	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	904	4 164	6 122	الضريبة على الشركات
Résultat Net part du groupe	3 231	16 326	28 185	الناتج الصافي
Total actif	165 326	181 998	226 012	مجموع الأصول
Fonds propres	76 143	86 200	108 052	الأموال الذاتية
Dettes de financement	46 964	50 954	59 877	ديون التمويل
Investissement (paiements)	9 260	13 135	20 050	الاستثمارات (الأداءات)

Gouvernance (Maison mère)

الحكامة

	Nombre de réunions			عدد الدورات
Conseil d'administration	1	1	1	مجلس الإدارة
Comité d'audit et des risques	2	2	2	لجنة التدقيق والمخاطر

■ 2020 ■ 2021 ■ 2022

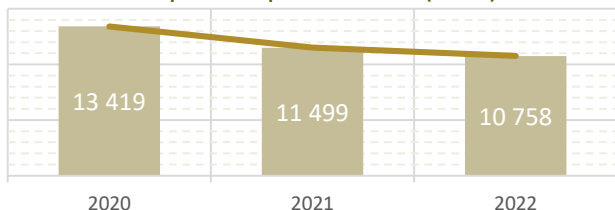
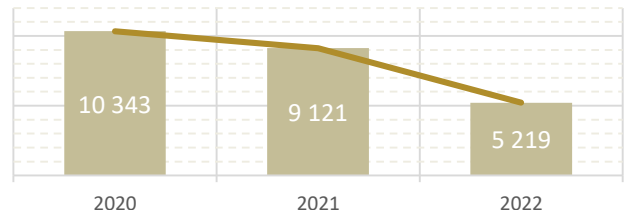
المصادقة على الحسابات

Certification des comptes

Comptes certifiés	2020	2021	2022	الحسابات المصادق عليها

Indicateurs d'activité

مؤشرات النشاط

صادرات المواد المصنعة (1000 طن)
Exportations produits dérivés (1000 T)صادرات الفوسفات الخام (1000 طن)
Exportations phosphate brut (1000 T)

OFFICE DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE ET DE LA
PROMOTION DU TRAVAIL



مكتب التكوين المهني
وإنعاش الشغل

Informations Générales

معلومات عامة

SIGLE	OFPPT		رمز المؤسسة
CAPITAL SOCIAL	Millions de DH	4 078,4	رأس المال الاجتماعي مليون درهم
DATE DE CREATION	01/05/1974		تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	ETABLISSEMENT PUBLIC	مؤسسة عمومية	التصنيف القانوني
ACTIVITE	DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	تنمية التكوين المهني	نشاط المؤسسة
CATEGORIE	NON MARCHAND	غير تجاري	الفئة

Indicateurs économiques et financiers de l'OFPPT

المؤشرات الاقتصادية والمالية لمكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل

En Millions de Dhs مليون درهم

Indicateurs	2020	2021	2022	مؤشرات
Effectif	7 766	7 999	8 833	عدد المستخدمين
Charges de personnel	1 667	1 912	1 970	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	2 388	2182	2 928	تكاليف الاستغلال دون احتساب المخصصات
Chiffre d'Affaires	2 602	2757	3 936	رقم المعاملات
Résultats Nets	-571	575	449	النتائج الصافية
Valeur Ajoutée	1 882	2490	2 973	القيمة المضافة
Investissement (paiements)	737	930	500	الاستثمارات (الأداءات)

Gouvernance

الحكامة

Nombre de réunions

عدد الدورات

Conseil d'administration

2

2

2

مجلس الإدارة

Comité d'audit

4

لجنة التدقيق

■ 2020 ■ 2021 ■ 2022

المصادقة على الحسابات

Certification des comptes

Comptes certifiés

2020

2021

2022

الحسابات

المصادق عليها

Indicateurs d'activité

مؤشرات النشاط

الطاقة الاستيعابية من المتدربين (1000 وحدة)

CAPACITE EN NOMBRE DE STAGIAIRES (1000 unité)



GRUPE OFFICE NATIONAL DES CHEMINS DE FER



مجموعة المكتب الوطني للسكك الحديدية

Informations Générales

معلومات عامة

SIGLE	ONCF (MAISON MERE)		رمز المؤسسة
CAPITAL SOCIAL	Millions de DH	37 724,8	رأس المال الاجتماعي مليون درهم
DATE DE CREATION	05/08/1963		تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	ETABLISSEMENT PUBLIC	مؤسسة عمومية	التصنيف القانوني
ACTIVITE	TRANSPORT FERROVIAIRE	النقل السككي	نشاط المؤسسة
CATEGORIE	MARCHAND	تجاري	الفئة

Indicateurs économiques et financiers consolidés du Groupe ONCF (*)

المؤشرات الاقتصادية والمالية الموطدة لمجموعة المكتب الوطني للسكك الحديدية

(*) Consolidés selon IFRS

En Millions de Dhs مليون درهم

Indicateurs	2020	2021	2022	مؤشرات
Effectif du groupe (**)	8 666	8 800	8 682	عدد المستخدمين (المجموعة)
Charges de personnel	1 295	1 255	1 310	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	3 061	2 972	3 191	تكاليف الإستغلال دون احتساب المخصصات
Chiffre d'Affaires	3 103	3 964	4 592	رقم المعاملات
Valeur ajoutée (Activité Ferroviaire)	1 430	2 124	2 738	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	2	56	64	الضريبة على الشركات
Résultat Net part du groupe	-947	- 1 596	-2 543	الناتج الصافي
CAF	-901	-2	-356	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	73 451	75 041	73 704	مجموع الأصول
Fonds propres	22 298	25 679	23 318	الأموال الذاتية
Dettes de financement	43 080	42 141	43 565	ديون التمويل
Investissements (paiements)	2 043	1 609	1 196	الاستثمارات (الأداءات)

(**) : Non compris les effectifs du LPPE et de la SCIF dont la consolidation est faite par mise en équivalence

Gouvernance

الحكامة

	Nombre de réunions		عدد الدورات	
Conseil d'administration	2	1	2	
Comité d'audit et de Gouvernance	4	2	5	
Comité stratégie et investissement	2	2		

■ 2020 ■ 2021 ■ 2022

مجلس الإدارة
لجنة التدقيق والحكامة
لجنة الاستراتيجية والاستثمار

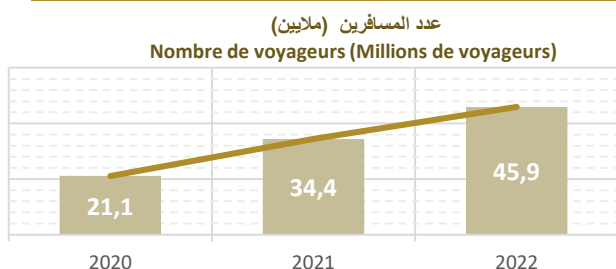
المصادقة على الحسابات

Certification des comptes

Comptes certifiés	2020	2021	2022	الحسابات المصادق عليها

Indicateurs d'activité

مؤشرات النشاط



OFFICE NATIONAL
DES AÉROPORTS

المكتب الوطني للمطارات

Informations Générales

معلومات عامة

SIGLE	ONDA		رمز المؤسسة
CAPITAL SOCIAL	Millions de DH	2 064,82	مليون درهم رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	06/05/1982		تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	ETABLISSEMENT PUBLIC	مؤسسة عمومية	التصنيف القانوني
ACTIVITE	GESTION DES AÉROPORTS	خدمات مرتبطة بالمطارات	نشاط المؤسسة
CATEGORIE	MARCHAND	تجاري	الفئة

Indicateurs économiques et financiers
de l'ONDAالمؤشرات الاقتصادية والمالية
للمكتب الوطني للمطارات

En Millions de Dhs مليون درهم

Indicateurs	2020	2021	2022	مؤشرات
Effectif	2 470	2 460	2 466	عدد المستخدمين
Charges de personnel	898	853	1 012	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	1 769	1 779	2 072	تكاليف الاستغلال دون احتساب المخصصات
Chiffre d'Affaires	1 581	2 123	3 875	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	858	1 346	2 965	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	8	11	16	الضريبة على الشركات
Résultat Net	-1 918	-996	323	الناتج الصافي
CAF	-742	-15	1 548	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	12 792	14 880	15 183	مجموع الأصول
Fonds propres	2 747	3 655	3 974	الأموال الذاتية
Dettes de financement	6 201	7 199	7 989	ديون التمويل
Investissements (paiements)	633	764	1 045	الاستثمارات (الأداءات)

Gouvernance

الحكامة

	Nombre de réunions			عدد الدورات	
Conseil d'administration	2	2	2		مجلس الإدارة
Comité d'audit	2	5	2		لجنة التدقيق
Comité de gouvernance	1	2			لجنة الحكامة

■ 2020 ■ 2021 ■ 2022

Certification des comptes

المصادقة على الحسابات

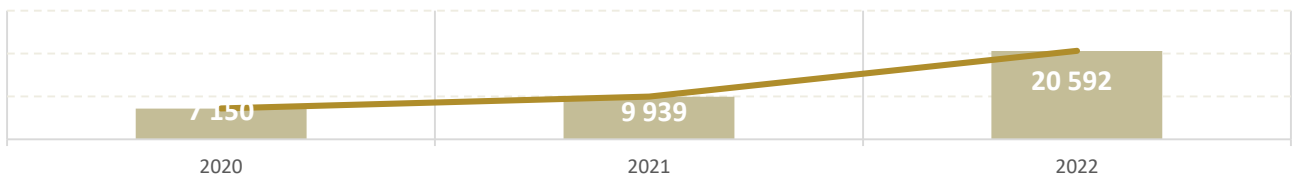
Comptes certifiés	2020	2021	2022	الحسابات المصادق عليها

Indicateurs d'activité

مؤشرات النشاط

حركة الركاب (آلاف الركاب)

Mouvements Passagers (en milliers de passagers)



OFFICE NATIONAL D'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE

المكتب الوطني للكهرباء و الماء الصالح للشرب
Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable

المكتب الوطني لل كهرباء و الماء الصالح للشرب

Informations Générales

معلومات عامة

SIGLE	ONEE		رمز المؤسسة
CAPITAL SOCIAL	Millions de DH	23 415,2	مليون درهم رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	24/04/2012		تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	ETABLISSEMENT PUBLIC	مؤسسة عمومية	التصنيف القانوني
ACTIVITE	PRODUCTION, TRANSPORT ET DISTRIBUTION DE L'ELECTRICITÉ ET DE L'EAU POTABLE, ET GESTION DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT LIQUIDE	إنتاج ونقل وتوزيع الكهرباء و الماء الصالح للشرب، وتسيير مرفق التطهير السائل	نشاط المؤسسة
CATEGORIE	MARCHAND	تجاري	الفئة

Indicateurs économiques et financiers de l'ONEE

المؤشرات الاقتصادية والمالية للمكتب الوطني للكهرباء و الماء الصالح للشرب

En Millions de Dhs مليون درهم

Indicateurs	2020	2021	2022	مؤشرات
Effectif	17 764	17 997	17 686	عدد المستخدمين
Charges de personnel	4 082	4 185	4 302	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	26 205	29 502	52 719	تكاليف الاستغلال دون احتساب المخصصات
Chiffre d'Affaires	36 870	39 289	40 987	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	15 014	14 199	-7 209	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	321	466	117	الضريبة على الشركات
Résultat Net	2 252	423	-20 933	الناتج الصافي
CAF	8 758	7 544	-13 943	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	143 845	153 291	152 300	مجموع الأصول
Fonds propres	26 830	27 701	11 853	الأموال الذاتية
Dettes de financement	59 530	57 713	63 469	ديون التمويل
Investissements (paiements)	8 291	8 805	7 580	الاستثمارات (الأداءات)

Gouvernance

الحكامة

	Nombre de réunions			عدد الدورات		
Conseil d'administration	1	1	1			
Comité d'audit	4	5	4			
Comité stratégie et investissement	2	3				

■ 2020 ■ 2021

مجلس الإدارة
لجنة التدقيق
لجنة الاستراتيجية والاستثمار

المصادقة على الحسابات

Certification des comptes

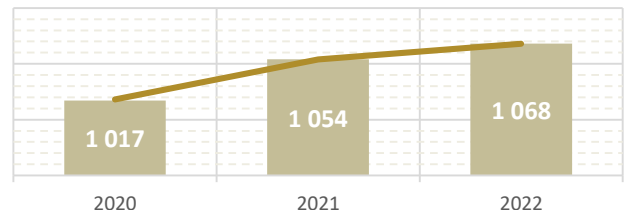
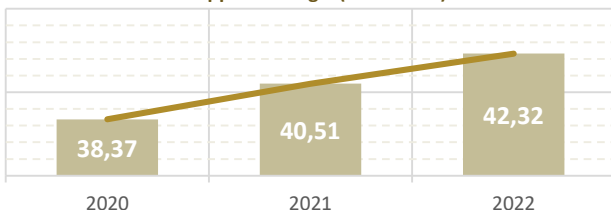
Comptes certifiés	2020	2021	2022	الحسابات المصادق عليها

Indicateurs d'activité

مؤشرات النشاط

الطاقة الكهربائية المنتجة (1000 جيكاواط/الساعة)
Appel d'Énergie (1000 GWh)

مبيعات المياه (مليون متر مكعب)
Vente d'eau (MM3)



OFFICE NATIONAL DES HYDROCARBURES ET DES MINES



المكتب الوطني للهيدروكاربورات والمعادن

Informations Générales

معلومات عامة

SIGLE	ONHYM		رمز المؤسسة
CAPITAL SOCIAL	Millions de DH	1 528,06	رأس المال الاجتماعي مليون درهم
DATE DE CREATION	17/08/2005		تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	ETABLISSEMENT PUBLIC	مؤسسة عمومية	التصنيف القانوني
ACTIVITE	RECHERCHE MINIÈRE ET D'HYDROCARBURES	التنقيب عن المعادن والهيدروكاربورات	نشاط المؤسسة
CATEGORIE	MARCHAND	تجاري	الفئة

Indicateurs économiques et financiers

المؤشرات الاقتصادية والمالية

En Millions de Dhs مليون درهم

Indicateurs	2020	2021	2022	مؤشرات
Effectif	443	407	409	عدد المستخدمين
Charges de personnel	191	189	191	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	237	260	398	تكاليف الاستغلال دون احتساب المخصصات
Chiffre d'Affaires	195	230	327	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	264	275	234	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	1	1	24	الضريبة على الشركات
Résultat Net	-10	52	345	الناتج الصافي
CAF	166	182	349	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	2 167	3 983	4 271	مجموع الأصول
Fonds propres	1 678	3 496	3 685	الأموال الذاتية

Gouvernance

الحكامة

Nombre de réunions

عدد الدورات

Conseil d'administration



مجلس الإدارة

Comité d'audit et des risques



لجنة التدقيق والمخاطر

■ 2020 ■ 2021 ■ 2022

المصادقة على الحسابات

Certification des comptes

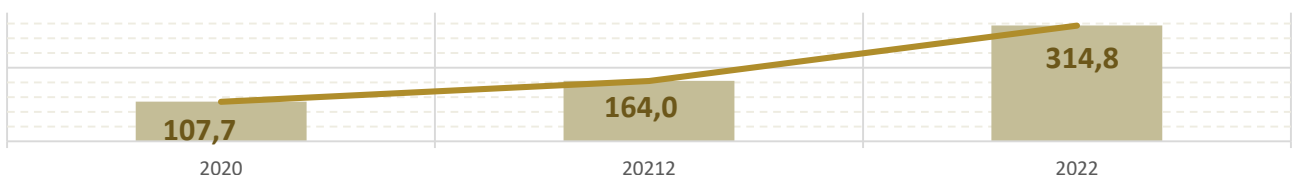
Comptes certifiés	2020	الحسابات
	2021	المصادق عليها
	2022	

Indicateurs d'activité

مؤشرات النشاط

Investissements (paiements en Millions de Dhs)

الاستثمارات (الأداءات بملايين الدراهم)



FICHE SIGNALÉTIQUE DES PRINCIPAUX EEP

**GROUPE COMPAGNIE NATIONALE
DE TRANSPORT AERIEN
ROYAL AIR MAROC**



**مجموعة الشركة الوطنية للنقل الجوي
الخطوط الملكية المغربية**

Informations de base

معلومات عامة

SIGLE	RAM (MAISON MERE)			رمز المؤسسة
CAPITAL SOCIAL	Millions de DH	3 628 ,1	مليون درهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	18/06/1957			تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	FILIALE PUBLIQUE		شركة تابعة عامة	التصنيف القانوني
ACTIVITE	TRANSPORT AERIEN		النقل الجوي	نشاط المؤسسة
CATEGORIE	MARCHAND		تجاري	الفئة
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	98 %	الإجمالية	المساهمة العمومية
	DIRECTE	54%	المباشرة	
	INDIRECTE	44%	غير المباشرة	

Indicateurs économiques et financiers

المؤشرات الاقتصادية والمالية الموطدة

(*) Consolidés selon la norme IFRS

consolidés du Groupe RAM (*) مجموعة الشركة الوطنية للنقل الجوي الخطوط الملكية المغربية

En Millions de Dhs مليون درهم

Indicateurs	2020	2021	2022	مؤشرات
Effectif (du groupe)	5 305	4 610	3 293	عدد المستخدمين (المجموعة)
Charges de personnel	2 384	2 220	2 445	تكاليف المستخدمين
Chiffre d'Affaires	6 728	6 363	12 899	رقم المعاملات
Impôt sur les Sociétés	55	57	86	الضريبة على الشركات
Résultat Net part du groupe	-3 800	-2 773	-1 527	الناتج الصافي
Total actif	23 007	21969	21 434	مجموع الأصول
Fonds propres	2 193	2 975	1 256	الأموال الذاتية
Dettes de financement	9 569	9 606	8 766	ديون التمويل
Investissements (paiements)	335	373	373	الاستثمارات (الأداءات)

Gouvernance (Maison mère)

الحكامة

Nombre de réunions

عدد الدورات

Conseil d'Administration	5	6	4
Comité Audit et risques	5	3	3
Comité stratégie et investissement	1	1	2
Comité Rémunération, Nomination et...	1	3	

■ 2020 ■ 2021 ■ 2022

المصادقة على الحسابات

Certification des comptes

Comptes certifiés	2020	الحسابات المصادق عليها
	2021	
	2022	

مجلس الإدارة

لجنة التدقيق والمخاطر

لجنة الاستراتيجية والاستثمار

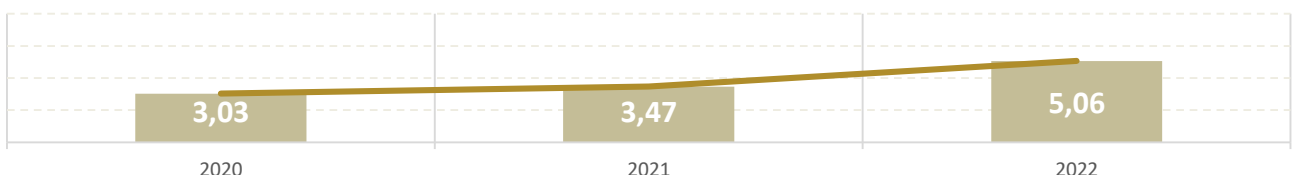
لجنة التعيينات والتعويضات والحكامة

Indicateurs d'activité

مؤشرات النشاط

Trafic passagers (Millions)

عدد المسافرين (مليون)



FICHE SIGNALÉTIQUE DES PRINCIPAUX EEP

**GRUPE AGENCE SPECIALE
TANGER MEDITERRANEE**
TANGER MED
SPECIAL AGENCY

**مجموعة الوكالة الخاصة طنجة-البحر
الأبيض المتوسط**

Informations de base

معلومات عامة

SIGLE	TMSA (MAISON MERE)			رمز المؤسسة
CAPITAL SOCIAL	Millions de DH	3 795,1	مليون درهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	23/08/2002			تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	SOCIETE D'ETAT	شركة الدولة		التصنيف القانوني
ACTIVITE	Développement et gestion du complexe portuaire Tanger Med. Aménageur-développeur de zones d'activités	تطوير وتديبر المركب المينائي طنجة البحر الأبيض المتوسط المكلف بتهيئة و تطوير (أو تنمية) مناطق الأنشطة		نشاط المؤسسة
CATEGORIE	MARCHAND	تجاري		الفئة
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	100 %	الإجمالية	المساهمة العمومية
	DIRECTE	12,4%	المباشرة	
	INDIRECTE	87,6%	غير المباشرة	

Indicateurs économiques et financiers consolidés du Groupe TMSA (*)

المؤشرات الاقتصادية والمالية الموطدة لمجموعة الوكالة الخاصة طنجة-البحر الأبيض المتوسط

(*) Consolidés selon la norme marocaine

En Millions de Dhs مليون درهم

Indicateurs	2020	2021(*)	2022(*)	مؤشرات
Effectif (du groupe)	513	2 999	2 954	عدد المستخدمين (المجموعة)
Charges de personnel	209	1 002	1 031	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	1 088	3 249	3 416	تكاليف الاستغلال دون احتساب المخصصات
Chiffre d'Affaires	3 311	7 179	8 017	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	2 405	5 101	5 688	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	95	347	319	الضريبة على الشركات
Résultat Net part du groupe	753	1 451	1 416	النتائج الصافي
CAF	1 534	1 450	1 416	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	28 022	40 950	41 647	مجموع الأصول
Fonds propres	13 552	15 935	16 732	الأموال الذاتية
Dettes de financement	12 672	14 803	19 687	ديون التمويل
Investissements (paiements)	1 325	2 246	2 943	الاستثمارات (الأداءات)

(*) Compte consolidé: intégration globale de Marsa Maroc

Gouvernance (Maison mère)

الحكامة

	Nombre de réunions		عدد الدورات	
Conseil de surveillance	2	2	2	مجلس الرقابة
Comité d'audit	2	2	3	لجنة التدقيق

■ 2020 ■ 2021 ■ 2022

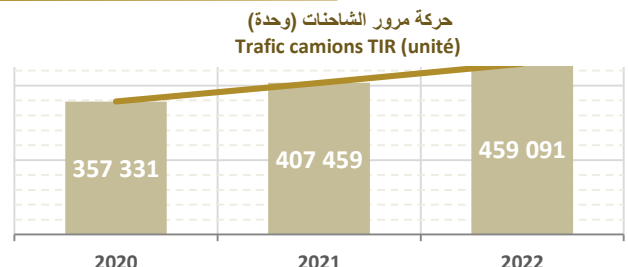
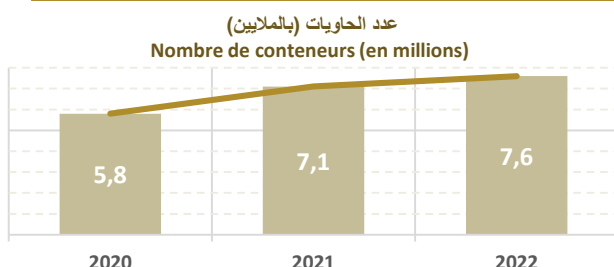
المصادقة على الحسابات

Certification des comptes

Comptes certifiés	2020	الحسابات المصادق عليها
	2021	
	2022	

Indicateurs d'activité

مؤشرات النشاط



**LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS ET AUTRES ORGANISMES SOUMIS
AU CONTROLE FINANCIER DE L'ETAT CLASSES PAR TYPE DE CONTRÔLE (*)
CONTROLE PREALABLE - 199 - (1/3)**

I- Etablissements Publics

Sigle	Raison sociale
ABH (10)	AGENCE DU BASSIN HYDRAULIQUE
ADA	AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
AMDL	AGENCE MAROCAINE DE DEVELOPPEMENT DE LA LOGISTIQUE
AMEE	AGENCE MAROCAINE POUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE
AMSSNUR	AGENCE MAROCAINE POUR LA SECURITE ET LA SURETE NUCLEAIRES ET RADIOLOGIQUES
ANAM	AGENCE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE
ANAPEC	AGENCE NATIONALE DE PROMOTION DE L'EMPLOI ET DES COMPETENCES
ANEF	AGENCE NATIONALE DES EAUX ET FORETS
ANR	AGENCE NATIONALE DES REGISTRES
ANRAC	AGENCE NATIONALE DE RÉGLEMENTATION DES ACTIVITÉS RELATIVES AU CANNABIS
ANRUR	AGENCE NATIONALE POUR LA RENOVATION URBAINE ET LA REHABILITATION DES BATIMENTS MENAÇANT RUINE
ANDA	AGENCE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE
ANDZOA	AGENCE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ZONES OASIENNES ET DE L'ARGANIER
ANEAQ	AGENCE NATIONALE D'EVALUATION ET D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHRCHE SCIENTIFIQUE
ANEP	AGENCE NATIONALE DES EQUIPEMENTS PUBLICS
ANLCA	AGENCE NATIONALE DE LUTTE CONTRE L'ANALPHABETISME
ANPMA	AGENCE NATIONALE DES PLANTES MEDICINALES ET AROMATIQUES
ANSR	AGENCE NATIONALE DE LA SECURITE ROUTIERE
APDO	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PROVINCES DE L'ORIENTAL
ARCHIVES	ARCHIVES DU MAROC
AREF (12)	ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION
AU (30)	AGENCE URBAINE
BNRM	BIBLIOTHEQUE NATIONALE DU ROYAUME DU MAROC
CADETAF	CENTRALE D'ACHAT ET DE DEVELOPPEMENT MINIER DE TAFILALET ET FIGUIG
CAG (12)	CHAMBRE D'AGRICULTURE
CAR (12)	CHAMBRE D'ARTISANAT
CC	CAISSE DE COMPENSATION
CCIS (12)	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICES
CCM	CENTRE CINEMATOGRAPHIQUE MAROCAIN
CFR	CAISSE POUR LE FINANCEMENT ROUTIER

(*) Hors EEP en cours de liquidation

**LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS ET AUTRES ORGANISMES SOUMIS
AU CONTROLE FINANCIER DE L'ETAT CLASSES PAR TYPE DE CONTRÔLE (*)
CONTROLE PREALABLE - 199 - (2/3)**

I- Etablissements Publics (suite)

Sigle	Raison sociale
CHU (7)	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
CMAM	CAISSE MAROCAINE DE L'ASSURANCE MALADIE
CNESTEN	CENTRE NATIONAL DE L'ENERGIE, DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES NUCLEAIRES
CNRST	CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
CPM (4)	CHAMBRE DES PECHEES MARITIME
EACCE	ETABLISSEMENT AUTONOME DE CONTROLE ET DE COORDINATION DES EXPORTATIONS
EHTP	ECOLE HASSANIA DES TRAVAUX PUBLICS
EN	ENTRAIDE NATIONALE
ENAM	ECOLE NATIONALE D'AGRICULTURE DE MEKNES
ENSA	ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE L'ADMINISTRATION
ENSMR	ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES MINES DE RABAT
FFIEM	FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE INTER-ENTREPRISES MINIERES
IAV	INSTITUT AGRONOMIQUE ET VETERINAIRE HASSAN II
IMANOR	INSTITUT MAROCAIN DE NORMALISATION
INRA	INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE
INRH	INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES HALIEUTIQUES
IPM	INSTITUT PASTEUR DU MAROC
ISCAE	GROUPE INSTITUT SUPERIEUR DE COMMERCE ET D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES
ITPSMGEA	INSTITUT PRINCE SIDI MOHAMMED DES TECHNICIENS SPECIALISES EN GESTION ET COMMERCE AGRICOLE
MDA	MAISON DE L'ARTISAN
OC	OFFICE DES CHANGES
ODCO	OFFICE DE DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION
OFFPPT	OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL

(*) Hors EEP en cours de liquidation

**LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS ET AUTRES ORGANISMES SOUMIS
AU CONTROLE FINANCIER DE L'ETAT CLASSES PAR TYPE DE CONTRÔLE (*)**

CONTROLE PREALABLE - 199 - (3/3)

I- Etablissements Publics (suite et fin)

Sigle	Raison sociale
ONCA	OFFICE NATIONAL DU CONSEIL AGRICOLE
ONICL	OFFICE NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DES CEREALES ET DES LEGUMINEUSES
ONMT	OFFICE NATIONAL MAROCAIN DU TOURISME
ONOUSC	OFFICE NATIONAL DES OEUVRES UNIVERSITAIRES SOCIALES ET CULTURELLES
ONSSA	OFFICE NATIONAL DE SECURITE SANITAIRE DES PRODUITS ALIMENTAIRES
ORMVA (9)	OFFICE REGIONALE DE MISE EN VALEUR AGRICOLE
RADEE (11)	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE
TNMV	THEATRE NATIONAL MOHAMMED V
UNIVERSITES (13)	UNIVERSITE

II- Autres Organismes Publics

Sigle	Raison sociale
AREP (12)	AGENCE REGIONALE D'EXECUTION DES PROJETS
FMOSJ	FONDATION MOHAMMEDIA DES OEUVRES SOCIALES DES MAGISTRATS ET FONCTIONNAIRES DE LA JUSTICE
FMVI OSPSN	FONDATION MOHAMMED VI POUR LES OEUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DE LA SURETE NATIONALE
FNM	FONDATION NATIONALE DES MUSEES
FSEC	FONDS DE SOLIDARITE CONTRE LES EVENEMENTS CATASTROPHIQUES

(*) Hors EEP en cours de liquidation

**LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS SOUMIS
AU CONTROLE FINANCIER DE L'ETAT CLASSES PAR TYPE DE CONTRÔLE (*)
CONTROLE D'ACCOMPAGNEMENT - 33 -**

I- Etablissements et Entreprises Publics

Sigle	Raison sociale
AASLM	AGENCE POUR L'AMENAGEMENT DU SITE DE LA LAGUNE MARCHICA
AAVBR	AGENCE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DU BOU REGREG
ANCFCC	AGENCE NATIONALE DE LA CONSERVATION FONCIERE, DU CADASTRE ET DE LA CARTOGRAPHIE
ANP	AGENCE NATIONALE DES PORTS
BAM SA	BARID AL MAGHRIB SA
BIOPHARMA	SOCIETE DE PRODUCTIONS BIOLOGIQUES ET PHARMACEUTIQUES VETERINAIRES
CMR	CAISSE MAROCAINE DES RETRAITES
CNSS	CAISSE NATIONALE DE LA SECURITE SOCIALE
HAO	HOLDING AL OMRANE
ITHMAR AL MAWARID	ITHMAR AL MAWARID
JZN	JARDIN ZOOLOGIQUE NATIONAL SA
LOARC	LABORATOIRE OFFICIEL D'ANALYSES ET DE RECHERCHES CHIMIQUES DE CASABLANCA
MAP	AGENCE MAGHREB ARABE PRESSE
MASEN	MOROCCAN AGENCY FOR SUSTAINABLE ENERGY
MDJS	LA MAROCAINE DES JEUX ET DES SPORTS
OMPIC	OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE
ONCF	OFFICE NATIONAL DES CHEMINS DE FER
ONDA	OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS
ONEE	OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE
ONHYM	OFFICE NATIONAL DES HYDROCARBURES ET DES MINES
ONP	OFFICE NATIONAL DES PECHEES
RADEEMA	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE MARRAKECH
SAPT	SOCIETE D'AMENAGEMENT POUR LA RECONVERSION DE LA ZONE PORTUAIRE DE TANGER VILLE
SIE	SOCIETE D'INGENIERIE ENERGETIQUE
SMIT	SOCIETE MAROCAINE D'INGENIERIE TOURISTIQUE
SNRT	SOCIETE NATIONALE DE LA RADIODIFFUSION ET DE TELEVISION
SNTL	SOCIETE NATIONALE DES TRANSPORTS ET DE LA LOGISTIQUE
SONACOS	SOCIETE NATIONALE DE COMMERCIALISATION DE SEMENCES
SONARGES	SOCIETE NATIONALE DE REALISATION ET DE GESTION DES STADES
SRRA	SOCIETE RABAT REGION AMENAGEMENT
TMPA	TANGER MED PORT AUTHORITY
TMSA	AGENCE SPECIALE TANGER MEDITERRANEE

II- Entreprises relevant des collectivités territoriales

Sigle	Raison sociale
PIAJ	SOCIETE PARC INDUSTRIEL AIN JOHRA

(*) Hors EEP en cours de liquidation

**LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS SOUMIS
AU CONTROLE FINANCIER DE L'ETAT CLASSES PAR TYPE DE CONTRÔLE (*)
CONTROLE CONVENTIONNEL - 31 -**

Sigle	Raison sociale
ADER	AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA REHABILITATION DE LA MEDINA DE FES
ADM	SOCIETE NATIONALE DES AUTOROUTES DU MAROC
CASA AMENAGEMENT	CASABLANCA AMENAGEMENT
CASA TRANSPORTS	SOCIETE CASABLANCA TRANSPORTS SA
IDMAJ SAKAN CIE	CASA ISKANE ET EQUIPEMENT
MARCHICA MED	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE LA LAGUNE DE MARCHICA MED
MASEN CAPITAL	MASEN CAPITAL
NWM	SOCIETE NADOR WEST MED
OCP	OCP SA
PORTNET	SOCIETE PORTNET SA
RAM	COMPAGNIE NATIONALE DE TRANSPORT AERIEN ROYAL AIR MAROC
SAO AL JANOUB	SOCIETE AL OMRANE AL JANOUB
SAO BMK	SOCIETE AL OMRANE BENI MELLAL KHENIFRA
SAO CS	SOCIETE AL OMRANE CASABLANCA SETTAT
SAO FM	SOCIETE AL OMRANE FES-MEKNES
SAO MS	SOCIETE AL OMRANE MARRAKECH SAFI
SAO O	SOCIETE AL OMRANE DE LA REGION DE L'ORIENTALE
SAO RSK	SOCIETE AL OMRANE RABAT SALE KENITRA
SAO SM	SOCIETE AL OMRANE SOUSS MASSA
SAO TTH	SOCIETE AL OMRANE TANGER TETOUAN AL HOCEIMA
SBC	SOCIETE BOUREGREG CULTURE
SBM	SOCIETE BOUREGREG MARINA
SGPTV	SOCIETE DE GESTION DU PORT DE TANGER VILLE
SOEP	SOCIETE D'EXPLOITATION DES PORTS
SOREAD	SOCIETE D'ETUDES ET DE REALISATIONS AUDIOVISUELLES "SOREAD" SA
SOREC	SOCIETE ROYALE D'ENCOURAGEMENT DU CHEVAL
SOSIPO	SOCIETE DES SILOS PORTUAIRES
STAREO	SOCIETE DELEGATAIRE DE TRANSPORT URBAIN
STAVOM	SOCIETE D'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE OUED MARTIL
RRM (ex. STRS)	SOCIETE RABAT REGION MOBILITE
TC 3 PC	SOCIETE DU TERMINAL A CONTENEUR 3 PORT DE CASABLANCA

(*) Hors EEP en cours de liquidation

**LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS ET AUTRES ORGANISMES SOUMIS
AU CONTROLE FINANCIER DE L'ETAT CLASSES PAR TYPE DE CONTRÔLE (*)
CONTROLE SPECIFIQUE - 39 -**

I- Etablissements et Entreprises Publics

Sigle	Raison sociale
ADD	AGENCE DE DEVELOPPEMENT DU DIGITAL
ADS	AGENCE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL
ALEM	AGENCE DES LOGEMENTS ET D'EQUIPEMENTS MILITAIRES
AMDIE	AGENCE MAROCAINE DE DEVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS ET DES EXPORTATIONS
ANGSPE	AGENCE NATIONALE DE GESTION STRATEGIQUE DES PARTICIPATIONS DE L'ETAT
ANPME	AGENCE NATIONALE POUR LA PROMOTION DE LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE
ANRE	AUTORITE NATIONALE DE REGULATION DE L'ELECTRICITE
ANRT	AGENCE NATIONALE DE REGLEMENTATION DES TELECOMMUNICATIONS
APDN	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PROVINCES DU NORD
APDS	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PROVINCES DU SUD
CRI (12)	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT
FDSHII	FONDS HASSAN II POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL
FEC	FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL
FMVI	FONDS MOHAMMED VI POUR L'INVESTISSEMENT
ISM	INSTITUT SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE
SNGFE (ex CCG)	SOCIETE NATIONALE DE GARANTIE ET DE FINANCEMENT DE L'ENTREPRISE

II- Autres Organismes Publics

Sigle	Raison sociale
ACAPS	AUTORITE DE CONTROLE DES ASSURANCES ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE
AMA	AGENCE MAROCAINE ANTIDOPAGE
AMMC	AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITALUX
AMSUP	AGENCE DE MUTUALISATION DES UNIVERSITES MAROCAINES DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE RECHERCHE ET DE SUPPORT A L'ENSEIGNEMENT
CRP II	CENTRE DE RESSOURCES DU PILIER II DU PLAN MAROC VERT
FMHC	FONDATION DE LA MOSQUEE HASSAN II A CASABLANCA
FMVI ESC	FONDATION MOHAMMED VI POUR L'EDITION DU SAINT CORAN
FMVI OSEF	FONDATION MOHAMMED VI POUR LA PROMOTION DES OEUVRES SOCIALES DE L'EDUCATION-FORMATION
FMVI PHAI	FONDATION MOHAMMED VI DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DU MINISTERE DES HABOUS ET DES AFFAIRES ISLAMIQUES
FMVI PR	FONDATION MOHAMMED VI DES PREPOSES RELIGIEUX
INCVT	INSTITUT NATIONAL DES CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL
IRCAM	INSTITUT ROYAL DE LA CULTURE AMAZIGHE

(*) Hors EEP en cours de liquidation

LISTE DES ENTREPRISES SOUMISES AU CONTROLE CONTRACTUEL - 3 -

Sigle	Raison sociale
ETHANOL	SOCIETE ETHANOL
SAS	SOCIETE AMENSOUSS
SEOM	SOCIETE DES EAUX D'OUM ERRBIA

Le Ministère de l'Economie et des Finances met à votre disposition plusieurs canaux de communication et d'information

Le Portail Internet

www.finances.gov.ma

La page Facebook

www.facebook.com/financesmaroc

Le compte Twitter

Twitter '@financesmaroc'

Le site LOF

<http://lof.finances.gov.ma>